



VOORUIT

Réussir la Ville

PROGRAMME ÉLECTORAL POUR LA VILLE DE BRUXELLES



**BRUXELLES
LAEKEN
NEDER-OVER-HEEMBEEK
HAREN**

Réussir notre ville ensemble

■ Ensemble, avec vous, nous avons l'ambition de réussir la Ville.

Réussir la Ville, c'est faire en sorte que chacune et chacun ait les moyens de réussir la vie qu'elle ou il entend mener. Nous voulons créer les conditions permettant à chaque Bruxelloise et à chaque Bruxellois de s'épanouir pleinement dans son quartier et au-delà.

Chaque quartier doit bénéficier ainsi de la même attention. Toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent être traités de façon égale. Nous y avons veillé et le ferons encore demain.

Nous sommes convaincus que les services, équipements et espaces verts accessibles près de chez soi facilitent grandement la vie quotidienne.

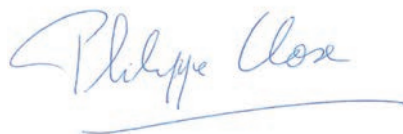
Les services publics de qualité et de proximité participent à la cohésion sociale de notre capitale multiculturelle. De même, l'embellissement de la ville vise tant à la rendre agréable qu'à inspirer le respect de l'espace public.

Votre sécurité, c'est notre priorité. Nous agissons chaque jour pour vous protéger. Pour l'avenir, nous voulons renforcer la police de proximité. Une police visible, présente dans les rues, qui dissuade la délinquance.

Augmenter les places dans les écoles, garantir l'accès de toutes et tous aux soins de santé, stimuler la création et le développement d'entreprises, faciliter l'accès au logement, poursuivre la lutte contre les discriminations persistantes, accroître la mobilité : voilà quelques points de notre projet de ville que vous pourrez découvrir dans les pages qui suivent.

Une ville que l'on veut agréable et habitable, faite d'opportunités et de solidarité.

Chaque jour, en tant que Bourgmestre, je suis dans les rues de la Ville. Chaque jour, j'ai l'occasion d'échanger, de discuter avec vous. De ces contacts privilégiés et quotidiens ressort une certitude : c'est ensemble qu'on réussit la Ville. Aussi, votre écoute, vos suggestions, votre histoire personnelle et le regard que vous avez sur votre quartier sont précieux. Ils nous aident à réaliser nos idéaux communs : une ville qui nous ressemble et nous rassemble.



Philippe Close
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

PAGE	
3	Enseignement
19	Petite enfance
22	Jeunesse
27	Logement
32	Logement social
35	Propreté publique
39	Sécurité et prévention
46	Toxicodépendances
49	Economie et Commerce
56	Emploi et Formation
60	Cohésion sociale
64	CPAS
74	Santé
78	Ville étudiante
80	Développement urbain
86	Espace public
93	Redéploiement du plateau du Heysel
96	Budget et Finance
98	Egalité des chances
104	Politique du Handicap
106	Transition climatique, développement durable...
116	Mobilité
122	Tourisme et grands événements
128	Sport
135	Culture
147	Participation
150	Population et Affaires citoyennes
155	Ressources humaines
159	Senior
163	Solidarité internationale
166	Informatique
169	Bien-être animal

Enseignement - Instruction publique

Les socialistes considèrent l'enseignement comme un enjeu majeur et l'outil par excellence de l'épanouissement et de l'émancipation. C'est pourquoi, le département de l'Instruction publique forme et doit conserver le budget le plus important de la Ville de Bruxelles. Investir massivement dans notre enseignement, c'est assurer à chaque élève/étudiant des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Pour rappel, le département de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles :

- est le plus grand Pouvoir organisateur communal et le 2e plus important après celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Wallonie-Bruxelles Enseignement) ;
- gère près de 100 établissements scolaires :
 - maternel et primaire, ordinaire et spécialisé,
 - secondaire général, qualifiant et artistique ainsi qu'en alternance,
 - supérieur et supérieur artistique,
 - promotion sociale ;
- accueille plus de 35.000 élèves et étudiants ;
- propose de l'enseignement francophone et néerlandophone ;
- gère 18 bibliothèques francophones et néerlandophones ;
- emploie près de 6.000 agents (personnel éducatif, administratif, d'entretien, PMS, bibliothécaires, centres de santé...).

Pour garantir cet enseignement accessible et émancipateur, voici quelques points forts du bilan de la législature 2018-2024...

UNE ÉCOLE ACCESSIBLE À TOUS.

> Gratuité :

- des fournitures scolaires gratuites, de la piscine, du potage à 10h toute l'année, du parascolaire,
- dans tout le fondamental soit 41 écoles, soit 11.400 élèves,
- du repas de midi au sein de 21 écoles, soit 6.600 élèves concernés,
- des PC portables pour tous les élèves de la 3e à la 6e secondaire,
- des distributeurs de protections périodiques dans nos 16 écoles secondaires qui accueillent près de 4.600 jeunes filles.

Soit plus de 5.000.000 €/an pour la gratuité de notre enseignement.

> Des places en suffisance : 2.100 places créées afin de pallier la pénurie de places dans notre enseignement francophone (1.400) et néerlandophone (700).

> Un enseignement qui se diversifie pour offrir une place à chaque enfants avec notamment :

- l'ouverture du type 2 pour les enfants avec trouble du spectre de l'autisme,
- la création d'une filière en double-immersion (anglais-néerlandais).

> La réussite scolaire au cœur de nos actions avec entre autres :

- l'organisation d'un blocus encadré en décembre et en juin dans toutes nos écoles secondaires francophones et néerlandophones ;
- le renforcement de tous les dispositifs de soutien scolaire.

> **Un enseignement en phase avec la société**

- L'apprentissage systématique et structurel de l'histoire de l'immigration et du colonialisme au sein des cours d'histoire.
- L'intégration des TIC dans les méthodes d'apprentissage et l'équipement de tous nos établissements, élèves et enseignants.

> **Un personnel motivé et en suffisance** avec un plan efficace de lutte contre la pénurie d'enseignants et des formations continues.

C'était un engagement majeur du PS-Vooruit de la Ville de Bruxelles et nous l'avons pleinement respecté : durant cette législature, nous avons drastiquement diminué les frais scolaires ET parascolaires pour garantir les mêmes chances de réussite à tous. Nous voulons poursuivre ces avancées durant la prochaine législature.

De même, **garantir une place à chaque enfant et répondre au manque criant de places était une priorité.** Nous l'avons fait en ouvrant 2.100 places supplémentaires sur la législature 2018-2024. Cependant, il reste encore des zones en forte tension dans le nord de Bruxelles qui nécessitent une réponse forte. Nous entendons donc poursuivre notre « Plan Ecole » et diversifier notre offre d'enseignement, notamment dans le spécialisé, pour répondre aux besoins des enfants / jeunes à besoins spécifiques

Bien que nous mettions tout en œuvre pour favoriser la réussite de tous, que ce soit dans le cadre scolaire, para ou extra-scolaire, avec l'organisation d'un blocus encadré dans toutes nos écoles secondaires ou en organisant du soutien scolaire dans tous nos établissements, le niveau socio-économique d'une famille influe encore trop fortement sur les résultats scolaires. Le PS-Vooruit de la Ville de Bruxelles entend par conséquent **renforcer tous les dispositifs de soutien à la réussite scolaire afin de garantir les mêmes chances de réussite à tous**, que ce soit pour nos élèves ou pour nos jeunes habitants inscrits dans d'autres Pouvoirs organisateurs.

Durant cette législature, les imprévus ont été légion. **Grâce à l'adaptabilité de nos services et au dévouement de notre personnel, nous avons fait du Covid une opportunité, par exemple en accélérant l'équipement de nos écoles en matériel numérique (système de visiophonie, TBI, tablettes...).** Des milliers d'ordinateurs ont ainsi été distribués du primaire au supérieur et nous comptons poursuivre ce projet avec la distribution chaque année d'un PC portable à tous nos élèves dès la première secondaire.

Si la santé mentale de nos élèves a fait l'objet d'une grande attention des équipes, en particulier durant cette crise COVID, cette dernière a cependant des répercussions qui se font encore ressentir aujourd'hui.

On constate notamment une augmentation significative du mal-être des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles où un tiers des élèves est concerné par le harcèlement et où l'absentéisme injustifié a triplé entre 2021 et 2023. Nous devons donc rester très attentifs, **renforcer les mesures qui visent le bien-être de nos élèves** et rendre les dispositifs de prévention et de promotion du bien-être structurels au sein de chaque établissement.

Autre enjeu important en terme de santé : le surpoids et l'obésité qui progressent chez les enfants. 19 % d'enfants et adolescents sont en surpoids et 5,8 % d'entre eux sont atteints d'obésité. Dans les

grandes villes et dans les milieux précarisés, les statistiques sont encore plus préoccupantes. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique majeur et il nous faudra **renforcer et étendre les dispositifs préventifs quant à l'alimentation saine et l'activité physique**. Car l'obésité et le surpoids ont des conséquences sur la scolarité des enfants en affectant leur résultats scolaires et leur santé à long terme.

Notre enseignement a également pour mission d'éduquer à la citoyenneté. **L'égalité, l'équité, la justice sociale, la solidarité, l'ouverture d'esprit, le libre examen, le développement de l'esprit critique, la défense des valeurs démocratiques sont au cœur de notre projet éducatif** et ces valeurs ont été transposées concrètement dans de nombreux dispositifs ou projets. Elles transcendent toutes nos actions et des thématiques particulières ont fait l'objet de toute notre attention.

Dans une société toujours plus connectée, il était indispensable :

- de développer l'esprit critique et le libre-examen de nos élèves car les Fake-news et la désinformation mettent à mal nos démocraties,
- de prévenir le cyberharcèlement.

L'éducation aux médias est donc essentielle et doit rester une priorité.

Construire un monde égalitaire entre les femmes et les hommes est au cœur des préoccupations socialistes depuis toujours, avec la défense des droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations sexistes. Cela commence à l'école et dès le plus jeune âge.

Raison pour laquelle nous avons par exemple :

- créé un pôle « genre » au sein du département l'Instruction publique, chargé de développer des projets de sensibilisation, déployer des formations, créer des outils pédagogiques et mener une politique transversale, ce domaine devant être intégré dans tous les cours, toutes les activités, tous les projets, quel que soit le niveau d'enseignement,
- dégenré les activités sportives et les filières.

Nous comptons poursuivre et étendre ces projets. Car, en dépit d'importantes avancées, les femmes subissent toujours de nombreuses inégalités qui trouvent leurs racines dans des normes intériorisées et des modes de pensée structurellement et profondément ancrés. Pour y pallier, nous défendons notamment l'intégration systématique de l'histoire des femmes au sein des cursus de l'enseignement obligatoire.

La transition éco-sociale, afin de limiter le dérèglement climatique, ne saurait se faire sans y impliquer le milieu scolaire. Le département de l'Instruction publique présente un bilan très positif concernant la diminution de l'empreinte carbone de ses 110 bâtiments scolaires grâce à la régulation des chaufferies, la conscientisation des utilisateurs et de nombreux travaux d'isolation et de rénovation. À travers de nombreux projets (mesure de la qualité de l'air, promotion de la mobilité douce...) et dans le cadre de leurs cours, nos élèves ont été sensibilisés à ces enjeux. Nous entendons poursuivre le mouvement, tant celui-ci s'avère fondamental à la pérennité de la société de demain.

Afin de réaliser ces objectifs, il nous est indispensable de disposer de personnel en suffisance, bien formé et motivé. C'est pourquoi nous avons redynamisé notre plan anti-pénurie durant cette législature en créant de nouvelles filières dont certaines à horaire décalé au sein de la HEFF ou encore un constituant un pool d'enseignants volants dans l'enseignement fondamental, opération que nous souhaitons cette fois étendre à l'enseignement secondaire.

La législature qui s'annonce devra être celle d'une école encore plus égalitaire, plus émancipatrice et plus citoyenne, celle où notre enseignement dépasse les inégalités structurelles, celle d'un système éducatif encore plus inclusif, qui permet à chacune et chacun de trouver sa voie, de développer ses talents et de s'émanciper.

Le PS-Vooruit défend un enseignement public qui garantit à chaque élève une place dans une école de qualité, dans toutes les filières, tous les types et niveaux, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, un enseignement qui lutte contre les inégalités et assure la mixité sociale.

Nous offrons de véritables perspectives d'avenir à tous les Bruxellois, en travaillant avec ténacité au déploiement d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacun. Nous continuerons !

NOS OBJECTIFS

1. UNE ÉCOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

Les efforts doivent être poursuivis pour renforcer l'offre de places dans certains quartiers et garantir l'accessibilité de notre enseignement à tous, indépendamment de facteurs socio-économiques, culturels, physiques... Le PS-Vooruit de la Ville de Bruxelles défend un système éducatif inclusif qui permet à chacune et chacun de trouver sa voie, de développer ses talents et de s'émanciper. Il convient dès lors d'accroître notre offre pour les enfants à besoins spécifiques qui ne peuvent rester, intégrer, revenir dans l'enseignement ordinaire et développer au maximum l'inclusion au sein de l'enseignement ordinaire, quand cela est possible.

■ Une offre accessible en terme de places

- Finaliser le Plan Ecole afin de proposer une place à chaque élève, quel que soit le niveau ou le type d'enseignement, dans tous nos quartiers.
 - Finaliser la construction des 2 écoles fondamentales à Laeken.
 - Rénover et étendre le Lycée Henriette Dachsbeck.
 - Rénover le bâtiment « Warocqué » pour le Lycée E. Jacqmain.
 - Finaliser la construction du nouvel Athénée Isala Van Diest.
 - Construire 2 nouvelles écoles sur le site de Tours et Taxis : 1 francophone et 1 néerlandophone.
- Déployer la promotion sociale dans le Nord de Bruxelles.
- Développer l'enseignement spécialisé pour les enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire.

■ Une offre inclusive

- Ouvrir une filière ou une école de type 2 (trouble du spectre de l'autisme) et/ou 3 en secondaire.
- Renforcer les dispositifs d'inclusion en collaboration avec le Pôle territorial et soutenir les équipes en ce sens.

- Étendre notre offre d'enseignement pour les types d'enseignement spécialisé où un besoin existe ; créer et obtenir un agrément de centre de jour pour enfants, attaché à l'un de nos centres pédagogiques, afin d'accueillir tous les enfants du type 2 et du type 4.
- Renforcer toutes les mesures qui favorisent l'inclusion ou le maintien/retour dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, notamment :
 - En prévoyant des aménagements raisonnables au sein des classes et dans les épreuves certificatives externes (CEB, CEID, CESS) et sommatives (contrôles réguliers, bilans de fin d'année...),
 - en systématisant le recours aux équipes du Pôle territorial pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques,
 - en renforçant la formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement ordinaire aux concepts de besoins spécifiques et d'aménagements raisonnables,
 - en généralisant les aménagements universels (mise en page, déplacements) au sein de tous nos établissements.
- Développer un projet d'école inclusive (ordinaire et spécialisé).
- Développer un projet pour permettre aux enfants malades de longue durée de suivre les cours à distance depuis le domicile.
- Réserver une attention particulière aux enfants primo-arrivants en :
 - renforçant la maîtrise de la langue d'enseignement à travers différents dispositifs scolaires et parascolaires,
 - soutenant / encourageant l'organisation des cours d'alphabétisation pour les parents dans l'enceinte de l'école,
 - développant / mobilisant des pédagogies et des outils adaptés.
- Accroître la détection et le soutien des jeunes aidants proches en :
 - poursuivant la sensibilisation et la formation continue des équipes,
 - renforçant le partenariat avec l'asbl Jeune Aidant Proche,
 - développant des partenariats avec des structures spécialisées et compétentes en la matière (MADO, BRAVVO...).
- Un enseignement gratuit : poursuivre et élargir les mesures afin d'atteindre une gratuité totale.
 - inscrire un maximum d'écoles dans le dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour proposer des repas chauds gratuits tout en adaptant nos cantines scolaires et en renforçant le personnel,
 - plafonner le prix des voyages/excursions scolaires dans le secondaire à l'instar de l'enseignement fondamental et de l'enseignement néerlandophone, proposer une soupe à 10h gratuite aux élèves de l'enseignement secondaire en hiver,
 - poursuivre la distribution de PC et commencer dès la 1^{re} secondaire,
 - développer la récupérathèque et autre dispositif pour le matériel scolaire,
 - diminuer les coûts du matériel dans l'enseignement secondaire qualifiant soit en prenant en charge, soit en mutualisant ou encore en développant une récupérathèque spécifique.

2. UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT ENRICHIE ET ADAPTÉE, EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Pour le PS-Vooruit, l'offre d'enseignement doit perpétuellement s'adapter aux évolutions de la société, menant à une formation solide et complète et à des emplois durables et de qualité. La connaissance des langues étant un vecteur primordial pour la cohésion sociale et l'insertion socio-professionnelle, celle-ci doit être renforcée. Les nouvelles technologies continueront d'être adéquatement intégrées aux apprentissages afin de lutter contre toute forme de fracture numérique et au service de la réussite scolaire.

■ Adaptation de l'offre d'enseignement

- Développer de nouvelles filières dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale dans les métiers en pénurie et pour les « nouveaux métiers ». Par exemple :
 - permis poids lourds,
 - permis car-transport de personnes,
 - master en sciences du travail en alternance, en collaboration avec l'ULB,
 - bachelier en design – bijouterie,
 - cursus de préparation au jury CESS.
- Développer une filière sport-étude (humanités sportives) dans l'enseignement secondaire.
- Développer le type 2 dans le fondamental et en secondaire (cf. supra).

■ Renforcement de l'apprentissage des langues

- Organiser un échange linguistique en Flandre durant le cursus de chaque élève pour favoriser l'apprentissage du néerlandais.
- Poursuivre la création de filières immersives.
- Développer de nouvelles pédagogies pour atteindre le bilinguisme et le multilinguisme.
- Renforcer les liens entre nos écoles francophones et néerlandophones ainsi qu'avec celles d'autres régions.
- Poursuivre et développer des activités scolaires et parascolaires en langues étrangères.
- Développer l'utilisation de programmes pour le travail en autonomie.
- Développement de nouveaux outils, syllabus, leçons...

■ Les nouvelles technologies au service de l'enseignement

- Equipement :
 - Poursuivre et étendre la fourniture de PC portables aux élèves dès la 1re secondaire.
 - Poursuivre l'équipement de nos établissements en nouvelles technologies (TBI, PC, systèmes de visiophonie) afin de développer des écoles numériques tout en veillant à un usage respectueux et citoyen.
- Pédagogie :
 - Poursuivre et approfondir l'enseignement du codage à tous les niveaux d'enseignement.
 - Étudier l'intégration des enjeux et de l'utilisation de l'Intelligence artificielle au sein des cursus.
 - Poursuivre la formation des équipes à l'usage des nouvelles technologies.
 - Étudier la mobilisation de la réalité virtuelle et du jeu vidéo à des fins pédagogiques, dans la continuité des cours de techno en codage.

3. UNE ÉCOLE QUI PROMeut LE BIEN-ÊTRE ET ENDIGUE LE HARCÈLEMENT

Un tiers des élèves sont aujourd'hui concernés par le harcèlement durant leur scolarité, un quart des élèves de la FWB se sentent seuls, plus de la moitié rapportent des symptômes psychosomatiques et sont stressés par le travail scolaire. Ces constats appellent un renforcement significatif des moyens déjà considérables dédiés à la promotion du bien-être en milieu scolaire et à la lutte contre le harcèlement.

- **Continuer à lutter contre le harcèlement et la violence scolaire**, notamment en :
 - mettant en place un référent pour les élèves dans chaque établissement scolaire,
 - développant des groupes de parole régulièrement au sein de chaque établissement,
 - augmentant le nombre d'établissements inscrits dans l'appel à projets de prévention du harcèlement de la FWB,
 - créant, à l'instar de l'Athénée Marguerite Yourcenar et du Lycée Dachsbeck, un espace apaisant pour les élèves.

- **Développer dans chaque établissement un projet visant le bien-être à l'école** qui peut se décliner sous diverses formes (groupes de paroles, ateliers de pleine conscience, cohérence cardiaque...).

- **Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de leur dispositif contre le harcèlement.**

- **Répondre à tous les appels à projets permettant de renforcer les initiatives et dispositifs d'accrochage scolaire.**

- **Poursuivre l'aménagement des cours de récréation** pour en faire des lieux de détente apaisés.

- **Poursuivre la formation du personnel éducatif** à la pratique de la bienveillance éducative et à la détection des situations problématiques.

- **Veiller à ce que l'accueil extrascolaire complète pleinement les projets particuliers visant le développement d'un climat scolaire serein.**

- **Développer des dynamiques de coopération plutôt que de compétition.**

- **Rendre les élèves plus actifs (moins sédentaires) en classe** afin d'accroître l'attention et qu'ils soient plus apaisés.

4. UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE QUI VISE LA RÉUSSITE ET DÉVELOPPE DES PÉDAGOGIES ADAPTÉES

Le poids du déterminisme social et du niveau socio-économique sur les performances scolaires reste trop important dans notre système éducatif. Le retard scolaire y est également conséquent. Ainsi, dans le secondaire, près de la moitié des élèves de la Région Bruxelloise accuse un retard scolaire de minimum un an. C'est pourquoi le PS-Vooruit de la Ville de Bruxelles entend renforcer tous les dispositifs de soutien à la réussite scolaire et soutenir le développement de pédagogies innovantes, au service de la réussite.

■ Adapter les méthodes pédagogiques

- Poursuivre le développement des pédagogies actives centrées sur l'autonomie et la coopération de l'apprenant, qui « apprend en faisant », afin qu'elles soient pratiquées au sein d'un maximum d'établissements.
- Intensifier la promotion de la ludo-pédagogie, comme méthode permettant de renforcer le goût de l'apprentissage, et continuer à outiller et former nos équipes à cet enjeu.
- Favoriser la lecture durant le temps scolaire en poursuivant la création de coins lecture/bibliothèques au sein des écoles et d'étendre le « 1/4h lecture », instauré en primaire, au secondaire.
- Renforcer la pratique de la pédagogie différenciée basée sur des apprentissages qui respectent le rythme et les besoins de chaque enfant, afin qu'il ou elle puisse acquérir le maximum de compétences par des voies qui lui sont propres.
- Promouvoir l' « école du dehors » afin de favoriser l'autonomie, l'éveil des sens et le bien-être des enfants.
- Renforcer le rôle des académies dans le déploiement du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

■ Favoriser la réussite de tous

- Renforcer la maîtrise de la langue d'enseignement à travers différents dispositifs scolaires et parascolaires, notamment pour les enfants primo-arrivants.
- Améliorer l'orientation scolaire en :
 - outillant les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) de manière plus pointue et en fondant cette guidance sur un principe fondamental : la valorisation des talents de l'élève,
 - répondant aux besoins d'information et d'accompagnement individualisé des élèves vis-à-vis des métiers existants/émergents et en créant des parcours de formation multiple pour y accéder,
 - déployant l'approche orientante dans les classes dès l'enseignement primaire.
- Renforcer :
 - l'accompagnement permanent de l'élève, au plus près de ses difficultés, pour prévenir le décrochage scolaire et le redoublement,
 - les liens avec les partenaires externes,
 - les dispositifs (Schola ULB, Université des familles, BRAVVO...),
 - la charnière entre les différents niveaux d'enseignement.
- Développer les plans individualisés d'apprentissage (PIA).
- Assurer un soutien logopédique au sein des écoles.

- Porter une attention particulière, dès le début de la scolarité, à la détection des difficultés et des troubles d'apprentissage (dyslexie, etc.) en collaboration avec le nouveau Pôle Alexis Sluys pour mettre en place les adaptations nécessaires.
- Améliorer le résultat aux épreuves externes certificatives en :
 - monitorant les résultats,
 - poursuivant la réalisation d'épreuves communes au sein des écoles du PO,
 - développant des outils et des syllabus.

■ Soutenir l'enseignement qualifiant

À côté de son enseignement général très performant, la Ville propose une offre d'enseignement qualifiant exceptionnel et réputé qui offre de nombreux débouchés et un épanouissement personnel. Il est donc essentiel de poursuivre nos investissements dans nos filières qualifiantes en veillant à :

- proposer une formation générale qui permette une réelle émancipation et des évolutions de carrière,
- adapter les filières aux évolutions : technologies, matériel, formation des enseignants,
- repenser notre offre pour l'adapter aux besoins de la Région, en introduisant de nouvelles programmations, et développer nos grilles sous une approche orientante, permettant aussi de rencontrer les besoins du marché (en informatique, par exemple),
- mettre en place des campagnes de promotion de notre enseignement qualifiant,
- développer l'enseignement en alternance,
- renforcer les contacts entre l'enseignement qualifiant de plein exercice (enseignants et élèves) et le monde professionnel.

5. UN ENSEIGNEMENT QUI PROMEUT ACTIVEMENT L'ÉGALITÉ DES GENRES

La défense des droits des femmes est, plus que jamais, au cœur du combat socialiste. Pour que les inégalités de genre, encore trop présentes, ne se reproduisent plus, l'école joue un rôle fondamental. C'est pourquoi nous avons intégré et intégrerons davantage la dimension de genre dans tous les pans de la vie scolaire. Encore aujourd'hui, alors que dans l'enseignement supérieur 6 étudiants sur 10 sont des femmes, elles sont à peine 1 sur 4 dans les filières Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM), hautement qualifiantes et pourvoyeuses d'emplois. De nombreux stéréotypes genrés subsistent et l'histoire des femmes est encore trop méconnue. Autant d'enjeux pour lesquels nous avons des propositions concrètes pour avancer sur le terrain de l'égalité hommes-femmes.

En outre, la complexité de l'identité de genre dépasse largement la binarité hommes-femmes et nous entendons promouvoir l'acceptation de l'autre quelle que soit la façon dont il se définit et lutter contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie.

Au PS-Vooruit, nous proposons de :

- Renforcer les projets et la formation du personnel pour développer l'ouverture d'esprit, lutter contre les stéréotypes, le sexisme, l'homophobie, la transphobie...
- Étendre à tous nos établissements secondaires la mixité du cours d'éducation physique.
- Poursuivre et renforcer les animations de déconstruction des stéréotypes genrés.
- Rendre toutes les rencontres sportives scolaires mixtes.

- Dégenrer les filières dites à tort masculines ou féminines en :
 - encourageant les élèves à faire des choix éducatifs et professionnels dépourvus de stéréotypes,
 - promouvant les filières genrées auprès du public sous-représenté et mettre en valeur ces parcours,
 - renforçant l'attractivité des filières scientifiques, technologiques, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des publics féminins,
 - veillant à ce que le tronc commun ne véhicule pas de stéréotypes genrés et encourage un choix libre et éclairé.
- Sensibiliser et former des équipes éducatives à la déconstruction des préjugés liés au genre.
- Etendre les actions du « Pôle genre ».
- Mettre en avant le rôle des femmes dans l'histoire, les sciences, la société, la politique et... leur évincement de l'histoire.
- Poursuivre les réaménagements, régulés et apaisés, des cours de récréation, favorisant une occupation dégenrée de l'espace. Idem pour les espaces collectifs (réfectoire, salle de fête, salle de gym, abords d'école...).

6. UN ENSEIGNEMENT QUI VALORISE LA DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

À l'heure où l'Europe voit l'extrême droite monter de façon plus qu'inquiétante, faisant peser un risque vital sur nos démocraties, le vivre ensemble et le respect des droits humains, il est essentiel pour le PS-Vooruit de renforcer tout ce qui permet l'échange et la connaissance réciproque, et de valoriser la diversité. Afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, nous entendons déconstruire les préjugés et stéréotypes qui sous-tendent ces phénomènes et ce dès le plus jeune âge. Les écoles de la Ville Bruxelles sont et seront plus encore demain des lieux où chaque élève s'épanouit dans un environnement inclusif et respectueux, en permettant à des élèves d'horizons différents de construire ensemble une société pluraliste, durable et harmonieuse, en leur offrant un espace commun de discussion et de découverte de la différence, dans toute sa richesse.

Pour ce faire, le PS-Vooruit compte :

- Renforcer les projets et la formation du personnel pour développer l'ouverture d'esprit, lutter contre les stéréotypes, la dualisation de la société, le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie...
- Encourager les projets interdisciplinaires où les élèves peuvent explorer les thèmes de la diversité et de l'inclusion à travers les arts, la littérature et les sciences sociales.
- Poursuivre et encourager la mise en place d'initiatives pédagogiques portant sur :
 - l'ouverture aux cultures, religions et civilisations du monde,
 - l'histoire des immigrations, de la colonisation et des droits civiques,
 - le devoir de mémoire.
- Durant la semaine de la diversité de la Ville, les établissements scolaires orienteront leurs activités sur cette thématique en développant un projet qui se déclinera à travers toutes les disciplines.

7. UN ENSEIGNEMENT DÉVELOPPANT L'ESPRIT CRITIQUE ET LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté et la démocratie sont au cœur des missions de l'école. Elles sont essentielles pour donner à chaque enfant les clés qui lui permettront de devenir un citoyen autonome, responsable et critique et de prendre pleinement sa place dans la société. Alors que les jeunes s'informent davantage à travers les réseaux sociaux que par les médias traditionnels, ils sont inévitablement confrontés à une quantité importante de fake news et de complotismes en tout genre. Le rôle de l'école est de ce point de vue essentiel pour permettre aux élèves de développer leur esprit critique et de devenir des citoyens éclairés. Le PS-Vooruit bruxellois veut faire des adultes de demain des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Le PS-Vooruit veillera à :

- Placer le développement de l'esprit critique et la méthode scientifique au cœur des apprentissages afin de contribuer à ce que nos élèves deviennent pleinement des citoyens et citoyennes responsables, actifs - actives, critiques et solidaires.
- Poursuivre l'élargissement du stage civique à tous nos établissements.
- Renforcer :
 - les projets relatifs à l'éducation aux médias, à la déconstruction des fake news et à la lutte contre les complotismes,
 - les « Ateliers philo » afin de stimuler la réflexion des élèves, l'écoute active et favoriser le développement de l'esprit critique,
- Éduquer au développement durable et à la protection de l'environnement.
- Développer au sein de chaque établissement des pratiques favorisant l'apprentissage de la démocratie et de la justice en milieu scolaire (conseil d'élèves, agora participative...).

8. UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE LA SANTÉ

Considérant qu'une part toujours plus importante d'enfants est concernée par le surpoids et l'obésité (19 % sont en surpoids et 5,8 % sont atteints d'obésité) et qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur, il convient de renforcer et d'étendre les dispositifs promouvant l'alimentation saine et l'activité physique.

Le PS-Vooruit veillera à :

- Accroître le temps dédié au mouvement et à l'activité physique en :
 - introduisant la notion de pause active au sein du temps scolaire : courts temps d'activité physique dirigés par l'enseignant dans sa salle de classe. Leur objectif est de faire bouger les élèves durant cinq à quinze minutes de manière quotidienne ou pluri-hebdomadaire,
 - poursuivant le développement des plans de déplacement scolaire au sein de nos établissements pour encourager et organiser la mobilité douce du personnel et des élèves, en y associant les parents à travers des projets pilotes (rangs piétons, utilisation sécurisée du vélo, abris pour les vélos...),
 - expérimentant l'« école du dehors »,
 - poursuivant l'organisation d'évènements sportifs scolaires.

- Encourager la pratique d'une activité sportive régulière en dehors du temps scolaire, en :
 - organisant du parascolaire sportif au sein des établissements,
 - accueillant des clubs de sports dans les établissements où c'est possible.
- Poursuivre :
 - et renforcer les actions d'éducation à la santé menées au sein des établissements scolaires,
 - les actions de sensibilisation auprès des parents et des élèves sur différentes thématiques qui promeuvent une bonne hygiène de vie et de bonnes conditions d'apprentissage (alimentation saine, sommeil, activités sportives),
 - les travaux du comité Diététique (experts santé, nutrition, pédagogues...) afin d'améliorer nos dispositifs et développer de nouvelles initiatives,
 - les actions de promotion de l'alimentation saine (petits déjeuners malins, goûter, soupe à 10h dans le fondamental...).
- Poursuivre l'installation de fontaines à eau au sein de nos établissements pour garantir et promouvoir l'accès à l'eau potable dans toutes les écoles ainsi que dans le cadre des différents événements auxquels participent les élèves.
- Inscrire un maximum d'écoles dans le dispositif de la CFWB « repas chauds gratuits » afin de fournir des repas équilibrés et sains aux enfants.
- Étendre la soupe gratuite à 10h à l'enseignement secondaire durant l'hiver.

9. UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT

Une école fait partie intégrante de la vie d'un quartier. C'est pourquoi nous défendons des écoles impliquées dans la vie de la cité mais aussi une ouverture de l'école aux habitants et associations du quartier.

- Prévoir, dans la mesure du possible, l'aménagement d'espaces partageables (salle de sport, salle de gym, réfectoire, salle culturelle...) dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagements lourds, afin de les rendre accessibles en dehors des heures scolaires (clubs sportifs, associations, centres de vacances...) afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures scolaires et participer à notre projet de la Ville à 10 minutes. De même, il faudra prendre en considération les modes de déplacement actifs.
- Encourager les partenariats avec les structures du quartier (associations, comités...) et la participation aux événements de quartier.

10. DES INFRASTRUCTURES MODERNES, DE QUALITÉ, GARANTES DU BIEN-ÊTRE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT, EN ADÉQUATION AVEC LES PÉDAGOGIES DÉPLOYÉES

Afin de répondre au manque de places scolaires et garantir des conditions optimales d'apprentissage, il est essentiel de poursuivre la construction d'établissements et la rénovation du bâti scolaire en phase avec les enjeux pédagogiques du 21^e siècle.

Considérant son enseignement comme essentiel et prioritaire, la Ville de Bruxelles investit en moyenne 40 millions € par an dans son enseignement, pour la rénovation, l'équipement et l'extension de ses institutions scolaires et parascolaires.

En outre, à l'heure où la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement est devenu un enjeu majeur de nos sociétés, les aménagements, rénovations constructions doivent tenir compte de cet enjeu dans chaque aspect (isolation, récupération de l'eau de pluie, perméabilisation des sols, matériaux de construction, récupération et tri des déchets de chantiers, passage au Led...).

Le PS compte dès lors :

- Déménager les écoles situées au Palais du midi vers le « Waterside » (Quartier Nord).
- Poursuivre :
 - le plan de rénovation des bâtiments scolaires avec une attention particulière aux aspects suivants...
 - > Hygiène : poursuivre le plan « sanitaires » prévoyant la rénovation et l'augmentation du nombre de sanitaires dans les écoles.
 - > Sécurité.
 - > Economies d'énergie : en collaboration avec la cellule énergie, poursuivre le plan d'investissement dans l'isolation des toitures, le remplacement des châssis, l'installation de panneaux photovoltaïques.
 - > Gestion de l'eau : récupération et réutilisation des eaux pluviales; perméabilisation des sols.
 - les réaménagements des cours de récréation, en concertation avec les équipes et les usagers, afin qu'elles soient apaisées, régulées, verdurisées, dans une optique durable et que l'espace réponde aux besoins de chaque élève (genre, zones différenciées...).
 - les initiatives d'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement (potager et compost, gaspillage, tri...).
 - le plan de renouvellement du mobilier scolaire initié en 2021 en veillant à disposer d'un mobilier adapté aux besoins pédagogiques et qui permette de décroisonner les matières, et expérimenter des approches reposant sur la collaboration, les mises en situation concrètes et l'autonomisation des élèves.
 - les investissements et la promotion de la mobilité douce dont l'installation de parkings vélos dans l'enceinte des écoles.
- Finaliser les aménagements des abords d'écoles pour assurer la sécurité des élèves et favoriser la mobilité douce en collaboration avec le service des Travaux de Voirie.

11. DU PERSONNEL QUALIFIÉ, MOTIVÉ ET EN SUFFISANCE

La pénurie d'enseignants sévit toujours au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, singulièrement dans les cours de mathématiques, les sciences et les langues. Cela implique une grande proactivité afin d'y pallier. Pour le PS-Vooruit de la Ville de Bruxelles, travailler au bien-être des membres du personnel de l'enseignement, à l'attractivité et à la promotion du métier d'enseignant, participe à la lutte contre la pénurie qui est une priorité absolue pour la prochaine législature.

De même, il sera nécessaire de continuer à soutenir les directions en les soulageant sur le plan administratif afin qu'elles puissent se consacrer davantage au soutien pédagogique de leurs équipes éducatives .

Dès lors, le PS-Vooruit veut :

- Créer un pool « d'enseignants volants » pour le secondaire à l'instar de ce qui a été initié au fondamental, singulièrement pour les matières scientifiques, mathématiques et les langues.
- Réactualiser le plan anti-pénurie et relancer la promotion des études et du métier d'enseignant auprès des élèves de 3e degré du secondaire.
- Poursuivre et développer l'offre de formations aux enseignants, particulièrement en matière d/de :
 - inclusion des élèves à besoins spécifiques,
 - détection des troubles d'apprentissage, de sensibilisation aux techniques de remédiation immédiate et des aménagements qui peuvent être mis en place,
 - nouvelles pédagogies et nouveaux outils pédagogiques,
 - résolution des conflits (méthodes pédagogiques alternatives, gestion mentale...),
 - approche réparatrice plutôt que sanctionnatrice.
- Poursuivre le dialogue constructif avec les organisations syndicales.
- Renforcer l'implication des enseignants et le développement d'une culture professionnelle propre à notre Pouvoir organisateur.
- Soutenir les directions dans leur mission pédagogique.
- Poursuivre et renforcer l'accueil structuré et l'accompagnement des nouveaux enseignants.

12. ENSEMBLE, AVEC LES PARENTS, POUR LA RÉUSSITE

Nous sommes fermement convaincus que la réussite de nos élèves est influencée par la qualité de la relation entre l'école et les parents. De plus, et comme l'ont démontré de nombreuses recherches, à travers leur implication dans la vie d'école, les parents expriment à leur enfant l'importance que celle-ci représente. Aussi, l'engagement parental améliore le sentiment de contrôle et de compétence chez l'enfant qui se sent plus efficace dans son travail scolaire.

C'est pourquoi nous considérons les parents comme de véritables partenaires et souhaitons étendre les dispositifs déjà existants pour favoriser leur implication en :

- Soutenant la création d'associations de parents et les invitant à s'affilier à la Fédération des associations des parents de l'enseignement officiel (FAPEO).
- Créant de nouveaux Espaces-parents afin de favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école.
- Poursuivant la diffusion d'outils numériques permettant d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants et en organisant des séances de formation / information pour leur bonne utilisation.
- Renforçant les actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière pour les familles monoparentales.
- Développant des cours de « français - langue étrangère » pour les parents d'élèves primo-arrivants en collaboration avec des organismes partenaires.

13. LECTURE PUBLIQUE : DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES MODERNES

Les bibliothèques sont devenues de véritables acteurs de la cohésion sociale, de l'émancipation, de l'éducation et du loisir. Totalement intégrées au département de l'Instruction publique où elles jouent un rôle important dans l'apprentissage de la lecture en collaborant étroitement avec les écoles, elles sont également un acteur essentiel dans les quartiers où notre réseau s'est déployé pour être au plus proche des habitants (Ville à 10 minutes).

Résolument tournées vers l'avenir, elles se sont adaptées aux nouveaux besoins (espaces informatiques, connexion wifi, digitalisation, horaires...). Elles doivent encore veiller à élargir leur public, encore mieux accueillir la diversité et soutenir la cohésion sociale. Elles doivent à l'avenir se penser en termes de « tiers-lieu » ou « troisième lieu » et adapter leurs infrastructures et programmations en conséquence.

Les bibliothèques seront les facilitatrices de connaissances lorsque les publics s'y croiseront dans un cadre souple, en devenir constant, pour discuter, apprendre, se distraire et s'émouvoir, bref briser le plafond de verre, trop souvent inhibant, et encourager de nouvelles voies d'émancipation.

Cette ouverture des bibliothèques en « tiers-lieu » rencontre des objectifs primordiaux de diversification et de renouvellement des publics généralement nés dans un monde numérique. Les personnes venant en bibliothèque ont de nouveaux besoins, qui requièrent aussi de nouvelles adaptations pédagogiques. L'éducation à la recherche et à la critique des sources doit être une priorité absolue, d'autant qu'il y a lieu d'anticiper les avancements considérables des intelligences artificielles.

Pour ce faire, nous proposons de :

■ Transformer les bibliothèques de la Ville en « troisième lieu »

L'objectif de rencontres des publics suppose, en amont, une réflexion sur les lieux consacrés aux bibliothèques dans la Ville. Ceux-ci doivent être facilement accessibles (selon le principe de la « Ville à 10 minutes ») et le cas échéant modernisés et/ou repensés.

Il s'agira dès lors de :

- Développer l'option « Open + » (qui permet une ouverture des bibliothèques en self-service en dehors des heures d'ouverture).
- Créer des espaces ouverts d'échanges et de rencontres, en favorisant au maximum toute forme d'inclusion.
- Repenser l'agencement et la valorisation des collections, tout en modernisant les bibliothèques de proximité pour en faire des espaces dynamiques, vivants et accessibles à toutes et tous. Il s'agira de prévoir différents espaces dans chacune : lieux d'étude, espaces collaboratifs...
- Ouvrir une nouvelle bibliothèque dans le centre-ville qui sera non seulement un espace de consultation de livres et d'accès à l'information mais aussi un espace sûr, propice à l'étude et la lecture, accueillant enfin ; un lieu de partage, d'échanges et d'interactions sociales significatives. En intégrant des technologies modernes, des espaces communautaires et en offrant une médiation culturelle variée, cette institution proposera un environnement stimulant et inclusif.
- Ouvrir une bibliothèque dans le quartier Nord.

■ Développer toutes les ressources numériques en bibliothèque, en y incluant une ouverture responsable aux intelligences artificielles

Dans leurs missions d'accessibilité aux ressources numériques et depuis le développement spectaculaire des intelligences artificielles, les bibliothèques ont un rôle fondamental pour aider les apprentissages et seconder la recherche documentaire. Elles offrent gratuitement une panoplie de livres et périodiques en ligne dont il faut améliorer la promotion.

L'accès aux ressources électroniques (Internet, livres numériques, ressources documentaires, prêts inter-bibliothécaires...) suppose aussi l'organisation de cours d'informatique pour lutter contre la fracture numérique (y compris pour des besoins administratifs). Nous nous y attellerons.

■ Repenser les activités des bibliothèques

Les bibliothèques organisent des centaines d'activités par an à l'attention de leurs usagers mais nous voulons élargir le public en :

- Développant une meilleure communication pour faire connaître le programme des bibliothèques.
- Repensant le choix et l'organisation des activités pour augmenter l'attractivité.
- Renforçant les partenariats avec les écoles sur les thématiques propres aux enjeux identifiés pour les établissements scolaires.

■ Développer les partenariats et la participation à la vie de quartier

Il s'agira d' :

- Encourager les bibliothèques à participer aux dynamiques de quartier notamment via les coordinations sociales,
- Etablir des partenariats avec :
 - le CPAS, ses Maisons de Repos et les Maisons de Quartier pour assurer la livraison d'ouvrages "à domicile" aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.
 - le réseau IRIS, afin de proposer le prêt de livres dans les hôpitaux et en particulier dans les services où la patientèle est amenée à rester de longues périodes.

Garantir une place d'accueil de qualité à chaque enfant à un tarif accessible

L'accueil de la petite enfance joue un rôle essentiel dans l'éveil et l'épanouissement des enfants, le développement de certaines habiletés, dont l'autonomie, le langage et les aptitudes sociales.

C'est donc un enjeu essentiel qui permet aussi de corriger les retards ou les écarts avant qu'ils ne se traduisent en difficultés dans le développement personnel, social, scolaire ou professionnel.

C'est encore un outil important pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités.

C'est enfin un **service essentiel aux parents**.

Aujourd'hui, de trop nombreux parents doivent arrêter leur activité professionnelle ou réduire leur temps de travail car ils n'ont pas de solution de garde. Et c'est encore souvent les femmes qui mettent leur carrière professionnelle de côté pour garder leurs enfants, ce qui a des conséquences sur l'ensemble de leur carrière (évolution, promotion, pension...). L'accueil de la petite enfance est donc aussi un moyen d'atteindre l'égalité homme-femme.

Il est aussi indispensable de pouvoir proposer un accueil à chaque enfant, quel que soit son milieu social, sa santé, la composition de sa famille, son origine... Une attention particulière doit être apportée aux enfants à besoins spécifiques, aux familles monoparentales...

Pour cela, il faut ouvrir de nouvelles places. Entre 2012 et 2018, lorsque le PS gérait cette compétence, la Ville a créé près de 600 nouvelles places. Il faut relancer cette dynamique.

Un investissement porteur dans les politiques de l'enfance ne peut se faire sans le soutien et l'adhésion des travailleuses et travailleurs qui assument ce rôle au quotidien. Or, depuis 2019, ils et elles se sont mobilisés à plusieurs reprises pour exiger des meilleures conditions de travail et revendiquer un encadrement suffisant des enfants, notamment au regard de la pénurie.

A la Ville de Bruxelles, la réduction du temps de travail, notamment pour les puéricultrices en fin de carrière, a été adoptée afin de soulager ce personnel. Mais la pénurie reste un problème préoccupant à résoudre. Et dans la mise en œuvre du projet éducatif de nos établissements, il est essentiel d'être à l'écoute du personnel de terrain, de tenir compte de ses difficultés afin d'y pallier, de proposer des formations continues afin de rester en phase avec l'évolution des besoins des enfants et de la société.

Par ailleurs, les consultations pour enfants services de médecine préventive, complètent le travail réalisé par les professionnels des milieux d'accueil, dans le cadre d'une approche structurée et organisée du suivi de la santé de l'enfant. Il est dès lors important de développer ces services également.

■ Des infrastructures accessibles et des équipements de qualité

- Développer un nouveau « plan crèches » pour augmenter le nombre de places d'accueil publiques.
- Entretien et rénover le bâti existant afin de garantir un accueil de qualité et poursuivre les investissements en terme d'économie d'énergie.
- Veiller à ce que les places soient utilisées à pleine capacité et adapter les contrats d'accueil en fonction du taux de présence effectif afin de libérer les plages horaires et les places sous-fréquentées.
- Développer un accueil adapté aux enfants :
 - porteurs d'un handicap,
 - de parents en formation.
- Veiller à proposer une tarification accessible à tous les ménages.
- Poursuivre l'équipement en mobilier durable et adapté.

■ Un personnel en suffisance, formé et motivé

- Développer un plan contre la pénurie de puériculteurs(trices).
 - Améliorer l'accueil et l'encadrement des nouveaux membres du personnel.
 - Diminuer le taux d'absentéisme par une gestion positive des ressources humaines.
 - Développer des partenariats avec les écoles ou centres de formation en vue des futurs recrutements.
 - Valoriser le métier de puéricultrice et promouvoir la Ville de BXL en tant qu'employeur.
- Renforcer la formation continuée des puéricultrices tant dans des domaines pédagogiques (lecture avec les bébés, utilisation de jeux coopératifs, accueil des enfants à besoins spécifiques...) que psychologiques (enfant « difficile, développement de l'enfant ...) ou encore éthiques (égalité des genres, neutralité, non-discrimination...).
- Former le personnel à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap.
- Professionnaliser le poste de direction en dispensant une formation en gestion RH, comptabilité, gestion de conflits, communication, pédagogie...
- Organiser des moments d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre le personnel des différentes crèches

■ Un accueil de qualité

- Réactualiser le projet éducatif en fonction de l'évolution de la société et des besoins.
- Favoriser l'égalité des genres dès le plus jeune âge.
- Développer les échanges des bonnes pratiques avec d'autres communes, régions et pays.
- Relancer l'opération « Lire dès la naissance » en partenariat avec les bibliothèques pour développer le goût de la lecture dès le plus jeune âge.
- Prévoir dans chaque structure des moments d'échanges et des actions/activités avec les parents afin d'améliorer la communication et l'implication des parents dans la vie de la crèche.
- Préparer les enfants au passage vers l'école maternelle et renforcer la charnière en développant des activités adaptées pour les plus grands, notamment avec les écoles maternelles.

■ Soutien à la parentalité (lutte contre l'exclusion et la précarité infantile)

- Favoriser le développement de consultations prénatales de l'ONE et de Kind&Gezin sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour :
 - offrir un service de médecine préventive accessible,
 - soutenir et accompagner les parents dans leur rôle de parents (stimuler leurs enfants dès le plus jeune âge, suivi...).
- Organiser un accueil adapté pour les parents, souvent les femmes, en formation.
- Développer des actions de prévention de la maltraitance infantile.
- Développer une halte-accueil permettant à des parents en situation vulnérable comme les familles monoparentales de confier leurs enfants quelques heures ou jours par semaine en fonction de leurs besoins (formation professionnelle, démarches administratives...).
- Soutenir les services de garde d'enfants malades.
- Développer des projets de prévention et d'éducation à la santé (alimentation saine, brossage des dents, sommeil, écran...) avec les enfants et les parents.
- Ouvrir les milieux d'accueil sur leur quartier pour :
 - favoriser les échanges entre des parents dont l'enfant ne fréquente pas une crèche et des professionnels de la santé,
 - participer aux dynamiques de quartier et être acteurs de lien social.
- Créer un espace snoezelen accessible aux enfants des crèches mais également aux enfants qui ne fréquentent aucune structure collective.

■ Inclusion

- Développer l'accueil des enfants porteurs d'un handicap.
- Former le personnel à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.
- Aménager les lieux d'accueil et les équipements, si nécessaire, afin de proposer un accueil inclusif.
- Développer des partenariats avec des structures spécialisées.
- Organiser des événements (rencontres, journées de sensibilisation...) entre les familles et les professionnels du secteur afin de permettre un échange sur les expériences des familles, leurs besoins et l'adéquation des outils proposés.
- Favoriser des zones pour bébés dans la Ville (tables à langer, espaces d'allaitement).

Les enfants et la jeunesse au cœur du projet politique de la Ville

La population de la Ville de Bruxelles est l'une des plus jeunes du pays. Avec plus de 43.000 jeunes de moins de 18 ans sur notre territoire, il est essentiel de développer des structures et des équipements essentiels à leur éducation, leur épanouissement, leur santé et leur bien-être, et de soutenir les familles.

Nous avons toujours fait de l'action en faveur de la Jeunesse une priorité. D'abord à travers notre action au sein du large réseau d'enseignement de la Ville et de toutes les institutions parascolaires (PMS, centres de santé, centres de santé mentale, bibliothèques, académies...) mais aussi en investissant dans nos structures et nos dispositifs extrascolaires, complémentaires aux institutions scolaires.

En effet, les activités extrascolaires sont un outil d'épanouissement, d'éveil et de socialisation des enfants. S'amuser, expérimenter, découvrir, rencontrer d'autres enfants, échanger, développer ses talents ou ses compétences sociales et apprendre en dehors de l'école, est important pour le bon développement de l'enfant.

C'est pourquoi, la Ville de Bruxelles, depuis que les socialistes ont cette compétence (2001), a fortement déployé, refinancé et revalorisé le Service Jeunesse. Nous considérons que Bruxelles doit être, pour les enfants et les jeunes, une ville accueillante, bienveillante, apprenante, vivante, ludique, inclusive et adaptée.

Répondre à leurs besoins, via des activités extrascolaires ludiques, éducatives, culturelles, sportives, artistiques, citoyennes et émancipatrices, du soutien scolaire, des projets citoyens, etc., a aussi été au centre de notre attention durant cette législature, pour venir en soutien aux familles.

Pour ce faire, nous avons œuvré pour proposer :

- des infrastructures adaptées, équipées, dignes d'accueillir des enfants, et de proximité (La Ville à 10 minutes),
- un projet pédagogique qui évolue en fonction des besoins des familles et qui vise l'égalité des chances, l'accessibilité et l'émancipation,
- un personnel formé en continu, notamment au vu des nouveaux enjeux de la société.

S'agissant des infrastructures, le Centre de Jeunes Locomotive et la Maison des Enfants Pôle Nord (quartier Nord) ont bénéficié de nouveaux locaux, la maison des Enfants Moussaillon (Senne) a été agrandie et le Centre de Jeunes Renards (Marolles) a été complètement remis à neuf.

Nous avons également créé de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins des habitants : la Maison des Enfants « Pirouette » dans les Marolles et l'ouverture de « Box 120 » à Laeken, infrastructure de proximité qui propose 3 salles de sport, une salle polyvalente et une salle d'étude équipée de PC et connectée. De même, une salle d'étude informatisée et connectée a été installée au sein du Centre Pôle Nord.

De nombreux projets de qualité ont été proposés : création de Conseils de Jeunes, mise en place d'ateliers codage, organisation d'ateliers en néerlandais, soutien scolaire renforcé dans nos structures, organisation de l'opération « plaisir d'apprendre » dans 5 antennes pour préparer les élèves du secondaire à leur seconde session.

Nous avons adapté continuellement notre offre en fonction des besoins : augmentation du nombre de stage pour les 3-6 ans, meilleure répartition sur le territoire et, depuis le nouveau calendrier scolaire, organisation de plaines de vacances et séjours également pendant les congés d'Automne et de Carnaval.

Afin de permettre à tous les enfants de bénéficier de ces activités de vacances de grande qualité et soutenir le pouvoir d'achat des familles, nous avons diminué drastiquement tous nos tarifs. Une journée en plaine de vacances revient désormais à 2€ par jour (tarif social : 1€), activités, transport et repas chaud inclus.

Nous voulons poursuivre sur cette voie.

■ Infrastructures

Si l'ensemble des structures ont été rénovées ou transférées dans de nouveaux locaux, il est cependant nécessaire de poursuivre leur entretien et de les adapter aux nouveaux besoins. Pour ce faire, nous comptons encore :

- Rénover la plaine des Escargots (Marolles), le centre de vacances à Mariakerke, la salle de la jeunesse et la Maison des Enfants l'Ancre (Haren).
- Finaliser, avec le Logement Bruxellois, les nouveaux locaux pour le Centre communautaire « Rempart des Moines ».
- Installer la Maison Des Enfants « La Cabane » (NOH) dans de nouveaux locaux spacieux et adaptés, au sein du grand équipement à venir, dans le cadre du Contrat de Quartier Versailles.
- Déménager la Maison Des Enfants Dolto dans des locaux plus grands et agrandir le Centre de Jeunes Dolto, également trop à l'étroit.
- Ouvrir une antenne de Bravvo (Centre de Jeunes – Gardien De la Paix – Médiation locale et sociale – Nota Bene – service juridique) dans le quartier des Quais (Senne – Ste Catherine).

■ Projet pédagogique

Si les actions, projets, activités doivent être régulièrement adaptés, les missions de nos structures « Jeunesse » restent les mêmes :

- Promouvoir l'épanouissement de la personnalité et le développement des dons et des aptitudes mentales et physiques de chacun.
- Préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, durable, pluraliste et ouverte.
- Lutter contre l'exclusion et tendre à l'égalité des chances.
- Développer du lien social entre les diverses composantes de la population.
- Accueillir la diversité, la valoriser et tirer profit de la richesse culturelle.
- Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination.
- Lutter contre la dualisation sociale.

À travers toutes les activités et tous les projets, de façon transversale, nous serons attentifs à **développer la solidarité, éduquer au développement durable, encourager les enfants et les jeunes à s'impliquer dans la vie de la cité, favoriser la mixité** (culturelle, de genre, économique...), **promouvoir l'égalité et le respect, et veiller à la cohésion sociale.**

Toutes nos structures doivent rester accessibles, sans discrimination et sans frein financier à la participation de nos jeunes. De même, elles doivent être renforcées et/ou adaptées pour répondre à l'ensemble des demandes et des besoins.

Nous comptons donc poursuivre les projets développés ET...

En termes d'accessibilité :

- Développer, en collaboration avec les Services des Sports, de la Culture, et du CPAS :
 - un pass-sport jeune (6-25 ans) pour garantir l'accès au sport de son choix à chaque jeune,
 - un pass culture (18 à 25 ans) pour accéder aux activités culturelles sur la Ville de Bruxelles,
- Renforcer notre capacité d'accueillir les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques dans des conditions optimales.
- Développer de nouvelles activités sur Haren en collaboration avec la bibliothèque et la Maison de quartier.
- Renforcer l'offre de stages en fonction des besoins (quartier, âge...).

En termes de citoyenneté :

- Créer un Conseil communal des jeunes de la Ville de Bruxelles regroupant les conseils de jeunes des différents centres de jeunes. Il aura pour but de sensibiliser les jeunes à une démarche et un engagement citoyen au sein de la Ville en :
 - proposant des projets réalistes et réalisables dans le but d'améliorer la prise en charge des jeunes et la cohésion sociale dans les quartiers,
 - donnant son avis sur les projets proposés,
 - jouant un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et le Conseil communal,
 - informant les jeunes de son action.
- Développer la participation active et citoyenne des jeunes à la construction d'une société solidaire et ouverte à travers divers projets.
- Renforcer les projets qui mettent l'accent sur la lutte contre toute forme de harcèlement, l'homophobie, la banalisation de la violence, la cyberviolence, les stéréotypes et les préjugés.
- Sensibiliser davantage à l'égalité hommes/femmes, veiller à proposer des activités favorisant la mixité et « dégenrer » les activités.
- Sensibiliser à la bonne utilisation du numérique et au cyberharcèlement.
- Poursuivre les projets liés au développement durable : environnement, mobilité douce, intergénérationnel...
- Améliorer les compétences numériques (information, création de contenu, sécurité, utilisation, communication...) des jeunes (cf.« Baromètre de l'inclusion numérique 2024 » réalisé par la Fondation Roi Baudouin) pour une utilisation responsable et sûre des TIC, notamment au service de leur scolarité.
- Encourager l'acquisition, dès le plus jeune âge, d'un esprit critique en organisant des ateliers philo et des projets d'éducation aux médias.

Pour favoriser la réussite scolaire :

- Étendre le soutien scolaire à toutes les Maisons des Enfants.
- Développer davantage les ateliers de méthodologie.
- Poursuivre l'organisation des ateliers codage dans les Maisons des Enfants sur des thématiques sociétales (développement durable, réfugié, handicap...).
- Renforcer les collaborations avec les bibliothèques pour améliorer la lecture et l'acquisition de vocabulaire.

En matière de santé :

- Favoriser la pratique du sport et l'alimentation saine chez les enfants et les adolescents car c'est un facteur prédominant dans le développement de l'enfant, sa réussite scolaire et son épanouissement.
- Lutter contre la précarité menstruelle en mettant à disposition des jeunes filles gratuitement tous types de protection menstruelle dans les centres de jeunes, et lutter contre le tabou des règles .
- Généraliser les projets « vélo » et favoriser la mobilité douce.
- Développer des actions de prévention du tabagisme (« environnement sans tabac ») et toutes les formes d'assuétudes.
- Poursuivre les actions de prévention des dangers de l'Internet et promouvoir la sécurité en ligne chez les jeunes.

En matière de prévention :

Si tous les projets qui participent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être sont, en cela, préventifs, nous voulons en particulier :

- Renforcer l'équipe d'éducateurs de rue.
 - Développer davantage le projet « Petits-boulots » alliant suivi scolaire, job étudiant et engagement dans des projets citoyens et solidaires.
- En partenariat avec le CPAS, inclure les enfants « sans-abri » dans nos activités.

Pour accompagner les parents :

Nos structures doivent également apporter une attention particulière aux familles en difficulté, notamment les parents « solo ». Pour ce faire, nous continuerons à soutenir les parents et voulons :

- Développer, en collaboration avec le CPAS, le dispositif « baby-sitting », en particulier pour les parents solos afin qu'ils puissent « souffler » et ne pas s'isoler socialement.
- Renforcer les collaborations et la sensibilisation des équipes à la problématique des jeunes aidants proches.
- Mettre en place des cafés des parents dans tous les quartiers afin de les sensibiliser à diverses thématiques qui ont un impact sur le développement des enfants (sommeil, écrans, alimentation saine, harcèlement, implication dans la vie scolaire...).
- Accueillir les enfants porteurs d'un handicap en développant des partenariats et/ou en formant notre personnel pour inclure davantage les enfants dans nos structures.
- Accompagner les parents face aux défis de l'adolescence.
- Décentraliser un maximum de services de BRAVVO pour agir au plus près des parents et développer de nouveaux outils de communication.
- Créer un kit de bienvenue pour les nouveaux habitants-parents, qui reprend toutes les informations utiles sur les services de la Ville, du CPAS, de BRAVVO.

■ Personnel

Afin de réaliser ce travail éducatif essentiel et atteindre nos objectifs, il est indispensable de pouvoir compter sur un personnel compétent et motivé autour de ces enjeux. C'est pourquoi, le recrutement, la formation continue et la mobilisation des acteurs de terrain sont essentiels. Une concertation plus accrue des différentes institutions de la Ville (Ville-CPAS-BRAVVO-Jeunesse à Bruxelles) permettra également de proposer une prise en charge optimale, transversale et intégrée.

Nous comptons :

- Former de façon continue et accompagner le personnel :
 - à l'accueil des enfants porteurs de handicap,
 - à l'égalité des genres,
 - à la lutte contre préjugés,
 - au harcèlement,..

- Renforcer la concertation et les partenariats entre institutions de la Ville et avec le secteur associatif.
- Renforcer la mixité des équipes (genre, compétences, expériences..).
- Développer une politique de recrutement plus proactive dans ce secteur en pénurie.

Logement

Dans le tissu urbain dynamique de Bruxelles, le logement est une préoccupation centrale des habitants. Lorsque plus de 60% des Bruxellois sont locataires de leur logement et que près de 40% du budget familial des locataires sont dédiés à ce poste, la recherche de solutions innovantes et inclusives devient impérative. C'est pourquoi, nous menons depuis plusieurs décennies une politique du logement volontariste à la Ville de Bruxelles.

Nous continuerons de développer des logements accessibles et libres de toute discrimination. Pour ce faire, la Régie a développé un véritable modèle vertueux lui permettant d'investir, via son propre budget, en préservant une santé financière exemplaire. Nous démontrons ainsi qu'il est possible de construire du logement de qualité en maintenant des prix abordables.

La production de logements abordables est le premier levier pour lutter contre la crise du logement qui sévit à Bruxelles, mais il ne peut être le seul.

Nous continuerons de lutter d'arrache-pied contre les logements à l'abandon à la Ville de Bruxelles. En effet, dans ce contexte de crise, il est impensable que des logements restent inoccupés ou abandonnés tandis que des personnes peinent à se loger.

Cela passe par un renforcement des mesures coercitives mais aussi par un travail de concertation avec l'autorité régionale qui, sous mandat socialiste, a augmenté les moyens humains et financiers consacrés à cette politique.

Par ailleurs, **nous allons intensifier la lutte contre les Airbnb illégaux** par le biais de politiques de contrôle et d'octroi de licences limitées. Cela afin d'éviter que Bruxelles, à l'instar d'autres grandes villes européennes, et plus spécifiquement son centre-ville, ne soient plus accessibles à ses habitants.

Enfin, si la matière du logement est en grande partie régie par l'autorité régionale, **la Ville doit œuvrer, via les leviers qui lui sont propres, à ce que les locataires du parc locatif privé soient logés dans des conditions dignes.** Il s'agira donc d'intensifier la lutte contre la mal-logement et les marchands de sommeil mais aussi, de mieux informer les locataires bruxellois de leurs droits et de la manière de les exercer.

Il est important d'accroître la responsabilité des propriétaires. Les conditions de base telles que le prix, la qualité (énergétique) et la sécurité du logement doivent être garanties aux nombreux locataires de la Ville.

■ La priorité au logement public pour lutter contre la crise du logement abordable

De nombreuses avancées ont été obtenues avec nous, notamment via la Régie foncière qui compte dorénavant plus de 3 900 logements et plus de 400 commerces dans son patrimoine. Patrimoine qui s'est considérablement renforcé via les Plans logements successifs mis en œuvre depuis 2006.

Les logements qu'offre la Régie foncière font partie des solutions pour, d'une part, lutter contre la crise du logement abordable qui sévit à Bruxelles – avec des loyers pratiqués jusqu'à 20% moins chers que dans le privé – et, d'autre part, lutter contre les discriminations liées à l'origine ou au genre, puisque toute candidature est traitée de manière impartiale, sur base d'un règlement d'attribution.

C'est pourquoi, avec le PS et Vooruit, nous lancerons le quatrième Plan logement de la Ville de Bruxelles qui, dès 2024 et jusqu'en 2030, renforcera d'avantage l'offre de logements locatifs publics avec la volonté d'adapter cette offre aux réalités diverses des familles nombreuses, monoparentales, des PMR, des seniors ou encore des étudiants.

Dans les nouveaux projets de logements seront prévus des conteneurs enterrés pour faciliter la vie des habitants et des fonds réservés au développement d'infrastructures sportives et culturelles. Nous poursuivrons également la rénovation du bâti existant afin d'offrir une meilleure qualité de vie, de répondre aux enjeux climatiques et, surtout, de limiter au maximum les factures énergétiques pour les ménages.

Nous renforcerons le rôle d'acteur immobilier de premier plan qu'exerce la Régie foncière via les objectifs suivants :

- Développer l'offre locative de logements publics moyens au départ de la Régie foncière et du CPAS, à travers un nouveau Plan logement, et ainsi :
 - Renforcer l'offre locative déjà constituée de plus de 3 900 logements suite aux trois Plans logements successifs menés depuis 2006.
 - Privilégier les logements pour familles nombreuses : augmenter la part des logements 3 chambres et plus dans le parc résidentiel bruxellois à destination des familles.
 - Veiller à maintenir une offre de logements moins chers et adaptés pour les célibataires, tant sur les marchés publics que privés. En effet, près de la moitié des familles de la capitale sont célibataires.
 - Veiller à la suffisance de l'offre de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite (PMR), en prévoyant au moins 10% de logements adaptés dans les nouvelles constructions.
 - Poursuivre le développement d'une offre de logements seniors et étudiants.
 - Favoriser des formes collectives de logements, fondées sur la collaboration, le partage et le respect mutuel, ainsi qu'un partage des coûts liés à la location d'une habitation. Il existe ainsi des modèles de cohabitation intergénérationnels et des modèles de cohabitation de résidence pour seniors.
 - Favoriser les techniques innovantes de construction à visée durable.
 - Equiper un maximum de logements de panneaux solaires, de citernes de récupération d'eaux de pluie et de techniques permettant de limiter l'empreinte carbone des nouvelles constructions.

- Lancer un plan de rénovation énergétique du parc locatif de la Régie foncière afin de réduire la facture énergétique des ménages tout en s'inscrivant dans les objectifs d'amélioration des performances énergétiques fixés par la Ville :
 - Mise en place d'un calendrier de travaux pluriannuels qui veillera à prioriser les bâtiments avec une moindre performance énergétique.
 - A l'instar de l'aide apportée aux sociétés immobilières de service public (SISP) bruxelloises pour rénover leur parc locatif, la Ville apportera un soutien financier à la Régie foncière afin qu'elle puisse mener ce plan de rénovation de manière ambitieuse.
 - Chercher des sources de financement alternatives.
- Soutenir les programmes de création de logements sociaux de la Région sur le territoire de la Ville en prenant part au développement de projets mixtes (Logements moyens et sociaux).
- Lancer un projet pilote de Communauté d'énergie.
- Développer la relation de proximité entre les opérateurs publics et les locataires en s'appuyant sur les concierges comme véritables personnes de liaison et de contact.
- Exiger 25% de logements publics dans tous les développements de grands ensembles de logements privés.
- Améliorer la propreté au sein des bâtiments en renforçant le personnel d'entretien.
- Intégrer des parkings à vélo et tout autre dispositif favorisant la mobilité douce.
- Intégrer, lorsque c'est possible, des locaux à poussette dans nos nouveaux logements.
- Systématiser le placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les nouveaux garages et favoriser le placement de bornes sur les parkings existants.
- Favoriser l'accès au logement public pour les familles monoparentales en amorçant une réflexion sur l'adaptation du règlement d'attribution de la Régie foncière.
- Renforcer la capacité d'acquisition de la Régie foncière afin de réactiver des biens laissés à l'abandon.
- Développer un nouvel outil de gestion qui va de la mise en location à la gestion locative, tout en préservant les canaux de communication qui évitent les phénomènes de fracture numérique.
- Prioriser les publics vulnérables, comme les femmes victimes de violences intrafamiliales ou les personnes lourdement handicapées, dans l'obtention d'un logement.
- Après avoir étendu la mesure régionale de socialisation des loyers des logements communaux des locataires de logements modérés/contrats de quartiers aux locataires de logements moyens, nous poursuivrons la mise en œuvre de cette véritable mesure de justice sociale avec le soutien de la Région bruxelloise.
- Travailler à une meilleure visibilité de la prime visant à maintenir l'autonomie des personnes à mobilité réduite (PMR) dans leur logement : nous en avons doublé le montant lors de la dernière législature mais cette mesure gagne à être mieux connue du public.
- Poursuivre les réunions informatives et participatives avec les riverains, dans le cadre de la production de nouveaux logements, dès le stade de l'avant-projet.
- Maintenir les réunions d'accueil des nouveaux locataires et un moment annuel festif avec tous les locataires.
- Poursuivre et renforcer le Plan de prévention des expulsions du CPAS, s'appuyant notamment sur des partenariats avec le secteur associatif actif en matière de logement.
- Sensibiliser les usagers à la consommation d'énergie et donc aux charges, ainsi qu'aux dispositifs d'aide mis en place par la Cellule Énergie du CPAS.

- Proposer une guidance sociale énergétique ou une formation destinée à diffuser des conseils et accompagner les locataires dans leurs efforts de réduction de leur consommation d'énergie.
- Développer des projets d'habitat intergénérationnel favorisant le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées.
- Poursuivre, avec la collaboration et le soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale, le programme de « socialisation » des loyers dans les logements du CPAS et de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

■ Réactiver le parc de logements/terrains inoccupés ou à l'abandon.

En parallèle, notre priorité sera de réactiver les logements qui sont actuellement vides. Car il est inacceptable que dans ce contexte de crise, des logements restent vacants.

Nous intensifions la lutte contre les logements inoccupés par le biais de mesures incitatives (primes), et des mesures coercitives, qui vont de la taxation à l'expropriation des biens des propriétaires qui refusent de remettre leur bien sur le marché locatif.

Ainsi, nous proposons de renforcer la politique de lutte contre les immeubles à l'abandon et de :

- Poursuivre et approfondir la collaboration entre les services de la Ville, mais aussi de la Région, impliqués dans la lutte contre les biens à l'abandon, afin de renforcer le recensement biennuel réalisé par la Ville.
- Développer, en collaboration avec les Agences immobilières sociales, la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.
- Revoir la taxe communale sur les immeubles et terrains à l'abandon, négligés, inoccupés ou inachevés, afin que le montant à payer incite plus rapidement les propriétaires récalcitrants à réactiver leurs biens.

■ Agir sur le parc locatif privé bruxellois et soutenir les locataires lésés.

La matière du logement est en grande partie régie par l'autorité régionale bruxelloise. Nous encouragerons et nous nous inscrirons dans toutes les mesures visant à lutter contre les phénomènes de loyers abusifs ou de mal-logement.

Par ailleurs, nous avons déjà pu développer la lutte contre les marchands de sommeil à la Ville via un comité technique, s'attaquant à la problématique de manière transversale, ainsi qu'un accompagnement social des locataires lésés. Nous intensifions cette politique afin d'éradiquer ce phénomène.

Nous devons aussi améliorer l'information des locataires sur leurs droits et la manière dont ils peuvent les exercer.

Ainsi, notre objectif est également d'agir sur la parc locatif privé bruxellois et de venir en appui aux locataires lésés via les mesures suivantes :

- Orienter le public vers des organismes de référence en matière de droit des locataires, des propriétaires et de médiation via le Guichet logement de la Ville de Bruxelles : aider à lutter contre la discrimination au logement, le mal-logement (logements insalubres), diriger vers la commission paritaire locative en cas de conflits propriétaires/locataires, rediriger vers des organismes d'aide au logement adéquats.
- Évaluer les expériences pilotes de formes collectives de logement, comme la colocation, les coopératives de logements, les « Community Land Trust » ou encore les logements intergénérationnels – (habitat kangourou), qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées, à travers les règles d'urbanisme et de domiciliation.
- Accentuer la lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements de manière transversale, via le comité technique de la Ville, et durcir la répression contre les propriétaires en faute. Les locataires concernés seront socialement accompagnés, notamment dans leur relogement.

■ **Lutte contre les Airbnb's illégaux.**

Plusieurs études (ULB, VUB) ont montré l'impact d'Airbnb sur l'augmentation des loyers dans certains quartiers de la Ville. Face à ce constat, nous avons décidé d'agir en faisant de Bruxelles une commune-pilote dans l'application de la législation européenne en la matière.

Ainsi, nous nous sommes attaqués aux grands propriétaires Airbnb et nous avons instauré un cadre réglementaire équitable pour l'octroi de licences de location à court terme. Grâce aux efforts de notre inspection de l'urbanisme, nous avons pu identifier et contrôler 1.145 biens. Le bilan est de :

- 600 biens mis en demeure.
- 31 PV dressés (173 biens).
- 20 biens mis sous scellés
- Près de 700.000 € d'amendes

Le PS-Vooruit maintiendra la régulation du marché Airbnb via :

- Le renforcement des contrôles du service de l'urbanisme afin de détecter les Airbnb illégaux.
- La régulation de l'octroi des licences Airbnb afin d'éviter la disparition progressive des biens locatifs privés occupés de manière permanente.

Logement social

Le logement représente un défi majeur pour les Bruxellois, avec des prix d'achat et des loyers qui augmentent sans cesse. En réponse, le PS-Vooruit a amplifié ses efforts pour proposer plus de logements abordables, soutenant ainsi les droits fondamentaux à un habitat décent comme stipulé par la Constitution belge. Cette démarche vise non seulement à fournir un toit mais également à stabiliser et enrichir la vie des citoyens, en sorte que chacun puisse fonder une famille, travailler et participer activement à la vie communautaire.

Le Logement public : CPAS et Régie foncière

Le Plan Logement 2019-2024, piloté par la Régie Foncière et le CPAS, a été un moteur de transformation sociale à travers la création de 750 nouveaux logements, qui vont au-delà de simples unités résidentielles pour devenir de véritables centres de vie communautaire. Ces projets immobiliers intègrent des commerces et des services qui revitalisent les quartiers et encouragent une mixité sociale, créant des espaces où différentes cultures et classes sociales peuvent cohabiter et s'enrichir mutuellement.

Le Logement social et le plan « Les Oubliés du climat »

Avec le lancement du plan « Les Oubliés du climat » en 2019, la Ville de Bruxelles a pris des mesures significatives pour la rénovation énergétique de plus de 1 000 logements sociaux sur son territoire. Isolation des murs, de la toiture, remplacement des fenêtres, installations de chauffage plus performantes et fiables. Ces investissements majeurs, financés directement par la Ville de Bruxelles, à hauteur de 37 millions €, et indirectement, via le mécanisme de la garantie bancaire au profit des sociétés de logements sociaux, ne bénéficient pas seulement à l'environnement par la réduction de l'empreinte écologique, mais surtout aux habitants, en diminuant considérablement leurs dépenses énergétiques et les factures en fin de mois. Ce projet illustre parfaitement comment les interventions dans le domaine du logement peuvent simultanément soutenir les objectifs de durabilité et d'équité sociale.

Impact social du logement

Les initiatives de logement à la Ville de Bruxelles vont bien au-delà de la construction de murs et de toits. Elles jouent un rôle crucial dans l'intégration sociale, offrant des fondations solides pour que tous les habitants puissent vivre dignement. Ces efforts réduisent les disparités, favorisent l'inclusion et permettent à tous les segments de la population de trouver leur place dans la société. Cela transforme le logement en un véritable levier de stabilité et de croissance personnelles, essentiel pour le développement de la ville dans son ensemble.

Les politiques de logement du PS-Vooruit illustrent un engagement profond envers les citoyens, en faisant du logement un droit accessible à tous et un moteur de développement social. Chaque projet de logement contribue à une vision plus large d'une Bruxelles plus juste, plus verte et plus intégrée, où chaque citoyen détient la clé de son propre avenir.

NOS OBJECTIFS

- Soutenir les programmes de création de logements sociaux de la Région sur le territoire de la Ville, en mettant à disposition du foncier (terrain) et en favorisant les projets mixtes (logements moyens et sociaux).
- Développer des programmes de logements publics et sociaux à destination spécifique des étudiants en situation de précarité, à proximité des hautes écoles et université sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Poursuivre la recapitalisation des sociétés immobilières de service public (logements sociaux) pour permettre :
 - D'accélérer la rénovation des grands ensembles de logements sociaux tels que rue Haute, rue du Vautour, tours d'habitation de Versailles, Quartier Nord et rue des Brigittines.
 - De mettre en action la phase II du plan de rénovation énergétique « Les Oubliés du climat ».
 - De développer des projets de production et de stockage d'énergies renouvelables sur les bâtiments de logements publics de la Régie, du CPAS et des logements sociaux de la Ville de Bruxelles afin de créer des communautés d'énergie au profit des habitants de ces bâtiments et des riverains à proximité directe.
- Favoriser le financement des sociétés immobilières de service public (SISP) au travers :
 - D'un apport de garantie d'emprunt auprès de la BEI (Banque européenne d'investissements) ou de tout autre opérateur financier public ou privé belge et européen.
 - De l'instauration de mécanismes de partenariat et de financements originaux pour permettre la rénovation de 1 000 logements sociaux et leur adaptation aux nouveaux standards en matière de performance énergétique.
 - D'emprunts contractés par la Ville de Bruxelles, au profit et à la charge financière des SISP pour la rénovation de grands ensembles de logements.
- Fusionner les deux sociétés de logements sociaux (Logement Bruxellois et Foyer Laekenois) sur le territoire de la Ville de Bruxelles afin d'améliorer la rationalisation des moyens financiers, la coordination des politiques d'accompagnement social et la coordination des projets de rénovation et de construction de logements sociaux.
- Faciliter la mobilité des locataires au sein des différentes structures de logement de la Ville de Bruxelles, y compris les logements du CPAS, les logements sociaux, et ceux de la Régie Foncière. Notre objectif est de permettre à chaque locataire de passer d'un logement d'insertion du CPAS à un logement social ou d'un logement social à un logement moyen de la Régie Foncière, renforçant ainsi l'inclusion sociale et offrant des opportunités de mobilité sociale au travers du patrimoine logement de la Ville de Bruxelles.
- Veiller à la suffisance de l'offre de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite (PMR), en prévoyant au moins 10% de logements adaptés dans les nouvelles constructions et que 100% des logements construits soient accessibles aux PMR.

- Augmenter l'accessibilité, au cœur des quartiers, des locataires sociaux aux permanences des sociétés de logements sociaux en favorisant la mise en place d'un projet pilote de permanence bus regroupant les principaux services d'une SISP (service social, service technique, service comptabilité...) qui se déplacerait au cœur du patrimoine locatif.
- Améliorer la mixité sociale dans les quartiers, en privilégiant la construction de logements sociaux dans les quartiers de la Ville où il en existe peu et en introduisant du logement moyen destiné à la vente dans les quartiers de logements sociaux.
- Favoriser les occupations temporaires de biens en attente de rénovation/travaux (pour autant qu'ils soient sans danger pour leurs occupants) en faveur d'associations et événements culturels, autres collectifs, bureaux, pop-up...
- Développer la relation de proximité entre les opérateurs publics et les locataires en s'appuyant sur les concierges qui deviendront de véritables personnes de liaison et de contact.
- Favoriser la sécurité et le bien être des locataires sociaux et publics au travers de programmes de subsides de sécurisation des abords de logements.

Propreté publique

La ville crée, consomme et produit aussi des déchets qui font l'objet de collectes régulières. Le rôle du pouvoir local est d'entretenir de son côté l'espace public, de nettoyer les parcs, places et rues afin qu'ils restent chaque jour agréables aux usagers. Le respect de l'environnement urbain participe au sentiment d'appartenance et d'identification à la ville. Les petites incivilités (dépôts clandestins, débris ou mégots jetés nonchalamment sur la voirie, tags sur les façades) entraînent d'autres et la saleté s'accumule rapidement, dégradant le cadre de vie et créant une atmosphère insécurisante. Cette désinvolture a encore des impacts environnementaux (pollution des sols et des eaux).

Pour éviter cela, la Ville de Bruxelles veut agir en trois temps : **développer une infrastructure et un personnel suffisants et efficaces, anticiper la production des déchets et éviter qu'ils finissent sur la voie publique**, enfin, **agir fermement vis-à-vis des contrevenants**.

La ville propre que nous voulons toutes et tous, se réalise ensemble ; elle exige au préalable le respect du travail difficile de nos agents.

NOS OBJECTIFS

- **Un service public efficace et revalorisé.** Trop souvent, les limites administratives d'une commune sont considérées comme des murs infranchissables. Nous devons aller au-delà de ces limites invisibles sur le terrain. Pour cela, il est indispensable d'harmoniser la gestion de la propreté publique tant d'un point de vue opérationnel que salarial.
 - Revaloriser l'ensemble des ouvriers niveau E en niveau D. Au-delà de la revalorisation salariale, cela permettra de rémunérer les ouvriers communaux comme leurs collègues de la Région Bruxelles-Capitale, pour le même travail.
 - Transférer à la commune, la responsabilité de la propreté des voiries régionales dont le nettoyage est jugé inadéquat, afin d'assurer un traitement de nettoyage égal dans toute la ville et d'éviter un transfert de responsabilité difficile à accepter par les citoyens.
 - Aujourd'hui, la propreté des parcs, des plaines de jeux et des rues est assurée par différents services. Dans un souci d'efficacité et de cohérence, nous souhaitons regrouper ces services, pour assurer une gestion homogène de la propreté.
 - Imposer un nettoyage régulier et planifié des sites propres de la STIB et systématiser l'installation d'une corbeille publique à chaque nouvel arrêt de bus/tram signalé par l'opérateur de transport bruxellois.
 - Mettre en place les infrastructures ad hoc pour permettre aux femmes de choisir ces métiers, et renforcer leur attractivité.
 - Équiper de smartphone le personnel travaillant les week-ends et jours fériés pour leur permettre de traiter les demandes urgentes de propreté publique sans que cela soit reporté au premier jour ouvrable.
 - Engager un Community Manager habilité à répondre à l'ensemble des demandes concernant la propreté publique sur les réseaux sociaux. Il sera amené à traiter les plaintes, informer du suivi effectué par le service Propreté publique, informer les citoyens des services à leur disposition de manière à fournir une information exhaustive et rapide à l'ensemble des Bruxellois.

■ **Un service personnalisé pour les commerces.** Une entité communale comme la ville de Bruxelles doit pouvoir apporter des solutions adaptées aux commerces qui font vivre ses quartiers.

- Pour chaque noyau commercial (Stalingrad, Marie-Christine, De Wand, Rue du Midi, Monnaie, Saint-Jacques, Louise...), installer des conteneurs enfouis à intervalle régulier. Ces conteneurs seront uniquement accessibles aux commerçants via un système de badge. Cela permettra de désencombrer les trottoirs des sacs poubelles et favoriser le tri des déchets.
- Mutualiser les contrats de collecte des commerçants d'un même quartier pour leur garantir des prix de collecte réduits, et harmoniser les jours de collecte.
- Encourager, conjointement avec l'échevin des affaires économiques, les commerçants à réduire les déchets liés à leur activité et les aider dans la gestion de ceux-ci afin que cela soit profitable à la commune et leur commerce.
- Gérer les déchets issus du marché de la Place du Jeu de Balle. Conjointement avec l'échevin des affaires économique, établir un partenariat auprès d'une ressourcerie pour les encombrants du « Marché aux puces » et conclure un contrat de reprise des déchets avec l'ensemble des exposants.
- Organiser un nettoyage des voiries commerciales plus régulier et précoce dans la journée de manière à ce que chaque commerce puisse ouvrir dans les meilleures conditions.

■ **La sensibilisation et la prévention.** Un déchet n'est problématique que lorsqu'il est abandonné sur la voie publique. Il est donc impératif d'agir en amont pour prévenir ce phénomène. La sensibilisation des riverains et des usagers de la ville joue un rôle crucial, tout comme la mise en place de solutions pour réduire la production de déchets à la source. En combinant éducation, participation communautaire et dispositifs préventifs, nous pouvons tendre à un environnement urbain plus propre et plus durable. Nous voulons donc suivre résolument les exemples de réussite à l'étranger et passer à un système alternatif de conteneurs souterrains où les gens peuvent amener leurs poubelles quand bon leur semble. Ce système existe depuis longtemps dans d'autres villes. Les avantages sont évidents : les citoyens décident eux-mêmes du moment où ils se débarrassent de leurs déchets : il n'y a plus de sacs poubelles dans les rues qui attirent les nuisibles, plus d'obstacles sur les pistes cyclables et les trottoirs, moins de camions poubelles sur les routes et fin du spectacle de rues malodorantes ensevelies sous les sacs poubelles.

- Déployer progressivement un système de conteneurs souterrains, dans l'ensemble des quartiers (disponibles 24/7).
 - Pour ce déploiement, donner la priorité aux conteneurs pour déchets alimentaires, compte tenu des nuisances olfactives et des nuisibles qu'ils attirent.
 - À terme, ces différents conteneurs serviront à la collecte des déchets résiduels, du papier, du carton, du plastique, des déchets compostables, et du verre.
 - Des capteurs permettront de savoir quand le conteneur est plein. Le rythme des collectes sera adapté aux besoins du quartier en question, de même que la concentration des conteneurs.
 - La collecte pourra se faire de nuit ou en dehors des heures de pointe dans les axes commerçants ou les quartiers d'école.

- Imposer, dans toute nouvelle grande construction, l'installation de conteneurs enterrés.
- Systématiser le nettoyage à l'eau du centre-ville et des endroits régulièrement souillés.
- Lancer un plan global de dératissage sur l'ensemble du territoire.
- Proposer des solutions concrètes pour réduire les déchets des riverains, notamment en développant les composts collectifs, en formant à la fabrication de produits ménagers et à la revalorisation des déchets.
- Informer les nouveaux arrivants inscrits à la commune des règles en vigueur concernant la propreté de l'espace public. Cette information doit être produite dans les 10 langues les plus utilisées au sein du territoire communal.
- Les bonnes habitudes se forment dès l'enfance et, lorsqu'elles sont inculquées tôt, elles ont de grandes chances d'être maintenues tout au long de la vie. C'est pourquoi il faut augmenter encore le nombre d'animations Propreté à disposition des écoles situées sur le territoire de la Ville.
- Prévenir les tags et graffitis en mettant en place des espaces de tags autorisés à certains endroits de la Ville afin de permettre aux tagueurs de s'y exprimer librement sans vandaliser des façades privées.
- Réduire la possibilité de ces actes en verdurisant les murs aveugles ou en y développant les Parcours BD et Street Art, ou en habillant les différentes bornes présentes en rue (Sibelga, Proximus...).
- Maintenir le service de déchetterie mobile pour que les habitants puissent y jeter leurs gros déchets ménagers, et associer un opérateur social (ressourcerie).
- Maintenir des brigades d'intervention rapide pour éliminer les dépôts clandestins. Le signalement par les riverains et la réactivité des agents de terrain sont primordiaux pour un traitement efficace.
- Systématiser les conteneurs pour huiles usagées à côté de chaque bulle à verre.
- Multiplier les toilettes publiques et les modèles enterrés lorsque c'est possible. Ces derniers permettent de ne pas encombrer l'espace public et de les rendre accessibles lors de certaines périodes de la journée.
- Renforcer les accords public-privé avec le secteur Horeca afin de rendre leurs toilettes accessibles à tous. Un forfait annuel est octroyé aux Horeca participants et leur référencement serait disponible sur l'ensemble des publications touristiques.
- Organiser régulièrement des Repair Café en collaboration avec CYCLUP du CPAS.
- Proposer aux citoyens un service de prêt de matériel (prêterie) à prix réduit pour éviter des achats inutiles et inviter les citoyens à réparer ce qu'ils peuvent réparer.
- Organiser des assemblées régulières dans différents quartiers, avec les habitants, afin de discuter et travailler ensemble à l'amélioration de la propreté d'un quartier.
- Organiser des opérations de ramassage citoyen. Si celles-ci n'ont pas pour objectif de nettoyer structurellement les rues de notre commune, elles permettent de conscientiser les participants à cette problématique.

■ **La lutte contre les incivilités.** Quand la prévention et la sensibilisation ne suffisent pas à empêcher les comportements nuisibles à la propreté de l'espace public, il est nécessaire d'intervenir de manière stricte envers les contrevenants et de les sanctionner financièrement.

- Instaurer la perception immédiate d'une taxe en cas d'incivilité en matière de propreté publique. Paiement sécurisé via Smartphone ou remise de la somme contre une quittance afin d'éviter les abus.

- Multiplier les caméras mobiles pour sanctionner les dépôts clandestins ainsi que les pollutions sonores (motos et voitures).
- Mettre tous les moyens juridiques en œuvre afin de verbaliser les propriétaires des Airbnb, ou de kots étudiants, où des infractions en matière de propreté sont constatées. Il est temps de responsabiliser les propriétaires sur les conséquences du comportement de leurs locataires de courte durée.
- Intensifier les contrôles dans les quartiers Nord de notre commune, afin d'empêcher certains navetteurs de se délester au passage de leurs déchets ménagers ou encombrants.
- Proposer de convertir une sanction financière par des heures de travail au sein des services de propreté.

Sécurité et prévention

La ville de Bruxelles œuvre, avec sa police locale (plus de 2.700 personnes), dans un contexte métropolitain. Polbru est active 24h/24h, 7j/7 et 365 jours par an. Sa mission générale est de maintenir l'ordre public, de veiller à la sécurité des personnes et des biens. En plus de cette gestion journalière, elle encadre plus de 1.000 manifestations par an, 3.000 évènements et des nombreuses réunions internationales. La Ville met tout en œuvre pour trouver un équilibre entre cette fonction de capitale ouverte et la vie dans les quartiers. La plus grande zone de Police du a encore besoin d'un meilleur financement du gouvernement fédéral pour assumer l'ensemble de ses missions. Car leur incidence va bien au-delà des limites de notre zone de Police.

1. LA PRÉVENTION

Bravvo est un acteur de prévention et de cohésion sociale incontournable et reconnu.

Les travailleurs de Bravvo sont l'atout majeur de Bravvo. Ils évaluent quotidiennement les difficultés auxquelles les citoyens font face : les situations d'isolement social, de menaces au vivre ensemble, de décrochage scolaire, de nuisances ou de conflits dans l'espace public.

La **Bruciteam** est une équipe spécialisée d'agents, développée par la Ville en collaboration avec Bravvo, chargée de constater, relayer et suivre les interventions de troubles à la tranquillité publique au piétonnier, à la rue Neuve et dans les quartiers alentour (9.326 constats en 2023). La majorité des constats concerne des actions en lien avec les personnes en errance, la mendicité ou l'occupation de l'espace public. Une collaboration spécifique relative au public en errance a été mise en place en 2023 avec la **Team Hershman de la Police**, service spécialisé de la zone de Police venant en aide aux personnes sans abri. Huit actions communes entre la Bruciteam et ce service spécialisé ont instaurées en 2023. Le service porte également une attention particulière au règlement de zone instituant l'interdiction de consommer de l'alcool sur l'espace public, dans le périmètre du piétonnier et dans le quartier des quais. Cela passe par la sensibilisation directe des commerçants.

Les 160 **gardiens de la paix** sont répartis sur la quasi-totalité du territoire de la Ville. Ils sont organisés en 5 zones de jour et 3 zones de nuit. Ils ont un rôle de prévention, de sensibilisation et de relais. Les équipes assurent aussi une présence préventive et rassurante auprès des habitants d'une vingtaine de sites de logement social.

Un constat (propreté, éclairages défectueux, dépôts clandestins, dégradation du mobilier urbain, incivilités...) mène à une action directe et/ou un relais vers un service adéquat. Plus de 20.000 constats ont été faits en 2023. **Ils sont à votre service au quotidien.**

Le service **Tranquillité publique** vise l'amélioration de la qualité de vie à travers des actions de lutte contre les nuisances et des actions de sensibilisation. Une attention particulière est portée aux nuisances liées aux activités des établissements Horeca et de nuit. En 2023, le service a traité 125 plaintes relatives à 84 établissements. Le service organise aussi des réunions bimensuelles (18 en 2023) avec les services de Police, de l'urbanisme, l'Horeca et le service juridique.

■ Nous proposons de :

- Renforcer les équipes des gardiens de la paix et de la Bruciteam de BRAVVO pour :
 - Assurer le suivi des « HOTSPOT » (constats spécifiques).
 - Rencontrer les demandes croissantes d'intervention.
 - Assurer une présence dans les parcs et plaines de jeux de la Ville et garantir une flexibilité durant les heures d'ouvertures estivales.
 - Assurer une présence durant les week-ends.
- Identifier un référent sécurité/prévention par quartier connu des habitants et joignable par ces derniers.
- Prolonger l'arrêté communal interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur le périmètre du centre, afin de diminuer les nuisances et troubles à l'ordre public. Au total, 1598 faits ont été verbalisés, dans le périmètre d'interdiction, de début 2020 à août 2023.
- Renforcer le principe des personnes-relais pour la médiation sociale sur les sites de logements sociaux. Moyennant une formation, ces personnes pourront ainsi transmettre les demandes aux services spécialisés et tempérer les situations potentiellement conflictuelles.
- Poursuivre les « tournées sécurité ». Lors de ces tournées mensuelles, le Bourgmestre rencontre les habitants d'un quartier, accompagné de la Police et de Bravvo pour aborder les questions de sécurité et mieux faire connaître les services rendus aussi bien par la Police locale que par l'asbl en charge de la prévention (conseillers en techno-prévention, service d'aide aux victimes, médiateurs...).
- Maintenir les concertations bimensuelles entre le bourgmestre, les commerces, hôteliers et autres acteurs de la vie économique.

Une police de proximité et des quartiers apaisés : tout le monde doit pouvoir se sentir accueilli, écouté et confiant dans le recours à la police.

Outre les rencontres directes avec la population (patrouilles pédestres et à vélo, « *Coffee with a cop* », rencontres citoyennes...), la police a développé un site Internet zonal, encouragé l'utilisation de *Police on web*, intensifié sa présence sur les réseaux sociaux, X (ex-Twitter), Tiktok, Instagram).

■ Nous proposons de :

- Poursuivre le **recrutement dans les quartiers** de nos policiers et rapprocher la Police des citoyens.
- Reconduire la **préparation aux épreuves de sélection** pour la formation d'inspecteurs et gents de police afin d'attirer plus de Bruxellois et de préparer ceux-ci aux examens.
- Poursuivre la **collaboration de notre zone de Police avec les écoles de la Ville** afin de faire connaître davantage la gamme de métiers que propose la Police et promouvoir la fonction de policier auprès des enfants.
- Améliorer encore le système de **prise de rendez-vous en ligne** et élargir la prise de rendez-vous en ligne pour le dépôt de certains types de plainte.
- Renforcer des acquis du personnel d'**accueil** en termes de diversité, d'inclusion et de non-discrimination. Le contenu de la formation d'accueil doit être adapté en continu pour un meilleur service rendu aux citoyens. Placer au Front Desk des membres du cadre administratif et logistique (Calog).

- Soutenir les implantations des partenariats locaux de prévention pour les habitants et commerçants (**PLPI**) afin de coproduire la sécurité, renforcer la collaboration avec la Police et répondre rapidement aux besoins des commerçants et riverains.
- Augmenter la **sécurité routière** : installer dans les quartiers résidentiels des radars préventifs et répressifs, des chicanes et des coussins berlinois.
- Multiplier les actions répressives et les **saisies par la police de véhicules** pour lutter contre les **rodéos**. Depuis 2020, la police a saisi plus de 200 voitures et motos.
- Lutter contre la **pollution sonore (motos...)** en installant des radars anti-bruit automobile.
- Sécuriser les **abords des écoles** par des mesures pensées avec la collaboration des parents, les écoles et les riverains.
- Renforcer le dispositif de camera existant en installant **100 nouvelles caméras dans l'espace public**.
- Renforcer le **dispositif des sanctions administratives communales (SAC)** qui permet de sanctionner directement une série d'incivilités notamment par le biais d'amendes (plus de 180.000 SAC en 2023).
- Renforcer l'organisation de **patrouilles mixtes Police/service propreté** pour lutter contre les tags, les dépôts clandestins et autres comportements inciviques.
- Augmenter des mesures coercitives à l'égard de ceux qui ne respectent pas le voisinage avec des fermetures et des sanctions administratives (plus de 400 SAC en 2023).

2. DES RÉPONSES CIBLÉES AUX PROBLÈMES IDENTIFIÉS DANS LES QUARTIERS

En matière de **stupéfiants**, notre zone de Police s'inscrit dans les plans d'action, tant fédéral que régional. Depuis 2022 un plan d'action drogue a été mis en place par notre zone de Police en collaboration avec la Police judiciaire de la Police fédérale afin de mieux cibler notre action en termes de proactivité, de réactivité, de gestion de l'information et de répartition des missions.

On a créé une image actualisée du phénomène et des hotspots afin de mieux diriger nos actions par :

- des passages réguliers,
- une présence policière en uniforme visible,
- une action coup de poing judiciaire,
- la mise en place d'une interaction large impliquant tous les services et visant à ce que le point de vente soit en permanence sous intervention policière.

■ Nous proposons de :

- **Réprimer implacablement les dealers et les trafics, locaux et internationaux, de drogues et d'armes.**
- **Sécuriser les transports en commun** par des opérations multidisciplinaires de contrôle menées avec les partenaires régionaux, fédéraux et locaux.
- **Renforcer la recherche locale et la brigade des stupéfiants** pour les enquêtes supra-locales en matière de trafic de stupéfiants, en étroite collaboration avec les autres zones bruxelloises.
- **Mettre plus de bleu dans les rues** : à pied, à vélo, en véhicule, à la fois de manière préventive et répressive.
- **Collaborer étroitement avec la Police fédérale judiciaire** qui est compétente pour le trafic international de stupéfiants et d'armes, et le Parquet et l'Office des Étrangers, en accordant une attention particulière aux multirécidivistes dits « high trouble ».

- **Renforcer l'encadrement et le suivi rapide des jeunes mineurs délinquants** (indemnisation de la victime, réparation du dommage, service de prestation éducative...) dans une perspective de reconstruction du lien social.
- Continuer l'élaboration d'outils de **prévention du radicalisme religieux** et lutter sans relâche contre le terrorisme.

3. LE "NEW WAY OF PROTESTING"

Bruxelles est le lieu d'expression publique par excellence, tant à l'échelon national qu'europpéen. La Police de Bruxelles est annuellement en charge de l'encadrement de plus de 1.000 manifestations à caractère revendicatif ou commémoratif dont le déroulement serein repose sur le concept de la gestion négociée de l'espace public (GNEP).

Toutefois, la réalité de l'ordre public lors de grands rassemblements est devenue plus complexe depuis la création de ce cadre. L'approche négociée des événements est rendue de surcroît plus compliquée en l'absence, de plus en plus fréquente, d'un organisateur désigné et/ou d'une structure à leur base - au profit d'appels à manifester lancés sur les réseaux sociaux.

■ Nous proposons de :

- Finaliser une **approche globale des « New Way Of Protesting »** (NWOP). La Police veut améliorer l'approche tactique et renforcer l'efficacité de notre dialogue avec les manifestants par le biais de nos « *Communication teams* » spécialisés dans la négociation et le désamorçage des conflits ou encore l'instauration de taskforces judiciaires cherchant à identifier les auteurs de troubles.
- Continuer à professionnaliser le centre de rassemblement des personnes arrêtées (CRPA) et explorer des pistes de collaboration nouvelles sur la **présence d'un médecin sur le site de la garde zonale** pendant les transferts les plus critiques, au titre d'un projet pilote. Cette démarche novatrice aurait vocation à gérer de manière optimale, in situ, ces risques médicaux additionnels, ainsi que de diminuer les impacts collatéraux sur les processus des disciplines concernées. Notamment en désengorgeant les services d'urgence.

4. ŒUVRER AU VIVRE ENSEMBLE

- I. Instituer une politique d'intégrité zonale forte
- II. Lutter contre le harcèlement, les violences sexuelles et intrafamiliales
- III. Respecter et prôner la diversité
- IV. Nouveaux défis

■ Instituer une politique d'intégrité zonale forte

Nous soutenons les policiers en veillant entre autres, à leur assurer un panel de formations adéquates ainsi qu'un environnement de travail plus moderne et sécurisant grâce à l'équipement et au matériel mis à leur disposition.

Nous attendons dès lors de la Police un **comportement exemplaire en toutes circonstances**. Chaque collaborateur, chaque collaboratrice doit comprendre sans ambiguïté les valeurs et comportements auxquels il/elle est tenu d'adhérer.

■ Nous proposons de :

- Mettre en place une politique garantissant des efforts permanents en vue d'atteindre un niveau maximal d'intégrité. Pour ce faire, nous voulons l'instauration de référents zonaux en qualité de garants de l'application et du respect de cette politique.
- Développer un plan de formation et d'entraînement stratégique zonal de qualité établissant les besoins théoriques et pratiques prioritaires selon chaque profil de fonction, que ce soit à l'égard du personnel opérationnel ou du personnel civil. Ce plan intégrera, pour les opérationnels, les réalités de terrain ainsi que les évolutions connues en ce qui concerne les interventions policières. Notre nouveau centre K9-4 POLBRU est un site créé sur mesure pour répondre à ces besoins.

■ Lutter contre le harcèlement, les violences sexuelles et intrafamiliales

Dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+ - qu'il s'agisse de violences en un lieu public ou de violences conjugales et intrafamiliales - les services de Police ont un rôle à la fois fondamental et indispensable à jouer. Pourtant, beaucoup de personnes victimes de harcèlement dans l'espace public ou de violences conjugales n'ont pas recours aux instances policières. Nous avons équipé chacun de nos quatre commissariats centraux ouverts 7j/7, 24h/24 d'un **local pour la cellule Emergency Victim Assistance (EVA) spécialement dévolu à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales et de leurs enfants.**

■ Nous proposons de :

- Continuer à **former et sensibiliser le personnel de la Police** à la thématique du harcèlement de rue et des violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+, et organiser, en accord avec le parquet de Bruxelles, des actions proactives spécifiquement orientées sur cette question.
- Instaurer **une culture bannissant les propos et comportements sexistes et/ou inadéquats à l'égard du personnel.**
- Poursuivre les efforts dans la lutte contre ces crimes par le biais d'un **accueil**, d'une **prise en charge** ainsi que d'un **suivi de qualité des victimes.**
- Continuer de dispenser à tous nos collaborateurs et collaboratrices opérationnels de terrain une **formation spécifique « Violence intrafamiliale »** (VIF) destinée à appréhender de façon professionnelle, humaine et optimale pareille situation.
- Continuer de **soutenir le développement de notre cellule EVA.**
- Garantir à chaque citoyen l'usage des lieux publics en vue d'une appropriation collective de l'espace public favorisant le développement d'une société ouverte, tolérante et inclusive.
- Examiner tous les **aménagement**s à venir de la Ville sous l'angle de la sécurité des femmes.
- Sensibiliser les élèves de l'enseignement secondaire au **cyberharcèlement.** Pour ce faire, la Police (avec les cadets de Polbru) a mis en place une collaboration avec des partenaires tels que Child Focus et l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles. Le projet s'inscrit pleinement dans notre objectif de renforcer le lien entre les jeunes et la Police. Le cyberharcèlement est un problème croissant ; c'est pourquoi nos écoles et la Police ont développé ces ateliers. Les jeunes doivent toujours pouvoir se sentir en sécurité, que ce soit en ligne ou hors ligne.

■ Respecter et prôner la diversité

Nous sommes convaincus de l'importance d'offrir le même service de qualité à tout citoyen, qu'importe son genre, son âge, son origine, son orientation sexuelle, ses convictions religieuses et/ou philosophiques. Nous entendons faire de notre corps de Police une organisme où l'exclusion, la discrimination et l'inégalité n'ont pas leur place, comme elle n'ont place nulle part ailleurs.

La Police participe au projet *Community Policing Without Borders* (sous la régie de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)) dont l'objectif principal est de **lutter contre les discriminations et le racisme** au sein des forces de Police belges en travaillant sur trois thèmes principaux : un **recrutement plus ouvert à la diversité**, des **mécanismes de plaintes plus accessibles et neutres** et une **Police de proximité impliquant les diverses communautés** dans des projets communs de mieux vivre ensemble.

■ Nous proposons de :

- Multiplier les projets en lien avec la jeunesse (PolBru Cadets, Focus Ecoles, parrainage des écoles, stage civique et accueil d'étudiants-stagiaires, visites d'écoles et dans les écoles...).
- Poursuivre les politiques particulières à destination des seniors : campagnes d'information ciblées. Deux référents Inspecteur de Police (INP - « Senior flic ») par Direction de proximité et d'intervention (DPI) seront créés, joignables par téléphone ou par le biais d'une adresse électronique fonctionnelle, l'organisation d'après-midi d'infos/sensibilisation, en collaboration avec les communes, le tout sous l'angle d'une approche rassurante et protectrice des seniors.
- Réaffirmer le combat contre les discriminations et les agressions commises à l'encontre de la communauté LGBTQIA+. Nous poursuivons la formation et la sensibilisation du personnel, tant d'accueil que de terrain, et nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et transsexuelles.
- Établir un plan d'action diversité zonale parce que nous tenons à ce que notre corps de Police soit davantage ouvert et respectueux de la diversité, comprise dans sa définition plurielle, que ce soit en faveur des citoyens bien évidemment, mais également des collaborateurs et collaboratrices en activité et à venir.

■ Nouveaux défis

L'évolution constante de l'environnement urbain et des difficultés auxquelles est confrontée la population nous amène à renouveler sans cesse l'offre de service et à l'adapter aux divers maux rencontrés.

■ Nous proposons de :

- Pérenniser **les patrouilles « EMUT » (Équipes Mobiles d'Urgence - Mobiele UrgentieTeams)**. Les équipes mobiles d'urgence sont composées de prestataires de soins du CHU Brugmann, du CHU Saint-Pierre, de l'EMC et de Tandemplus. Ces équipes fourniront une assistance lors d'interventions sur une personne à l'égard de laquelle une suspicion de troubles mentaux existe, mais qui ne remplit pas les conditions d'un internement, de sorte que son placement en cellule n'est pas une option.

- Poursuivre la participation et le soutien à la salle de consommation à moindre risque « The Gate ». Les policiers sont spécialement formés à intervenir en cas de nécessité.
- Renforcer le Team Hershaw de la Police, service spécialisé de la zone de Police venant en aide aux personnes sans abri.

Toxicodépendances

Depuis le début des années 90 et la mise en place de programmes spécifiques, la Ville de Bruxelles a toujours veillé à articuler son action à celle des différents acteurs concernés par la prise en charge des phénomènes d'assuétude. Dans cette mission elle peut s'appuyer notamment sur 3 opérateurs historiques complémentaires (Le Service d'accompagnement psychosocial de son CPAS, la Maison d'accueil Socio-Sanitaire et l'asbl TRANSIT) pour l'élaboration et le suivi de trajectoires de soins, la construction et le maintien de liens avec les personnes les plus démunies, dans une démarche commune de cohésion sociale.

La Ville de Bruxelles ne laisse personne sur le bord de la route. Au regard des enjeux et des défis actuels et futurs, elle continuera à innover en soutenant la mise en œuvre de dispositifs construits sur des bases scientifiques solides. Cette démarche volontariste n'est pas forcément d'emblée populaire mais elle le devient lorsque ces dispositifs, une fois mis en place, atteignent les objectifs fixés et servent l'intérêt général.

Bruxelles, comme d'autres capitales européennes, rencontre un défi majeur en matière de drogues. Il concerne l'augmentation de la consommation de produits stupéfiants, dans toutes les sphères de la société, et son corollaire le trafic de drogue, dont nous savons qu'il est en pleine expansion et d'une extrême violence. Ces enjeux font peser une menace considérable sur le vivre ensemble et sur la stabilité des institutions. Ils nécessitent une action concertée.

Pour y faire face, il convient de continuer à déployer une politique réaliste axée sur 4 piliers : la prévention, la réduction des risques, le soin et la répression. L'approche doit être globale et intégrée. La répression, l'action des forces de police, doit servir à démanteler les réseaux criminels et se concentrer sur les « dealers ». Les autres piliers doivent viser un objectif de santé publique, de réinsertion et de cohésion sociale. Enfin, tous les acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité doivent se parler pour mener à bien une politique efficace en matière de drogues illicites.

Le défi est important, tant la visibilité du phénomène est criante et les problématiques nombreuses, mais il peut être relevé à condition d'être envisagé de façon responsable, pragmatique, courageuse et novatrice.

NOS OBJECTIFS

■ Répression du trafic de drogue et de ses conséquences

Renforcer la capacité policière dans la lutte contre les trafiquants. Tolérance zéro pour la vente de drogues illicites :

- Augmenter l'effectif d'agents de proximité.
- Alléger la charge administrative des policiers.
- Libérer des ressources pour que la Police puisse se concentrer sur ses missions premières de maintien de l'ordre.

En 2024, nous avons pu créer un service mobile psychiatrique de prise en charge des personnes présentant un trouble de santé mentale, soulageant ainsi les policiers d'une mission qui incombe au corps médical. Cette expérience peut être transposée en confiant, tel que nous le préconisons, tout ce qui concerne la santé et la dimension sociale de l'usage de drogue aux acteurs compétents en social-santé.

■ Prévention, réduction, des risques et soins

- Diminuer les inégalités sociales en luttant contre la pauvreté et en facilitant l'accès à un logement décent et à la santé pour tous. La précarité est un déterminant négatif de la santé, un facteur de marginalisation que l'on peut réduire en développant les services à bas seuil d'accessibilité.
- Poursuivre la formation des agents de première ligne afin de faciliter la prise de contact et d'optimiser les orientations.
- Soutenir et développer une politique des drogues efficace, construite sur des vérités et des diagnostics scientifiques précis afin que les actions mises en place couvrent au mieux la réalité et les besoins des populations. Une action visant des objectifs moraux est inefficace.
- Lutter contre les discriminations de l'accès aux soins :
 - Garantir l'accès d'un grand nombre de « toxicomanes » aux structures répondant à leurs attentes ainsi qu'à celles de la population générale (« soulagement de l'espace public »).
 - Renforcer le travail de proximité et de terrain, notamment à travers la présence accrue de travailleurs de rue pour aller au contact des populations les plus précarisées et réduire les risques chez ceux qui cumulent de nombreux facteurs d'exclusion.
 - Pérenniser le financement et assurer le développement des services d'aide et de soins existants ayant démontré leur efficacité : Maison d'Accueil socio-sanitaire – M.A.S.S., Service d'accompagnement psychosocial du CPAS – S.A.S. et asbl Transit qui propose, pour sa part, une offre de services diversifiée et accessible 24h/24, y compris l'hébergement de crise.
- Renforcer le dialogue et les collaborations entre les services et les secteurs concernés, dans l'intérêt premier des personnes prises en charge et dans le respect des objectifs, contraintes et missions de chacun.
- Encourager et soutenir la réflexion des projets de diversification de l'offre de soins tels que le Traitement assisté par diacétylmorphine (TADAM) et continuer la promotion des salles de consommation à moindres risques (SCMR).

La SCMR GATE a ouvert ses portes en mai 2022 sur le territoire de la Ville de Bruxelles, là où des scènes de consommation de rue préexistaient. Le dispositif montre des résultats probants et d'autres communes veulent s'en inspirer. Depuis son ouverture se sont par exemple plus de 12.000 actes de consommations qui n'ont pas eu lieu dans l'espace public. La majorité des utilisateurs du service sont issus des quartiers avoisinants ; ce type de dispositif ne crée donc pas un appel d'air. La Police ne constate pas une croissance du trafic de drogues aux abords de la SCMR et se félicite de la collaboration mise en place.
- Favoriser des actions éducatives et pédagogiques inscrites dans la durée, y compris en milieu scolaire.
- Développer des solutions structurelles en complément ou en soutien de l'ensemble des projets menés pour offrir des alternatives à la grande précarité et réduire les situations conflictuelles liées au partage de l'espace public.

- Stimuler (et renforcer) la prise en charge des nouvelles composantes moins visibles de la problématique des drogues selon les milieux de vie (chemsex, monde festif...).
- Rester à l'écoute des besoins des habitants, de leurs préoccupations en les conviant régulièrement à des séances d'information.
- Voir les défis majeurs sans les occulter et oser entreprendre, sur base de bonnes pratiques en cours dans d'autres villes européennes.

■ **Pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'insertion socioprofessionnelle, le PS-Vooruit propose de :**

- Continuer à privilégier le recours aux entreprises d'économie sociale et aux entreprises de travail adapté (ETA) et développer des emplois durables dans les services de proximité comme la garde d'enfants, les services de restauration des personnes âgées...
- Réserver l'exécution et l'accès à la procédure de passation d'une partie des marchés publics à des ETA et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées, en application de l'article 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.
- Systématiser l'intégration de clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics et conditionner la passation de marchés publics à la fourniture de biens et services durables et de proximité. Le PS-Vooruit, dans son engagement éco-socialiste, souhaite développer les conditions d'octroi des marchés de fournitures de biens et services s'articulant autour de la notion de « réparabilité » de ceux-ci. Les biens (y compris numériques comme les logiciels informatiques) doivent pouvoir être adaptés et réparés par les agents des administrations sans continuellement faire appel à la sous-traitance pour l'après-vente ou la garantie, afin d'éviter l'augmentation artificielle et inutile du coût du service public et la création de déchets parfois très nocifs et toxiques (ex. : certains métaux lourds et substances contenus dans le matériel informatique).
- Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'économie sociale auprès des entreprises et des entrepreneurs et aider au développement d'agences-conseils.
- Soutenir, avec l'aide et l'expertise de *hub.brussels*, la professionnalisation des entreprises d'économie sociale pour les aider à gagner une compétitivité comparable à celle des entreprises commerciales classiques de manière à ce qu'à terme elles prennent part aux marchés publics de la Ville et des autres communes et pouvoirs publics.
- Réserver un quota de locaux commerciaux de la Régie foncière et du CPAS à destination des entreprises d'économie sociale, qui bénéficieraient de conditions de location préférentielles et d'un accès préférentiel au matériel communal.
- Soutenir le développement de la société d'économie sociale créée par la Ville pour gérer l'exploitation événementielle du plateau du Heysel et la filière de formation des logisticiens.
- Ouvrir la Ville de Bruxelles à la participation au capital des entreprises d'économie sociale pour en soutenir le développement.
- Associer les structures locales et régionales de l'emploi (Mission locale, CPAS, Actiris...) pour épauler les soumissionnaires des marchés publics avec clauses sociales dans le recrutement d'un nombre défini de jeunes inscrits dans les structures publiques de recherche d'emploi.
- Soutenir les coopératives d'activités permettant aux futurs entrepreneurs de tester leur projet professionnel tout en conservant leurs droits et revenus de substitution.
- Adopter, en associant les partenaires sociaux, une Charte de lutte contre le dumping social, sur l'exemple des Villes de Herstal et de Charleroi et plusieurs autres municipalités wallonnes, régissant l'ensemble des marchés publics de la Ville de Bruxelles, du CPAS, de ses associations – y compris chapitres XII – et organismes para-communaux.

- Multiplier les collaborations avec l'auditorat du travail et les services fédéraux et régionaux d'inspection sociale et du travail, pour mieux détecter les situations de dumping social et d'irrégularité sur les chantiers lancés sur la base de marchés publics.
- Etendre, en collaboration avec les autres communes concernées, à la Zone de Police Bruxelles-Capitale/Ixelles ainsi qu'aux intercommunales auxquelles participe la Ville de Bruxelles une telle Charte de lutte contre le dumping social.

■ Pour privilégier l'emploi public et de qualité à la sous-traitance privée le PS-Vooruit propose de :

- Veiller à ce que l'internalisation de ces tâches soit l'occasion d'améliorer les conditions de travail, souvent précaires, offertes par le secteur privé dans ces domaines d'activités (horaires de travail, rémunération, perspectives de formation et d'évolution...).
- Exploiter au maximum le cadre légal offert par la législation relative aux marchés publics pour développer le service « in house » permettant de ne pas devoir passer par la procédure des marchés publics lorsqu'il existe une capacité à réaliser en interne les missions en se reposant sur le personnel et les structures publiques locales.
- Mener une politique plus substantielle et institutionnalisée de partenariats avec les écoles supérieures, universités et centres d'études bruxellois visant à offrir l'assistance, le transfert de données (notamment statistiques, anonymisées, pour les besoins de la recherche scientifique) et, le cas échéant, l'accueil de chercheurs et d'étudiants au sein des administrations de la Ville et du CPAS (recherches, thèses, travaux de fin d'études, stages...).

PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL !

■ Pour soutenir et dynamiser la création de l'activité économique dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire le PS-Vooruit propose de :

- Veiller, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et de la mise en œuvre des grands projets urbanistiques (NEO, Schaerbeek Formation, Solvay...), au maintien de moyennes et grandes surfaces mixtes affectées aux activités économiques et à l'implantation d'entreprises industrielles urbaines logistiques, portuaires, touristiques et commerciales...
- Créer, dans le cadre du projet NEO, un grand pôle d'industrie touristique sur le plateau du Heysel avec un centre de congrès, une grande salle de concerts, des activités de loisir...
- Évaluer les impacts des plans de mobilité dans les quartiers commerçants de la Ville de Bruxelles.
- Poursuivre la politique de rééquilibrage des affectations économiques et résidentielles aux abords des bassins et tronçons centraux du canal notamment en les réaménageant en de nouveaux quartiers de vie.
- Collaborer à la création d'un grand pôle logistique de transport multimodal de marchandises sur le site de Schaerbeek Formation afin de booster cette activité essentielle à la viabilité d'une ville tout en dégagant le centre-ville et certaines rives du canal de la forte présence des poids lourds.

- Poursuivre la politique de soutien et de création de centres et de clusters d'entreprises, particulièrement dans les quartiers nord et ouest de la Ville (cluster environnemental de Tivoli, centre BYRRH, pôle d'activités Navez...).
- Proposer des espaces de type pépinière d'entreprises ou des occupations temporaires de type « auberge espagnole » (en collaboration avec hub.brussels) afin que les jeunes entrepreneurs puissent tester leurs idées dans un environnement favorable tout en bénéficiant d'un accompagnement de qualité (et de relais pour trouver des outils de financement pour leur développement).
- Proposer aux jeunes entrepreneuses et entrepreneurs un service d'appui centralisé pour les soutenir dans toutes leurs démarches administratives et juridiques.
- Pérenniser et redynamiser le Marché Matinal *Mabru*.
- Encourager quand c'est possible, les entreprises à occuper d'anciens bâtiments industriels à réaffecter afin que l'opération économique soit combinée avec une opération de rénovation urbaine.
- Poursuivre, tant au niveau de la Ville que du CPAS, la politique d'acquisition immobilière d'anciens sites industriels au gré des opportunités, en vue de leur réaffectation à des projets urbains d'activités économiques, comme ce fut le cas avec le Palais des Vins et BYRRRH (devenus respectivement l'*Atelier des Tanneurs* et *Be-Here*).

■ **Pour organiser et renforcer la promotion de Bruxelles en tant que zone d'investissement attractive et développer les incitants, le PS-Vooruit propose de :**

- Compléter et poursuivre un plan de recherche active des investissements étrangers en partenariat avec l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (*hub.brussels*).
- Poursuivre la stratégie de développement économique durable misant clairement sur une relative spécialisation autour d'un nombre limité de secteurs d'activités forts en potentialités de création d'emplois bruxellois : métiers du care, services d'aide aux personnes, petite enfance, HoReCa, tourisme et culture, filière verte, rénovation et construction durable...
- Exploiter au maximum l'image de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe et sa localisation stratégique au carrefour des principaux nœuds de transports européens (transport routier, ferroviaire, navigable et aérien).
- Poursuivre le développement de la zone d'intérêt prioritaire du canal, en collaboration permanente avec la Région et l'agence *perspective.brussels*.
- Participer constructivement aux efforts de hub.brussels et des autres organismes publics en matière de promotion de Bruxelles et de ses facilités.
- Exploiter la fonction de Bruxelles en tant que grand pôle universitaire pour créer de nouvelles synergies avec les universités qu'elle accueille et renforcer le partenariat historique privilégié entre la Ville et Bruxelles et le CPAS d'une part et l'ULB et la VUB d'autre part, pour le développement d'activités et de secteurs économiques innovants et créateurs d'emplois d'avenir.

■ Pour favoriser l'esprit d'entreprendre le PS-Vooruit propose de :

- Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre au travers de la promotion de bonnes expériences d'entrepreneurs bruxellois.
- Sensibiliser les plus jeunes à l'esprit d'entreprendre en mettant en place, dès l'enseignement primaire, des méthodes pédagogiques permettant d'éveiller les élèves à la prise d'initiatives et à la culture du projet.
- Renforcer l'enseignement et la formation en alternance et les stages dans l'enseignement de plein exercice en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir (Région, VGC, COCOF, Fédération Wallonie-Bruxelles) et les partenaires sociaux (notamment les organisations représentant les entreprises, PME, TPE et indépendants...).
- Encourager les échanges structurels (visites, stages, réalisation de projets, rencontres...) entre les acteurs économiques de la Ville (commerçants, entreprises) et les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise.
- Renforcer le soutien de la Ville aux projets visant l'aide et l'accompagnement des chercheurs d'emploi dans la création de leur propre activité économique indépendante, notamment par la création d'incubateurs youth-friendly, en association avec la Région.
- Organiser le soutien et renforcer le mentorat, pour offrir aux jeunes entrepreneurs et starters de Bruxelles un accompagnement et des conseils s'appuyant sur le bénévolat d'entrepreneurs expérimentés.
- Valoriser nos principaux secteurs d'activités économiques et différents métiers par la mise en place, avec les secteurs privés concernés, de remises de prix annuelles, honorifiques ou accompagnées de bourse d'investissement (secteurs hôtelier, restauration et café, mode et design, commerce de détail...).

■ Pour développer les secteurs d'activités durables le PS propose de :

- Continuer à développer le tourisme, la culture et l'événementiel comme levier économique à Bruxelles, en veillant à garantir un équilibre avec les autres fonctions de la ville, et à lutter contre les dérives qui nuisent à la qualité de vie des Bruxelloises et des Bruxellois (ex. : AirBnb).
- Poursuivre le projet de création d'un pôle d'activités mixte (logement/entreprise) dédié aux métiers de la construction durable rue Navez, dans le Quartier Nord.
- Promouvoir l'implantation d'activités en lien avec le secteur de l'environnement en privilégiant leur accueil dans les centres d'entreprises.
- Soutenir les petites entreprises locales, les commerces et les indépendants.
- Mobiliser les fonds structurels européens pour développer l'emploi peu qualifié et difficilement délocalisable.

PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES DANS UNE VILLE COMMERÇANTE MILLÉNAIRE !

■ Pour soutenir la qualité et la diversité des commerces dans tous les quartiers de Bruxelles le PS-Vooruit propose de :

- Poursuivre l'élaboration des plans de développement commercial pour chacun des quartiers commerçants de la Ville, dans le but de parvenir à une réelle mixité commerciale, de valoriser et accentuer l'identité et les spécificités propres à chaque noyau commercial, et de promouvoir en Belgique et à l'étranger une vision claire et attractive de la richesse et de la diversité commerciale bruxelloise.
- Investir dans les noyaux commerciaux afin de leur donner une nouvelle impulsion et renforcer leur dynamique, tout spécialement dans ceux situés dans des quartiers plus excentrés (ex. : Marolles, rue De Wand, rue Marie-Christine..).
- Promouvoir davantage la participation et la concertation avec les commerçants dans le cadre des différentes politiques qui les concernent directement.
- Doter la politique d'implantation des commerces dans nos quartiers d'un nouvel outil stratégique: création d'une régie, sous la forme juridique d'une association chapitre XII, qui sur le modèle des sociétés d'économie mixte (SEM) de la Ville de Paris, serait en charge de :
 - la gestion, l'entretien et la mise en location des locaux commerciaux appartenant à la Ville de Bruxelles (Régie foncière) et au CPAS, en ce compris en menant une politique de magasins éphémères – ou pop-up stores – dans le but de redynamiser certains quartiers connaissant des baisses d'attractivité et de cellules commerciales vides,
 - l'acquisition de nouveaux locaux commerciaux dans le même but,
 - la location des cellules commerciales vides en vue d'une sous-location sur le modèle du fonctionnement des agences immobilières sociales (AIS),
 - la mise en œuvre de la politique du commerce adoptée par la Ville – et plus exactement les plans de développement commercial – avec pour objectifs premiers la mixité commerciale, le développement harmonieux des quartiers commerçants, l'amélioration de l'attractivité de tous les quartiers commerçants, le soutien aux jeunes entrepreneurs et la lutte contre les cellules vides,
 - la réalisation d'études et recherches en matière de développement commercial en vue de formuler des propositions (de règlements notamment) en soutien de la politique du commerce du Collège des bourgmestre et échevins,
 - la collaboration avec, d'une part, les associations de commerçants et les Business Improvement Districts (lire ci-dessous) et, d'autre part, le niveau régional, notamment l'ancienne agence Atrium intégrée au sein de l'agence hub.brussels, Citidev, l'invest régional finance.brussels (SRIB),
 - le soutien des jeunes entrepreneurs porteurs d'un projet commercial innovant par une exonération de loyer pendant un an pour les espaces de la Régie foncière et du CPAS, sur la base de remise de projet.
- Simplifier la vie des commerçants en collaborant avec le guichet unique de la Région (*hub.brussels*), permettant d'obtenir l'ensemble des informations sur les démarches nécessaires, les demandes de permis et autorisations nécessaires au lancement de leur activité et les aides disponibles et accompagnant les enseignes désirant s'installer à Bruxelles ou des nouveaux projets d'entrepreneuriat.

- Soutenir la diversité de l'offre commerciale de proximité dans son rôle de cohésion sociale, notamment en tant que desserte des populations moins mobiles (ex : les zones commerciales des rues De Wand et François Vekemans).
- Organiser une réelle concertation avec les commerçants sur les différents incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, en particulier en matière de qualité des devantures commerciales et des enseignes, d'aménagement de l'espace public, de transport, de gestion des déchets et des nuisances, de sécurité, de fiscalité...
- Adapter la politique de stationnement en privilégiant la gratuité de courte durée et la rotation forte afin de permettre à ceux qui en ont besoin de faire leurs courses en voiture tout en assurant une plus grande disponibilité du stationnement dans les rues et quartiers commerçants.
- Organiser de plages horaires de livraison de marchandises dans les quartiers commerçants (avant l'affluence des heures de pointe du matin, et après celles du soir), tout en mutualisant les aires de livraison à l'aide d'un outil informatique (en ligne et/ou application smartphone).
- Poursuivre la rénovation des devantures commerciales en maintenant les incitants.
- Continuer la lutte contre les enseignes obsolètes avec des sanctions plus sévères contre les commerçants négligents persistant dans l'inaction.
- Augmenter le nombre de places publiques permettant l'organisation de marchés, tant dans les quartiers existants que dans le cadre du développement de nouveaux quartiers.
- Redynamiser les marchés de la Ville (marché aux puces, marché de la place Bockstael, marché de la place Anneessens en lien avec le marché du Midi...) et soutenir le développement de marchés de produits Bio et/ou issus du commerce équitable.
- Étudier la possibilité de créer un marché couvert permanent sur le territoire de la Ville de Bruxelles, à l'image de ceux existant dans les villes comme Barcelone ou Paris.
- Collaborer à la redynamisation de certaines galeries commerçantes (passage Saint-Honoré et passage du Centre, galerie Bortier, galerie Ravenstein).
- Lutter contre l'excès de commerces similaires, notamment à travers l'application du règlement « Night shop » et « Phone shop » par un contrôle plus efficace de la Police de l'urbanisme, afin de limiter drastiquement la prolifération de ce type de commerce dans les quartiers animés et centraux.
- Poursuivre une politique d'ouverture, de dialogue et de convivialité avec les tenanciers des locaux HoReCa dans les quartiers centraux, tout en luttant contre les nuisances pouvant être générées par les terrasses (bruits, mégots...), afin d'assurer un équilibre et un cadre de vie agréable, propice à l'habitat, même dans les quartiers centraux.

■ Soutenir l'activité créée par les PME et les TME en développant les centres d'entreprises de la Ville et du CPAS :

- Le Centre Dansaert offre ainsi une surface de 7.000 m² et accueille aujourd'hui près de 100 entreprises actives dans le stylisme, le design et l'architecture, la bijouterie joaillerie, le graphisme, la communication et les nouvelles technologies, sans oublier un important pôle de production cinéma. Ces entreprises y trouvent un loyer modéré et une aide à la gestion.
- Les Ateliers des Tanneurs créés par le CPAS dans l'ancien Palais du Vin de la rue des Tanneurs, en plein cœur des Marolles, sont le second pôle. Ils mettent à disposition des entreprises 6.000 m² d'espaces de production, réunion et organisation d'évènements ainsi qu'une large gamme de services. Les activités liées au développement durable ou à l'insertion socioprofessionnelle y sont favorisées.

- Le Pôle d'activités économiques urbaines de Bruxelles Be-Here (les anciens entrepôts BYRRH) situé dans le Sud de Laeken à proximité du site Tours & Taxis et du Port de Bruxelles, offre 9.000 m² de bâtiments classés et rénovés dans le but d'y accueillir un pôle d'activités économiques urbaines. Celui-ci offre aux entrepreneurs des surfaces modulables de type semi-industriel, dans une architecture originale et un aspect innovant en matière de technologies durables. La particularité du projet est que les entreprises doivent s'engager à favoriser l'accès à l'emploi à la population du quartier en offrant notamment des postes pour une main d'œuvre faiblement qualifiée. Des activités d'insertion socioprofessionnelle telles que la boulangerie ou des métiers de bouche sont les premières visées afin de satisfaire la demande des entreprises en « catering/service traiteur ». Le projet vise à soutenir le secteur des TIC, l'alimentation durable (en ce compris la transformation et la distribution), l'écoconstruction et l'éco-rénovation liées à l'essor démographique et au développement urbain, les activités de logistique d'approvisionnement et de distribution et le secteur de l'industrie culturelle. Nous souhaitons renforcer cette dynamique de soutien à la création d'activités économiques, et développer les réseaux et la complémentarité entre les centres d'entreprises de la Ville et ceux de la Région, que ce soit en termes de surfaces proposées (de bureaux partagés de 20 m² à des plateaux de 500 m²) ou de secteurs accueillis et représentés.

PRIORITÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE DES BRUXELLOISES ET DES BRUXELLOIS !

L'observatoire de l'emploi commun à Actiris et Bruxelles Formation, view.brussels, identifie plusieurs interventions pour stimuler l'accès à l'emploi : promouvoir certains métiers et les filières de formation qui y correspondent, l'immersion en entreprise, la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, la formation linguistique...

La priorité du PS-Vooruit, tant au niveau régional qu'au niveau communal, est aujourd'hui la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant, indépendamment de l'âge des demandeurs d'emploi indemnisés.

Une attention particulière doit aussi être apportée à la valorisation des compétences des Bruxelloises et Bruxellois qui ne se matérialisent pas spécialement sous forme d'un diplôme.

■ Pour concrétiser la formation tout au long de la vie le PS-Vooruit propose de :

- Etablir une offre complète de filières cohérentes de formation et d'insertion avec ses différentes étapes (de l'alphabétisation de base aux formations qualifiantes en passant par l'insertion socioprofessionnelle).
- Renforcer la coordination et la visibilité de l'offre de formation sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la Région, éventuellement par une cartographie reprenant l'ensemble des opérateurs existant, en précisant le rôle de chacun.
- Renforcer les partenariats avec les centres de formation de Bruxelles Formation au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- Renforcer l'information des demandeurs d'emploi indemnisés (DEI) sur l'offre de formation dans les filières en pénurie en Région de Bruxelles-Capitale, selon la liste dressée par Actiris.
- Renforcer les formations organisées dans les filières porteuses (métiers du care, services d'aide aux personnes, petite enfance, HoReCa, tourisme et culture, filière verte, rénovation et construction durable, conducteur de poids lourd...).
- Proposer des filières de formation continuée d'approfondissement afin de permettre à chacun de se perfectionner dans son domaine tout au long de sa carrière.
- Renforcer, en partenariat avec les opérateurs régionaux et communautaires (Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB) les départements Formation et Emploi-Économie Sociale du CPAS et les charger d'augmenter de manière significative les outils indispensables à l'intégration sociale et professionnelle de leurs publics, et de les aider à trouver un emploi adapté tout en travaillant à l'acquisition et la validation de compétences et d'attitudes permettant une autonomisation et une insertion durable.
- Renforcer les partenariats avec les partenaires « non institutionnels » qui peuvent offrir des formations adaptées à certains publics (ex. formations en codage) ou des formules d'accompagnement ou de mentorat sur mesure comme duo for a job.
- Afin d'encourager l'insertion professionnelle et la formation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, plaider auprès du gouvernement fédéral l'exonération de 2€ sur le total de l'indemnité de formation reçue par heure.

PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE !

Le chômage de longue durée consiste, pour l'intéressé, à ne pas avoir d'emploi et à en chercher depuis deux ans au moins. En mars 2024, celui-ci représentait 45,30 % des DEI à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale (soit 40.832 personnes), et 46,30 % des DEI à l'échelle de la Ville de Bruxelles (soit 7.117 personnes) . C'est donc pratiquement un DEI sur deux, tant au niveau régional qu'au niveau communal, et ce n'est pas une situation nouvelle, alors que le taux de chômage total s'est sensiblement réduit au cours des 10 dernières années. **Pour répondre à ce fléau, le PS a impulsé le concept de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD), dans lesquels les demandeurs d'emploi seront embauchés sous un contrat de travail exploitant les mécanismes innovants de mise à l'emploi par des entreprises à but d'emploi. Pensé prioritairement pour des territoire plutôt ruraux ou semi-ruraux, ayant subi les affres de la désindustrialisation, le concept a été adapté à un milieu urbain comme la Région de Bruxelles-Capitale, et partant aux quartiers.**

■ Pour lutter contre le chômage de longue durée à travers les TZCLD, le PS propose de :

- Créer une entreprise à but d'emploi associant la Mission Locale (Maison de l'Emploi et de la Formation) et le CPAS, qui s'inscrira dans la philosophie de l'économie sociale, et qui aura pour objet d'embaucher les chômeurs de longue durée dans le cadre des projets TZCLD dans les quartiers les plus durement touchés par ce phénomène sur le territoire communal.
- Privilégier, au sein de l'entreprise à but d'emploi, les métiers qui répondent aux besoins du quartier, au même titre que les aspirations des travailleurs.
- Développer un programme de formation professionnelle sur mesure pour les besoins des travailleurs, pour doter de qualifications solides celles et ceux qui souhaiteraient ensuite intégrer l'emploi sur le marché régulier.
- Prévoir des aménagements spécifiques, par exemple en termes d'horaires de travail, à l'attention de personnes plus vulnérables, travailleurs en fin de carrières, parents solo, etc.

PRIORITÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS DE QUALITÉ POUR LES BRUXELLOISES ET LES BRUXELLOIS !

■ Pour une réelle politique de l'emploi intégrée et transversale au niveau local le PS propose de :

- Encourager la solidarité entre communes pour lutter contre le chômage, notamment en organisant la mise en place d'une conférence des échevins de l'économie et de l'emploi.
- Poursuivre et renforcer les expériences pilotes et lieux d'échanges de bonnes pratiques afin de développer et d'optimiser les leviers de développement socio-économiques des quartiers fragilisés.
- Adopter des contrats locaux pour l'emploi dans une perspective de *gender mainstreaming* et *handy mainstreaming* en s'intégrant dans les objectifs et priorités de la Région.
- Organiser une concertation bisannuelle entre les acteurs locaux de l'économie, de l'emploi et de la formation (Maison de l'Emploi et de la Formation, Mission locale, CPAS, Actiris et ses antennes, Bruxelles Formation, centres d'entreprises, hub.brussels, guichet d'économie sociale, partenaires sociaux locaux...) afin d'évaluer et adapter ensemble le dispositif cohérent de création et de recherche active d'emploi, de prospection de l'emploi local et de formation professionnelle au plus près des réalités locales.

PRIORITÉ À LA DYNAMISATION DE LA RECHERCHE D'EMPLOI !

■ Pour renforcer l'accès à l'information et aux services publics de la politique de mise à l'emploi, le PS-Vooruit propose de :

- Renforcer la visibilité et la connaissance du nouveau pôle central de l'emploi et de la formation, à savoir la Maison de l'Emploi et de la Formation, en s'appuyant sur un plan commun au Service d'Aide à l'Emploi et au CPAS.
- Développer les moyens des antennes décentralisées et guichets d'économie locale dans les différents quartiers de la Ville.
- Renforcer les partenariats avec les structures publiques régionales (hub.brussels, finance.brussels (SRIB), Citydev, Actiris...) et les structures publiques des autres communes de la Région, et mobiliser le niveau fédéral pour certains projets. Le niveau communal est loin de disposer de tous les leviers pour agir sur la création de l'emploi, mais il se doit d'exploiter au maximum les opportunités qu'offrent les autres niveaux de pouvoir.
- Développer des partenariats avec les représentations des entreprises telles que BECI et l'UCM et des travailleurs, pour faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi (DEI) bruxellois en termes d'opportunités, formations...
- Multiplier les salons et bourses de l'emploi, et les événements de type « speed dating », en mettant à l'honneur les grands pourvoyeurs d'emploi présents sur le territoire communal, tant privés que publics.

■ Pour améliorer les services à destination des jeunes, le PS-Vooruit propose de :

- Aider les jeunes en renforçant les services et actions d'orientation dans les écoles afin de donner un maximum d'informations sur les études supérieures, les modules de formation professionnelle, les débouchés et l'état détaillé du marché du travail.
- Assister activement les jeunes dans la recherche de stages et d'emplois en offrant un accueil individualisé, la préparation aux entretiens d'embauche, l'élaboration d'un projet professionnel...
- Dynamiser le service d'aide aux jeunes dans la recherche d'un job étudiant – un obstacle récurrent dans la recherche d'un premier emploi et qui a tendance à enfermer le jeune dans un cercle vicieux où il n'a pas d'emploi parce qu'il n'a pas d'expérience, et il n'a pas d'expérience parce que personne ne veut lui donner sa chance.
- Utiliser de manière ambitieuse les mécanismes régionaux de la Garantie pour la Jeunesse, qu'est le Stage First, au sein de tous les départements de la Ville et du CPAS pour donner une véritable expérience professionnelle aux jeunes qui en bénéficient. L'objectif est d'exploiter le cadre de travail qu'offre l'administration communale au sens large pour préparer au monde du travail les jeunes demandeurs d'emploi (ex. : objectifs chiffrés...).
- Proposer aux partenaires privés et associatifs sollicitant le CPAS en vue de l'obtention de travailleurs sous contrat d'insertion (ancien article 60), les mécanismes régionaux du stage.
- Développer un accompagnement intensif des jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du CPAS vers des formations et notamment des formations pour des métiers en pénurie.
- Étudier la possibilité d'ouvrir le dispositif Deal 18-25 aux jeunes DEI qui ne sont pas nécessairement usagers du CPAS.

■ **Pour apporter un soutien aux parents, le PS-Vooruit propose de :**

- Soutenir et renforcer les services d'accueil de la petite enfance, indispensables pour les parents qui suivent des formations, cherchent un emploi (lire également à ce sujet le chapitre Petite enfance) ou prestent un contrat de travail article 60 (lire le chapitre lutte contre la pauvreté).

■ **Pour renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche le PS-Vooruit propose de :**

- Soutenir une politique de la diversité active en encourageant l'égalité des chances sur le plan de l'emploi.
- Poursuivre et intensifier les campagnes de lutte contre les discriminations à l'embauche, causes d'exclusion d'une grande partie de la population active bruxelloise du marché du travail, notamment en collaboration avec des opérateurs publics et subsidiés comme Unia (ou Centre interfédéral pour l'Egalité des chances) ou la Ligue des Droits de l'Homme.
- Promouvoir la diversité dans les PME et TPE de même que dans les organismes publics.
- Poursuivre les plans diversité conclus avec la Région.
- Faire de l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans tous les organismes publics une responsabilité communale et développer pour cela des partenariats avec des associations spécialisées mettant en lien employeurs et travailleurs en situation de handicap (SH); informer le public, les médias et les partenaires de l'ouverture de l'interface « Pool H » et des nouvelles opportunités d'emploi réservées au groupe-cible.
- Lancer un nouvel appel d'offres spécifiquement pour augmenter le nombre de taxis adaptés disponibles, en s'assurant que les compagnies répondant à cet appel disposent des véhicules nécessaires et sont prêtes à les dédier à ce service aux heures de pointe pour transporter les travailleurs SH. Favoriser l'emploi des femmes dans les secteurs traditionnellement masculins et vice-versa.

Cohésion sociale

Grâce au travail des socialistes, la Ville de Bruxelles a développé un ensemble de services et d'équipements qui favorisent la cohésion sociale, le « construire ensemble » et le bien-être de la population.

Désormais forte d'un maillage de services publics de proximité (BRAVVO, Maisons de quartier, écoles, Maison des Enfants, crèches, structures sportives...) et d'un CPAS proactif et efficient, la Ville de Bruxelles dispose d'une réelle capacité d'œuvrer à l'amélioration de la cohésion sociale et à la lutte contre la polarisation et la dualisation sur son territoire. Dans ce sens, **nous comptons renforcer la cohérence et le travail intégré de l'ensemble de nos dispositifs qui visent la cohabitation harmonieuse de toutes les composantes de notre Ville et développer/renforcer les partenariats afin de répondre au mieux à cet objectif commun.**

- Renforcer les actions qui améliorent le vivre et construire ensemble dans les quartiers, notamment en réaffirmant les valeurs démocratiques et en favorisant un sentiment d'appartenance positif à la ville.
- Développer la coordination des différents services de la Ville par quartier afin d'améliorer le diagnostic local, adapter les dispositifs et développer une réponse concertée et intégrée.
- Poursuivre, renforcer et soutenir les projets qui visent à déconstruire les préjugés et à lutter contre les polarisations.
- Encourager davantage les habitants à participer à la vie de leur quartier et à son évolution.
- Renforcer l'organisation de différents projets et événements tels que les fêtes de la jeunesse, fêtes de quartier... qui créent des moments de convivialité et d'autres actions d'occupation positive de l'espace public pour et par les habitants.
- Élaborer, en collaboration avec le CPAS et les Maisons de quartier, un projet de lutte contre l'isolement à destination des personnes les plus fragilisées.
- Organiser des conférences et formations à destination des travailleurs sociaux du secteur associatif.
- Organiser des activités et projets à destination des professionnels et de leurs publics, sur les thématiques du vivre ensemble.

ACCUEIL DES PRIMO ARRIVANTS

Les crises migratoires successives suscitent depuis des années de vifs débats, des interrogations et, parfois, de la peur. Les positions de l'extrême droite et, maintenant, même de la droite se radicalisent.

Alors que citoyens et associations se mobilisent sur le terrain pour venir en aide aux nouveaux arrivants, les mouvances extrémistes vocifèrent à travers le monde et donnent le ton aux partisans d'une politique de fermeté face à cette situation de crise.

De nombreuses frontières se sont déjà refermées et des murs s'érigent, même entre États de l'Union européenne, entraînant une inégalité latente qui ouvre la voie aux pires exploitations mais, surtout, qui entretient l'illusion d'une catégorie d'êtres humains plus méritante parce que bien née, au bon endroit de la planète.

Or, les mouvements migratoires en Europe contribuent à sa diversité culturelle et à son développement social et économique. L'accueil bienveillant et l'intégration positive de ces populations sont donc essentielles à la paix et la cohésion sociale dans les pays d'accueil.

Une société ne peut connaître de développement satisfaisant et durable que si elle est construite sur une solidarité solide entre ses citoyens. Une société inclusive doit permettre à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique, culturelle. Cette société inclusive met les individus en capacité de s'émanciper. C'est en défendant le droit de chacun à mener une vie conforme à la dignité humaine plutôt qu'en opposant les personnes, qu'une société se grandit, apaise les peurs et avance en confiance vers l'avenir...

Les meilleurs outils pour lutter contre la précarité et permettre une insertion dans la société sont un accompagnement de qualité et l'acquisition de compétences.

C'est pourquoi, sous l'impulsion des socialistes, la Ville et son CPAS, ont créé en 2016 l'asbl BAPA BXL qui a pour mission d'organiser le parcours d'accueil des primo-arrivants (accueil, information, formation à la citoyenneté, bilans social et linguistique, orientation socio-professionnelle, cours de français...). Organisé sur les plans collectif et individuel, ce parcours d'accueil permet une intégration dans les meilleures conditions et le respect des droits et devoirs de chacun.

Cette initiative démontre clairement **notre volonté de faire de la Ville de Bruxelles une capitale ouverte, responsable, solidaire et respectueuse de la diversité.**

Depuis 2023, les changements législatifs, notamment l'obligation du parcours pour les primo-arrivants et l'accueil des personnes « étrangères » sur une base volontaire, ainsi que le passage en tant qu'opérateur bicommunautaire, ont élargi l'accès du parcours à un public plus diversifié et, en même temps, posé de nouveaux défis. BAPA BXL se trouve ainsi confronté à un nombre croissant et plus varié de bénéficiaires, ainsi qu'à des enjeux sociétaux plus complexes.

Avec son personnel formé et pluridisciplinaire, et grâce à son travail en réseau, l'asbl BAPA BXL poursuivra son objectif d'offrir un parcours accessible et adapté, favorisant l'autonomie, l'émancipation et une insertion sociale et professionnelle positive.

UN PARCOURS ACCESSIBLE, ADAPTÉ ET ATTENTIF À TOUTES ET TOUS

- Veiller à accueillir les personnes à besoins spécifiques (malentendantes, malvoyantes, à mobilité réduite...) en développant une offre d'accompagnement et de formation adaptée.
- Poursuivre le développement des modules de formation à la citoyenneté, adaptés à des publics cibles (18-25 ans, femmes...).
- Renforcer les outils d'acquisition des compétences numériques liées à la gestion administrative (application bancaire, guichet en ligne...) des primo-arrivants.
- Sensibiliser et former le personnel à la détection des violences intrafamiliales parmi les bénéficiaires et renforcer les partenariats/collaborations avec les acteurs liés à la prise en charge des victimes.
- Renforcer la prise en charge psychologique des bénéficiaires, et en particulier les victimes de violences, les bénéficiaires souffrant de stress post-traumatiques, les mamans solo...
- Elargir les collaborations avec le secteur de la « petite enfance » afin de favoriser la participation, en particulier des femmes et des familles monoparentales, aux diverses formations.
- Développer des activités de soutien à la parentalité afin d'améliorer le bien-être des enfants, leur insertion en milieu scolaire et la réussite scolaire.
- Organiser et développer, en collaboration avec des structures, un soutien scolaire adapté aux enfants primo-arrivants, avec renforcement de l'apprentissage de la langue d'enseignement.
- Développer une antenne dans le Nord de Bruxelles.
- Accorder une attention particulière aux familles monoparentales en développant des modules de paroles et en adaptant le parcours

UN PARCOURS QUI VEILLE À UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POSITIVE

- Développer un programme individualisé d'insertion socio-professionnelle (ISP) spécifique pour les primo-arrivants (bilan de compétence; formation; emploi/stage) en renforçant les collaborations avec la Mission Locale, les CPAS, Actiris...
- Développer un partenariat pour :
 - organiser un module de remise à niveau de base et permettre aux primo-arrivants d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite des examens d'entrée aux formations ;
 - développer les compétences numériques du public en vue de faciliter leur ISP.

- Développer des actions avec des partenaires locaux pour insérer socialement les bénéficiaires dans la vie de leur quartier, leur commune, leur région.
- Développer/renforcer les partenariats avec les acteurs culturels (ex: l'Espace Magh, service Culture de la ville de Bruxelles...) afin de :
 - valoriser les projets artistiques des primo-arrivants,
 - découvrir les autres cultures.

UN PARCOURS VISANT L'AUTONOMIE ET L'ÉMANCIPATION

- Adapter et améliorer constamment la formation « Citoyenneté » en fonction des nouveaux publics, sujets d'actualité ou problématiques du jour.
- Développer des actions de prévention en matière de santé.
- Sensibiliser le public à différentes thématiques (égalité >< discriminations, participation citoyenne, droit des femmes, santé...).
- Développer des *workshops* sur diverses thématiques / préoccupations du public (santé mentale, mutilation génitale, assuétudes...) en collaboration avec des partenaires spécialisés.

UN PERSONNEL FORMÉ, BIENVEILLANT ET PLURIDISCIPLINAIRE

- Poursuivre la politique RH en matière de recrutement (diversité, mixité, âge, profils...).
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue adapté aux besoins spécifiques des membres de l'équipe, en tenant compte de la diversité de leurs compétences et de leurs domaines d'expertise.
- Poursuivre les rencontres et échanges de bonnes pratiques avec les partenaires et les autres institutions chargées de l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Si la Région de Bruxelles-Capitale compte parmi les plus riches de l'Union européenne et contribue à elle seule à la production d'un cinquième des richesses de notre pays (19 % du PIB), elle est également une terre de contraste et – comme de nombreuses métropoles européennes – accueille sur son territoire une importante population vivant sous le seuil de pauvreté. Son territoire composé de quartiers très aisés comme très populaires fait de la Ville de Bruxelles la quintessence de cette réalité. Afin de parfaire la couverture de l'offre du CPAS, les socialistes travaillent à améliorer la desserte des citoyens sur tout le territoire communal, en veillant à la qualité du service tout comme aux bonnes conditions de travail des travailleurs sociaux et d'accueil des usagers. L'**antenne sociale Wimpelberg** a été inaugurée au début 2024 à Neder-Over-Hembeek dans l'immeuble de l'ancien commissariat de Police de la rue du Wimpelberg, racheté par le CPAS à la Ville et remis à neuf. Les nouveaux locaux sont plus spacieux et confortables que les anciens, et deux écoles de devoirs – une francophone et une néerlandophone – y sont présentes. D'autre part, une nouvelle antenne sociale **a ouvert ses portes à Haren**, dans des locaux partagés avec le service Population de la Ville de Bruxelles, rapprochant ainsi les services du citoyen, mais également entre eux.

Les **écoles de devoirs du CPAS**, rattachées aux antennes sociales décentralisées, offrent un accompagnement scolaire à quelques 420 enfants. Par ailleurs, le CPAS fait passer ses animateurs à mi-temps afin de renforcer davantage encore les équipes Jeunesse.

Grâce à un travail efficace des socialistes à différents niveaux de pouvoir, la **Maison de l'Adolescent Nord (MADO Nord)** est pleinement opérationnelle à Laeken (boulevard Emile Bockstael 114). Les Maisons de l'Adolescent, sont des lieux d'accueil, d'écoute, de prise en charge, d'information et d'orientation soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces services s'adressent aux jeunes âgés de 11 à 25 ans mais peuvent accueillir également les parents, les familles, les professionnels qui rencontrent des difficultés dans l'accompagnement des adolescents. La mission principale de la MADO est de fédérer en un seul lieu les compétences des partenaires aux missions très différentes, de travailler en réseau et en complémentarité afin d'être un relais efficace pour l'adolescent, sa famille et les professionnels. Les actions proposées peuvent être individuelles et collectives et concernent toutes les thématiques liées à l'adolescence : relation familiale, scolarité, mal-être psychologique, emploi, formation, questions juridiques et administratives, difficultés financières, logement, vie affective et sexuelle, harcèlement, assuétude...

Face à l'augmentation continue du nombre d'**étudiants** demandant l'aide du CPAS (entre 2200 et 2300 bénéficiaires du revenu minimum d'insertion [RIS] par an), les socialistes ont répondu présents : l'équipe des travailleurs sociaux de la cellule Étudiants est passée de 18 à 25 personnes. Elle propose aujourd'hui une offre structurée. Le service vient d'emménager dans l'immeuble du CPAS situé au centre-ville, 10 Quai du Bois de Construction, à côté de la Maison Hanséatique. Elle continue également l'offre des 4 salles d'étude (à l'antenne Miroir dans les Marolles, dans la MADO à Laeken, à Brugmann et à la rue Bruyn à NOH) pendant les périodes de blocus, proposant 142 places pour le seul CPAS, auxquelles s'ajoutent celles mises en place par la Ville (dans les Bibliothèques des Riches-Claires, Breughel et de Laeken, au Centre Pôle Nord). Le CPAS ajoute une pierre à l'édifice avec le projet blocus résidentiel au sein de la maison de repos « Aux Ursulines », qui propose 7 chambres pour les étudiants en blocus.

De manière générale, et comme nous nous y étions engagé, le CPAS a porté beaucoup d'efforts sur les politiques de prévention :

- Prévention du **décrochage des jeunes** via le DEAL 18-25. Il s'agit ici de travailler en partenariat avec des associations de jeunesse, des organisations et des services sociaux étudiants, avec les différents services de la ville, d'aller vers les jeunes Bruxellois et de faciliter leur accès à la palette des aides qui peuvent les soutenir dans l'exercice de leurs droits et le développement de leurs projets. Le CPAS propose une aide (RIS, aide complémentaire), un emploi (Art. 60, Stage First, job étudiant), ou un accompagnement (vers la formation, un projet d'études, la recherche d'emploi).
- Prévention de la **pauvreté** via les **aides COVID** et énergie. C'est une vraie révolution copernicienne pour un service public comme le CPAS de sortir de ses murs et d'aller trouver le citoyen là où il est (sans attendre qu'il vienne réclamer ses droits sociaux). Les formules d'aides énergie ont été adaptées et renforcées à 5 reprises depuis leur mise en place.
- Prévention du **non-recours aux droits** via le **statut de bénéficiaire d'intervention majorée (BIM)** et via la sensibilisation (sur les marchés, par les associations). Là aussi la collaboration du CPAS de la Ville de Bruxelles avec les mutualités est une première en matière de lutte contre le non-recours aux droits.
- Prévention de l'**échec scolaire** via le **soutien scolaire individualisé**, la **mise à disposition de matériel informatique** dans les écoles de devoir, et la possibilité d'un hébergement de qualité durant le blocus et le quasi doublement du nombre de places en salles d'études (142 actuellement) équipées d'ordinateurs et de wifi.
- Prévention des **situations de rue pour les jeunes 18-25** via la création de **15 logements de transit accompagnés** (Projet HIT 18-25 : mise à disposition temporaire de chambres individuelles situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles en faveur de jeunes entre 18 et 25 ans, en situation de précarité et sans abri).
- Dispositif innovant avec le **Travail social spécifique (TDS)** effectué par une assistante sociale référente à l'antenne Béguinage, autour des questions liées au titre de séjour, aux revenus non déclarés, aux logements insalubres et à la reconversion professionnelle (avec possibilité de chèques alimentaires, en partenariat avec les associations).
- Dispositif innovant, avec les **indépendants en difficulté**, lancé suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid. Le dispositif sera pérennisé.
- Dispositif de **prévention** et de **lutte** contre les **expulsions domiciliaires** (collaborations avec les associations de terrain actives dans ce domaine, dans le cadre des Contrats locaux Social-Santé de la COCOM, pour identifier les publics concernés avant l'entame des procédures par les propriétaires, et mise en contact avec le CPAS).
- Développement du **projet Miriam**, porté au Fédéral par Karine Lalieux, avec le soutien d'experts. Celui-ci s'appuie sur la présence d'une assistante sociale référente par antenne du CPAS, et d'une coordinatrice. C'est un exemple de bonne pratique en matière de soutien direct aux **familles monoparentales** qui sera poursuivi et développé dans d'autres domaines. Il s'agit d'une évolution sociétale extrêmement marquante – surtout dans les grandes villes comme la nôtre – qui a pour conséquence d'affaiblir les sources de rentrées des ménages, tout en accroissant leurs besoins, comme par exemple en termes de logements.

L'épidémie de Covid et l'inflation qui a suivi ont donné lieu à une précarisation des ménages bruxellois, et à une accentuation du problème de l'accès à l'alimentation. Sous l'impulsion des socialistes, le CPAS a, en quelques années, décuplé sa politique d'**aide alimentaire** :

- Poursuite des activités de l'asbl **Resto du Cœur – L'Autre-Table** et de sa collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles. En 2022, près de 29.000 repas chauds ont été servis.
- Le Resto du Cœur de Laeken et le CPAS de la Ville de Bruxelles ont inauguré en 2019 le nouveau site de distribution de colis alimentaires « **Les Colis du Cœur** » situé rue de Vrière 67-69 à Laeken. Entre 2018 et 2023, le nombre de colis distribué est passé de 119 000 à plus de 270 000.
- Le **projet de collecte et distribution d'invendus alimentaires DREAM** a considérablement évolué au cours de cette législature. En 2018, le CPAS de la Ville de Bruxelles a distribué, via DREAM, plus de 236 tonnes de fruits et légumes invendus, récupérés notamment au marché matinal de Bruxelles (Mabru). En 2023, nous sommes à 1.200 tonnes. Aujourd'hui, DREAM collabore avec 75 associations et 10 fournisseurs. En terme d'effectifs, on est passé de 9 à 13 agents en l'espace de 5 ans.
- Ces aides sont destinées à tous ceux qui en ont besoin (identifiés par le système Remi, inscrits au Fonds Gaz et Electricité...), et ne sont donc pas réservées uniquement aux bénéficiaires du RIS ou d'allocations sociales.

Les **occupations temporaires** d'intérêt général des immeubles du CPAS se sont multipliées sous la direction des socialistes. On pense avant tout à l'**hébergement des demandeurs d'asile** relevant de Fedasil, ou encore aux **réfugiés d'Ukraine**, dans les anciens bâtiments de l'Institut Jules Bordet et de la Clinique Depage. Une convention de collaboration avec le **Barreau de Bruxelles** permet à des avocats d'accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches judiciaires, le tout dans le quartier des quais, à côté de la prestigieuse Maison Hanséatique mise à leur disposition dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

La **politique d'acquisition immobilière et foncière du CPAS** s'est en tout cas poursuivie, et le patrimoine privé (logements classiques) a augmenté de **17 immeubles et 7 terrains**.

Sous la direction des socialistes, le CPAS a tenu à répondre au manque criant de **logements pour familles nombreuses sur le marché privé, avec 37 logements, dont 13 pour familles monoparentales** :

- 23 logements de 3 chambres, dont 12 pour familles monoparentales,
- 14 logements de 4 chambres, dont 1 pour familles monoparentales.

Le CPAS renforce son offre de **logements de transit** (solution d'urgence avec baux de 18 mois maximum), qui s'élève déjà actuellement à 72 logements (**ce qui fait de notre CPAS un leader en Région bruxelloise**) :

- 11 logements de transit ont été créés,
- 21 logements de transit sont en cours de création,
- 7 logements de transit sont programmés à l'avenir (site Masoin).

Parallèlement le CPAS a aussi renforcé son offre de logements « **Housing First** », avec la création de **4 logements** (reconversion d'anciens logements de transit au 303 rue Haute). À cela s'ajoute la mise à disposition de l'association **Infirmiers de Rue** d'un **terrain du CPAS** pour la création de **logements modulaires** du « Housing First ». Toujours dans ce contexte, notre CPAS a pu acquérir en été de cette année un immeuble au moyen d'un appel à projets du SPP-IS porté par Karine Lalieux.

La crise du logement en Région bruxelloise se traduit aussi dans le manque de **kots étudiants**. Le CPAS a créé **5 nouveau kots** sous cette mandature, et ambitionne d'en créer 34 à 39 à l'avenir (sur le site Poinçon, et dans le Grand Hospice Pacheco).

Les socialistes attachent une grande importance aux **personnes à mobilité réduite** : les nouveaux projets du CPAS contiennent au moins 10 % de logements adaptés aux PMR.

ACTION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

PRIORITÉ À UNE ACTION SOCIALE RENFORCÉE AU BÉNÉFICE DE LA SOLIDARITÉ !

Le CPAS veillera à ouvrir ses portes, diversifier ses politiques et moderniser ses points d'entrée et de contact afin de répondre aux besoins de toute la population. Les bénéficiaires du CPAS sont les bénéficiaires du RIS/ERIS mais pas seulement. Le CPAS veut aider un large public de plus en plus divers – des travailleurs salariés à plein temps ou à temps partiel, des travailleurs indépendants, des propriétaires de leurs habitations, des étudiants... toute personne qui momentanément rencontre des difficultés sociales, administratives, pécuniaires. L'aide du CPAS peut intervenir dans des domaines variés, comme celui de l'énergie, de la médiation de dettes, pour les familles monoparentales, dans la recherche de logement...

NOS OBJECTIFS

■ Pour donner à chacune et à chacun toutes les chances d'une émancipation individuelle, nous proposons de :

- Établir un Plan communal de cohésion sociale qui permette de coordonner et de développer les initiatives (accès à la santé et à l'aide sociale, retisser les liens sociaux, lutte contre la fracture numérique...) sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour que chacun puisse vivre dignement.
- Maintenir et développer une aide sociale complète par les CPAS (mécanisme du contrat d'insertion – plus connu sous son ancien nom « article 60 » tel que prévu par la loi organique des CPAS – insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement...), visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux de vivre conformément à la dignité humaine, que lui garantit l'article 23 de la Constitution.
- Poursuivre la mise au travail des personnes aidées par le CPAS, tout en veillant à la transition de ces travailleurs d'un contrat d'insertion vers un contrat de travail durable.
- Poursuivre le travail de prospection sur le marché du travail régulier, auprès d'entreprises privées, afin de conclure de nouvelles conventions de partenariat dans des secteurs d'activité variés et porteurs, assurant une offre diversifiée de métiers aux usagers du CPAS.
- Mettre l'accent sur le volet « formation » des contrats d'insertion en concluant les conventions de partenariat conclues par le CPAS avec les entreprises privées, le secteur associatif, et les institutions publiques.
- Maintenir la priorité au recrutement de ces travailleurs – en fonction de leur qualité – dans l'administration de la Ville, au CPAS et dans les services et associations para-communales.
- Plaider auprès des autorités régionales l'assouplissement des modalités d'emploi du budget dévolu à la formation, accompagnant le financement des contrats d'insertion.
- Renforcer l'accompagnement individuel à visée d'insertion socioprofessionnelle et cibler les formations permettant une entrée rapide en recherche d'emploi, en prenant appui sur des partenariats avec les opérateurs régionaux et communautaires comme Bruxelles Formation et le VDAB. Dans ce cadre, les orientations de travail privilégiées sont les formations axées sur des créneaux porteurs pour les ayant-droit présentant le niveau scolaire requis à l'accès des formations qualifiantes (ex. : agent administratif, agent d'entretien, Horeca, ouvrier non qualifié...).

- Poursuivre la sensibilisation à l'alphabétisation et renforcer l'offre de formation « Alpha », basés sur des cours d'alphabétisation ouverts aux usagers ayant besoin de parfaire leur maîtrise d'une langue nationale. Sur le plan quantitatif en continuant à ajuster son offre de places aux besoins sociaux et professionnels, et sur le plan qualitatif en décentralisant l'organisation des cours vers les antennes du CPAS au plus près du citoyen.
- Renforcer la formation continuée des formateurs en insertion socioprofessionnelle et en alphabétisation, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de formation pédagogique proposés par des opérateurs régionaux et communautaires comme Bruxelles Formation.
- Afin d'encourager l'insertion professionnelle et la formation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, plaider auprès du gouvernement fédéral d'exonérer 2€ sur le total de l'indemnité de formation reçue par heure.
- Mettre en place, afin de lutter plus efficacement contre la fracture numérique, une formation en informatique Suite Office à l'attention des ayant-droit bénéficiaires du dispositif article 60 – Certificat de référence en matière de compétences informatiques ECDL (European Computer Driving Licence niveau Base et Standard), visant la validation de compétences par Bruxelles Formation.
- Poursuivre l'effort et augmenter l'offre de places pour les enfants et adolescents dans le service « Ecoles de devoirs », en s'appuyant notamment sur les infrastructures de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles. Face au succès croissant de ce service du CPAS auprès des plus jeunes et de leurs parents – témoignant de sa qualité et donc de son excellente réputation – et au constat qu'un changement de paradigme est nécessaire dans une métropole multiculturelle caractérisée par une grande diversité de parcours, le chamboulement des horaires de travail et la réalité des familles monoparentales (dans lesquelles l'aide parentale adéquate pour les devoirs est plus difficile). À besoin social nouveau une réponse des pouvoirs communaux nouvelle s'impose.
- Porter une attention particulière aux étudiants du supérieur, de plus en plus nombreux à émarger au CPAS, dans le but de rendre l'enseignement supérieur plus accessible, de restreindre les barrières culturelles liées à cet accès, et de renforcer les chances de réussite des épreuves d'examen et des études.
- Mettre en place un guichet d'information pour étudiant afin de les aider dans leurs procédures administratives et financières
- Pérenniser la présence de la cellule Etudiants, entre les murs de la Maison Hanséatique.
- Pérenniser et renforcer l'offre de places en salles d'étude à destination des étudiants bruxellois, dans les locaux du CPAS et de la Ville, pendant les sessions d'examens en tenant compte des nouveaux rythmes scolaires (janvier, mai-juin et août-septembre), et étudier l'opportunité d'une ouverture durant toute l'année scolaire.
- Assurer la transparence et une meilleure visibilité des aides complémentaires proposées par le CPAS aux usagers, à travers des dispositifs de sensibilisation et d'information (folders et dépliants, écrans avec informations défilantes dans les antennes sociales du CPAS, les guichets de l'administration communale, voire les hôpitaux publics CHUB, etc.).

■ Pour maintenir l'attention sur les publics les plus fragiles, nous proposons de :

- Renforcer les formations continues des travailleurs sociaux de première ligne de chacune des antennes du CPAS, tout spécialement dans le domaine de la santé mentale, de manière à pouvoir assurer un service public d'accompagnement coordonné et d'orientation vers les opérateurs compétents.

- Poursuivre et renforcer le projet DREAM (Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru), visant à récupérer les fruits et légumes frais invendus auprès des marchands du Marché Matinal et d'autres fournisseurs et à les redistribuer à des associations bruxelloises actives dans le domaine de l'aide alimentaire.
- Renforcer le Service de médiation de dettes et énergie du CPAS, en se fondant sur les enseignements tirés de l'épidémie de Covid-19 et des dispositifs développés après la crise sanitaire.
- Intensifier la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, notamment en développant la collaboration fructueuse entre le CPAS et les mutualités, sur la base de la convention visant à faire bénéficier les usagers du statut de Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM).
- Accroître l'offre de logements de transit pour les situations d'extrême urgence (violences intrafamiliales, incendies...), de manière à atteindre un total de 100 unités au moins.
- Prévoir dans le parc immobilier des logements du CPAS une quantité réservée de logements « Housing First », pour répondre aux besoins des sans-abri, en partenariat avec l'OIP de la COCOM Bruss'Help.
- Privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire du CPAS, dans tous les aspects de sa vie, et non une logique de contrôle. Cela implique la valorisation de la participation volontaire à la vie associative de la Ville, en tant que vecteur d'émancipation individuelle.
- Concrétiser la protection des aidants proches et des jeunes aidants proches par des projets pilotes comme la prise en charge par le CPAS des coûts de leur suivi médical régulier et d'activités culturelles (notamment le ticket Article 27), ainsi que la gratuité de l'accès à des activités récréatives et physiques (comme l'accès gratuit aux structures sportives et piscines communales).
- Accorder une plus grande attention aux aînés. Leur donner les moyens de conserver une vie autonomie le plus longtemps possible, développer des activités sociales et culturelles à leur intention, favoriser la participation active et la créativité.
- Pérenniser et développer le projet « Miriam », destiné à émanciper et insérer dans l'emploi les mères célibataires éloignées du monde du travail.
- Poursuivre le plan de formation « Maya » en collaboration avec la zone de police POLBRU (Bruxelles-Ixelles) permettant de détecter les violences conjugales et d'y apporter une réponse circonstanciée, et pérenniser le service en le dotant de locaux propres pour sa coordination.
- Pérenniser et développer la Cellule Indépendant, créée par le CPAS pendant la crise du Covid-19, et destinée à aider les travailleurs indépendants en difficulté, en s'appuyant sur la collaboration avec BECI et des professionnels comptables et financiers.

■ **Pour inscrire notre projet de « ville à 10 minutes » dans l'action du CPAS, nous proposons de :**

- Poursuivre la logique de l'offre d'aide au plus près de l'utilisateur à travers les antennes sociales décentralisées sur tout le territoire communal.
- Poursuivre la rénovation et l'adaptation des locaux des antennes sociales, pour assurer un plus grand confort aux usagers, et de meilleures conditions de travail aux équipes sociales du CPAS, le cas échéant via l'acquisition d'immeubles plus spacieux.
- Enrichir l'offre d'écoles de devoirs rattachées aux antennes sociales du CPAS.
- Créer une nouvelle antenne sociale dans le Nord de Laeken (quartier Houba-Brugmann).
- Étudier l'opportunité de calquer la distribution territoriale des antennes sociales du CPAS sur la subdivision du Monitoring des Quartiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de la COCOM pour adapter les politiques sociales du CPAS en s'appuyant sur les données statistiques socio-économiques régionales.

■ **Pour améliorer la coordination et la complémentarité entre les services sociaux publics et associatifs, nous proposons de :**

- Renforcer les collaborations entre le CPAS et la Maison de l'Emploi et de la formation de la Ville, de même qu'avec des opérateurs régionaux et communautaires que sont Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB.
- Soutenir et organiser une coordination de l'action associative par quartier afin d'éviter les doublons et la déperdition des énergies, et les inciter à déposer des projets collectifs.
- Renforcer les collaborations entre la Ville et le CPAS d'une part, et, d'autre part, le secteur associatif actif dans la prise en charge des sans-abri.
- Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire novatrices (type repair café, ressourcerie, économie circulaire, sandwicherie...) qui offrent des produits et services de qualité à prix réduit, tout en développant la solidarité, l'accueil et le dialogue.
- Soutenir les associations et services qui apportent un soutien aux personnes en situation de précarité, en termes d'assistance administrative (allocations familiales, pensions, pensions alimentaires...).

**PRIORITÉ AUX ESPACES DE RENCONTRE ET DE DIALOGUE
AU SEIN DES MAISONS DE QUARTIER !**

Depuis de longues années, la Ville de Bruxelles et son CPAS se font un point d'honneur de favoriser les rencontres entre les citoyens, pour briser l'isolement social des Bruxelloises et des Bruxellois, dans un contexte urbain de vastes quartiers très variés, et d'une augmentation continue du nombre de personnes vivant seules. À cet égard, un outil central a été développé : les Maisons de Quartier, des espaces d'accueil et de loisirs qui proposent aux habitants des actions sociales, des services de proximité et des activités socioculturelles.

NOS OBJECTIFS

■ **Pour favoriser les espaces de rencontre et de dialogue, nous proposons de :**

- Améliorer la qualité de l'accueil des Bruxelloises et des Bruxellois au sein des Maisons de Quartier.
- Elargir l'offre d'activités proposées aux citoyens pour répondre le plus adéquatement aux besoins sur le terrain.
- Poursuivre les travaux de rénovation en profondeur des Maisons de Quartier (vétusté des bâtiments, études de nouveaux sites, projets de revitalisation urbaine), en portant une attention particulière au confort des locaux, leur modernité et leur accessibilité notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR), et leur performance énergétique.
- Remplacer le mobilier usé des Maisons de Quartier, en tenant compte des besoins particuliers de publics comme les PMR ou les seniors.
- Renforcer les projets intergénérationnels.
- Organiser des événements annuels et transversaux (Saint-Nicolas, carnivals, fêtes de quartier, fêtes des voisins, repas conviviaux...).

- Poursuivre le travail communautaire mis en place depuis plus de 10 ans.
- Renforcer la participation et la collaboration actives avec les partenaires faisant partie de la cohésion sociale dans différents quartiers de Bruxelles.
- Organiser régulièrement des excursions et sorties culturelles sur le sol belge.
- Développer les partenariats et les collaborations avec différents opérateurs culturels actifs sur le territoire bruxellois (cinémas, théâtre, festivals, concerts, salles de spectacles...).
- Développer un pôle centré sur l'éducation permanente (recherche de subsides, mutualisation des ressources, partenariats, gestion du contenu des cours et du cadre d'action, professionnalisation, etc.).

PRIORITÉ À LA BONNE GOUVERNANCE AU SEIN DU CPAS !

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est une grande structure publique, s'appuyant quotidiennement, dans les missions qui lui sont conférées par la loi, sur plus de 2 500 travailleuses et travailleurs, et sur une très longue histoire, qui commence en réalité bien avant l'adoption de la Loi organique des CPAS en 1976. La particularité du CPAS de la Ville de Bruxelles est en effet d'être l'héritier d'une institution créée sous la période française pour être le réceptacle du patrimoine immobilier et mobilier confisqué à l'Église catholique au lendemain de la Révolution de 1789. De là vient donc la longue tradition d'acquisitions immobilières par le CPAS de Bruxelles qui, au fil du temps, est passé de l'investissement spéculatif à la création de logements abordables pour les Bruxellois et les Bruxelloises. Le patrimoine immobilier du CPAS de la Ville de Bruxelles comprend aujourd'hui plus de 2.000 logements, situés essentiellement sur le territoire communal, et dans une moindre mesure sur le territoire d'autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale (notamment à Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles, ou Anderlecht). La gestion d'un ensemble aussi important ne s'improvise pas, et le CPAS – sous la direction de présidentes et de présidents socialistes successifs – a toujours mis un point d'honneur à promouvoir l'écoute et le dialogue avec les habitants, et l'amélioration de la qualité du service.

NOS OBJECTIFS

■ Pour garantir aux Bruxelloises et aux Bruxellois une meilleure concertation et plus de transparence, nous proposons de :

- Continuer la tenue de réunions informatives et participatives avec les habitants, au sein des complexes résidentiels du CPAS et associer systématiquement les riverains au processus de production de nouveaux logements.
- Susciter et soutenir les initiatives collectives d'habitants favorisant la cohésion sociale et l'appropriation de leur habitat (potager urbain, fête des voisins, identité d'immeubles...).
- Veiller à renforcer la qualité de l'accueil des locataires, actuels ou futurs, du parc immobilier de la Régie foncière et du CPAS, et à améliorer l'information (poursuivre les réunions d'accueil des nouveaux locataires...).
- Intensifier la collaboration existante avec BRAVVO sur les sites à forte densité de logements sociaux, au travers des gardiens de la paix, des projets « Jeunesse » et du renforcement de la « techno-prévention ».
- Améliorer la qualité du service fourni par Brudomo aux locataires et futurs locataires, par la mise en œuvre complète de la réforme du Département du Patrimoine menée pendant la mandature 2018-2024, impliquant de nouveaux indicateurs et leur monitoring.

- Évaluer les expériences d'occupation temporaire menées au cours des dernières années (ancienne Clinique Depage, Grand Hospice Pacheco...) et poursuivre cette politique initiée par le CPAS dans son patrimoine immobilier inoccupé, et mis à la disposition d'associations actives dans le secteur social, culturel...
- Développer un service « Travaux uniques », commun à la Régie Foncière, au CPAS, et aux SISP.
- Poursuivre la mise en commun des ressources de la Régie Foncière, du CPAS et des SISP, en mettant en place une centrale d'achat unique, commune à ces acteurs majeurs du logement public communal.
- Lancer des campagnes de « petits travaux » de remise en état des parties communes réalisés par des équipes mobiles communes dans les logements de la Ville de Bruxelles, de son CPAS, et des SISP.
- Créer un site internet unique d'offres de logement, et un guichet unique de logement où les Bruxelloises et les Bruxellois pourront :
 - s'inscrire dans les sociétés de logements sociaux (SISP), à la Régie foncière et aux propriétés du CPAS,
 - prendre connaissance des grilles de loyers régionale et communale, permettant aux locataires de savoir s'ils paient un loyer trop élevé,
 - être orientés vers des organismes de référence en matière de droit des locataires, des propriétaires et de médiation.
- Multiplier les collaborations et les mises en communs des ressources humaines et logistiques de la Ville de Bruxelles, de son CPAS et des SISP.

PROJETS À FINALISER SOUS LA MANDATURE 2024-2030

■ Pacheco (Pentagone) : +/-140 logements supplémentaires

Dans le cadre de la reconversion du Grand Hospice Pacheco – un patrimoine d'exception classé datant de la fin du 18e siècle – le CPAS de la Ville de Bruxelles lance un projet intergénérationnel en plein cœur du centre-ville comprenant des logements moyens destinés aux familles, des kots pour étudiants, et des équipements collectifs comme une crèche et de l'équipement sportif, à la lumière de l'expérience d'occupation temporaire du bien par le secteur associatif et des suggestions produites par les riverains. Nous souhaitons en effet associer les habitants du quartier qui pourront faire entendre leur voix aux ateliers participatifs où le projet sera présenté.

Le programme comprend également des salles disponibles à la location, une salle commune pour les habitants et un restaurant social ouvert au public.

Des services annexes visant le bien-être des futurs occupants et favorisant des liens intergénérationnels seront développés.

■ Place Willems 10-11-12 à 1020 Bruxelles : rénovation de 2 maisons

Le projet de rénovation de deux maisons porte sur la création de 6 logements, dont au moins deux pour familles nombreuses ainsi qu'un équipement au rez-de-chaussée, avec maintien de la servitude de passage vers la plaine de jeu.

■ Angle rue Haute/rue de l'Abricotier : 15 logements et un espace de co-accueil

Dans le cadre du Contrat de quartier Marolles, le CPAS a proposé de créer 15 logements à l'angle des rue Haute et Abricotiers ainsi qu'un espace de co-accueil au rez-de-chaussée.

■ **Rue Haute 342 : 3 logements type social (4 chambres) et 1 équipement (commerce)**

Dans le cadre du Contrat de quartier Marolles, il est proposé de rénover un immeuble de 850 m², et d'y aménager 3 grands logements et un commerce au rez-de-chaussée.

■ **Rue du Poinçon : 15 kots étudiants**

Créer, sur une surface constructible d'environ 1 440 m² située au cœur des Marolles à proximité du quartier des Brigittines, 15 nouveaux kots étudiants.

■ **Quai au Foin 1-5 : 4 logements assimilés à du social et 1 commerce**

En plein quartier Béguinage-Dixmude, face au Théâtre Flamand KVS, il est proposé de rénover intégralement un immeuble de 500 m², et d'y créer 4 logements assimilés à du social et un commerce au rez-de-chaussée.

■ **Rue Masui 111 : 11 logements intergénérationnels**

Au cœur du Quartier Nord, dans le cadre du Contrat de Quartier Hélicoptère, il est proposé de construire un immeuble neuf pour accueillir 11 logements intergénérationnels, dont 2/3 à l'attention de familles monoparentales, et 1/3 à loyer encadré pour personnes âgées.

■ **Allée des Moutons : 15 logements pour personnes âgées et 10 logements pour familles monoparentales**

Dans le cadre verdoyant du Quartier Mutsaard, sur un terrain de 2 680 m², le CPAS souhaite créer 15 logements neufs pour personnes âgées, ainsi que 10 logements à l'attention des familles monoparentales, sous forme d'habitats communautaires.

La Ville de Bruxelles est parmi celles où le secteur de la santé est le plus important au monde. L'autorité communale est directement engagée dans l'Hôpital universitaire de Bruxelles qui regroupe l'hôpital Erasme, l'Hôpital des Enfants et l'Institut Jules Bordet.

La Ville est également active avec le CHU Saint-Pierre et le CHU Brugmann. En outre, la Ville est un acteur du réseau IRIS et les hôpitaux de la Ville participent au réseau loco-régional Chorus.

Nous constituons ensemble un des plus larges réseaux fournisseurs de soins d'Europe.

Notre association doit permettre à la population de notre capitale mais aussi aux personnes venant du monde entier de se faire soigner dans nos hôpitaux, de continuer à bénéficier de ce service exceptionnel.

Que vous soyez pauvre au riche, vous êtes soigné par les mêmes médecins, d'une compétence extraordinaire, et bénéficiez d'un service qui ne l'est pas moins.

Ce qui a toujours fait notre spécificité bruxelloise c'est la connexion de la médecine de proximité à la recherche médicale de haut niveau.

Les chiffres confirment la confiance et la satisfaction des Bruxellois vis-à-vis de nos soins hospitaliers : 80% des patients pris en charge dans les hôpitaux bruxellois résident à Bruxelles.

Depuis plus de vingt ans, la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles ont ouvert un large chantier qui vise à assainir les finances et les déficits hospitaliers tout en maintenant l'excellence de la qualité des soins et en rénovant l'infrastructure de la qualité hospitalière.

Aujourd'hui, le résultat de notre investissement à la Ville et à la Région est tout à fait probant.

Notre population maintient sa confiance dans notre infrastructure hospitalière presque intégralement rénovée. Il y a néanmoins beaucoup de défis devant nous. S'ils ont joué un rôle extraordinaire salué unanimement durant la pandémie de Covid19, les hôpitaux en sont sortis affaiblis sur le plan financier et le personnel paie aujourd'hui le prix des efforts colossaux fournis pendant cette crise.

Le secteur de la santé doit être soutenu et nous devons mener une politique énergique pour attirer les professionnels de la santé vers ce secteur souvent en pénurie de personnel.

■ Assurer une meilleure politique de prévention

- Poursuivre la sensibilisation aux risques et la prévention (MST, alcool, toxicomanie, etc...), en milieu festif et à l'occasion de manifestations culturelles de la Ville de Bruxelles (BSF, Festival Couleur Café, etc.), en particulier auprès des jeunes.
- Étudier l'opportunité de la mise en place, en collaboration avec les hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles, de campagnes périodiques de vaccination, dont les sans-abri et les enfants fréquentant ses écoles de devoirs (tuberculose, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche rougeole, rubéole, oreillons, hépatite B, HPV...).
- Pérenniser, en 2025 puis en 2028, le label « Ville Rose » décerné à Bruxelles, en continuant à s'engager activement dans la lutte contre le cancer du sein en menant des actions concrètes de sensibilisation, d'information et de prévention, avec l'aide de l'asbl partenaires « Think Pink ».
- Organiser régulièrement, en collaboration avec les services de la Ville de Bruxelles et les hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles, des campagnes de dépistage du cancer (sein, colorectal, prostate...) à destination des usagers bruxellois.
- Organiser à fréquence régulière (ex. : « Octobre Rose ») des campagnes de prévention (mammographies, cancer, diabète...) au sein du CPAS et des Maisons de Quartier.
- Dépister automatiquement le cancer du sein à partir de 50 ans, comme en Flandre. Dans nos hôpitaux, nos concitoyens se verront proposer un rdv de dépistage.
- Généraliser le dépistage du diabète via les pharmacies de quartier : test hémoglyqué.

■ Garantir un meilleur accès aux soins

- La création de l'H.U.B. permet de bénéficier d'un grand ensemble académique réunissant l'hôpital Erasme, l'Institut Jules Bordet et l'Hôpital des Enfants. Nous voulons maintenant consolider ce regroupement hospitalier par la reconnaissance du nouvel Institut Jules Bordet comme un des meilleurs centres européens de lutte contre le cancer, via son accréditation par l'OECD. La poursuite de la rénovation des bâtiments de l'Hôpital des Enfants est une priorité, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Erasme qui sera parfaitement intégré à celui de l'Institut Jules Bordet.
- Faire face aux défis liés aux investissements, notamment informatiques, aux achats, à la qualité des soins et aux normes d'activité, en renforçant la politique commune entre l'H.U.B., le CHU Saint-Pierre et le CHU Brugmann. Cette stratégie nécessite de créer une solidarité financière entre ces hôpitaux et de mutualiser la gestion quand cela s'avère nécessaire pour aboutir à l'objectif poursuivi.
- Élargir le réseau IRIS des hôpitaux publics bruxellois à d'autres institutions hospitalières et d'autres acteurs de soins de première ligne, notamment les maisons de repos et de soins, les maisons médicales et les soins à domicile.
- Établir un inventaire des spécialités médicales dans lesquelles les délais d'attente sont longs. À côté de l'enjeu essentiel de l'accessibilité financière, l'accès rapide à un médecin est un enjeu aussi important.
- Garantir l'obtention d'un rendez-vous médical dans le mois de la première demande.

- Poursuivre l'intégration de toutes les institutions du réseau IRIS et coordonner leur offre de soins, afin d'améliorer leur complémentarité et l'accueil des patients sur l'ensemble du territoire.
- Œuvrer à garantir la qualité de vie des personnes atteintes de maladies démentielles telles que l'Alzheimer, en menant des actions concrètes en collaboration avec les ligues Alzheimer francophone et néerlandophone dans le cadre de la charte européenne « Ville Amie Démence »
- Créer une maison de soins psychiatriques (MSP) d'une capacité de 60 lits pour répondre aux besoins de ce type de public qui, sur le plan purement médical, n'a pas sa place dans les unités de soins psychiatriques des hôpitaux bruxellois. Cette MSP serait la première institution de ce genre en Région de Bruxelles-Capitale. Elle constituerait également une alternative concrète à l'hébergement de ces personnes fragilisées par des structures commerciales non agréées, dans des conditions scandaleusement attentatoires à la dignité humaine.
- Renforcer le soutien au réseau de maisons médicales existant sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de services psychosociaux et de santé mentale, notamment en termes de locaux, d'infrastructures et, le cas échéant, sur le plan financier.
- Dans le même objectif, établir une stratégie de collaboration structurelle entre les maisons médicales et les hôpitaux, notamment pour augmenter l'accessibilité, l'interconnexion dans des soins qui sont de plus en plus souvent caractérisés par une prise en charge à la fois hospitalière et ambulatoire => Un médecin près de chez vous.
- Poursuivre la politique de conventionnement entre, d'une part, la Ville de Bruxelles et son CPAS et, d'autre part, les médecins exerçant sur le territoire communal.
- Encourager et soutenir activement la création de nouvelles maisons médicales de proximité, tout spécialement dans les quartiers les plus faiblement desservis et ceux qui sont les plus exposés dans les années à venir, selon l'Observatoire de la santé et du social de la COCOM, en s'appuyant notamment sur la mise à contribution du patrimoine immobilier de la Régie foncière et du CPAS.
- Renforcer l'offre de service de soins à domicile du CPAS (CAPA-SAD-SAF), tout spécialement à destination des personnes à mobilité réduite et des aînés qui perçoivent une pension limitée mais choisissent de rester à leur domicile.
- Simplifier les procédures administratives de l'aide médicale urgente (AMU) au sein du CPAS, et tendre à les harmoniser avec l'aide de la Fédération des CPAS Bruxellois, de manière à en faciliter l'obtention et la portabilité en cas de déménagement de l'ayant-droit.
- Assurer, via les travailleurs sociaux du CPAS, une information systématique et complète des ayants droit sur leurs droits et les possibilités de suivi médical.

■ Garantir des soins de qualité

- Renforcer les partenariats avec les Universités partenaires, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche scientifique.
- Poursuivre la politique ambitieuse d'investissement dans les équipements médicaux de pointe.
- Devenir le centre de référence belge pour le traitement du cancer grâce à l'accréditation OECD de l'Institut Jules Bordet, la concentration des activités oncologiques en son sein (avec une attention particulière aux adolescents et aux jeunes adultes) ,et des disciplines de pointe comme l'immuno-oncologie.

- Renforcer la spécialisation des services de l'Hôpital des Enfants, du CHU Saint-Pierre et du CHU Brugmann pour offrir aux patients des centres de référence.
- Développer de nouveaux trajets de soins entre les hôpitaux publics, l'hôpital académique, les maisons de repos et de soins, les maisons médicales, les soins à domicile et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de la première ligne de soins.
- Investir davantage afin d'améliorer l'accueil et renforcer l'importance donnée à chacun, aussi bien le personnel des institutions que les patients.
- Soutenir les initiatives visant à améliorer l'usage du néerlandais par nos prestataires de soins de santé afin de garantir un service bilingue.

Ville étudiante

La Ville de Bruxelles, avec la Région de Bruxelles-Capitale, est historiquement la ville étudiante de notre pays. La course à l'enseignement supérieur – qu'il soit court ou long – est une réalité soulignée régulièrement par de nombreux rapports et études. Les évolutions du paysage de l'enseignement supérieur ces dernières années – du côté francophone comme néerlandophone – confirment une tendance lourde vers la création de puissants pôles universitaires, dont le siège est parfois situé à l'extérieur des frontières administratives de la Région de Bruxelles-Capitale (ex. : UCL à Louvain-la-Neuve ; KUL à Leuven), mais qui tiennent à disposer d'une implantation solide dans la capitale, à travers les fusions avec de plus petites universités bruxelloises (ex. : Saint-Louis absorbée par l'UCL, l'ancienne Hogeschool Brussel intégrée à la KUL). La Ville de Bruxelles et son CPAS entretiennent des liens étroits avec l'ULB/VUB depuis la fondation de l'université en 1834, à travers son implantation sur le territoire communal. Initialement installée dans l'ancien palais Granvelle, rue des Sols, l'ULB, qui occupe aujourd'hui le plateau du Solbosch est toujours située sur le territoire de la Ville. D'autre part, les hôpitaux de la Ville collaborent avec la Faculté de Médecine, tandis que le déménagement récent du CHU Jules Bordet vers le Campus Erasme à Anderlecht permet de former le grand cancéropôle bruxellois et international.

Ces évolutions soulignent le renforcement du caractère étudiant de Bruxelles. La tendance s'accroîtra encore dans les années à venir. Selon certaines estimations, la Belgique comptera 54 000 étudiants de plus à l'horizon 2030, alors qu'aujourd'hui la Région de Bruxelles-Capitale en accueille déjà plus de 100 000 – soit l'équivalent de la population de la Commune de Molenbeek. C'est une opportunité pour Bruxelles, mais cela pose également le défi de répondre aux besoins de ce public particulier. Le CPAS de la Ville de Bruxelles est en pointe dans le soutien social aux étudiants défavorisés, l'aide alimentaire (via le projet DREAM notamment) ou en matière de santé mentale. Nous souhaitons poursuivre les efforts à cet égard. L'accès à un kot ou logement étudiant à prix abordable est aussi une épreuve à surmonter par de nombreux étudiants venant suivre des études à Bruxelles.

■ Pour répondre à la demande croissante de kots étudiants, nous proposons de :

- Poursuivre la création de kots étudiants au sein du patrimoine immobilier du CPAS de la Ville de Bruxelles :
 - Construire des kots étudiants sur le site de la rue du Poinçon.
 - Construire des kots étudiants supplémentaires au Grand Hospice Pacheco, dans le cadre des travaux de réaménagement.
 - Aménager un grand ensemble de kots étudiants dans l'immeuble situé sur le coin des rues Royale et de la Sablonnière.
 - Multiplier les projets de logements intergénérationnels contribuant à augmenter l'offre de kots étudiants.
- Élargir le partenariat de collaboration entre le CPAS de la Ville de Bruxelles et l'Agence immobilière sociale étudiante (AISE) régionale, en réservant des kots étudiants dans le patrimoine du CPAS.
- Étudier l'opportunité d'introduire un quota de kots étudiants dans les projets immobiliers nouveaux du CPAS, à l'instar de celui de 10 % qui existe à l'attention des PMR.

- Développer le « blocus résidentiel », consistant à créer des kots et espaces d'étude temporaires dans les maisons de repos du CPAS, durant les périodes de blocus (janvier, mai-juin, août-septembre).
- Maintenir les espaces de blocus dans les bâtiments de la Ville de Bruxelles et du CPAS

Développement urbain

Le domaine du développement urbain concerne le processus de planification et de développement des zones urbaines. Cela comprend la construction d'infrastructures, de logements, d'espaces commerciaux, de parcs et d'autres équipements, dans le but d'améliorer le confort et la fonctionnalité des zones urbaines. Une vision claire et une stratégie à long terme sont très importantes dans ce domaine.

La ville de Bruxelles est constamment en évolution et, comme d'autres villes, elle est confrontée à des défis qui nécessitent une approche réfléchie et déterminée. À partir d'une vision claire de la planification, nous voulons anticiper les nouveaux développements et mouvements dans la ville. Sous l'égide du Bourgmestre et de l'échevine Anaïs Maes, nous avons élaboré un nouveau Plan Communal de Développement Durable « BXL2050 ». Ce plan définit l'orientation spatiale de la ville et jette les bases d'un avenir plus durable et plus inclusif. Le plan comprend sept ambitions globales, dont la ville en dix minutes, un outil destiné à rendre les installations importantes accessibles et à la portée de tous les habitants de Bruxelles.

En même temps, nous voulons valider et renforcer l'individualité et l'identité de chaque quartier bruxellois. Du quartier Bockstael au Mutsaard, en passant par les Marolles et le quartier Dansaert, chaque partie de Bruxelles a son propre caractère. Nous visons à renforcer les noyaux de ces divers quartiers, tout en garantissant un cadre orienté vers l'avenir au niveau de la ville. Le nouveau Plan Communal de Développement Durable n'est donc pas un plan générique pour l'ensemble du territoire, mais un plan qui tient compte du contexte et de la spécificité de chaque quartier de la Ville de Bruxelles. Les outils de développement régionaux (Contrats de rénovation urbaine, Contrats d'axe et d'ilot, Contrats scolaires) jouent également un rôle important à cet égard. Ces outils nous permettent d'intervenir au niveau du quartier, de l'école et de l'ilot.

Entre 2018 et 2024, la Ville a capté et mobilisé plus de 150.000.000€ de subsides et cofinancements consacrés à ses politiques de rénovation des quartiers les plus fragilisés via 4 Contrats de Rénovation Urbaine (Porte de Ninove, Quartier Nord, abords de la gare du Midi et Reine-Stephenson), 5 Contrats de Quartier Durables (Bockstael, Jonction, Marolles, Héliport Anvers, Versailles), 3 Contrats Ecole (à Laeken et dans le Pentagone) et le premier Contrat d'Axe / Contrat d'Ilot consacré au site « Querelle » dans les Marolles.

Bruxelles est d'abord et avant tout là pour les Bruxellois. Grâce à notre politique de développement urbain, nous nous efforçons de créer une ville agréable, inclusive et dynamique qui réponde aux besoins et aux souhaits de ses habitants. En premier lieu, cela signifie une Bruxelles où les Bruxellois ont accès à un logement abordable et de qualité. Grâce à divers domaines de développement urbain, nous pouvons travailler sur ce point à partir de différents fronts.

La ville traite environ 700 permis par an, organise des comités de consultation hebdomadaires et des réunions de projet, et fixe ses propres priorités dans la politique de permis en utilisant les "recommandations". Pour chaque demande de permis, nous mettons toujours la qualité et la diversité de l'offre de logements au premier plan. En outre, au cours de la dernière législature, la Ville a également réagi de manière décisive aux nouveaux développements qui perturbent l'offre de logements pour les Bruxellois, comme l'augmentation du nombre de logements touristiques illégaux. Le risque du développement anarchique de ces hébergements touristiques qui captent le logement classique et la touristification de certains quartiers, avec un développement urbain et de la vie locale uniquement tournés vers le public touristique : ce n'est pas ce que nous souhaitons. Au cours de cette législature, nous avons donc créé une task force chargée de traquer en permanence les logements touristiques illégaux. Depuis la mise en place de cette cellule en 2020, ce ne sont pas moins de 500 logements qui ont été remis sur le marché régulier du logement.

■ Permis

- Améliorer et étendre le service / l'information au citoyen afin de l'accompagner au mieux dans les procédures urbanistiques. En effet, la préparation et le dépôt d'un permis est une tâche complexe qui doit également tenir compte de nombreuses réglementations différentes. Tout le monde n'a pas accès aux documents et aux cadres réglementaires nécessaires, et loin de tout le monde peut faire appel à un architecte pour le faire.
- Respecter les délais de délivrance des permis d'urbanisme et des informations. Une famille qui souhaite rénover sa maison ne devrait pas avoir à attendre deux ans pour obtenir les autorisations nécessaires. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'Aménagement du Territoire en 2020, des délais légaux ont déjà été imposés pour les différentes étapes d'une procédure de permis. En outre, cette année, il est devenu possible de déposer une demande de permis de manière entièrement numérique. Cependant, la ville souhaite déployer encore plus d'efforts pour que ses permis soient délivrés sans encombre.
- Élargir la possibilité d'organiser des réunions de projet pour faciliter la procédure de permis;
- Maintenir la qualité des logements et la diversité de l'offre de logements au premier plan de chaque demande de permis.
- Grâce à l'instrument des recommandations en matière d'autorisation, continuer à répondre à l'évolution du marché immobilier en vue d'une Ville qui appartient avant tout aux habitants de Bruxelles et dans laquelle des logements de qualité et abordables sont primordiaux.
- Assister la Région dans l'élaboration du nouveau règlement sur l'urbanisme afin d'y intégrer les intérêts du contexte spécifiquement bruxellois.

■ Infractions en matière d'urbanisme

- Poursuite de l'action sur les dossiers ayant un impact sur l'offre de logements : lutte contre les marchands de sommeil, biens vides/insalubres, surdensifications, divisions illégales, hébergement touristique illégal.
- Actions de contrôle ciblées sur les bâtiments autour des espaces publics récemment réaménagés.

■ Planification et développement

- Suivi et contrôle du nouveau Plan Communal pour le Développement Durable et lancement de nouveaux projets urbains dans ce cadre spatial.
- Poursuite de l'élaboration et de l'intégration de l'outil "La ville en dix minutes" dans la planification et le développement de la ville.
- Développement d'un scénario privilégié pour le Petit Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek : nouveaux logements publics, sanctuarisation de la forêt urbaine, extension des espaces verts, protection des terrains agricoles et potagers...
- Réalisation des chemins et sentiers vicinaux en itinéraires de promenades cyclo-piétonnes à Haeren.

- Ouverture du site Solvay développé comme une nouvelle centralité habitée et multifonctionnelle de NOH (formations et nouveau pôle académiques, espaces d'expérimentation pour start-up, parc d'entreprises, logements, équipements et commerces de proximité, etc.).
- NEO (stade, PEB, nouveaux parcs, nouveaux logements et espaces de loisirs, économiques et commerciaux).
- Poursuite du suivi, de la surveillance et de la taxation des biens vacants.
- Miser sur le matching des propriétés vacantes à des projets d'utilisation temporaire.
- Se débarrasser des PPAS non pertinents.
- Préparation d'un PPAS pour la zone UNESCO.

■ Rénovation Urbaine

- Poursuivre la revitalisation des quartiers fragilisés.
- Pérenniser les actions prises dans le cadre des contrats de quartier durables.
- Objectiver davantage les résultats des différents projets et actions mis en œuvre dans le cadre des contrats de quartier en soumettant ceux-ci à des évaluations annuelles et à un bilan quadriennal associant les acteurs des commissions de quartier.
- Octroyer, en partenariat avec Bruxelles Participation, les moyens humains et matériels nécessaires à la poursuite du travail participatif initié en commission de quartier, au-delà de la durée des contrats de quartiers proprement dits, afin de renforcer l'engagement citoyen local et le dialogue de proximité.
- Plaider une révision de la Zone de revitalisation urbaine afin de pouvoir développer des contrats de quartiers dans de nouveaux secteurs du territoire de la Ville et développer des équivalents exclusivement communaux aux contrats de quartier pour les quartiers qui ne figurent pas dans cette zone, tels que le nord de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haeren.
- Veiller à ce que la réhabilitation des quartiers n'entraîne pas le départ de leurs habitants mais favorise au contraire la mixité sociale au bénéfice de tous.
- Suivi du contrat de rénovation urbaine Helihaven/Anvers : réaliser un réaménagement complet du parc Maximilien, le redéploiement de la ferme pédagogique du parc Maximilien, la rénovation des ensembles de logements sociaux du Foyer laekenois, la construction de nouveaux logements publics et de nombreux équipements (crèche, maison de quartier, centre canal Pompidou, hub sportif, nouvelle salle au Magasin 4, etc.).
- Suivi du contrat de rénovation urbaine de Versailles : espaces verts, piste d'apprentissage du vélo, nouveaux équipements, nouveaux logements du CPAS,...

DÉVELOPPEMENT URBAIN PAR QUARTIER

■ Pentagone

- Trouver un équilibre durable entre la ville en tant que lieu de vie et la ville en tant que lieu de visite par la diversité fonctionnelle et sociale, la rénovation des propriétés vacantes et insalubres, la rénovation des logements sociaux, l'offre de logements abordables pour les familles et les équipements/services, tout en accompagnant une offre hôtelière pour les visiteurs.
- Offrir un réseau d'espaces publics paisibles en orientant tous les types de stationnement vers des terrains de parking afin de répondre aux besoins des résidents et des visiteurs en termes d'espaces verts, paisibles, de qualité et avec de la place pour les événements.
- Valoriser le patrimoine naturel et l'identité patrimoniale des quartiers du Pentagone tout en renforçant leur résilience face aux risques d'îlots de chaleur, d'inondations et de dégradation de la qualité de l'air en se concentrant sur les bâtiments, les espaces intérieurs et les espaces publics.
- Assurer l'attractivité commerciale et touristique du Pentagone en développant l'offre locale et l'identité commerciale de chaque quartier, en soutenant l'implantation de centres de distribution urbains et la mise en œuvre de plans de livraison.

■ Quartier européen

- Transformer le quartier européen en une zone résidentielle dynamique tout en développant des activités visant à renforcer l'identité européenne.
- Transformer les bâtiments et encourager l'occupation des rez-de-chaussée pour offrir une diversité de fonctions. Cela comprend des logements fonctionnels, de luxe, sociaux et moyens, ainsi que des équipements et des services internationaux et locaux.
- Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti existant (néoclassique, art nouveau et postmoderniste) et développer un exemple architectural fonctionnel, technique et esthétique fort et innovant dans les rénovations et les nouveaux bâtiments.
- Améliorer la qualité et la sécurité des espaces publics destinés à la vie, aux loisirs, aux événements et à la préservation de l'environnement, notamment en transférant la majeure partie du stationnement sur voirie vers des terrains de parking.
- Transformer les rues Belliard, de la Loi et l'avenue Cortenbergh en boulevards urbains et promouvoir des pistes cyclables et piétonnes actives pour mieux intégrer les fonctions européennes dans les quartiers environnants (place Robert Schuman, place de Londres, place Jourdan, place Saint-Josse, place Jamblinne de Meux, centre ville, etc.)

■ Zone du Canal

- Créer le premier " quartier à énergie positive " en expérimentant avec la mise en place d'un suivi précis des consommations et des productions d'énergie, les techniques de construction les plus innovantes, l'extension du réseau de chaleur, la circularité des matériaux, la réversibilité des programmes de construction, etc.

- Renforcer la mixité sociale en augmentant l'offre de logements abordables et en développant l'offre d'équipements de proximité, notamment d'infrastructures sportives, et de commerces de proximité pour répondre aux besoins des futurs habitants.
- Poursuivre le réaménagement des espaces publics, notamment le long du canal et près des écoles, afin de les rendre plus accessibles aux modes de transport actifs, et compléter le réseau d'espaces ouverts existants dans le quartier.
- Perméabiliser et végétaliser les intérieurs d'îlots pour améliorer la qualité et le confort des logements, et systématiser la gestion intégrée des eaux pluviales (GIA).
- Assurer le maintien et le développement harmonieux des activités productives et profiter de la situation du quartier à proximité de l'hyper-centre et du canal pour développer des activités logistiques et un centre de distribution urbain intégrés à leur environnement urbain.

■ Le Haut de Laeken et le Mutsaard

- Autour d'un stade rénové, transformer le plateau du Heysel en un nouveau quartier urbain multifonctionnel exemplaire combinant tourisme d'affaires et de loisirs, un centre commercial et sportif régional, et des logements, tant pour les visiteurs internationaux, nationaux et régionaux que pour les résidents locaux et les nouveaux habitants.
- Intégrer ce nouveau quartier dans les " noyaux identitaires " voisins (Mutsaard, place Saint-Lambert, Verregat, etc.) en réduisant les barrières urbaines et en veillant à la qualité environnementale et architecturale des bâtiments, à l'instar de la rénovation du Quartier Modèle.
- Réorganiser le trafic motorisé en renforçant les grands axes de circulation, transformés en boulevards urbains multimodaux, et en libérant partiellement le plateau du Heysel et ses environs de parkings pour créer un réseau d'espaces publics de qualité utilisables par tous.
- Renforcer la résilience du bassin versant du Molenbeek face à l'augmentation du risque d'inondation en préservant et en améliorant les espaces verts existants et en intégrant de manière exemplaire la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire, de construction et de rénovation.

■ Neder-Over-Heembeek

- Renforcer l'offre en matière de logements, d'équipements et de services autour du réseau de transports en commun et d'un réseau combinant la mobilité des piétons et des cyclistes, tout en préservant les qualités paysagères et biologiques existantes de Neder-over-Heembeek, futur zonage régional "Nature".
- Relier Neder-Over-Heembeek au canal, au centre-ville et aux quartiers environnants et développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture particulière.
- Déployer de nouvelles technologies et lancer des activités productives expérimentales pour favoriser la transition écologique du territoire (réseau de chaleur intelligent, mésocompostage, techniques de construction, etc.).

■ Haren

- Faciliter l'accès à Haren en développant les transports publics, en prolongeant le métro jusqu'à Haren et/ou en augmentant la fréquence des trains, en proposant des services de covoiturage et en améliorant les connections pour les cyclistes et les piétons.
- Exploiter le patrimoine ouvert de Haren pour préserver les panoramas, développer un nouveau cadre d'espaces publics pour la mobilité et la cohésion sociale, et des espaces verts qui sont à la fois récréatifs et propices aux services écosystémiques.
- Planifier une densification réfléchie et la concentrer autour de pôles de mobilité en développant des centres de quartier, comprenant des logements abordables et des équipements à haut niveau de confort acoustique.
- Développer le caractère productif de Haren en maintenant des activités agricoles en lien avec la " ville alimentaire " et en maintenant et accueillant des activités économiques résilientes.

■ Louise

- Renforcer l'attractivité de l'avenue Louise par la mise en valeur de son patrimoine remarquable, l'exploitation des rez-de-chaussée et l'aménagement d'espaces publics verts pour les déplacements actifs.
- Soutenir la réaffectation des espaces de bureaux pour créer une plus grande diversité fonctionnelle et sociale, et libérer les intérieurs d'îlots pour assurer la qualité résidentielle.
- Travailler avec les communes voisines du sud de la Ville de Bruxelles pour répondre aux besoins des habitants en termes d'accès aux équipements et services de proximité.
- Un Bois de la Cambre plus calme en réduisant et en perméabilisant le nombre de passages pour la circulation motorisée, en maintenant des zones tampons de biodiversité conformément à la politique événementielle et en augmentant la capacité de stockage des eaux pluviales nécessaire au maintien et à la gestion des zones tampons d'eau.

Espace public

La qualité des espaces publics urbains est directement liée à la qualité de la vie urbaine. Dans une ville densément peuplée comme Bruxelles, la qualité des espaces publics revêt une importance indéniable. De nombreux Bruxellois n'ont pas de propre jardin ou espace extérieur, et beaucoup d'enfants n'ont pas d'espace pour jouer ou s'ébattre. Ils sont donc totalement dépendants de ce que l'espace public peut leur offrir.

En outre, les espaces publics jouent un rôle crucial dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique. La température moyenne estivale risque d'augmenter de 4 à 5 degrés à Bruxelles. Au sein des villes, l'impact est plus important dans les quartiers densément peuplés, et surtout pour les habitants vulnérables ou mal logés. Atténuer cet impact négatif est donc essentiel dans les villes et indéniablement une question de justice sociale.

En outre, des espaces publics bien conçus et entretenus améliorent le cadre de vie urbain pour tous. Ils offrent des espaces de loisirs, d'interaction sociale et de détente, et contribuent à la santé physique et mentale des habitants.

A la lumière de ces défis et de ces avantages, il est essentiel que Bruxelles continue d'investir dans le développement et l'entretien d'espaces publics de qualité. Cela contribue non seulement à améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi à rendre la ville plus résiliente et plus durable.

Devant donc répondre à de nombreuses demandes, l'espace public est constamment sollicité ; il doit être entretenu et réaménagé régulièrement. De plus, pour chaque quartier les investissements et les entretiens doivent d'avantage être faits sur mesure. En effet les espaces publics du centre-ville n'ont pas du tout l'usage que ceux des quartiers plus résidentiels. Une approche spécifique est indispensable. Un programme d'investissements et d'entretien doit être élaboré pour chaque quartier de la Ville en fonction de l'état des voiries, trottoirs, plantations et de l'héritage patrimonial.

Le bilan de cette législature est énorme : pas moins de 20 rues et places sont presque ou entièrement achevées, 5 rues et places sont en attente du début des travaux, 8 projets de réaménagement sont en pleine procédure ou en cours d'élaboration, et plusieurs études ont été lancées et finalisées. Au total, 117 510 m² ont été réaménagés, 304 nouveaux arbres ont été plantés et d'innombrables mètres carrés ont été désimperméabilisés.

Travaux de réaménagement achevés

Rue Neuve, la rue Rempart des Moines et square Jacques Brel, Îlot Sacré, la place Bockstael, la place de Ninove, le marché au Charbon et la rue du Jardin des Olives, la rue Joseph Dupont, le rondpoint Reper-Vreven (Place Marsupilami), les impasses Sainte-Pétronille et Schuddeveld, le terrain de sport 'Verdun', le Parc Jonction, le parvis Klavertje 4 dans la rue Héliport, la rue Sainte-Catherine, le Boulevard Clovis, les abords Bourse, le boulevard Adolphe Max, les abords Brucity.

Chantiers en cours

Place de la Liberté (aout 2024), place du samedi (septembre 2024), les 5 rues Marolles : rue des Capucins entre la rue des Tanneurs et la rue Blaes, rue du Miroir entre la rue Blaes et la rue Haute, rue Saint-Ghislain entre la rue Blaes et la rue Haute, rue du Faucon et rue de l'Abricotier (aout 2024).

Projet de réaménagement élaboré et en attente d'un permis d'urbanisme pour pouvoir commencer les travaux

La rue Charles Demeer, Rue des Boiteux et rue de l'Argent, le boulevard Stalingrad, place Albert de Meyer, Intérieurs ilots Marolles.

Projet de réaménagement en plein cours d'élaboration

La rue Guimard, le Nouveau Marché aux Grains, le Skatepark Chapelle, la rue de Molenbeek, Marché aux Bois, Sentier de Haeren, Max sur Senne, drève Maritime.

Etudes.

Nomination du bureau d'étude de Bas Smets nommé pour développer un Masterplan pour l'espace public autour de la jonction Nord-Midi en vue de connections mobilités douces entre la Haute et Basse ville et une verdurisation/perméabilisation poussée de la zone , Projet pilote de verdurisation en partant d'un cartographie du sous-sol.

NOS OBJECTIFS

Principes généraux pour le réaménagement de l'espace public

- Créer des places et des lieux de rencontre
- Contrer autant que possible l'effet d'îlot de chaleur en plantant des arbres et des espaces verts
- Opter pour une gestion intégrée des eaux pluviales
- Miser sur des espaces inclusifs où les filles et les femmes se sentent également les bienvenues
- Rechercher un équilibre entre les différents modes de mobilité
- Des espaces publics évolutifs : Le développement, l'étude et la réalisation de projets de réaménagement connaissent des délais importants dus aux procédures à suivre (étude, permis d'urbanisme, coordination des sociétés d'impétrants, chantier). Les plans et la configuration des projets destinés aux espaces publics doivent donc être davantage flexibles et évolutifs.

Maintenance

La gestion et l'entretien des espaces publics à la Ville demande un travail quotidien sur le terrain ; l'usage intense par les habitants et les visiteurs, l'organisation d'évènements culturels, les déplacements piétons, cyclistes, automobilistes et le charroi des livraisons et de transports publics sollicitent intensément les voiries bruxelloises.

Les équipes d'entretien créent un programme pluriannuel d'entretien par quartier en fonction de l'état des voiries et des besoins. Ces programmes doivent intégrer les besoins en rénovation de trottoirs, voiries, zones de stationnement, marquage routier, signalisation verticale, plantations, mobilier urbain ainsi que l'éclairage. De cette façon les habitants peuvent avoir une vue à court, moyen et long terme sur les interventions programmées dans leur quartier. Une base de données cartographique avec tous les projets urbains doit être développée dans ce but permettant à tout un chacun de suivre l'évolution et l'état d'avancement des projets en toute transparence.

Certains espaces publics de la Ville nécessitent plus qu'un entretien et doivent être réaménagés entièrement, de façade à façade, soit parce que leur état ne permet pas un simple rafraîchissement soit parce que ces espaces ne répondent plus du tout aux normes et ambitions en termes de sécurité, convivialité, confort, objectifs climatiques, utilisation et usage. Ces projets font l'objet d'un processus spécifique de concertation et de participation ; ils sont pilotés par des chefs de projet qui veillent à une coordination et une réalisation dans les meilleurs délais, tant en termes de procédure de permis d'urbanisme qu'en termes de chantier.

Communication et transparence

- Une communication claire des projets d'entretien et des projets de réaménagement doit être faite via les divers canaux de la Ville ; flyers, courriers, site de la Ville, toutes-boîtes, réunion de quartiers...
- Une adresse unique de contact doit être créée pour la communication et les questions liées à l'espace public ; le site de la Ville informe sur l'avancement des projets d'entretien et de réaménagement et les habitants doivent pouvoir trouver une réponse rapide à leurs questions via l'adresse unique (via mail et téléphone). Une équipe de communication doit pouvoir veiller au suivi des questions en étroite collaboration avec les directions d'entretien et les chefs de projet pour les dossiers de réaménagement.
- Il en va de même pour les informations et la communication relative aux chantiers ; plusieurs chantiers se déroulent en permanence sur l'espace public de la Ville ; ceux de la Ville mais également les travaux pilotés par la Région, la STIB, les sociétés d'impétrants (Vivaqua, Sibelga, Proximus...). La Ville doit pouvoir communiquer les informations sur ces travaux aux habitants et autres intéressés via l'adresse unique de l'espace public de la Ville.
- Pour les chantiers de grande envergure un système d'Ombudsman doit être installé ; celui-ci établit le lien entre l'administration de la Ville, l'entrepreneur, les habitants, les commerçants, les autres acteurs économiques, les sociétés d'impétrants mais également avec Bruxelles Propreté.

GRANDS PROJETS

■ Pentagone

- La rénovation en profondeur de la place du Nouveau Marché au Grains permettra d'accentuer le rôle de cette place emblématique du centre ; créer plus d'espace pour les nombreux élèves, avec une attention particulière aux besoins des filles et des femmes, renforcer le caractère vert de la place et offrir les conditions optimales pour le sport
- La rénovation du dernier tronçon de la rue Dansaert permettra de mieux relier le centre à la zone du canal et la Porte de Flandre.
- L'avenue de Stalingrad sera rénovée en profondeur après les interventions se rapportant à la station de métro. Un permis d'urbanisme est délivré et les travaux, en concertation avec les habitants qui ont co-construit le projet avec la Ville, doivent démarrer dans les meilleurs délais afin d'offrir à nouveau des conditions de vie optimales pour le quartier, ses habitants, ses commerces et ses visiteurs.

- La place de la Liberté va retrouver sa grandeur après réaménagement tout en offrant aux promeneurs un espace public confortable et accessible. Les arbres seront maintenus et tout sera fait pour les préserver des maladies.
- La place du Samedi sera également rénovée et mise de plain-pied. A la place du Béguinage on propose de mettre en valeur le patrimoine architectural et la physionomie cohérente du quartier.
- Nous voulons faire vivre la place d'Espagne et l'ancrer dans l'imaginaire bruxellois. Le contexte est difficile avec des structures en sous-sol complexes mais un concours doit permettre de réinventer cet espace et de le connecter à ses abords et aux Marché aux Herbes.
- Dans la quartier de la gare Centrale, où les travaux de la station de métro sont en cours, une nouvelle place verdurisée sera créée à hauteur de la place du Marché au Bois. Cet aménagement intègre le renouvellement des rues Ravenstein et Baron Horta. Grâce à ces aménagements la connexion entre le haut et le bas de la Ville sera améliorée.
- La place de l'Albertine, le boulevard de l'Empereur et le parc de la Madeleine, avec une entrée à la gare Centrale, sont des espaces qui doivent être mieux connectés et valorisés afin de produire une nouvelle dynamique urbaine dans ce quartier centrale de la Ville.
- Les espaces autour de la Cathédrale et du nouveau commissariat de Police présentent un grand potentiel. Un projet de rénovation adéquat devrait les connecter aux quartiers alentour. La rénovation de la cathédrale Saint Michel et de ses abords soulignera davantage ce patrimoine emblématique de la Ville.
- En concertation avec le quartier et ses différents résidents (habitants et commerçants), nous allons entamer les discussions préalables à une future rénovation de la place du Sablon, afin d'élaborer un projet co-construit.
- Poursuivre la rénovation intégrale de la place Royale qui permettra de nouvelles déambulations dans ce quartier très fréquenté par les visiteurs et amateurs de patrimoine ancien
- Rénover et moderniser plusieurs rues vétustes et intérieurs d'îlot dans le quartier des Marolles
- Elaborer un projet de réaménagement pour le rue de Witte de Haelen en concertation avec les riveraines
- Renovation de la Grand Place
- Réaménagement de la place du Congrès

■ Laeken

Le grand quartier de Laeken, densément peuplé, est caractérisé par des espaces publics restreints et, dans la partie historique, un manque de parcs et autres espaces de séjour. La rénovation de place Bockstael et de la place des Anciens Combattants a montré le potentiel des espaces publics laekenois. La nouvelle place Marsupilami qui est un succès donne une indication des besoins du quartier ; des espaces publics où les habitants peuvent se rencontrer et les enfants jouer ; où la verdure remplace le minéral.

- Aménager un nouvel espace vert ambitieux, « le parc des Sports », au plateau du Heysel il sera équipé d'infrastructures sportives de qualité tout en étant un site ouvert sur le quartier et un jalon dans la nouvelle configuration du plateau du Heysel.
- Le pont Demeer, les abords de la station Pannenhuis et la gare SNCB de Tour&Taxis seront aménagés en lieu intermodal important ; le réaménagement y prévoit une place avec des arrêts de bus (nouvelle ligne 46 prolongée) et une mise en valeur du pont
- Intervention d'acupuncture urbaine dans le quartier (aménagements et plantations) permettront de valoriser les espaces publics et d'améliorer la fonction de séjour pour les habitants. Des placettes, pocket parks et terrains de jeux ponctueront le quartier à hauteur de la place Fransman, et Albert Demeyer.

- Poursuivre la rénovation du pont du Jubilé pour offrir une infrastructure de qualité sécurisée et faciliter la connexion entre quartiers.
- Réaménager et verduriser la Place Willems.
- Poursuivre la lutte contre les rodéos urbains par des mesures structurelles compatibles avec la tenue des activités commerciales et culturelle sur la plateau du Heysel.

■ **Neder-Over-Heembeek**

Neder-Over-Heembeek (NOH) a bénéficié d'un réaménagement majeur de son espace public avec l'arrivée du tram 10 : rue de Heembeek, Zavelput, rue Veekemans et place Peter Benoit, arrêts de trams, périmètre à hauteur du stade... Le quartier a aussi été équipé de nouvelles infrastructures (écoles, commissariat de police) et des espaces publics vont suivre.

- Création d'une promenade verte le long de l'Avenue des Croix de Fer pour permettre aux résidents du quartier de profiter de l'abondant maillage végétal. La transformation de l'espace public permet d'intégrer de la nouvelle ligne de tram et de ses arrêts à l'environnement local. Le chantier conduit par Bruxelles Mobilité (Région bruxelloise), fait l'objet de notre attention vigilante notamment sur l'accessibilité des quartiers.
- Créer un nouveau parc formant le triangle entre la Chaussée de Vilvorde, l'Avenue des Croix de Guerre et Croix des Feux afin d'en faire un quartier qualitatif : espaces de détente avec du mobilier urbain, et zones plantées font le lien avec le canal. Le réaménagement de la rue de l'Ancre et la création d'un parc à l'échelle local (Moerasbos) complètent les nouveaux espaces publics.
- Plusieurs espaces publics dans le quartier Versailles doivent être réaménagés afin d'améliorer la convivialité et la sécurité routière : avenue de Versailles, rue de Beyseghem, espaces vert et promenades cyclo-piétonnes
- Rénover le Parc Meudon et valoriser cet espace vert important pour le quartier pour offrir des meilleurs connexions, des espaces de jeux et de détente pour les riverains.

■ **Louise**

Le quartier Louise est structuré le long de l'avenue Louise qui fait le lien entre le Pentagone et le Bois de la Cambre.

- L'avenue Louise doit être complètement repensée ; Il y a lieu de créer un vrai boulevard urbain avec des plantations continues et renforcées, des aménagements de haute qualité pour les trams qui y circulent et des infrastructures confortables pour les cyclistes et piétons. La circulation automobile doit être concentrée au centre de l'avenue et l'impact des tunnels doit être limité sur l'espace public. Une analyse fine de la mobilité de la zone doit permettre de réduire l'emprise des tunnels, voir la suppression des tunnels et trémies, afin que l'avenue Louise puisse fonctionner comme un vrai boulevard urbain commercial, résidentiel et d'affaire et non comme une autoroute urbaine. Le projet doit permettre une réalisation en phases pour maintenir la vie urbaine sous toutes ses formes dans le quartier.
- Le réaménagement de la Porte Louise sera mis à l'étude ; il s'agit en effet d'une vraie porte d'accès à la petite Ceinture que l'on veut améliorer ; les flux de circulation doivent être analysés et revus en lien avec la place Poelaert et le goulet Louise.
- Le Bois de la Cambre et ses abords seront réaménagés, à l'issue des conclusions de l'étude de mobilité en cours. La fonction de séjour et de détente du Bois doit être encore renforcée et les espaces qui ne sont plus utilisés par la circulation motorisée seront réorganisés pour offrir

aux Bruxellois un site de séjour qualitatif. Piétons, cyclistes, familles, sportifs profiteront alors de cet endroit dans des conditions optimales ; le Bois de la Cambre constituant un patrimoine remarquable unique. A l'instar d'autres parcs de ce type, comme exemple Central Park à New York, la fonction de séjour doit davantage être développée et les espaces publics aux abords doivent être revus pour en améliorer les accès.

■ Quartier Nord

Le quartier Nord connaît des profonds changements et se transforme de plus en plus en quartier mixte avec des fonctions commerciales, résidentielles et de bureaux. Les espaces publics dans les zones d'habitation existantes doivent être revalorisés. Le long du canal des parcs et un grand skatepark ont vu le jour.

- La refonte totale du Parc Maximilien et sa ferme urbaine avec des espaces de sport de qualité, des espaces de jeux, des pelouses et la Senne réouverte apporteront à ce quartier une vraie centralité.
- Les espaces dans la zone Hélicopter, avec des tours d'habitation et une école, deviendront après réaménagement un ensemble agréable doté d'une nouvelle maison de quartier et de nouvelles infrastructures à la ferme urbaine. Les connexions avec la dalle Hélicopter seront renforcées et sécurisées.
- Dans le cadre de la nouvelle ligne de tram qui connecte Belgica avec la gare du Nord et plus tard la gare Centrale, le Boulevard Simon Bolivar sera totalement réaménagé ; ce boulevard devient l'axe qui connecte les parcs, le nouveau pont Suzanne Daniel, et la gare du Nord.
- Le quai des Péniches doit être adapté pour jouer son rôle important dans le quartier ; le quai doit offrir une espace de qualité le long du canal, faire le lien avec le nouveau musée d'art contemporain et devenir le pendant des parcs déjà réalisés sur l'autre rive.
- Poursuivre en concertation avec la Région le réaménagement du Square Saintelette (permis déjà délivré) et ainsi donner un vrai parvis au nouveau musée ainsi qu'une place emblématique au quartier. La gestion du chantier et l'accessibilité seront surveillées avec attention.
- Le développement du site Tour & Taxis se poursuit comme le développement des espaces publics dans la zone ; via l'aménagement de la drève Maritime le quartier entourant Tour & Taxis sera mieux connecté avec le site, ses fonctions et ses parcs.

■ Quartier européen

Le quartier européen se transforme pour devenir un quartier avec une fonction résidentielle nettement plus importante. Les espaces publics du quartier seront réaménagés pour répondre à cette évolution. Après la rénovation en profondeur du tunnel ferroviaire et le réaménagement du Boulevard Clovis dans le quartier des Squares, nous poursuivons l'amélioration des espaces publics.

- La réalisation du projet de réaménagement de la place Schuman mettra finalement en valeur cette zone importante pour Bruxelles en tant que capitale de l'Europe. Non seulement la place mais également les rues alentour seront réaménagées
- Le parc du Cinquanteaire sera valorisée plus particulièrement le patrimoine muséal et les espaces associés.

- La transformation de plusieurs rues entre les rues Belliard et de la Loi (rue de la Science, rue d'Arlon, rue de l'Industrie) rendra cette partie du quartier européen attractive aux nouveaux habitants ; de larges trottoirs, des plantations, un éclairage adapté, des infrastructures cyclistes et un mobilier urbain valoriseront la fonction de séjour.
- Le réaménagement de la rue Guimard va également changer cette zone ; les mesures ont été prises pour maintenir et préserver les arbres tandis que le profil de la rue est adapté aux besoins des habitants
- Une rénovation de trottoirs autour du Square Marie-Louise est prévue pour rendre cet espace accessible à tous et souligner les qualités paysagères de cette artère caractéristique du quartier.

■ Haren

Haren est un quartier particulier car il présente densité d'habitants moins élevée que les quartiers plus centraux. Il est important de veiller à préserver les espaces publics et leur bon fonctionnement à la lumière de l'évolution du quartier.

- Création de nouveaux espaces publics et verts pour garantir un futur développement urbain de qualité.
- Le projet de conservation, de valorisation et de développement du réseau des chemins et sentiers de Haren est important afin de conserver ce qui fait aussi l'identité de ce secteur de la ville. Les chemins sont aménagés, sûrs et confortables afin de favoriser la mobilité active intra-harenoise et dans les liaisons interquartiers.
- Rénover et réaménager la rue de la Paroisse afin d'y créer des trottoirs et infrastructures pour les cyclistes.
- Aménager des trottoirs le long de rues où ces infrastructures sont absentes avec une priorité pour les zones aux abords des gares, écoles, et autres lieux fréquentés intensivement par les piétons.
- Rénover la rue d'Harenheide entre la chaussée de Haecht et le centre de Haren
- Améliorer et agrandir le parc Anne Frank.
- Aménager un nouveau parc d'envergure dans le cadre des compensations fédérales à la prison de Haren.
- Finaliser la réflexion sur la gestion des autocars au centre-ville.

■ Art dans l'espace public

Vu l'importance de l'espace public dans le milieu urbain Bruxellois et vu le rôle de la Ville de Bruxelles comme Ville d'art il est important de promouvoir et d'intégrer l'art dans l'espace public. La Ville de Bruxelles a une tradition artistique dans l'espace public et dans les stations de métro. Dans le but de créer de nouveaux espaces emblématiques modernes il y a lieu de renforcer cet aspect. Via des concours, des appels et des collaborations avec les institutions culturelles et artistiques bruxelloises, l'ambition est de souligner l'identité singulière de Bruxelles. Dans ce cadre le quartier européen peut servir de vitrine aux artistes européens avec un parcours d'arts publics.

Développement international

Redéploiement du plateau du Heysel

Cela fait près d'un siècle que le plateau du Heysel accueille des activités contribuant au rayonnement international de Bruxelles.

En s'appuyant sur les expositions universelles, l'Atomium, le stade roi Baudouin, les palais des expositions... le plateau du Heysel a, au fil du temps, développé une attractivité singulière importante dans les secteurs du tourisme (affaires et loisirs), de l'activité économique, du sport et du divertissement.

Le lieu est particulièrement bien desservi, aussi bien en transports en commun (métro, tram, bus) qu'en voiture (Ring et A12 + parking C). Il est situé en bordure du Brabant flamand à un jet de pierre de l'aéroport de Zaventem.

Malgré quelques investissements récents (rénovation de l'Atomium, réalisation du palais 12, agrandissement du parc du Verregat, prolongation de la ligne de tram 9), diverses infrastructures sont vieillissantes (stade Roi Baudouin, palais des expositions, infrastructures sportives, Kinopolis, Mini-Europe) et méritent une revalorisation pour s'engager dans les prochaines décennies (et répondre à la concurrence grandissante entre les villes européennes).

Conscients de ces atouts et de ces faiblesses, la Région bruxelloise a – dès 2007, dans son Plan de développement international (PDI) – désigné le plateau du Heysel comme un lieu prioritaire pour assurer le rayonnement international de Bruxelles.

Se basant sur le potentiel de redéploiement du plateau du Heysel, le PDI prévoit d'y développer :

- Un centre de congrès de vaste capacité (jauge de 5 000 personnes) pour attirer de grandes conférences internationales.
- Un centre commercial (d'ampleur suprarégionale) desservant la chalandise du nord de Bruxelles.
- Une grande salle de spectacle d'une capacité de plus de 10 000 personnes (réalisée depuis, par l'ouverture du Palais 12).
- Une grande infrastructure sportive conforme aux normes internationales.

En cohérence avec les orientations du PDI, diverses actions ont été menées :

- Établissement d'un Master-Plan pour la première phase du (re)déploiement du plateau du Heysel.
- Création de la scrl NEO (Joint-venture Ville/Région chargée du redéploiement du plateau du Heysel).
- Organisation de marchés sous la forme de dialogue compétitif pour la désignation de partenaires privés chargés de la réalisation effective de 2 des projets (quartier commerçant – cf. infra – d'une part, et centre de congrès et hôtel d'autre part).
- Démarches d'adaptation du PRAS en vue de permettre la réalisation des différentes fonctions et du programme prévu par le Master Plan de la première phase du redéploiement du plateau.
- Demandes de permis (et réalisation partielle) de diverses infrastructures (voie de liaison vers le ring, agrandissement du parc du Verregat, prolongation de lignes de tram).

- Demandes de permis pour la phase initiale de (re)développement du plateau (NEO1) comprenant un programme équilibré consistant en un nouveau quartier : un centre commercial (+/- 1/3), des logements (+/-1/3), des loisirs (+/-1/3) ainsi que des fonctions complémentaires (crèches, séniorerie, bureaux accessoires).
- La modification du PRAS (toujours en cours).
- Le permis a été délivré en juin 2023 pour le segment situé en Flandre de la voie de liaison vers le Ring.
- La modification des standards d'organisation de congrès et d'expositions, suite au covid, remettant en question les orientations qui avaient été prises pour NEO2 (centre de congrès et hôtels).
- Les infrastructures exploitées par Brussels Expo sont devenues obsolètes en raison de la détérioration des bâtiments existants, de la récente convergence des secteurs expositions et congrès, et du caractère hybride des nouveaux évènements qui impose un nouveau standard des infrastructures sur le plan international.

Une autre infrastructure iconique présente sur le site mérite par ailleurs également une attention particulière.

Puisqu'un récent jugement favorable à la ville de Bruxelles permet désormais de considérer que le projet de nouveau stade national sur le parking C n'est plus une option envisageable, il convient de remettre le stade Roi Baudouin aux normes.

Il est décisif de poursuivre le redéploiement du plateau du Heysel, notamment pour les raisons suivantes :

- La création d'emplois :
 - +/- 3.500 emplois générés par NEO.
 - +/- 10.000 emplois (directs & indirects) générés par le PEB, avec un potentiel de progression important.
 - Les emplois concernés ne sont, par définition, pas délocalisables et pour la plupart ne demandent pas de qualifications importantes.
- L'Activité économique générale :
 - De nombreuses nuitées générées par les activités (tourisme d'affaire et/ou de loisirs).
 - Retombées très grandes pour l'HORECA.
 - Vecteur d'innovation des activités MICE.
- Rayonnement international de Bruxelles (Atomium, MICE, loisirs, HORECA...).
- Développement d'un « morceau de ville » exemplaire en termes environnementaux.

Les enjeux à venir pour le plateau du Heysel sont aujourd'hui les suivants :

- **Finaliser l'opération NEO (singulièrement NEO1) qui est déjà bien avancée (partenaire privé désigné et certificats d'urbanisme et d'environnement délivrés), qui comprendra :**
 - Un centre commercial d'ampleur suprarégionale.
 - 750 unités de logements dont minimum 15% de logements publics.
 - Une offre renouvelée et modernisée de loisirs (cinéma, modernisation de Mini-Europe, nouvelles offres de loisirs indoor, Wellness, sculptures monumentales...).

■ **Développer une infrastructure MICE regroupant et intégrant les activités de congrès (ex NEO2) et d'expositions (Palais des Expositions) :**

- Rénover les palais existants qui en ont besoin, dans le respect des aspects patrimoniaux (en optimisant les surfaces).
- Développer, sur le site des palais, une grande infrastructure de congrès.
- Développer, sur le site des palais et alentour, une offre hôtelière appropriée.
- Organiser la logistique et les accès automobiles à partir du parking C (afin de libérer l'avant des palais et la perspective sur l'Atomium).

■ **Développer un pôle sportif d'ambition nationale et internationale :**

- Remettre le Stade Roi Baudouin aux normes.
- Développer le « parc des sports », avec des infrastructures modernisées pour l'athlétisme, le hockey, le rugby, etc.
- Installer le COIB dans un nouvel écrin aménagé au centre de ce nouveau parc des sports.

■ **Renforcer la qualité biologique et la végétalisation du plateau du Heysel :**

- Intégrer le Parc du Verregat récemment agrandi dans un réseau végétalisé rejoignant les autres parcs du plateau (Osseghem, Laeken).
- Intégrer au parc des sports un maillage biologique et une gestion optimisée des eaux de pluies.
- Augmenter les surfaces dédiées aux espaces verts.

Le budget de la Ville de Bruxelles traduit l'attention portée aux besoins des citoyens, avec une politique d'ouverture et d'accompagnement, au service de la population, sur l'ensemble de son territoire.

■ Assurer un juste financement pour agir dans les domaines prioritaires

- Continuer notre politique budgétaire de gestion la plus rigoureuse dans l'intérêt des finances des habitants. Ceci implique de présenter des budgets ordinaires (= de fonctionnement) à l'équilibre.
- Poursuivre l'investissement dans la rénovation des espaces publics, la création et l'entretien des équipements (écoles, crèches, salles de sport...).
- Favoriser les investissements qui permettent de diminuer les charges récurrentes (exemple de l'isolation des bâtiments afin de diminuer les dépenses énergétiques).
- Activer tous les subsides (régionaux, fédéraux, européens...) pour financer les dépenses d'investissement.
- Dégager des moyens pour l'enseignement afin que la part d'investissement soit réellement subsidiée par les autorités communautaires, responsables de cette matière. Il est normal de garder à charge de la Ville les frais liés à l'administration de l'Instruction Publique, mais une aide accrue sur les bâtiments scolaires serait urgente et légitime.
- Réclamer aux autorités fédérales un calcul similaire pour le financement des pensions des fonctionnaires, quel que soit leur niveau de pouvoir. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui la charge mise sur le dos des pouvoirs locaux soit largement supérieure au financement demandé aux Communautés et Régions pour leur ministère.
- Exiger des autorités fédérales la suppression de la T.V.A. sur les travaux et investissements des communes.
- Faciliter l'accès des pouvoirs locaux, dont ceux organisés en supra-communalité, aux programmes de financement européens via un appui régional. Les pouvoirs locaux doivent ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise accrue pour définir leurs projets et établir leurs dossiers, mais aussi atteindre la masse critique nécessaire, afin de pouvoir accéder, notamment, aux prêts de la Banque européenne d'investissement.
- Maintenir les moyens budgétaires et les règles d'indexation existantes, consacrés par la Région, aux pouvoirs locaux, comme la dotation générale aux communes, le fonds spécial de l'aide sociale, ainsi que les subsides aux investissements locaux (infrastructures, voiries...), les aides à l'emploi, les incitants à la statutarisation du personnel, les compensations liées à la suppression de certaines taxes dans le cadre du fonds de compensation fiscale. Afin d'assurer la prévisibilité financière et d'alléger les procédures, les subsides d'investissement seront octroyés à travers un droit de tirage.
- Financer adéquatement les zones de police par le gouvernement fédéral afin de tenir compte de l'évolution des réalités territoriales, démographiques et sociales depuis la mise en œuvre de la réforme des polices. Ce financement devra également tenir compte des nouvelles missions confiées aux polices locales par la police fédérale.

- Financer de façon juste et équitable les CPAS. Le Fédéral doit prendre en charge intégralement le revenu d'intégration. Les CPAS doivent faire face à un nombre accru de demandes à la suite de la politique d'exclusion du chômage du gouvernement MR-NVA et de l'augmentation des emplois précaires encouragée par ce gouvernement, qui ont entraîné une augmentation de la pauvreté.
- Réaliser une étude préalable d'impact de tout projet de réglementation concernant les pouvoirs locaux, notamment en termes financiers ou de gestion.

■ Optimiser la fiscalité

- Diminuer les taxes communales de tous les 18 – 30 ans qui créent une nouvelle activité économique.
- Améliorer la perception des taxes, notamment celles visant à lutter contre les incivilités.
- Réformer la redevance taxant l'occupation de la voirie pour exonérer les travaux de rénovation énergétique et les petits chantiers.
- Renforcer la dissuasion fiscale à l'égard des immeubles laissés à l'abandon par une meilleure perception de la taxe.

■ Optimiser la gestion financière de la Ville

- Créer la banque de la Ville via la centralisation des trésorerie de nos ASBL afin de gérer de manière unifiée les deniers publics.
- Monitorer les dépenses d'investissements
- Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental des investissements. A cet égard, les pouvoirs locaux favoriseront les circuits courts et l'économie circulaire dans leurs achats.

Egalité des chances

La volonté historique du Parti Socialiste et de Vooruit de participer à la lutte sociale fait de l'égalité des chances un axe central de notre politique. L'égalité des chances signifie la lutte contre toutes les formes de discrimination (basées sur l'âge, le sexe, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap...), et l'exercice de droits égaux dans une société inclusive et universaliste. L'inclusion des personnes discriminées dans la société est une priorité des socialistes, qui participent sans réserve à ce combat, dans tous les secteurs de la vie sociale (emploi, santé, culture, éducation...).

Cela nécessite des mesures et des actions précises et spécifiques. L'égalité des chances est, par principe, une compétence transversale. Elle demande une vision organique et universaliste qui inspire les socialistes quotidiennement dans leur engagement et leurs décisions politiques.

Au cours de la législature 2018-2024, le PS-Vooruit a été actif sur chacune des thématiques suivantes : l'égalité femmes-hommes ; la lutte contre les racismes et l'antisémitisme ; les droits de la communauté LGBTQIA+ ; les droits des personnes en situation de handicap.

Les méthodes d'actions sont variées, allant de la campagne de sensibilisation à l'organisation d'événements culturels, qui se font en collaboration avec le milieu associatif. Dans ce cadre, les socialistes ont obtenu un doublement de l'enveloppe budgétaire allouée à l'Egalité des chances de la Ville de Bruxelles au cours de la législature. Ceci a permis de facto de multiplier le soutien financier aux associations, qui sont les actrices de terrain indispensables à la lutte contre les discriminations.

Sous l'impulsion des socialistes de grandes avancées ont été réalisées pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, malgré la persistance des problèmes structurels de la société patriarcale. Via le plan *BXL Feminist*, via une vision de *gender mainstreaming*, la Ville a mis en œuvre une série de mesures, en interne et en externe, pour chacune des compétences dont elle a la charge. La dernière version de ce plan a notamment permis d'asseoir la politique d'égalité des ressources humaines, au sein du personnel de la Ville de Bruxelles, de continuer la féminisation de l'espace public, tout en renforçant les campagnes de sensibilisation au harcèlement, et aux violences sexuelles et conjugales. Dans ce cadre, la campagne « Sale Chienne », le plan « Rien sans mon consentement » ou le projet « Maya », qui vise les violences intra-familiales, ont vu le jour durant la législature 2018-2024.

Concernant la lutte contre les racismes et l'antisémitisme, un plan d'action *BXL Antiracist* a été élaboré à l'instigation des socialistes en 2019. En tant que ville multiculturelle, où plus de 180 nationalités sont représentées, la Ville de Bruxelles n'échappe, hélas, pas à la persistance de discriminations racistes, culturelles et religieuses. Ce plan d'action était dès lors indispensable. Il a été rédigé dans une approche intersectionnelle et transversale. Une pléthore de mesures y est définie afin de lutter contre les différentes formes de racismes à tous les échelons de l'action de la Ville.

D'autre part, désireuse de rendre hommage à la diaspora congolaise et africaine de notre Ville, la coalition communale menée par les socialistes a inauguré le Centre culturel congolais en 2023. S'appuyant sur l'histoire qui lie étroitement la Belgique au Congo, ce lieu veut participer à l'émancipation des communautés belgo-congolaises et africaines à Bruxelles.

Dès la première année de la législature 2018-2024, le plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité » a été approuvé par le collège. Déterminés à garantir aux personnes porteuses de handicap une vie digne dans un environnement inclusif, les socialistes s'inspirent d'un plan d'action qui recouvre l'ensemble des compétences de la Ville de Bruxelles. Ce plan est le résultat de nombreux échanges avec le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap (CCPH). Une des mesures phares de ce plan est la création du « Handicontact », une personne de référence disponible pour toutes les personnes porteuses d'un handicap afin de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

L'inauguration des « Grands Carmes » matérialise la résolution de la Ville à soutenir, défendre et célébrer la communauté LGBTQIA+. L'occupation temporaire de ce lieu, initialement destiné à accueillir des commerces, par la communauté LGBTQIA+ a été pérennisée sous l'impulsion des socialistes. Les « Grands Carmes » sont désormais un safe place pour la communauté. Plusieurs ASBL y collaborent dans le domaine de la culture, de la santé et un environnement sécurisé.

Enfin nous nous sommes doté d'un outil spécifique en 2020 : le Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Ce faisant, la Ville de Bruxelles entend devenir une référence en matière de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQIA+.

En conclusion, **le PS-Vooruit a concrétisé, dans la politique d'égalité des chances de la Ville de Bruxelles, ses valeurs universalistes, inclusives et intersectionnelles. Il a aussi montré sa capacité d'agir rapidement.** En se dotant d'outils tels que les plans d'action pour les différentes thématiques dont l'égalité des chances est compétente, la Ville de Bruxelles est désormais outillée pour faire face aux multiples formes de discriminations dont les citoyens de toute identité peuvent être la cible. Toutefois, les problèmes structurels qui créent ces discriminations demandent des mesures structurelles cohérentes. Par la proximité avec les citoyens, lesquels présentent une exceptionnelle diversité démographique et culturelle, la Ville de Bruxelles est le lieu idéal où des mesures concrètes d'intégration, d'égalité et de promotion de la multiculturalité peuvent être instaurées. Les socialistes tiennent à poursuivre et approfondir leur politique ambitieuse visant l'émergence d'une société plurielle où chaque habitant est l'égal de son voisin en droits et en devoirs.

NOS OBJECTIFS

■ Lutter pour l'égalité Femmes-Hommes

- Pérenniser et renforcer le rôle du Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Continuer l'application du *gender mainstreaming* à tous les domaines politiques (emploi, affaires sociales, finances, santé, mobilité...).
- Poursuivre le travail réalisé dans le cadre de la mission « Genre et architecture » développée par le département du Patrimoine public.
- Appliquer une réévaluation tous les 3 ans des indicateurs du plan d'action *BXL Feminist* (disponible en ligne : <https://www.bruxelles.be/plan-daction-pour-l'egalite-des-femmes-et-des-hommes>), lancé en 2014, et poursuivre ses objectifs dans tous les domaines

(enseignement, emploi, sports...). Les objectifs de ce plan d'action local vont de la représentation politique à la lutte contre les stéréotypes, le *gender budgeting*, l'espace public, le logement, etc. Plusieurs départements de la Ville sont impliqués dans ce processus.

- Poursuivre la politique globale de lutte contre les violences conjugales (prévention, accompagnement et protection des victimes, sensibilisation du public, sanction des auteurs...) en travaillant avec les associations de terrain.
- Appliquer et renforcer le projet « Maya » pour lutter contre les violences intrafamiliales, en apportant un soutien aux victimes et en mettant des logements d'urgence à leur disposition.
- Être attentif à l'intersectionnalité et aux formes spécifiques de discriminations faites aux femmes.
- Continuer à lutter contre toute forme de harcèlement à l'égard des femmes, notamment le harcèlement de rue, en utilisant des moyens de sensibilisation et de prévention, en sorte que Bruxelles devienne un acteur incontournable du réseau des Nations unies « Safe Cities and Safe Public Spaces – Villes et des Espaces Publics sûrs ».
- Continuer les campagnes de sensibilisation visuelle sur le modèle de « Salle Chienne ».
- Appliquer et réévaluer le plan d'action « Rien sans mon consentement », composé de 77 mesures, partagé au sein de l'administration de la Ville, visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles.
- Instaurer des patrouilles de femmes policières en civil habilitées à verbaliser directement tout manque de respect à l'égard des usagers, en particulier des femmes et des LGBTQIA+.
- Identifier les lieux à réaménager pour la sécurité des femmes via des marches exploratoires et incorporer les résultats dans le Plan communal de développement durable (PCDD)
- Installer des toilettes publiques gratuites et entretenues.
- Penser par et pour tous et toutes les infrastructures publiques y compris des horaires permettant de concilier vie privée et vie professionnelle (salle de sport, piscine, lieux culturels...).
- Sécuriser l'espace public (rues, transports en commun...) avec un meilleur éclairage et des aménagements.
- Maintenir et intensifier la sensibilisation du public des festivals se déroulant sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Bruxelles-les-Bains, Brussels Summer Festival...) via la création d'une charte/protocole obligatoire à respecter pour l'autorisation d'événements festifs.
- Partager équitablement l'espace dans les cours de récréation.
- Verbaliser les incivilités à l'égard des usagers/usagères de l'espace public.
- Pérenniser la tenue de la Semaine des droits des femmes de la Ville de Bruxelles.
- Promouvoir davantage l'action de féminisation des noms de rue/espaces publics bruxellois.
- Journées du Matrimoine : soutien à des événements mettant en valeur l'héritage historique des femmes.

■ Favoriser l'accessibilité pour tous

- Déployer le plan d'action « Handicap, inclusion et accessibilité universelles » au niveau communal, en adoptant une approche transversale, et prévoir son évaluation tous les trois

ans sur des questions de gouvernance pour l'inclusion des personnes handicapées dans la Ville :

- L'Accès à l'enseignement, la formation et l'emploi,
- L'Accessibilité de la Ville et de ses services,
- L'Accessibilité des loisirs et événements sur le territoire de la Ville,
- L'Accessibilité des services et infrastructures privés sur le territoire de la Ville.
- Mettre à disposition des personnes à mobilité réduite un service administratif à domicile, pour renouveler, par exemple, leur carte d'identité.
- Assurer l'accessibilité du journal communal aux personnes mal ou non voyantes (braille intégral, abrégé ou version audio).
- Renforcer le rôle et les moyens du service handiccontact en améliorant les contacts transversaux avec les différents départements de la Ville.
- Faire connaître et faciliter l'accès aux services pour les personnes en situation de handicap (services d'audits...).
- Permettre l'accès des chiens guides aux commerces mais aussi aux transports en commun, aux administrations...
- Sensibiliser les futurs architectes aux questions liées à l'accessibilité des personnes porteuses d'un handicap.
- Assurer l'accessibilité des élections aux personnes en situation de handicap. Il s'agit aussi bien de l'accès à l'information électorale, précédant le vote, que de l'accès physique au bureau électoral et donc de l'exercice du droit de vote en tant que tel.
- Valoriser/développer toute initiative contribuant à l'amélioration de l'image des personnes porteuses de handicap.
- Réactualiser tous les trois ans le Plan d'action BXL Inclusive (handicap, inclusion et accessibilité).
- Planifier une accessibilité universelle des services publics et des transports en commun.
- Former le personnel de la Ville à l'inclusivité du handicap sous toutes ses formes.
- Améliorer l'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser le public à la lutte contre les discriminations des personnes porteuses d'un handicap.
- Pérenniser la tenue de la « Semaine des Handicaps ».
- Pérenniser le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap (CCPH).

■ Valoriser la diversité

- Renforcer le rôle et les actions (permanences sociales, actions de sensibilisation...) du Conseil bruxellois de la diversité culturelle (CBDC) en matière de promotion de la diversité. Ceci, afin de mieux refléter la réalité actuelle des habitants de Bruxelles, revendiquant des origines et des identités plurielles.
- Célébrer annuellement la multiculturalité et la cohésion sociale à travers le Festival DiverCity.
- Doter de moyens supplémentaires les « Ateliers d'aide à la réussite » organisés par le CBDC et l'Instruction publique afin de renforcer l'apprentissage de la langue de l'enseignement et garantir effectivement l'égalité des chances pour tous. Soutenir la cohésion sociale et la citoyenneté active.

- Renforcer la place de Bruxelles au sein de l'Observatoire international des maires pour le vivre-ensemble. Cet Observatoire vise la création, à terme, d'une plateforme d'échange sur les différentes expériences liées au vivre-ensemble.
- Aider les Roms à s'intégrer dans la société en faisant notamment connaître leur culture via la Fête des Roms organisée annuellement par le CBDC.
- Collaborer avec le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) pour faciliter l'accueil des primo-arrivants.
- Faire appel à des représentants des cultes et de la laïcité pour renforcer le vivre-ensemble en faisant partager l'expérience précieuse des acteurs de terrains.
- Penser l'enseignement de la colonisation, des génocides, des immigrations, de l'esclavage, de la pluralité des civilisations, des coutumes et des cultes, des faits religieux, des particularités nationales afin de partager un avenir bruxellois commun, grâce à la reconnaissance collective de la diversité humaine des habitants de la Ville.
- Intensifier la collaboration avec les Maisons de quartier de la Ville.
- Réactualiser tous les trois ans les objectifs et mesures du Plan d'action BXL Antiraciste.
- Développer la visibilité des communautés d'origine subsaharienne et le rôle culturel joué à cet égard par le Centre culturel congolais.
- Renforcer l'approche intersectionnelle de la lutte contre les racismes et l'antisémitisme.
- Décoloniser l'espace public et promouvoir la diaspora africaine.

■ Assurer le libre choix des orientations sexuelles

- Sensibiliser les Bruxelloises et des Bruxellois au respect des différences de genre et de mode de vie en soutenant le travail des associations de terrain et en poursuivant la mise en place d'actions de sensibilisation et de commémoration (Journée internationale contre l'homophobie...).
- Réactualiser tous les trois ans les mesures du Plan d'action LGBTIA+.
- Maintenir le soutien et promouvoir la visibilité des Grands Carmes en tant que safe place où la communauté LGBTQIA+ peut trouver un pôle santé, culturel et social.
- Multiplier les campagnes de sensibilisation aux discriminations vécues par la communauté LGBTQIA+ dans notre Ville qui a vocation d'être un refuge inclusif.
- Mettre l'accent sur l'éducation pour démonter les stéréotypes de genre.
- Soutenir le réseau associatif local et les événements ayant lieu sur le territoire de la Ville de Bruxelles : Maison Arc-en-ciel, Pride...
- Poursuivre la concertation avec les associations et le secteur commercial gay et lesbien pour améliorer la lutte contre l'homophobie et cerner les points et les lieux sensibles (charte de nuit du quartier St Jacques).
- Soutenir et visibiliser la Pride Week.
- Participer annuellement à la campagne « All Genders Welcome » qui permet de lutter contre l'homophobie au sein de l'administration communale, via des formations et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.
- Sensibiliser la Police aux violences homophobes et à l'accueil des victimes.
- Organiser, en collaboration avec le secteur associatif, le soutien aux victimes de violences homophobes et réaliser une campagne incitant les victimes d'actes homophobes à porter plainte à la Police.

- Créer des lieux sécurisés inclusifs (exemple du Refuge).
- Remettre chaque année un « Prix de l'Égalité des chances » récompensant les initiatives d'associations actives dans le domaine LGBTQIA+.
- Améliorer la visibilité du bouton LGBTQIA+ qui permet une mise en contact directe avec un membre du Service d'aide aux victimes de la Police en cas d'agression à caractère homophobe, lesbophobe ou transphobe.

Politique du handicap

Reconnaître la place pleine et entière et le rôle des personnes en situation de handicap dans la société relève désormais, grâce aux socialistes, d'une obligation constitutionnelle. Depuis toujours les socialistes veillent à assurer à tout un chacun et plus encore aux personnes les plus vulnérables la défense de leurs droits, la sécurité et dignité d'existence, leur émancipation.

La Ville a un rôle à jouer pour favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap, leur garantir un cadre de vie parfaitement accessible, des soins de qualité, des formations adaptées et pour encourager leur participation à la vie politique, culturelle, économique, sociale et associative. Les infrastructures communales au sens large - les crèches, les piscines, sans oublier les trottoirs ou les manifestations culturelles, les stages jeunesse - doivent s'assurer de leur accessibilité.

En Belgique, 15 % de la population en âge de travailler est en situation de handicap, mais leur intégration dans la vie sociétale ainsi que sur le marché de l'emploi reste un défi majeur. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dépasse difficilement les 35 %, bien en dessous de la moyenne de 50 % observée au sein de l'Union européenne, et encore plus loin des 75 % pour les personnes sans handicap. Cette situation se reflète également dans les indicateurs socio-économiques, avec un taux de pauvreté de 22 % pour les personnes en situation de handicap, comparé à 13 % pour le reste de la population, et un taux de chômage de 8 %, contre 5 % chez les personnes sans handicap.

C'est pourquoi la Ville doit proposer un cadre où les personnes en situation de handicap ont la garantie de pouvoir vivre dans la dignité, s'émanciper, réussir leurs vies, leurs projets, leurs rêves, s'accomplir.

Enfin, parce que le handicap doit faire l'objet de réponses transversales, les socialistes à la Ville veilleront à l'établissement du handistreaming. Ce chapitre ne reprend pas l'intégralité des propositions, mesures et politiques destinées aux personnes en situation de handicap. On retrouvera celles-ci dans chacune des parties thématiques. Ce chapitre entend surtout affirmer la volonté socialiste de faire du handistreaming un objectif constant.

Le principe du handistreaming, qui consiste à intégrer les problématiques et les perspectives des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques, est au cœur du programme du PS-Vooruit. Cela implique de garantir l'accessibilité des espaces publics, des services et des infrastructures à tous, tout en veillant à ce que les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap soient pris en compte dès la conception des projets. En adoptant une approche inclusive, nous favoriserons une véritable participation des citoyens en situation de handicap à la vie communale, promouvant ainsi l'égalité des droits et l'égalité des chances.

Ce principe de handistreaming permettra non seulement d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap, mais également de renforcer le tissu social de notre collectivité, en créant un environnement où chacun se sent valorisé et intégré.

Dans le cadre de la mise en œuvre du handistreaming, le PS-Vooruit réaffirme donc son engagement à promouvoir une commune véritablement inclusive, où chaque citoyen bénéficie des mêmes opportunités, indépendamment de ses capacités.

Pour commencer, l'accessibilité physique est une priorité essentielle et aujourd'hui évidente. Cela inclut non seulement l'aménagement des trottoirs et des bâtiments publics avec des rampes d'accès et des ascenseurs adaptés, mais également la mise en place de systèmes d'éclairage et de signalisation qui prennent en compte les besoins des personnes malvoyantes. Le Brucity en est un bon exemple.

Ensuite, l'accessibilité intellectuelle doit être considérée. Cela peut se traduire par la simplification des documents administratifs et la création de supports d'information adaptés, facilitant ainsi la compréhension pour les personnes ayant des troubles cognitifs. Offrir des sessions d'information et des ateliers destinés à former le personnel municipal à la sensibilisation des différents types de handicap est également crucial.

La fracture numérique constitue un autre enjeu majeur. Pour y remédier, notre programme inclut des actions visant à fournir un accès gratuit à Internet dans les lieux publics et à proposer des ateliers de formation numérique pour les personnes en situation de handicap. Ce soutien au numérique est particulièrement important dans un monde de plus en plus digitalisé, où les démarches administratives et les interactions sociales se font souvent en ligne. Le tout numérique n'est pas une option, et les socialistes à la Ville de Bruxelles veilleront toujours à l'accessibilité physique de l'administration communale et un accompagnement de qualité pour les personnes les plus nécessiteuses.

En ce qui concerne l'Instruction publique, il est impératif de proposer aussi, au-delà des classes inclusives, des établissements scolaires adaptés qui répondent aux besoins plus spécifiques des enfants en situation de handicap. De plus, la création d'espaces de répit pour les familles, qui permettent aux aidants proches de bénéficier de moments de pause tout en sachant que leurs proches sont pris en charge dans un environnement sécurisant, est également essentielle. Les socialistes prévoient d'apporter des solutions adaptées aux seniors en situation de handicap. Ils affirment que le vieillissement de la population doit entraîner des changements dans notre société, afin que ces personnes ne soient pas exclues, mais puissent conserver le plus d'autonomie possible tout en restant chez elles.

Il est donc primordial que chaque action mise en œuvre soit pensée en collaboration avec les personnes concernées et leurs familles. En intégrant les perspectives des personnes en situation de handicap dans toutes nos décisions, nous construisons une communauté plus juste et solidaire, où chacun a sa place et peut contribuer pleinement à la vie collective.

Ceci sans oublier le travail qui donne à tous, et donc également aux personnes en situation de handicap, les moyens de s'épanouir. Les Socialistes veilleront à ce que les travailleurs en situation de handicap trouvent à la Ville de Bruxelles tous les moyens d'émancipation et d'épanouissement utiles à leurs projets professionnels.

Transition climatique, développement durable et environnement

Nous construisons une Ville à taille humaine, sans clivage urbain ni séparation spatiale, qui, dans chaque quartier, fournit aux habitants, de manière égale, emplois, logements abordables, équipements et services publics de qualité (en priorité des crèches et des écoles), commerces, transports en commun, aires de jeux et espaces verts. Le droit à la ville passe par le droit à un environnement sain et habitable pour tous nos concitoyens. C'est pourquoi nous voulons doter la Ville d'un vrai bouclier social et écologique face aux aléas climatiques. L'écologie urbaine entend précisément conjuguer principe de solidarité et qualité de l'environnement. Les mesures éco-socialistes mises en œuvre dans ce cadre visent à ce que tout un chacun ait un égal accès aux biens communs, puisse s'émanciper et s'épanouir dans un environnement sain et une ville agréable à vivre. Elles apportent, ce faisant, une réponse locale à une inquiétude universelle devant le dérèglement climatique qui affecte notre planète. De nouvelles menaces - environnement dégradé, pollution de l'air, raréfaction des ressources, gaspillage des biens et surproduction de déchets - pèsent sur l'habitabilité des villes et sur la cohésion sociale qui en est l'expression. Nous ne voulons pas d'une polarisation spatiale entre citoyens les plus favorisés et les plus précarisés en réponse à une crise environnementale qui ne connaît précisément pas de frontière. Notre projet éco-socialiste vise aussi la prise de conscience et l'engagement citoyens. Car c'est l'action collective qui rendra effectif le droit égal de tous les citoyens à un environnement sain.

BILAN 2018-2024

UN PLAN D'ACTION ET DES MOYENS RENFORCÉS POUR LE CLIMAT

La Ville s'est engagée de longue date pour le développement durable. Elle s'est dotée d'un Agenda 21 local dès 2008 et d'un premier plan d'action pour le climat en 2018.

En 2022, nous avons adopté un nouveau Plan Climat qui définit une vision et des objectifs responsables, clairs et ambitieux pour opérer progressivement la transition écologique nécessaire, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et renforcer la résilience de la Ville, de son territoire et de ses habitants face aux différents aléas climatiques.

Ce plan identifie des stratégies réalistes et des leviers spécifiques à mobiliser afin d'atténuer les impacts des activités de la Ville sur le changement climatique tout en adaptant son territoire et ses activités à ses conséquences inéluctables.

Des plans d'action concrets ont été établis pour chaque grand thème environnemental : gestion de l'eau au regard des périodes de sécheresse et des inondations, production et consommation d'énergie, production alimentaire locale, lutte contre les îlots de chaleur urbains et adaptation aux périodes de canicules, gestion circulaire des déchets comme ressources à valoriser, protection des espaces verts, développement d'un maillage vert offrant des espaces récréatifs de fraîcheur et des corridors écologiques dédiés au soutien de la biodiversité urbaine, etc.

Ces objectifs ont ensuite été traduits et déclinés territorialement à l'occasion de l'élaboration du Plan communal de développement durable « BXL 2050 » qui identifie les menaces, opportunités, atouts et faiblesses spécifiques à chacun des différents quartiers de la Ville, et définit les zones d'intervention prioritaires où réaliser les principaux projets stratégiques à l'horizon 2030.

A côté de l'élaboration participative de ce nouveau plan, la Ville s'est dotée d'un service transversal d'experts en écologie urbaine en charge de la coordination et de l'évaluation périodique de sa politique climatique. Elle a également réalisé de nombreux projets pour renforcer sa résilience au bénéfice des habitants et des usagers, en particulier les plus faibles, afin de garantir une plus grande justice sociale et environnementale.

Une politique de l'eau à la hauteur des enjeux

- Adoption d'un Plan communal de l'Eau ambitieux.
- Développement d'une stratégie de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant du Molenbeek à Laeken avec l'adoption de la Charte du Bassin solidaire engageant les 4 communes concernées (Jette, Berchem, Ganshoren et la Ville) dans une dynamique de collaboration.
- Financement de nombreux projets de déconnexion des eaux de toiture pour privilégier leur infiltration directe et éviter la saturation du réseau d'égouts en cas de fortes pluies.
- Réaménagement des espaces publics en veillant à la gestion intégrée des eaux de pluie.
- Instauration de nouvelles primes aux particuliers pour favoriser la perméabilisation des zones de cours et jardins et le placement de dispositifs de déconnexion, de rétention ou de tamponnage des eaux de pluie.
- Mesure du potentiel de stockage des eaux de ruissellement pour leur utilisation dans le cadre de la gestion des espaces verts et du nettoyage de l'espace public.
- Affinement des capacités de monitoring de la ville de ses propres consommations d'eau de pluie dans ses bâtiments.
- Installation de fontaines à eau potable et de jeux d'eau dans différents espaces publics.
- Placement de citernes à eau de pluie au bénéfice d'associations et d'habitants qui exploitent des potagers collectifs.

Politique de l'énergie

- Financement à hauteur d'un plan d'investissement dans l'isolation et l'amélioration des performances énergétiques des grands ensembles de logements sociaux du Logement Bruxellois et du Foyer Laekenois afin de réduire les consommations et les factures énergétiques des allocataires sociaux qui y vivent.
- Poursuite et intensification du plan d'isolation de nos propres équipements et logements et généralisation d'un monitoring précis des consommations.
- Lancement du projet européen de Positive Energy District pour faire du quartier Nord un territoire d'expérimentation de toutes les technologies possibles afin d'augmenter la production électrique locale et de réduire les besoins en termes de consommation.
- Lancement de deux projets de Réseaux de chaleur urbain destinés à exploiter l'eau chaude produite par l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek pour chauffer (et refroidir) à moindre prix de nombreux bâtiments publics, parapublics et privés de Neder-Over-Heembeek et du quartier nord.
- Programmation d'un projet pilote de première communauté d'énergie dans le quartier des Marolles.
- Placement accéléré de panneaux sur les toitures des bâtiments de la Ville dans l'optique d'atteindre une capacité de production électrique performante à l'horizon 2030.
- Politique d'attribution de primes communales dont une prime à l'achat d'un réfrigérateur performant à l'attention des ménages à faibles revenus.

En matière d'alimentation saine et d'agriculture urbaine, la Ville a :

- Adopté une stratégie claire définissant des objectifs ambitieux en terme de protection et de développement de surfaces agricoles à des fins productivistes, principalement à Neder-Over-Heembeek et Haren, avec le développement d'activités potagères, à des fins pédagogiques et de cohésion sociale, et la plantation d'essences végétales fruitières dans l'espace public.
- Réaffecté une partie des serres de Sterrebeek à des activités agricoles plutôt qu'horticoles afin d'y produire des fruits et légumes bio en circuit court destinés aux Cuisines bruxelloises pour une redistribution au sein des crèches et écoles de la Ville.
- Créé une carte et un formulaire en ligne permettant à tout un chacun d'identifier les potagers collectifs existants sur son territoire et de demander à participer à l'exploitation de ceux-ci.
- Mis en place des dispositifs d'accompagnement et de formation à l'activité potagère (notamment à destination des collectifs, des écoles et crèches de la Ville) et de soutien logistique dans le cadre de l'entretien des potagers (apport de terre, placement de barrières de protection, apport en eau, etc.).

Valorisation et développement du maillage Vert et du maillage Jeux

- Le Plan communal de développement durable reprend la vision de la Ville sur la protection et l'extension d'espaces verts existants, la création de nouveaux espaces verts, la végétalisation des espaces publics et le maillage vert du territoire communal.
- De nouveaux espaces verts ont été créés (parc du quai des Matériaux, parc de Tour et Taxis, végétalisation des places et boulevards du centre, pocket parks dans le cadre du contrat de quartier Bockstael, porte de Ninove, parc des sports dans le cadre du projet NEO), réaménagés et étendus (parc Fontainas, parc du Verregat).
- La forêt urbaine, située à Neder-Over-Heembeek s'étend désormais sur 22 hectares environ de terrains boisés ou aménagés de manière à favoriser la biodiversité. Les plantations participatives organisées chaque année associent petits et grands à la protection et à la conservation de cette zone naturelle diversifiée.
- Les chemins et sentiers vicinaux de Haren ont fait l'objet d'un recensement exhaustif en vue de leur protection et valorisation. Ils ont été dénommés dans le cadre d'un processus participatif, promus sous forme de balades, et la production et diffusion d'une nouvelle brochure. Ces chemins font actuellement l'objet d'un programme d'aménagement et de balisage.

Afin de créer des continuités vertes pour la faune et d'agréables promenades entre les espaces verts publics, une attention particulière a été apportée à la signalétique (parcours culturel piétonnier européen, déploiement d'une signalétique patrimoniale et directionnelle dans les espaces verts de la Ville...) et, partout où la chose est possible, à la plantation d'arbres d'alignement et de végétaux en voirie (pieds d'arbre, bacs, parterres) ou en toiture.

Afin de rendre le cadre de vie plus agréable, la Ville de Bruxelles a également développé le fleurissement saisonnier sur tout le territoire, en augmentant le nombre de décorations mobiles, et mis sur pied le programme « ça plante pour moi ! » dans différents quartiers afin de faciliter l'installation de plantes grimpantes en façade. Les Bruxellois sont également incités à participer à ce fleurissement en participant au concours Fleurir Bruxelles dont la formule a été modernisée.

L'égalité d'accès aux espaces verts mais aussi aux infrastructures ludiques doit être garantie à tous les habitants.

La Ville de Bruxelles a donc investi dans la création de nouvelles plaines de jeux et le réaménagement, la réfection, et l'agrandissement des espaces existants. Une attention particulière a été portée aux quartiers densément peuplés et déficitaires en espaces aérés : transformation du rond-point Reper Vreven en place Marsupilami, nouveau parc des Brigittines, nouvelle plaine de jeux de la rue Lanneau, plaine de jeux du Beemdraecht à Haren...). La Ville de Bruxelles a également veillé à l'installation d'infrastructures adaptées à tous les âges : Street Workout et terrains multisports pour les adolescent(e)s, engins de jeux pour les plus petits, engins de fitness en plein air (physioparcs) pour les seniors...

Protection de la biodiversité urbaine et « renaturation » de territoires

Afin de développer la biodiversité de la faune et de la flore urbaines, plus aucun pesticide n'est utilisé en espace public depuis 2014. L'engazonnement des chemins et la plantation des pieds d'arbres sont progressivement systématisés afin de diminuer le volume des tâches de désherbage.

Afin de favoriser la migration sécurisée et la préservation des batraciens de Neder-Over-Heembeek, la ville a fermé à la circulation automobile certains tronçons des rues de Ransbeek, du Petit chemin vert et le Trassersweg, et obtenu que la STIB place 3 écoducs dans le cadre du chantier du Tram 10. Afin de favoriser la migration de certaines espèces aviaires, la Ville a notamment aménagé et protégé une parcelle située le long du canal, à proximité du site Solvay.

Le service des Espaces verts lutte également contre les espèces végétales invasives (berce du Caucase, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, ailante...).

Mobilisation et accompagnement de la société civile dans l'effort de transition

Quand bien même la Ville atteindrait l'exemplarité parfaite en tant qu'institution, celle-ci n'est responsable que de 2% des émissions directes liées à son territoire. Elle s'engage donc à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, culturels, institutionnels, associatifs et autres) afin de réduire les 98 % restants.

Dans cette optique, la Ville a substantiellement augmenté le budget de son appel à projets « Climat » (qui est passé de 28.000 €/an à environ 500.000 €/an) ouvert aux associations, collectifs et écoles afin d'en faire un véritable levier de mise en œuvre de ses objectifs climatiques et de réalisation de projets environnementaux innovants.

Elle a également mis sur pied une Assemblée locale pour le Climat, composée de représentants de la société civile, qui est chargée d'accompagner la ville sur la définition de ses objectifs climatiques et de suivre en toute transparence l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Elle a enfin systématisé la priorisation des objectifs sociaux et environnementaux dans les volets socio-économiques et projets participatifs des différents programmes de rénovation urbaine tels que les contrats de quartiers durables, les contrats école et les contrats d'axes et d'ilots.

■ Poursuivre la mise en œuvre du Plan Climat et du Plan communal de développement durable « BXL 2050 »

Après avoir élaboré et adopté ces 2 plans majeurs de politique climatique et de développement urbain, nous nous attellerons à leur mise en œuvre effective ainsi qu'à leur évaluation objective régulière. Les citoyens et la société civile seront informés en toute transparence de leur évolution et de leurs impacts.

■ Végétaliser la Ville pour améliorer le cadre de vie global des habitants, réduire l'impact des canicules et renforcer la biodiversité

- Garantir un accès pour tous à des espaces verts publics de qualité à 10 minutes.
- Utiliser les outils urbanistiques disponibles pour préserver les espaces verts publics existants : protection de la forêt urbaine et de certains espaces agricoles et potagers de pleine terre de NOH, protection partielle des espaces à valeur biologique du nord de Haren...
- Créer de nouveaux espaces verts publics tels que le parc des Sports à Laeken, le nouveau parc à aménager dans le cadre des compensations liées à la prison fédérale de Haren, le nouveau parc de la ZIR Van Praet à NOH.
- Améliorer l'aménagement et la qualité environnementale des parcs existants : parc Maximilien dans le Quartier Nord, parc Meudon à NOH, parc Annie Cordy à Laeken...
- Poursuivre le développement d'un maillage vert communal en cohérence et complémentarité avec le maillage vert régional, tant comme soutien des modes de déplacement actifs que de la biodiversité.
- Aménager la coulée verte reliant la ZIR Van Praet à la cité Versailles en corridor biologique dédié aux modes actifs et à la biodiversité.
- Collaborer avec la Région à la réalisation du parc de la Sennette reliant le parc de la Porte de Ninove à la rue de la Bougie et au parc de la Rosaie.
- Poursuivre la renaturation de l'espace urbain : mener des projets-pilotes de dé-densification, de dés-imperméabilisation et de végétalisation d'intérieurs d'îlots dans les quartiers densément bâtis et minéralisés. Développer une stratégie de dés-imperméabilisation des sols de la Ville de Bruxelles, et de végétalisation de son espace public et de son foncier.
- Mobiliser les bâtiments communaux et publics en activant leur potentiel de végétalisation des toitures et façades comme climatiseurs naturels, outils de gestion des eaux de pluies et foyers d'accueil pour la petite biodiversité. Adapter nos territoires à la migration des espèces en valorisant et préservant des réservoirs de biodiversité, en identifiant les corridors écologiques, en créant des dispositifs d'accueil de la faune ou favorisant leur migration ; en réalisant un maillage sombre pour la faune nocturne et la flore.
- Créer un contexte favorable à la biodiversité au sein des projets urbains et architecturaux (intégration de nichoirs à insectes, abris pour oiseaux et chauve-souris, diversification des plantations et aménagements de petits plans d'eau en extérieur...).

■ Renforcer les capacités d'entretien des espaces verts et plantations de la Ville ; encourager les initiatives de végétalisation citoyennes

- Regrouper la cellule Propreté des Espaces verts et le Service de la Propreté publique afin de garantir la qualité d'entretien de la totalité des espaces publics (voiries, parcs, espaces verts, contours des arbres, aires de jeux, fontaines...) et d'homogénéiser les cadences d'entretien au sein des quartiers.
- Réorganiser et renforcer le service des Espaces verts en recrutant des agents qualifiés pour assurer l'entretien des nouveaux espaces verdurisés, les tâches de jardinage et le soin aux arbres, dans les parcs publics, les cimetières et en voirie.
- Assurer la formation en interne du personnel et la transmission du savoir et de l'expérience des plus anciens.
- Développer un plan Lumière et installer un éclairage public performant afin d'améliorer la sécurité dans et aux abords des espaces verts tout en veillant à la quiétude des riverains et à limiter la pollution lumineuse.
- Appliquer les principes de la gestion différenciée dans l'entretien des espaces verts et des cimetières communaux. Pour ce faire, réaliser un plan de gestion spécifique à chaque parc ou type de zone verte afin d'identifier, par zone, la méthode de gestion et les moyens (humains, animaux, matériels) les plus adaptés.
- Valoriser les cimetières communaux comme espaces verts, zones naturelles et zones de calme.
 - Assainir le patrimoine arboré,
 - Engazonner les chemins,
 - Étudier la possibilité de créer une zone d'humusation et de plantation d'arbres commémoratifs.
- Développer le recours à des auxiliaires animaux (moutons, chèvres) pour la tonte et l'entretien des zones vertes (éco-pâturage).
- Systématiser le fauchage tardif dans les espaces naturels et semi-naturels.
- Privilégier la plantation de haies vives, d'espèces vivaces et de plantes utiles à la nature (mellifères par exemple) au lieu des plantes fleuries annuelles traditionnelles.
- Privilégier les plantes comestibles (variétés indigènes et anciennes) : petits fruits, vergers qui génèrent de la convivialité lors de la récolte ou de leur entretien avec les habitants.
- Prendre en compte le caractère allergène dans le choix des plantations, en particulier des arbres d'alignement et des graminées (pollens).
- Lutter contre les espèces végétales invasives.
- Entretenir et végétaliser les berges des étangs afin d'y promouvoir le retour des espèces indigènes et le déploiement des écosystèmes.
- Encourager les initiatives citoyennes et associatives dans les espaces privés et publics grâce au permis de végétaliser et au déploiement, sur tout le territoire, du projet « Ça Plante pour moi ! » permettant aux habitants d'être épaulés et conseillés par des agents des espaces verts.
- Développer des primes environnementales communales à la végétalisation des intérieurs d'ilots.
- Développer les jardins familiaux et partagés et entamer le réaménagement des intérieurs d'ilots programmés dans le contrat de quartier Marolles.
- Systématiser les jardins pédagogiques dans les écoles et les crèches communales.

■ Développer l'agriculture urbaine à des fins productives, pédagogiques et récréatives

Afin de couvrir partiellement les besoins alimentaires des Bruxellois, la Région, dans sa stratégie Good Food, soutient la production vivrière locale, à l'échelle urbaine et péri-urbaine. Elle doit être développée au sein des quartiers éloignés du centre que sont Haren et Neder-Over-Heembeek. Mais le manque d'espaces disponibles en milieu urbain appelle aussi des solutions innovantes afin de développer l'agriculture sur des surfaces inutilisées ou utilisées pour d'autres activités (agriculture hors-sol, agroforesterie...).

Nous voulons :

- Protéger les terrains agricoles existants de l'urbanisation et travailler avec leurs exploitants pour assurer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Tendre à la création d'une ceinture alimentaire en mobilisant les terrains agricoles de la Ville et de son CPAS pour permettre aux cuisines bruxelloises d'utiliser davantage de fruits et légumes biologiques, produits en circuit court ;
- Profiter des nouveaux projets de développement publics et privés pour créer, tant que faire se peut, des potagers collectifs à destination des riverains.
- Augmenter la plantation d'essences fruitières dans les espaces verts de la Ville et dans les espaces publics, quand c'est possible.

■ Renforcer notre politique de gestion de l'eau

- Mettre en œuvre le Plan communal de l'Eau adopté par la Ville en 2024 .
- Développer un maillage bleu bruxellois :
- Mettre en valeur et préserver le réseau hydrographique sur le territoire de la Ville de Bruxelles ; développer sa présence et les usages qui y sont liés dans l'espace public ; renforcer l'utilisation circulaire de l'eau dans l'espace public et les nouveaux bâtiments communaux.
- Collaborer avec la Région afin d'assurer la réalisation effective du projet de réaménagement du parc Maximilien et de mise à ciel ouvert de la Senne dans le quartier Nord.
- Lutter activement contre les inondations régulières du bas de Laeken et du quartier Nord.
- Limiter l'artificialisation des sols et imposer des mécanismes de compensation tels que des toitures vertes extensives et potagers en toiture.
- Déconnecter le plus possible les sites d'ampleur du réseau d'assainissement (Brugmann, stade national, palais des expositions, logements de la Cité modèle...) et augmenter les dispositifs d'infiltration/stockage/récupération et de perméabilisation des sols.
- Développer les primes « eaux » actuelles pour l'aménagement de noues, la réalisation de travaux de perméabilisation, le placement de citernes à eaux de pluie... et proposer de nouvelles primes « Eau » (notamment pour encourager le placement de clapets anti-retours dans le périmètre du Quartier Nord, sujet à inondations par remontée de la nappe phréatique) ainsi que des primes eau « sans frontière » pour le bassin versant de la vallée du Molenbeek.
- Soutenir la Région dans la lutte contre les inondations à Laeken via la mise en œuvre prioritaire de solutions alternatives, type « GIEP », à l'image de ce que fait la Ville dans le cadre du nouveau parc des sports et, en dernier recours, d'un bassin d'orage de grande capacité.

- Réduire la dépendance et les besoins de la Ville en eau de distribution, par le développement d'un réseau stratégique de citernes et bassins de stockage des eaux de ruissellements en vue de leur réemploi en période de sécheresse (remplissage des bassins et étangs, arrosage des plantations, nettoyage de l'espace public...).
- Aménager des rues jardins et rues éponges qui favorisent l'infiltration directe des eaux de pluie dans le parcellaire afin d'éviter la surcharge des réseaux d'égouts et les phénomènes d'inondations.
- Plaider l'installation de réseaux séparatifs dans les projets d'urbanisation ou les réaménagements d'espaces publics afin d'éviter le mélange des eaux grises et brunes et de réduire les coûts de retraitement de celles-ci à charge de la collectivité.
- Fixer des objectifs et priorités dans la couverture territoriale de la Ville en fontaines à eau potable (dans les parcs et installations sportives extérieures, sur les places publiques sujettes à îlots de chaleur, dans les espaces verts et lieux très fréquentés, à destination des habitants, touristes et sans abri...). Une concertation est nécessaire avec la Région qui a son propre programme de fontaines, afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des localisations choisies.

■ **Lutter contre la pollution atmosphérique et protéger la qualité de l'air comme ressource partagée**

- Objectiver le niveau de pollution grâce au déploiement de capteurs et d'outils de mesure (communaux et régionaux) supplémentaires, équitablement répartis sur le territoire.
- Améliorer l'information de la population et la sensibiliser aux pics de pollution, au moyen d'un outil de diffusion cartographique accessible en ligne ou le recours aux cityplays situés sur le territoire de la ville.
- Mesurer et améliorer, si besoin, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments communaux sensibles (crèches, écoles, hôpitaux...).
- Poursuivre la transition du parc automobile de la Ville de Bruxelles et de son CPAS (réduction, diversification, multimodalité, mutualisation et électrification).
- Poursuivre la mise œuvre du Plan Climat pour :
 - limiter les émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale (exemplarité) et des acteurs socio-économique du territoire ;
 - limiter les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé publique (pollution de l'air) grâce à la diminution de la circulation automobile, en particulier aux abords des écoles, maisons de retraite et hôpitaux (personnes vulnérables), et à des installations de chauffage plus performantes.

■ **Tendre vers la neutralité carbone de la Ville et de son territoire à l'horizon 2050**

- Viser une efficacité énergétique exemplaire du bâti communal.
- Poursuivre le programme d'isolation et de rénovation des logements sociaux du Foyer Laekenois et du Logement Bruxellois afin de réduire les factures énergétiques des habitants précarisés.
- Rénover massivement les logements de la Régie foncière et du CPAS : isolation thermique et nouvelles installations de chauffage pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de la Ville de Bruxelles de 40% (par rapport à 2008).
- Atteindre un PEB moyen C+ pour l'ensemble des bâtiments administratifs, de la Ville et du CPAS, les crèches, écoles, piscines, centres sportifs et lieux culturels.
- Rénover le parc de logements sociaux (Sociétés immobilières de service public), selon la priorisation à 2030 établie par le plan de rénovation pour s'inscrire dans l'objectif régional d'atteindre un niveau PEB moyen C+ en 2040.
- Parvenir au saut de classe en 2033 pour les logements les plus énergivores (PEB F et G) du CPAS et de la Régie Foncière.
- Veiller à l'approvisionnement à 100% de la ville en électricité verte d'ici 2030.
- Valoriser, quand c'est possible, les toitures plates de la Ville avec une fonction climatique (photovoltaïque, thermique, végétalisation, blanchiment...).
- Utiliser, dès la conception d'un projet de rénovation ou de travaux de toiture, l'outil « Des Toits Vivants » qui identifie les fonctions climatiques pouvant être allouées à la toiture des bâtiments ; mettre en œuvre les recommandations de valorisation de l'étude « Des Toits Vivants » pour les sites prioritaires identifiés qui le permettent et qui ne nécessitent pas de travaux de rénovation à court terme.
- Garantir la sécurité d'approvisionnement de la Ville en énergies socialement et environnementalement responsables et renforcer l'autonomie énergétique de la Ville en développant la production énergétique locale durable et son partage.
- Continuer à développer le parc photovoltaïque de la Ville de Bruxelles et exploiter systématiquement le potentiel des toitures plates de son patrimoine public et privé.
- Développer des réseaux de chaleur depuis des sources de production situées sur le territoire communal, tel que l'incinérateur, afin de desservir les territoires de NOH et du Quartier Nord.
- Analyser et mettre en œuvre des solutions innovantes en termes de production énergétique (éolienne urbaine, riothermie, géothermie...).
- Réaliser un premier quartier à énergie positive au quartier Nord, et un lieu d'expérimentation pilote des nouvelles technologies de production, de valorisation et de partage de l'énergie ; répliquer le dispositif sur d'autres territoires.
- Piloter et accompagner le développement de systèmes de partage et des communautés d'énergie entre partenaires publics et stimuler l'émergence de communautés d'énergie privées, notamment par le biais des programmes de rénovation urbaine régionaux.

■ Promouvoir l'économie locale, circulaire et solidaire

- Faire de Bruxelles un territoire « Zéro déchet » en développant des systèmes de gestion circulaire des déchets comme ressources potentielles.
- Développer une stratégie de valorisation des biodéchets de la Ville de Bruxelles : la Ville valorise déjà près de 90% de ses déchets verts grâce à son site de compostage de NOH. Afin d'organiser la valorisation des biodéchets générés dans les crèches, écoles, hôpitaux et autres activités, la Ville va financer l'acquisition et l'installation de composts d'entreprise sur site et la formation des usagers au tri des déchets et à la gestion des compostières.
- Réduire la quantité de biodéchets transportés vers l'incinérateur par l'installation de composts collectifs enterrés, dans tous les quartiers.

- Faciliter la réparation, le réemploi et le recyclage des déchets. Nous voulons développer les petits centres de collectes, de tri et de réparation à l'échelle des différents quartiers de la Ville. Soutenir les initiatives de ressourceries, repairs café... et mettre à disposition des citoyens une information cartographiée claire sur tous les dispositifs disponibles : bulles à verre, points de dépôts de textiles, d'huiles, de matériel électronique usagé, et associations ou commerces de réparation.
- Encourager, développer et promouvoir l'économie d'usage sous toutes ses formes : bibliothèques, ludothèques, espaces publics numériques, mutualisation et polyvalence des usages des équipements publics, systèmes de voitures et de vélos partagés, prêteries, donneries...
- Développer l'agriculture urbaine en circuit court en visant 50% de produits bio et locaux dans la restauration collective communale (crèches, écoles, maisons de retraite, restaurant communal, hôpitaux).
- Développer les capacités de stockage de mobilier (par exemples des écoles) en vue de leur reconditionnement et réemploi.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire :
 - Encourager la pratique des contenants réutilisables et du rest-o-pack
 - Sensibiliser la population au réemploi des restes.
- Organiser des événements aux critères de durabilité exemplaires, dans la continuité des projets pilotes menés avec les Plaisirs d'Hiver et les 20 km de Bruxelles : gobelets et vaisselle réutilisables, toilettes sèches, tri sélectif, parking vélo et promotion de l'accessibilité en transports public.

Si la mobilité n'est pas le seul facteur qui détermine l'espace public bruxellois, elle est pour sa part de déterminée par plusieurs facteurs : l'infrastructure, l'implantation des différentes fonctions à travers le territoire, la fiscalité... Ce sont les fonctions et activités de tous types qui génèrent la mobilité et la gestion de la mobilité doit donc se faire suivant plusieurs critères. Il faut veiller à ce que le nombre et la longueur des déplacements ne nuisent pas à la qualité de vie urbaine. Implanter les fonctions aux bons endroits est donc primordial.

Ensuite, la politique de mobilité vise à ce que les déplacements, nécessaires pour le bon fonctionnement et la vitalité de la ville, se fassent d'une manière rationnelle : les courtes distances à pied et à vélo, les plus longues distances à vélo, en transport en commun ou en voiture. Il faut bien sûr absolument veiller à ce que les personnes à mobilité réduite aient une offre adaptée à leurs besoins et puissent participer pleinement à la vie urbaine. Cela vaut également pour des catégories professionnelles aux besoins spécifiques : livreurs, corps de métier, services d'urgence, assistance médicale...

Améliorer la mobilité urbaine signifie donc rationaliser les déplacements ; il ne s'agit pas d'opposer les différents modes de déplacements mais de mener une politique qui offre un ensemble cohérent d'infrastructures répondant aux besoins des citoyens.

La politique de mobilité en ville doit être conçue de façon telle que les quartiers résidentiels conservent la sécurité qui les rend agréables à vivre. L'accessibilité des quartiers doit être assurée, pour tous les modes, mais le trafic de transit (qui ne s'arrête pas), doit être découragé. La mobilité doit être axée sur les habitants et les fonctions locales dans ces zones.

Les axes plus importants ont une fonction de mobilité plus grande ; il ne s'agit pas uniquement d'assurer un accès aisé mais également de permettre une gestion de flux de circulation importants. Sur ces axes majeurs, il s'agit d'organiser et de gérer des flux de circulation de type métropolitain ; la fluidité doit être assurée. Ces axes doivent être aménagés de manière à accueillir un grand nombre de véhicules dans des bonnes conditions. La circulation de transit doit pouvoir y trouver sa place tandis que les infrastructures, avec séparation claire et organisée entre les différentes modes, doivent pouvoir empêcher cette circulation de diminuer la qualité de vie dans les quartiers résidentiels.

Peu importe le type de quartier, l'axe ou le type de flux de mobilité, il faut systématiquement assurer la sécurité routière de tous. La vitesse est le critère prépondérant et il faut absolument faire tout ce qui est possible pour limiter les vitesses en fonction des zones ; 30km/h généralement dans les quartiers, 50km/h sur les axes plus importants et, dans les secteurs intensivement utilisés par les piétons, parvenir à une vitesse de 20km/h.

L'objectif clef : la multimodalité

Rationaliser les déplacements urbains est nécessaire ; l'espace public n'est pas illimité en milieu urbain et il est donc primordial d'optimiser son usage. Les transports en commun offrent toujours des réponses partielles aux besoins de déplacements urbains. Il est également nécessaire d'organiser un

plus grand nombre de déplacements à pied et à vélo, de les rendre sûrs et agréables et ainsi d'offrir des conditions optimales pour les déplacements qui nécessitent des transports motorisés. Il faut garder un bon équilibre en termes de répartition de l'espace public pour tous les modes. Cette répartition doit bien sûr être analysée par quartier et par voirie. Cette politique de mobilité doit se faire via différents moyens ; les plans de circulation, le développement du réseau piétons et cyclable, le développement des transports en commun, la promotion d'une mobilité partagée, une bonne gestion du stationnement et l'aménagement des bonnes infrastructures routières.

■ Des plans de circulation sur mesure des quartiers et l'optimisation des axes majeurs

Nous proposons de :

- Réaliser des plans de circulation qui préservent les quartiers résidentiels. La délimitation des quartiers doit se faire sur base d'une analyse fine de la géographie du quartier, avec un processus participatif qui doit être mis sur pied pour chaque quartier.
- Tenir compte d'un bon équilibre entre l'accessibilité du quartier et la bonne gestion de la circulation à plus grande échelle (trafic à destination locale et trafic inter-quartier ou de transit).
- Optimiser des axes majeurs pour assurer leur capacité d'accueil. Ces grands axes doivent être rationalisés afin qu'ils puissent jouer de façon optimale leur rôle de distributeur de circulation. Sur ces axes il est également indispensable de développer systématiquement des pistes cyclables sécurisées et des espaces pour les piétons larges et confortables.
- Autoriser les riverains du Pentagone à passer dans le filtre qui est à proximité de leur domicile.

■ La sécurité routière

Notre ambition c'est l'objectif « zéro accident », en mettant en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour améliorer la sécurité routière.

Nous proposons de :

- Etablir un plan communal de sécurité routière. Via ce plan nous travaillerons sur 3 axes d'amélioration de la sécurité : la sensibilisation et l'information, l'aménagement et l'adaptation des infrastructures, la répression.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information est nécessaire pour faire connaître à tous les Bruxellois le code de la route et son évolution. En effet le code de la route et les aménagements d'espace public qui s'y rapportent sont en permanente évolution. Les zones de rencontres, les rues et pistes cyclables ou encore la réglementation sur l'utilisation des engins électriques (trottinettes) ne sont pas connus de tous.
- Concevoir systématiquement les infrastructures sous l'angle de la sécurité routière, qu'il s'agisse d'une rue résidentielle ou d'une artère plus importante. Les aménagements, l'éclairage, la visibilité, les matériaux, le mobilier urbain, la signalisation et le marquage au sol doivent faire l'objet d'une analyse « sécurité routière » par projet,, avec un rapport explicatif.
- Effectuer des contrôles policiers sur le terrain ; des campagnes bien spécifiques en fonction de la problématique et du quartier doivent aussi être mises sur pied.
- Poursuivre la lutte contre les rodéos urbains par des mesures structurelles compatibles avec la tenue des activités commerciales et culturelles sur le plateau du Heysel.

■ Une mobilité partagée

La technologie actuelle permet une gestion flexible des véhicules de tous types. Le système des voitures partagées est utilisé depuis un bon moment et connaît un succès grandissant. Il est nécessaire de soutenir et de promouvoir ces systèmes et plateformes car les voitures partagées peuvent aider à réduire la pression sur l'espace public et le stationnement, offrir par ailleurs des solutions flexibles aux Bruxellois qui n'ont qu'occasionnellement besoin d'une voiture.

Nous proposons de :

- Soutenir le développement de stations de voitures partagées, partout sur le territoire, de façon à ce que tous les Bruxellois aient accès à une station à courte distance.
- Soutenir les systèmes de voitures partagées de type « Free Floating » qui n'ont pas besoin de stations « fixes » mais qui circulent et stationnent librement. Les deux systèmes offrent des services complémentaires.
- Encadrer le développement des services de trottinettes, vélos (électriques) et des scooters (électriques), en free floating. En collaboration avec la Région, nous mettrons en œuvre des règles pour :
 - limiter la vitesse dans certaines zones (limitation automatique),
 - instaurer des zones interdites et des zones d'évènements avec utilisation limitée temporaire.
- Augmenter le nombre de « drop zones » (également pour les vélos) sans empiéter sur les espaces de stationnement automobile.

■ “Penser la ville” en fonction du piéton et des personnes à mobilité réduite.

Nous sommes tous des piétons. Les déplacements à pied sont de loin les plus importants à Bruxelles. Presque tous les déplacements en ville intègrent un tronçon à pied. Les trottoirs doivent dès lors être partout confortables et sûrs.

Nous proposons de :

- Poursuivre nos efforts pour protéger les trottoirs, places et autres espaces destinés aux piétons de la circulation motorisée et du stationnement.
- Veiller à ce que les trottoirs soient libres d'obstacles et que l'installation du mobilier urbain, des stationnements pour vélos, des plantations, des terrasses, des parcmètres, des poteaux d'éclairage et des poubelles se fasse de manière à ne pas entraver le cheminement des piétons. Une largeur minimale de 2 mètres sera toujours prévue sauf dans les cas où ce n'est physiquement pas possible.
- Continuer à développer des zones où les piétons sont prioritaires par rapport à tous les autres usagers : les zones piétonnes et les zones résidentielles. L'aménagement de ces zones se fait de façon à offrir un confort maximal aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.
- Veiller, lors de chantiers sur la voie publique, à aménager des couloirs de cheminement pour les piétons afin d'assurer leurs déplacements en toute sécurité dans la zone de travaux.

- Améliorer la gestion de la zone piétonne ; trop souvent il y a des conflits entre les piétons, qui sont prioritaires, et les autres usagers, principalement les cyclistes et les trottinettes. Vu le succès de la zone piétonne et l'affluence de piétons et du moment qu'existe une alternative valable, il y a lieu d'autoriser l'accès d'une partie du piétonnier uniquement aux piétons (sauf pendant les heures de livraisons entre 4h00 et 1h00).

■ Faire du vélo la petite reine

La pratique du vélo connaît une croissance importante et constante ces dernières années. La Ville a développé des infrastructures sécurisées et mis en œuvre des plans qui limitent la circulation de transit afin de donner une place confortable aux cyclistes. La vitesse généralisée à 30km/h a également aidé à sécuriser les déplacements des cyclistes. La Ville continue à stimuler les déplacements en vélo et met en œuvre un politique du vélo active.

Nous proposons de :

- Développer les liaisons cyclables, qui relient les différents quartiers de la Ville à l'échelle régionale voire métropolitaine et les zones autour de la Ville, de façon totalement séparée et sécurisée. Ces liaisons permettent des déplacements en vélo sur des distances plus importantes grâce à leur aménagement et une configuration quasiment sans conflit avec les autres usagers.
- Développer un réseau cyclable lisible et confortable avec des infrastructures adaptées à la densité de circulation et aux configurations locales. Ce réseau est complémentaire aux voiries résidentielles où les déplacements de cyclistes en sécurité doivent également être possibles sans aménagements spécifiques.
- Développer des rues cyclables sur certains axes importants pour la circulation cycliste dans les cas où les pistes cyclables ne sont pas les meilleures solutions. La Ville veille à ce que dans les rues cyclables la circulation motorisée reste très limitée.
- Continuer à mettre en œuvre un politique de stationnement vélo afin d'offrir partout sur le territoire de la Ville du parking vélo sécurisé. Les arceaux sont différenciés pour accueillir tout type de vélo. La Ville continue à promouvoir l'installation de box pour vélo via un partenariat avec Cyclo.
- Prévoir, durant les chantiers sur la voie publique, des couloirs et cheminements pour les cyclistes afin d'assurer les déplacements de cyclistes en toute sécurité dans les zones de travaux.
- Evaluer et faire une mise à jour du Plan Vélo réalisé récemment.

■ Les transports en commun partout et accessibles à tous

Le réseau des transport en commune est très développé sur le territoire de la Ville et la réalisation de la nouvelle ligne de tram 10 vers Neder-Over-Heembeek améliore nettement la desserte de cette partie de la Ville. Les travaux de la nouvelle ligne de métro sont en cours pour rendre le centre-ville encore plus accessible en transport en commun et certaines lignes de bus sont prolongées afin d'offrir des connexions directes avec le centre-ville.

Nous proposons de :

- Soutenir le développement de la nouvelle ligne de tram entre Belgica, la gare du Nord, la gare Centrale et le sud de la Ville. C'est une opportunité d'encore améliorer la desserte en transport en commun des quartiers du centre-ville.
- Soutenir la transformation des lignes de bus desservant le centre-ville en lignes totalement électrifiées.
- Tirer parti de la rénovation de la station de métro de la gare Centrale pour optimiser les terminus dans ce secteur. En concertation avec la STIB, adapter le réseau de bus afin que l'ensemble des quartiers de la Ville bénéficient de bonnes connexions, entre eux et avec le centre-ville, tout en aménageant méthodiquement les terminus de bus aux endroits les mieux adaptés.
- Veiller, dans les projets de réaménagement et à l'occasion des plans de circulation, à ce que les mesures et infrastructures permettant d'améliorer la performance, la régularité et la vitesse des véhicules de transport en commun soient systématiquement intégrées.
- Améliorer la desserte en transports en commun dans le quartier de Haren et en particulier la prison. Ce quartier mérite encore une meilleure desserte ainsi que des aménagements de qualité pour les arrêts et les terminus locaux. La Ville négociera avec la STIB l'adaptation des lignes de bus dans cette partie de son territoire. Il en va de même de la desserte en train.
- Poursuivre l'amélioration de la desserte des Hôpitaux Militaire, Brugmann, César de Paepe et Saint-Pierre, et du CPAS
- Soutenir l'électrification des lignes de bus
- Offrir des abris et des quais accessibles aux PMR et aux poussettes à chaque arrêt de bus et de tram. Aux terminus, ils doivent être optimisés et s'intégrer harmonieusement à l'espace public
- Collaborer avec la STIB pour réduire le temps d'attente aux arrêts et renforcer la régularité des lignes exposées aux embouteillages.
- Elaborer, avec la SNCB, des aménagements qui améliorent l'accès aux gares.

■ La Circulation motorisée et le stationnement

Comme nous l'avons déjà indiqué, la Ville continue de travailler à la mise en œuvre de plans de circulations visant à mieux gérer les flux de circulation, assurer l'accessibilité des quartiers et la fluidité du trafic sur les axes plus importants.

Nous proposons de :

- Prévoir un entretien systématique des axes routiers afin de créer des conditions optimales à la circulation.
- Apporter une attention particulière à la communication avec les opérateurs GPS afin que le réseau, en mutation permanente, soit bien intégré dans les cartes et que l'actualisation se fasse plus vite et mieux, qu'il s'agisse de chantiers, de changement du sens de circulation ou de changement de statut de la voirie.
- Développer un plan et une vision par rapport à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Une approche globale est nécessaire afin de déterminer les meilleurs modalités et localisations de ce dispositif tant en espace public qu'en dehors de la voirie.

- Doubler le nombre de cartes visiteurs de stationnement gratuites pour les habitants, en passant de 10 à 20 cartes.
- Demander à la Région bruxelloise de réintroduire une troisième carte de stationnement par ménage (actuellement c'est 2 maximum).

■ La Mobilité scolaire

Les nombreux établissements scolaires sur le territoire de la Ville induisent des flux importants de circulation. Des milliers d'élèves se rendent quotidiennement à l'école, à pied, à vélo, en transport en commun, en voiture ou encore en bus scolaire. Aux portes des écoles tous ces flux de circulation se rencontrent et doivent donc être gérés ensemble.

Nous proposons de :

Encourager les établissements scolaires à réaliser des plans de déplacement scolaire.

- Aménager les abords d'écoles en accordant la priorité à la sécurité routière.
- Continuer de promouvoir la mise en œuvre des rues scolaires. L'aménagement de ce type de rues est réalisé au terme d'un processus de participation continu avec le quartier. Dans certains quartiers avec une importante densité d'écoles, une approche plus globale consiste à réaliser des quartiers scolaires où la mobilité est pensée prioritairement en fonction des besoins des écoles. Il va de soi qu'un processus de participation est également prévu dans ces cas.

■ La Mobilité événementielle

La Ville vit au rythme de ses activités culturelles et économiques ; l'affluence à ces événements est importante pour la Ville et ses habitants. Lors de grands événements la Ville met en place un plan de mobilité pour gérer au mieux les déplacements des visiteurs. Ce plan inclut un volet de communication et des mesures concrètes sur le terrain avec des dispositifs spécifiques temporaires pour orienter les flux de circulation vers les artères adaptées, la mise en place de navettes, l'organisation de zones spécifiques pour les piétons, la mise sur pied de parkings temporaires pour vélos, les partenariats avec les parkings hors voirie pour véhicules et les partenariats avec la STIB et la SNCB.

Nous proposons de :

- Etendre encore les plans de déplacements à l'ensemble des événements. Pour ce faire, la Ville collabore avec les organisateurs externes afin qu'ils mettent eux aussi systématiquement sur pied des plans de déplacements avec des bureaux spécialisés. Cela concerne aussi les responsables de salles de concerts, théâtres ou autres lieux événementiels.

Tourisme et grands événements

La Ville de Bruxelles est une destination touristique majeure en Belgique et en Europe. Elle joint en effet une histoire riche à un héritage architectural, patrimonial et culturel exceptionnel, et une offre événementielle extrêmement dynamique.

Sa position centrale au sein de l'Europe et la présence de nombreuses institutions internationales lui confèrent également un statut de ville particulièrement importante pour le tourisme d'affaires. La diversité des propositions touristiques sur le territoire de la Ville permet de conjuguer le tourisme d'un jour et les séjours de plusieurs nuitées.

L'activité touristique et événementielle sur notre territoire participe par ailleurs pleinement à l'activité économique de la Ville, de manière directe et indirecte, par la création de milliers d'emplois dans le secteur de l'Horeca.

Entre 2020 et 2022, le tourisme et l'Horeca ont subi de plein fouet les restrictions liées à la crise sanitaire avec la mise à l'arrêt quasi totale de ces secteurs d'activité. Depuis deux ans, on retrouve progressivement des chiffres très encourageants grâce au dynamisme propre à un secteur en perpétuel recherche d'innovation.

En 2023, le secteur touristique a bénéficié d'une forte reprise. Les derniers chiffres des Plaisirs d'hiver, la fréquentation des musées, le nombre de participants aux grands événements sportifs, le succès des festivals de musique et de cinéma confirment l'attrait grandissant de notre territoire.

Le PS-Vooruit a pour ambition de soutenir un secteur touristique et événementiel générateur d'emplois pérennes et de qualité, durable, inclusif et paritaire, qui valorise l'ensemble des nationalités et communautés composant la population bruxelloise tout en promouvant les cultures émergentes et alternatives qui se créent dans notre Ville.

Sous cette législature, nous avons concrétisé les projets suivants...

- La rénovation de la Bourse au cœur du Pentagone pour en faire un lieu touristique majeur qui accueille notamment le Belgian Beer World.
- L'ouverture de l'Hôtel de Ville aux visites.
- Le soutien renforcé aux grands événements organisés par la Ville : Plaisirs d'Hiver, BXL Tour, Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, feu d'artifice du Nouvel An...
- Le lancement de nouveaux événements : Summer Pop, Plaisirs d'été, FAME...
- L'organisation d'expositions majeures, gratuites ou à prix modéré : exposition du Chat au Parc de Bruxelles, Peter Lindbergh au Vanderborght...
- Le soutien à des événements musicaux en plein air, reflet de la diversité et de la richesse de la scène festive de notre capitale.
- La mise en place d'une campagne de lutte contre le harcèlement dans le milieu festif pour garantir à chacune et chacun de profiter de la fête en toute sécurité.
- L'adoption d'un Plan d'action pluriannuel pour des événements durables afin de réduire l'impact négatif sur la population et l'environnement.

■ Brussels major Events – une institution au service de la Ville

Brussels Major Events (BME) organise les grands événements culturels et sportifs dans l'espace public pour la Ville de Bruxelles tels que les Plaisirs d'hiver, le BXL Tour, le Summer Pop, les remises des diplômes sur la Grand Place, etc. Ces événements dynamisent le centre-ville et les différents quartiers, en conciliant habitabilité et tourisme. A titre d'exemple, lors des derniers Plaisirs d'hiver, plus de quatre millions de visiteurs ont fait battre le cœur du centre en quelques semaines.

Le BME se charge également d'accompagner et conseiller des opérateurs privés et publics qui souhaitent mener des projets événementiels sur le territoire avec une attention particulière sur les talents locaux, l'inclusivité et les différents aspects de la durabilité. Le BME a acquis une impressionnante expérience d'organisation d'événements sur l'espace publique.

Pour le PS-Vooruit, Brussels Major Events doit renforcer ses missions événementielles vers les touristes et les habitants, et développer par ailleurs de nouvelles missions axées sur l'analyse et l'expertise de la gestion de l'espace public.

Nous proposons de :

- Confier au BME un rôle d'analyse poussée sur les opportunités de l'événementiel à Bruxelles par la création d'un observatoire stratégique (aspects économiques, sociologiques...).
- Créer un événement annuel rassemblant les acteurs des ICC et les écoles supérieures.
- Analyser les nouvelles possibilités après les travaux le long du canal pour un événement tel que Bruxelles-les-Bains.
- Renforcer l'offre durant l'été autour de la Danse pour en faire un rdv incontournable et inclusif dans l'agenda touristique.

■ Renforcer l'attractivité des événements et leur ADN bruxellois

Culture festive

Faire la fête, danser, chanter contribuent au bien-être et à la convivialité de nos villes. Nous voulons donc soutenir davantage les événements festifs et les projets du monde de la nuit qui participent à l'ADN bruxellois et réunissent habitants comme touristes de toute l'Europe. La fête, évidemment, n'est bonne que si tout le monde se sent respecté.

Nous proposons de :

- Renforcer le soutien à la « Brussels By Night Federation » pour former les acteurs du milieu festif nocturne aux questions de consentement, sexisme...
- Développer davantage les partenariats entre les musées et le monde de la nuit.
- Créer un festival de la nuit en partenariat avec les labels et boîtes de nuit pour promouvoir la richesse de la vie nocturne bruxelloise.
- Informatiser et simplifier la procédure de demande d'autorisation pour organiser un événement.

Une identité plurielle autour de la danse

Renforcer l'image de marque des Plaisirs d'Été dans une stratégie à long terme visant à positionner Bruxelles comme capitale européenne de la danse, en partenariat avec les asbl locales et les institutions culturelles.

Une destination touristique

Renforcer le positionnement de la Ville de Bruxelles comme ville de destination touristique en assurant sa promotion :

- auprès des villes accessibles en train de nuit, moyen de transport durable à promouvoir,
- auprès de publics-cibles comme la communauté LGBTQIA+,
- auprès des publics d'amateurs : musique jazz avec le Brussels Jazz Weekend, histoire avec la reconstitution de l'Ommegang, art éphémère avec le Tapis de fleurs, Street Art à travers notre parcours urbain...

■ Vie nocturne

La reconnaissance de la vie nocturne comme patrimoine culturel immatériel de Bruxelles a été un premier pas symbolique dans la valorisation de la culture des clubs. De cette manière, nous pouvons aussi les protéger en cas de problème. Nous faisons de même pour la culture des cafés. La région avait introduit début 2024 le principe de l'agent de changement, réclamé depuis longtemps par le secteur. Ce principe veut que les nouveaux logements créés autour d'une boîte de nuit devront s'adapter. Ainsi, la responsabilité d'assurer la sérénité du voisinage incombera aux nouvelles constructions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Pour les logements existants près des boîtes de nuit, lorsqu'il apparaît que l'habitabilité ne peut plus être garantie, nous offrons la possibilité d'exproprier ces propriétés en tout dernier recours. Inversement, une nouvelle boîte de nuit dans un quartier résidentiel existant devra évidemment prendre elle-même les mesures nécessaires pour garantir la tranquillité des riverains. Avec ce principe, nous veillons à assurer un bon équilibre entre vie nocturne dans la ville et qualité de vie d'un quartier.

Ce que nous proposons...

- Nous voulons un ministre responsable qui se concerta avec les bourgmestres concernés sur une vision commune et résolve les problèmes éventuels. Nous recherchons ainsi un bon équilibre entre la vie nocturne et le bien-être des Bruxellois.
- Les relations des lieux de vie nocturne avec les autorités et des organisateurs avec les autorités (la ville et la région, comités de quartier, Police et pompiers) pourraient être coordonnées et améliorées.
- Des lieux de sortie accessibles, abordables et faciles d'accès sont essentiels pour une vie nocturne dynamique. Nous devons activer les espaces inutilisés et les transformer en lieux de vie nocturne. Les propriétaires de locaux vides qui mettent leur infrastructure à disposition pour des usages temporaires dans l'attente d'un permis de construire doivent être soutenus dans ce processus. Nous rénoverons également des espaces existants pour en faire des lieux de fête.

- Nous voulons veiller à ce que la vie nocturne rencontre moins d'obstacles lorsqu'elle souhaite s'établir quelque part, par exemple en autorisant également cette utilisation dans des zones où elle ne cause pas de nuisances aux riverains, comme les zones industrielles le long du canal. Ainsi, la vie nocturne peut se développer plus facilement sur des sites temporaires ou permanents.
- Nous ne pouvons pas rendre les choses inutilement complexes pour donner des opportunités suffisantes à la vie nocturne. Les initiatives éphémères doivent pouvoir faire l'objet d'une simple demande de permis temporaire.
- Les personnes qui sortent doivent pouvoir le faire sans être confrontées à la violence, à l'intimidation, aux comportements déplacés ou aux stéréotypes de genre. Nous devons soutenir les campagnes de sensibilisation et d'information, les formations et les plans d'action, les lignes téléphoniques d'urgence et les espaces sécurisés sur ces thèmes, afin de réduire les risques et de créer une prise de conscience durable.

■ Durabilité des grands événements

Le PS-Vooruit prône une politique événementielle et touristique qui tienne compte de la durabilité, dans ses aspects sociaux, environnementaux et économiques, afin de garantir le bien-être du public et des habitants.

Nous avons l'ambition de faire de Bruxelles une référence mondiale en matière d'événements durables et de positionner Brussels Major Events comme acteur de référence dans l'expertise de projets durables dans le secteur événementiel.

Nous souhaitons que la Ville soit à l'avant-garde de cette transition pour servir d'exemple et devenir une source d'inspiration, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

Cette ambition devra se construire en collaboration avec le secteur, les acteurs du monde de l'événement, celles et ceux qui font bouger Bruxelles et qui participent à son rayonnement. Nous proposons de lier le soutien à des événements à la mise en place de mesures sociales, environnementales et économiques.

Sur le plan social, nous défendons le bien-être du public, des prestataires et des habitants.

Nous proposons de :

- Renforcer les campagnes de lutte contre le harcèlement, en particulier des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes issues de la diversité.
- Assurer l'accès aux événements aux PMR et autres personnes en situation de handicap (traduction signée, signalétique, accès physique...).
- Consulter les habitants en amont des événements qui se déroulent dans leur quartier de manière à réduire le plus possible les nuisances provisoires à la vie de quartier.
- Privilégier la gratuité ou des prix modérés pour accéder aux événements afin de supprimer ou limiter les barrières socio-économiques.
- Consulter le tissu associatif local et les relais implantés dans les quartiers en amont des événements.
- Assurer des zones d'accueil pour la petite enfance.

- Généraliser l'utilisation d'une communication inclusive et non sexiste, orale et écrite.
- Décentraliser les évènements vers les différents quartiers pour désengorger l'hypercentre, assurer une activité événementielle sur tout le territoire, et satisfaire l'ensemble de la population. Les Summer Pop et Winter Pop seront renouvelés et le développement touristique de Laeken poursuivi avec Laeken Découverte.
- Concevoir une programmation reflétant la diversité de la société (sociale, de genre, d'origine...).
- Généraliser l'inclusion de clauses sociales dans les achats et marchés publics de biens et de services.
- Privilégier du matériel promotionnel respectant des normes sociales et environnementales ambitieuses (vêtements des équipes sur le terrain, goodies...).

Sur le plan environnemental, notre objectif est de réduire l'empreinte écologique du tourisme et des évènements.

Nous proposons de :

- Généraliser la mise en place de mesures écoresponsables : toilettes sèches, ilots d'eau potable gratuite, vaisselle réutilisable ou biodégradable...
- Encourager le développement des trains de nuit entre les villes européennes.
- Installer des parkings vélos gratuits et sécurisés placés sous surveillance permanente.
- Favoriser l'organisation des événements dans des zones facilement accessibles à pied, par des moyens de mobilité douce et les transports en commun.
- Renforcer l'établissement de plans de mobilité en concertation avec les quartiers concernés en cas d'événement de masse.
- Privilégier des animations et des installations moins énergivores.
- Récolter et redistribuer les invendus alimentaires pour lutter contre le gaspillage.
- Offrir systématiquement une offre alimentaire végétarienne.
- Généraliser le tri chez les opérateurs Horeca.
- Favoriser les supports réutilisables pour la signalétique.
- Privilégier les lieux intérieurs et extérieurs équipés en infrastructures (électricité, eau...), en matériel et en décoration existante (mise en valeur de l'espace public).
- Favoriser des décorations et du mobilier récupérés, réutilisés et recyclés.
- Continuer à donner une seconde vie au sapin de Noël installé sur la Grand-Place dans le cadre des Plaisirs d'Hiver.
- Généraliser l'insertion de clauses environnementales dans les achats et marchés publics de biens et de services.

Sur le plan économique, nous défendons la création d'emplois de qualité et de filières respectueuses de l'humain et de la planète.

Nous proposons de :

- Créer des emplois durables et de qualité en professionnalisant les filières touristiques et événementielles, et en positionnant le secteur événementiel en vecteur d'insertion socio-professionnelle.
- Favoriser des commerces locaux ayant des pratiques durables : circuits courts, circularité, artisanat...

■ Valorisation du patrimoine et du patrimoine bruxellois

En partenariat avec les musées de la Ville, Brussels Majors Events et les autres institutions muséales présentes sur le territoire de la Ville de Bruxelles, développer les journées thématiques/événementielles et développer des événements culturels majeurs avec des visites guidées thématiques.

■ Une ville connectée aux autres

Redynamiser la présence et la participation de la Ville de Bruxelles aux différents réseaux européens et internationaux, notamment actifs sur les questions de tourisme urbain durable.

Le sport pour tous : une priorité pour la Ville de Bruxelles

Le sport pour tous et la pratique sportive font partie des priorités que nous mettons en œuvre. Notre objectif est clair : permettre à chaque habitant de Bruxelles, quelles que soient sa condition physique, son expérience sportive, son genre, son orientation sexuelle ou sa situation socio-économique, de s'initier à divers sports. Nous veillons à ce que chacun puisse bénéficier d'un équipement sportif accessible à moins de 10 minutes de son domicile, favorisant ainsi l'épanouissement individuel et collectif à travers la pratique de sports variés

Durant cette législature, le programme d'aide au sport a permis à plus de 2.680 habitants d'accéder à des activités sportives variées, privilégiant leur bien-être et leur épanouissement, malgré les contraintes économiques. Nous voulons aller plus loin !

Les bienfaits du sport : la pratique régulière d'une activité sportive est essentielle pour plusieurs raisons.

- Bien-être et Santé : elle contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé.
- Cohésion sociale et inclusion : elle facilite l'intégration et la cohésion sociale, tout en promouvant le respect de l'autre et des règles communes.
- Estime de soi et apprentissage : elle renforce l'estime de soi et stimule l'apprentissage de l'effort.
- Développement personnel et social : elle aide à développer des compétences sociales, telles que la communication, la coopération et l'esprit d'équipe.
- Prévention et réduction du stress : elle contribue à réduire le stress et l'anxiété, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants.
- Encouragement à la diversité et à l'égalité : elle offre une plateforme pour promouvoir la diversité et l'égalité, permettant à chacun de s'exprimer et de participer pleinement à la vie communautaire.
- Encourager la mixité dans le sport : Dans une société où la mixité et l'ouverture sont essentielles, les sports mixtes aident à renforcer l'égalité des sexes, le respect mutuel et la cohésion sociale. En jouant ensemble, nous apprenons à mieux nous comprendre et à collaborer, ce qui profite à toute la communauté.
- Émancipation des filles et des femmes : le sport est crucial pour l'émancipation des filles et des femmes, renforçant leur confiance et encourageant leur participation active dans des domaines souvent masculins.
- Intergénérationnel : elle renforce les liens communautaires et encourage la transmission des savoirs et des compétences entre les générations.
- Retombées économiques : Notre politique sportive génère des retombées économiques positives, notamment par la création d'emplois et les économies réalisées dans les soins de santé.

Il est donc essentiel pour nous de garantir l'accès au sport à chacune et chacun, et de développer cette politique.

Le sport au cœur de Bruxelles

En exploitant les infrastructures exceptionnelles de la Ville de Bruxelles, qu'elles soient sportives ou urbaines, notre projet place le sport au cœur de la ville et de sa vie festive et populaire. Nous souhaitons que la pratique sportive devienne un réflexe naturel pour tous les habitants, quels que soient leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leurs capacités physiques ou leurs habitudes sportives.

Ensemble, faisons de Bruxelles une ville où le sport pour tous est une réalité quotidienne, contribuant ainsi à une communauté plus saine, plus soudée, plus inclusive et plus dynamique.

NOS OBJECTIFS

■ Favoriser la pratique du sport pour et par tous

- Renforcer l'aide au sport pour les enfants
 - Créer un Pass-sport pour les jeunes de 6 à 25 ans afin de leur garantir l'accès au sport de leur choix.
 - Abaisser l'âge minimum afin de rendre les chèques sports accessibles dès l'âge de 3 ans, au lieu de 6 ans actuellement, et permettre ainsi une initiation précoce au sport.
 - Majorer l'aide, portée à 125 €, pour les enfants porteurs d'un handicap et issus de milieux socio-économiques défavorisés (statut BIM – CPAS).
 - Simplifier le système informatique pour les chèques sport tout en maintenant des guichets pour ceux qui préfèrent une assistance personnalisée.
 - Accepter les inscriptions tout au long de l'année plutôt que de les limiter au mois d'octobre.
- Favoriser la création de recycleries sportives qui offrent gratuitement des équipement sportifs de deuxième main.
- Poursuivre la politique des forfaits et abonnements sportifs donnant accès à coût réduit à une série d'activités et d'infrastructures sportives de la Ville.
- Etablir pour les habitants une location à l'heure des terrains de sport disponibles (comme les terrains de Padel ou de tennis).
- Soutenir les familles nombreuses et/ou monoparentales. Soutenir les initiatives visant à réduire les coûts d'affiliation afin de faciliter l'accès au sport à toutes les familles.
- Promouvoir la pratique sportive des aînés en soutenant les partenariats privilégiés mis en place avec les maisons de repos et de soins ainsi que les Maisons de quartier de la Ville.
- Faciliter la pratique du sport des personnes porteuses d'un handicap et l'accès aux salles des associations partenaires de la Ligue Handisport.
- Encourager les clubs à intégrer le Handisport pour assurer l'inclusion de tous les citoyens dans les activités sportives.
- Organiser des activités sportives pour les seniors dans les maisons de repos et les maisons de quartier (gym douce, danse, tai-chi...)
- Organiser des activités sportives gratuites telles que la gym douce, la danse, et le tai-chi dans les parcs durant l'été.
- Développer des activités sportives intergénérationnelles, permettant aux participants de tous âges de s'engager ensemble dans des activités physiques.

- Maintenir la politique de majoration des subsides octroyés par la Ville aux clubs solidaires, qui proposent des cotisations préférentielles aux Bruxellois, développent une politique d'accueil des plus défavorisés, participent au dispositif de l'aide au sport et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et/ou porteuses de handicap.
- Renforcer le caractère inclusif de notre offre sportive en :
 - soutenant les activités sportives destinées au public féminin, les projets sportifs à destination de la communauté LGBTQIA+, et le public handicapé. (moteur ou mental),
 - veillant à ce que toutes les communautés, (personnes en situation de handicap, LGBTQIA+) aient accès à nos infrastructures sportives et s'y sentent accueillies et respectées.
- Encourager les sports mixtes (Korfbal, Fresbee,...) permettant aux femmes et aux hommes de pratiquer ensemble, ce qui favorise le développement personnel et social, l'égalité des sexes, le respect mutuel, et la cohésion sociale.
- Mener à partir du sport des projets sociaux de proximité avec les jeunes, en collaboration avec le service Jeunesse et BRAVVO, pour permettre leur émancipation par le sport, renforçant ainsi leur intégration sociale et leur développement personnel.
- Faire du sport un des piliers de la prévention primaire de la santé, mentale et physique, en encourageant les médecins à prescrire des séances de sport (« sport sur ordonnance ») pour diminuer les prescriptions de médicaments (antidépresseurs) et le coût de la sécurité sociale (Même concept des prescriptions muséales – Delphine Houba).
- Développer de nouvelles filières « sportif d'élite ». Aujourd'hui, en Belgique, seul le secteur de la Défense offre la possibilité à de jeunes athlètes de pouvoir combiner une carrière interne avec la pratique d'un sport de haut niveau. Nous souhaitons développer ce type de filières dans notre zone de Police et de la sécurité civile afin d'encourager la promotion du sport de haut niveau.
- Poursuivre les collaborations privilégiées entre le service des Sports, les Bains de Bruxelles et les écoles de la Ville ainsi qu'avec le Service de la Jeunesse et BRAVVO, notamment en mettant les infrastructures à disposition pour les activités scolaires, parascolaires et les événements sportifs dédiés à notre jeunesse.

■ Développer des infrastructures de qualité ouvertes à tous

Afin de soutenir notre politique sportive, nous poursuivons le développement d'infrastructures sportives de qualité dans chaque quartier. Nos actions incluent :

- La construction de complexes multisports et d'aires de sport ouverts à tous.
- L'aménagement urbain pour encourager l'activité physique.

Concrètement, les socialistes veulent :

- Créer une nouvelle piscine à ciel ouvert au quai Béco.
- Étudier les opportunités de construire des salles de sports dans des quartiers ciblés, notamment Notre-Dame aux Neiges, Squares, Béguinage – Dixmude, Louise, pour garantir un accès à 10 minutes aux infrastructures sportives.
- Étudier les opportunités d'installer des murs d'escalade horizontaux (maximum 2,20m de haut) dans toutes les salles de sports, favorisant des activités sportives diversifiées et accessibles à tous les niveaux de compétence.

- Rénover en profondeur la piscine du centre, y compris les deux bassins de natation, la salle de gymnastique, et la salle de boxe. Doubler la superficie des espaces dédiés aux activités sportives et culturelles pour mieux servir la communauté
- Adapter la réglementation et les horaires des infrastructures sportives :
 - Les horaires des infrastructures sportives seront adaptés pour répondre aux besoins des habitants.
 - Pendant les vacances d'été, les horaires d'ouverture des complexes sportifs seront élargis pour offrir davantage d'opportunités de pratiquer des activités sportives durant ces périodes de loisir accrues.
 - Planifier l'entretien et les travaux nécessaires dans les salles de sport à la fin de la saison des clubs. Cette programmation vise à minimiser les interruptions pendant les périodes de haute activité et à maintenir les installations en excellent état pour leur usage continu.
 - Louer à l'heure des terrains sportifs en dehors des périodes d'occupation par les clubs.
- Garantir l'accessibilité de toutes les infrastructures aux PMR.
- Augmenter les ressources pédagogiques disponibles (planches, pull-boys, et frites aquatiques) pour enrichir l'expérience et l'apprentissage lors des activités aquatiques dans les piscines publiques.
- Encourager davantage l'activité physique chez les seniors en améliorant, entre autres, l'accès et l'adaptabilité des installations sportives pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Installer des arceaux pour vélos afin d'encourager les trajets à vélo vers les piscines et les salles de sport, et promouvoir une mobilité durable.
- Promouvoir les sports insolites et peu onéreux (Ultimate Frisbee, Korfball et Base-Ball) dans les parcs publics afin de diversifier les options de loisirs sportifs et encourager la participation de ceux qui peuvent être moins intéressés par les sports plus courants.
- Etablir des circuits multifonctionnels pédestres, cyclistes, de jogging et de roller à travers la ville, accessibles, sûrs, attrayants et pratiques de manière à promouvoir une vie active et augmenter ainsi les options de loisirs et de transport actif.
- Créer et développer les pistes santé et des physio-parcs urbains dans les grands espaces verts de la Ville et à proximité des habitations. Encourager de cette façon l'exercice physique régulier par un accès facile à des équipements sportifs de proximité en plein air.
- Prévoir des espaces temporaires et qualitatifs pour accueillir l'ensemble des clubs et des usagers sportifs du Palais du Midi pendant toute la durée des travaux de rénovation, sans interruption, afin de minimiser l'impact du chantier sur la communauté sportive.
- Aménager des terrains de pétanque pour les seniors à proximité des maisons de repos et offrir ainsi des opportunités de loisirs et de socialisation qui favorisent le bien-être des personnes âgées.
- Rénover le centre sportif du quai des Usines pour moderniser les installations et offrir de meilleurs services et équipements aux usagers...
- Développer le sport de rue en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité, telles que des Skate Parks, roller plaines de jeux, en concertation avec les habitants et le tissu associatif local pour intégrer le sport dans la vie quotidienne et utiliser l'espace urbain de manière innovante et solidaire.
- Construire et rénover des terrains multisports en plein air, incluant Mini Foot, Volley-Ball, Basket-Ball, ainsi que des terrains de fitness urbain de type CrossFit pour promouvoir une pratique sportive diversifiée et accessible à tous.
- Renforcer l'usage de l'espace urbain avec des projets sportifs (marche, parcours vélo, jeux de piste) afin de promouvoir une ville plus active et saine.

■ Favoriser l'accueil d'événements sportifs grand public avec la collaboration de la Région et du Fédéral

Nous nous engageons à renforcer l'attrait populaire pour le sport à travers un programme événementiel ambitieux. Bruxelles peut être fière des grands événements tels que le Mémorial Van Damme, les 20 km de Bruxelles, le Marathon de Bruxelles et le Bxl Tour. En vue du bicentenaire de la Belgique en 2030, ces événements culmineront dans une célébration spectaculaire.

- Accueillir de grands événements sportifs nationaux et internationaux. Développer une programmation ambitieuse sur le territoire de la Ville afin de stimuler l'intérêt général pour le sport. Ces événements doivent également servir de catalyseur pour rapprocher les citoyens de la Ville de Bruxelles et favoriser un sentiment d'appartenance et de fierté. Y associer les clubs et les centres de jeunes...
- Valoriser le sport féminin en donnant plus de place aux compétitions de sport féminin et en mettant en avant les athlètes féminines lors des événements organisés. Cette démarche vise à équilibrer la représentation des genres dans le sport et à encourager une participation équitable.
- Célébration du bicentenaire de la Belgique : Utiliser le bicentenaire de la Belgique en 2030 comme une occasion d'organiser une série d'événements sportifs d'envergure, augmentant ainsi l'engouement et la fierté collective. Cela inclurait des manifestations sportives qui attirent à la fois les participants locaux et internationaux, tout en valorisant les sportifs belges de haut niveau.
- Renforcer l'accueil et les conditions d'attractivité des grands événements sportifs (Mémorial Van Damme, les 20 kilomètres de Bruxelles, le Marathon, le BXL Tour), comme des compétitions européennes et mondiales à l'instar du championnat du monde de volley-ball, récemment organisé dans les palais du Heysel. Pour ce faire, investir dans les infrastructures nécessaires, améliorer les services disponibles aux participants et aux spectateurs, et renforcer les campagnes de marketing pour attirer un public international. Cette approche vise à positionner Bruxelles comme une destination de choix pour les grands événements sportifs, stimulant ainsi le tourisme, l'économie locale et la réputation sportive de la ville sur la scène internationale.
- Soutenir le développement d'un parc des sports au plateau du Heysel. Appuyer fermement le projet ambitieux de création d'un « parc des sports » sur le plateau du Heysel. Il prévoit l'aménagement d'un terrain mixte football/rugby pouvant accueillir jusqu'à 5 000 spectateurs, l'installation d'un terrain et demi de hockey, ainsi qu'une piste d'athlétisme d'entraînement. En outre, le projet envisage la construction de nouveaux bâtiments dédiés au Comité olympique et interfédéral belge et à plusieurs fédérations sportives. L'objectif est de transformer cet espace en un centre sportif ouvert, accessible à tous les citoyens désireux de s'entraîner et de s'engager dans diverses activités sportives. Ce parc servira non seulement de hub pour les entraînements de haut niveau mais aussi d'espace de loisir pour la communauté, favorisant ainsi l'activité physique parmi la population générale et soutenant le développement sportif à tous les niveaux.
- Rénover et moderniser le stade Roi Baudouin, en mettant l'accent sur l'amélioration de la toiture, de l'éclairage et du système de drainage de la pelouse. Veiller à ce qu'il soit à la hauteur des standards internationaux pour accueillir des événements d'importance. La piste d'athlétisme, les sièges, la salle de presse et les vestiaires ont fait l'objet d'une rénovation très récemment.

- Soutenir les activités d'initiation au sport dans les espaces publics, comme les journées de basket 3x3 sur le piétonnier ou les journées organisées par le Service des Sports lors de la Fête nationale au Parc de Bruxelles. Ces événements sont essentiels pour encourager la découverte et la pratique régulière du sport parmi tous les segments de la population.
- Soutenir l'accueil de grands matchs du Brussels Basketball dans les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles pour favoriser le développement du club et enrichir l'offre sportive locale. Tout en soutenant ce club, il est essentiel de garantir une cohabitation harmonieuse avec d'autres sports, les écoles et clubs utilisant les mêmes installations. Les infrastructures ne seront pas exclusivement réservées à un seul sport ou club, mais seront partagées équitablement. Cela permettra de répondre aux besoins de tous les citoyens, en particulier les jeunes et les écoliers, en leur offrant un accès équitable et en promouvant une pratique sportive inclusive et diversifiée. Cette approche vise à maximiser l'utilisation des infrastructures tout en favorisant la cohésion sociale à travers le sport.

■ Rendre le sport plus éthique et plus durable

Le sport doit être un modèle de développement durable et éthique. Souvent critiqué pour son impact environnemental avec des stades climatisés, de la neige artificielle et des déplacements d'athlètes, le sport, y compris lors de grands événements internationaux et amateurs, doit adopter des pratiques plus durables et nous devons soutenir ces changements. De plus, il est crucial d'exiger une éthique irréprochable lors des événements sportifs internationaux à Bruxelles, qui se doivent de respecter les droits de l'homme, en assurant des conditions de travail justes pour tous et la promotion de valeurs sportives positives en sorte que la sécurité et le bien-être priment sur le business sportif.

- Installer un système d'extinction automatique des lampes dans les infrastructures sportives lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Cette initiative permettra de réduire la consommation d'énergie et de promouvoir une gestion plus responsable des ressources énergétiques.
- Garantir l'accès gratuit à l'eau potable dans toutes les installations sportives, y compris les aires de jeux et les grands espaces verts, pour encourager une hydratation saine pendant l'activité physique et lors des événements sportifs.
- Supprimer et remplacer toutes les machines distribuant des confiseries et boissons sucrées par des alternatives offrant des options alimentaires saines. Cette mesure aligne l'offre alimentaire dans les installations sportives sur les principes de nutrition responsable.
- Intégrer des standards durables dans la conception, la construction, et la rénovation des infrastructures sportives, en réutilisant un maximum de matériaux et des technologies énergétiques efficaces pour minimiser l'impact environnemental.
- Installer des systèmes de traitement de l'eau utilisant la technologie de désinfection par ultraviolets dans la piscine du centre, réduisant ainsi l'utilisation de chlore et améliorant la qualité de l'eau pour les nageurs comme, aux piscines de Laeken et de NOH.
- Promouvoir un sport économe en énergie en révisant et en améliorant l'efficacité énergétique des installations sportives, notamment par l'utilisation de l'éclairage LED, le chauffage solaire pour les piscines, et d'autres technologies innovantes.
- Éliminer progressivement l'utilisation de plastiques à usage unique dans toutes les activités sportives et événements, en favorisant l'utilisation de matériaux réutilisables ou facilement recyclables, et en mettant en place des systèmes de recyclage efficaces sur les sites sportifs.

- Veiller scrupuleusement au respect des droits humains, de la liberté d'expression, de la sécurité et des conditions sociales et environnementales dans tout événement sportif d'envergure organisé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

L'accès à la culture, la participation et l'inclusion de tous les publics, le soutien à la diversité culturelle, la non-discrimination des publics et des programmations, le développement culturel territorial et l'amélioration de la gouvernance constituent nos principales priorités en matière de politique culturelle à la Ville de Bruxelles.

Nous mettons tout en œuvre pour renforcer le rôle de la Ville de Bruxelles dans des projets et actions qui renforcent le dynamisme culturel de notre territoire. Avec nos théâtres, centres culturels, salles de concerts et musées ainsi que tous les événements auxquels nous sommes associés, la réputation d'audace créative de la Ville et son riche tissu culturel dépassent de loin nos frontières.

Le multiculturalisme de notre population représente également une richesse inestimable. Pour créer du lien social dans la programmation du Service de la Culture et dans les projets soutenus, nous sommes à l'écoute des habitants et des quartiers et proposons d'ouvrir des lieux artistiques à l'ensemble des bruxellois.

Le secteur de la culture est sans cesse en mouvement ; il anticipe, dissèque et réagit au monde qui nous entoure. De nouveaux défis apparaissent, de nouvelles pratiques se font jour, d'autres usages disparaissent.

La période du covid a subitement mis à l'arrêt un secteur considéré comme « non essentiel ». Les artistes ont pourtant continué à créer tandis que le public avait encore plus besoin d'évasion artistique. A la Ville de Bruxelles nous n'avons jamais considéré la culture comme une variable d'ajustement et nous avons redoublé nos efforts pour soutenir les artistes et les lieux culturels.

Des plans de soutien à la création ont été instaurés comme des aides aux techniciens. Des animations dans les musées qui pouvaient accueillir du public ont aussi été organisées. Notre dispositif d'action comprenait la gratuité dans les musées de la ville, des aides à la réouverture et l'accompagnement dans la mise en place de mesures sanitaires.

Sous cette législature, nous avons mis l'accent sur différentes thématiques :

- Une politique culturelle plus paritaire et plus inclusive. Notre démarche a consisté à mettre en lumière le travail des femmes artistes et actives dans le secteur. Nous avons visibilisé le travail des femmes tant dans le parcours Street Art que dans les événements que nous organisons (HOPLA, Music City Hall, Vaux-Hall...).
- Le lancement d'un cycle de conférences Cultur'elle pour donner la parole à des femmes de culture.
- La mise sur pied, avec les Riches-Clares, du nouveau festival dédié à la création des femmes et des minorités de genre dans les arts vivants FAME (Festival Where Arts Meet Empowerment). Ce festival se déroule dans une dizaine de lieux culturels et dans l'espace public.
- L'adhésion de l'ensemble des institutions culturelles à une charte pour l'égalité des genres afin d'observer des pratiques moins discriminantes. Nous avons établi un critère de parité dans l'analyse des projets des opérateurs culturels et formé le personnel des institutions aux enjeux de la parité et de l'inclusivité.

- De nouveaux projets alliant art et santé ont été initiés avant le covid et renforcés ensuite au regard des bienfaits de l'art sur notre bien-être. Le projet phare de cette législature en ce sens est sans conteste la prescription muséale, grâce à laquelle le corps médical et soignant permet à sa patientèle de se rendre gratuitement au musée. Cette initiative, qui fait de Bruxelles une ville pionnière en Europe, offre des outils thérapeutiques complémentaires dans le cadre du trajet global de soins. Par ailleurs, dans les hôpitaux publics, plusieurs compagnies sont à présent soutenues pour mener des activités culturelles avec les enfants hospitalisés tandis que des expositions sont organisées dans des hôpitaux. Un colloque sur l'art et la santé a également rassemblé autour de la table les intervenants dans cette thématique, dont les réseaux associatifs.
- Mise en place de nouveaux dispositifs d'aide à la création de manière à répondre plus adéquatement aux besoins exprimés dans différentes disciplines artistiques : photographie (Prix Germaine Van Parijs), écriture, poésie, podcast... Nous voulons ainsi soutenir nos talents locaux et mettre Bruxelles en lumière.
- Pour nombre d'initiatives, la Ville représente le premier guichet d'aide nécessaire au développement d'un projet. Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires des aides s'est considérablement accru avec une attention particulière à la parité, à la diversité des disciplines culturelles soutenues, aux pratiques culturelles émergentes et à la distribution territoriale.
- De nouveaux lieux culturels ont été inaugurés et ouverts au public, comme la Gare de Laeken réaménagée et inaugurée en 2021 pour compléter les antennes de la Maison de la Création, ou encore le Centre culturel congolais, ouvert en 2023, qui fait la promotion de toutes les cultures subsahariennes.
- Nous avons poursuivi la modernisation de nos lieux culturels comme l'extension et la reconfiguration de La Centrale d'art contemporain qui a désormais pignon sur rue, pour mieux accueillir le public. Les installations techniques ont été modernisées dans différents lieux, comme à la Montagne Magique ou aux Riches-Claires.
- Le rayonnement des projets culturels de la Ville a également bénéficié de deux expositions majeures dans le bâtiment Vanderborght, en partenariat avec l'ULB pour le projet « Sorcières », et avec la Fondation Linderbergh pour l'exposition « Untold Stories ».
- La décentralisation de l'offre culturelle et la prise en compte des attentes du public des quartiers garantissent une meilleure accessibilité culturelle en dehors du centre-ville.
- L'esprit participatif a été renforcé de manière transversale, en particulier dans la programmation du Summer Pop ou des projets de Street Art.

ASSURER UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

La participation culturelle et l'accès à la culture sont des droits humains fondamentaux mais aussi de puissants outils de citoyenneté. Dans cette veine, nous proposons de porter différents projets visant à rassembler les populations moins présentes dans le public culturel, avec une attention particulière aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes défavorisées. Cette proposition s'articule autour de quatre grands objectifs : réduire les obstacles à la participation culturelle sur les plans financier, géographique, physique et symbolique.

■ Garantir une offre culturelle de qualité gratuite parmi les événements portés par la Ville

Nous proposons de :

- Assurer la gratuité des activités organisées par le Service Culture : Carte de Visite|ARTopenKUNST, HOPLA! Circus Festival de Cirque, Guignolet dans le Parc, Vaux-Hall Summer, Détours Cyphers, Théâtres Nomades, Insifon, Folklorissimo, Music City Hall et tous les autres projets menés ponctuellement.
- Renforcer les projets de médiation mis en place avec les Maisons de Quartier et les Maisons de Jeunes dans les musées de la Ville.
- Créer un « Pass culture » à destination des jeunes bruxellois entre 18 et 26 ans pour encourager leur participation à la vie culturelle locale.
- Proposer un « voucher culturel » à faire valoir dans les lieux culturels de la Ville à destination des nouveaux habitants. Celui-ci sera distribué lors des cérémonies d'accueil pour leur faire découvrir l'offre culturelle bruxelloise.
- Pérenniser les Tickets seniors et ouvrir cette initiative à de nouveaux lieux de culture afin d'offrir un panel d'activités plus large.
- Créer une carte de fidélité culturelle à faire valoir dans les théâtres et centres culturels de la Ville.
- Veiller à un accueil exemplaire des familles en faisant adhérer nos lieux et événements au label « Kids Friendly » de la Région bruxelloise.
- Etoffer l'offre culturelle destinée à la petite enfance (bébé dès 3 mois) : concerts acoustiques, événements sensoriels, etc.
- Lancer des projets artistiques dans les crèches de la Ville de Bruxelles.
- Affiner l'information au public sur l'accessibilité des événements en fonction de l'âge, pour le jeune public.
- Informatiser et simplifier la procédure de demande d'autorisation pour organiser un événement.

■ Une offre culturelle équilibrée allant à la rencontre du public de tous les quartiers de la Ville

Nous proposons de :

- Renforcer la politique de décentralisation de la culture, inciter les opérateurs culturels à penser une offre culturelle à Laeken, Neder-Over-Hembeek, Haren, Louise et au quartier européen.
- Accentuer l'ancrage culturel dans les quartiers, par exemple en faisant appel aux relais pour proposer des activités ou en mettant en avant des artistes du quartier.

- Pérenniser l'organisation de représentations de cirque à Laeken, Haren et Neder-Over-Heembeek avec le festival HOPLA !
- Faire de la zone Buda un hub culturel semblable à la friche industrielle à Amsterdam appelée NDSM.
- Favoriser une mobilité douce vers les lieux culturels décentralisés en installant des parkings vélos dans tous les lieux culturels ou en imaginant des navettes fluviales.
- Généraliser les partenariats avec la STIB pour les festivals et les lieux culturels de la Ville de Bruxelles en sorte que le public ne rencontre pas de frein de mobilité pour participer à la vie culturelle.

■ **Rendre l'offre culturelle plus accueillante en portant une attention particulière aux personnes porteuses de handicap dans l'organisation des événements**

Nous proposons de :

- Soutenir les lieux culturels situés sur le territoire de la Ville désireux de porter des projets avec des personnes en situation de handicap, de déficience mentale ou sensorielle.
- Elargir dans les théâtres et les musées les initiatives telles que les visites ou représentations en langage des signes, la signalétique en braille ou encore l'audiodescription.
- Former les lieux culturels au concept de Relaxed performances, déjà bien ancré au Royaume-Uni, afin d'accueillir un public neurodivergent.
- Réaliser un audit de l'accessibilité des lieux culturels et des événements de la Ville et affiner l'accueil réservé au public en situation de handicap, de déficience mentale ou sensorielle.
- Rédiger un manuel destiné aux asbl sur les dispositifs d'accueil prévus par les lieux culturels.

■ **Faire de la médiation culturelle un axe central de la politique culturelle à la Ville de Bruxelles**

Nous proposons de :

- Accueillir une plateforme de médiation visant à partager les bonnes pratiques en la matière et créer une boîte à outils accessible aux travailleurs culturels et sociaux.
- Développer un système de mentorat afin de mettre en relation des individus désireux d'accompagner des nouveaux arrivants ou d'autres personnes en situation d'isolement social aux activités artistiques, à l'instar du projet « CoNnect » de la VGC.
- Organiser une fois par saison ou par an une journée portes ouvertes dans les lieux culturels de la Ville pour permettre au public de découvrir l'envers du décor de la culture.
- Proposer systématiquement des séances et des représentations à des horaires adaptés pour des groupes seniors et/ou associatifs.
- Lancer un comité culturel en collaboration avec le CPAS.
- Renforcer le volet médiation du PARCOURS Street Art, en associant davantage les habitants des quartiers sélectionnés, avant d'accueillir de nouvelles fresques.
- Dans le cadre des visites scolaires de musées, offrir à chaque enfant la possibilité de retourner visiter gratuitement ce lieu avec des membres de sa famille, comme cela se fait à Lille.

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET À LA DIFFUSION

Bruxelles constitue un vivier formidable de jeunes talents et d'artistes confirmés. Pour nous, dans chaque discipline culturelle, le rôle des pouvoirs publics consiste à accompagner adéquatement les artistes dans le processus de création et soutenir les institutions et associations qui promeuvent la production artistique professionnelle ou amateur. En effet, la précarité des créateurs, malgré les avancées du statut au niveau fédéral des travailleurs du secteur, ne permet pas aux artistes de se consacrer intégralement au processus de création. En soutenant les dispositifs d'aide au développement et à la création artistique, nous soutenons l'innovation et l'emploi artistique au niveau local.

■ Soutien à la création artistique

Nous proposons de :

- Renforcer les bourses à l'écriture pour les auteurs qui n'ont pas encore été publiés et qui ne sont pas soutenus de manière simultanée par une des Communautés, flamande ou française.
- Renouveler annuellement le concours de jeunes photographes bruxellois (Prix Germaine Van Parijs) et créer un événement annuel de type festival de la photographie qui permette aux artistes de présenter leur travail.
- Soutenir les formes plus récentes de création tels que les podcasts en lien avec l'histoire, la sociologie, les arts, le patrimoine/patrimoine bruxellois.
- Recourir davantage à des artistes et collectifs bruxellois dans les commandes publiques, en particulier féminins, issus de la diversité et de la communauté queer.
- Encourager les appels à projets dans les secteurs mode, design, arts plastiques, céramique, en partenariat avec le MAD et les écoles d'art.
- Développer, avec le marché privé et la Régie foncière en cas de vacance, des possibilités d'ateliers d'artistes ou lieux de répétition.
- Augmenter les capacités de studios d'enregistrement et de répétition sur le territoire de la ville avec les associations actives dans ce secteur.
- Organiser des appels à projets destinés aux jeunes qui sortent des filières artistiques de type art, dessin, graphisme, arts visuels...
- Concevoir un dispositif de prêt de matériel pour de jeunes artistes afin de les aider à créer ainsi que des aides à l'achat de matériel via des appels à projets.
- Etudier les possibilités de partenariats avec les écoles pour accueillir des espaces de création/répétition en dehors des horaires scolaires.
- Continuer le soutien aux programmations singulières et aux artistes émergents dans nos lieux culturels comme les Riches-Clares, La Bellone, les Brigittines...
- Favoriser la création de spectacles (très) jeune public dans l'espace public ainsi que dans les théâtres de la Ville.
- Soutenir la réutilisation de décors afin de lutter contre le gaspillage de ressources.

■ Soutien à la diffusion

Les aides à la diffusion permettent de soutenir concrètement l'accès à la culture. Elles garantissent également la diversité, la richesse et la circulation de l'offre culturelle sur notre territoire.

Le soutien au rayonnement de la création fait donc naturellement partie de l'ADN des projets que nous soutenons via des aides destinées aux évènements, aux festivals dans différentes disciplines et aux structures culturelles.

Les projets dans l'espace public avec des œuvres pérennes ou éphémères participent également à la diffusion ainsi qu'à l'animation et à l'embellissement du territoire.

Les budgets conséquents consacrés à la diffusion culturelle témoignent de l'importance et de l'engagement que nous accordons à l'accessibilité et à la diversité de l'offre culturelle.

Renforcer les mesures et aides destinées aux lieux de diffusion

Nous proposons de :

- Etudier les possibilités d'ouvrir une salle de concert supplémentaire avec une jauge de plus ou moins 500 places.
- Consolider le partenariat avec le projet du Théâtre des Variétés pour la mise en place de partenariats structurels.
- Encourager les systèmes d'occupation temporaire pour aménager des lieux d'exposition ou de programmation.
- Appuyer les partenariats avec les propriétaires qui disposent de cellules commerciales vides et utiliser les vitrines comme espaces d'exposition temporaire.
- Accompagner la nouvelle construction qui hébergera les activités du Magasin 4, lieu de promotion du rock, du punk et de culture alternative de manière générale.
- Transformer le Théâtre américain en nouveau pôle culturel.
- Analyser le projet de la Maison de la Danse et étudier les possibilités d'accueil sur le territoire de la Ville.
- Élargir l'utilisation du Vaux-Hall pour les opérateurs culturels.
- Etablir un partenariat avec PIAS et le Continental pour la programmation d'artistes émergents.

Renforcer les aides destinées aux festivals et projets de diffusion et de promotion des artistes

Nous proposons de :

- Evaluer les aides octroyées aux différents festivals et s'assurer que toutes les disciplines soient couvertes : arts plastiques, cinéma, lettres et littérature, photographie, arts vivants et musique.
- Prolonger les partenariats avec les cinémas d'art et essai, et soutenir leurs projets de médiation avec le grand public et les écoles.
- Développer des partenariats avec les académies et conservatoires pour mener des projets artistiques dans l'espace public.
- Soutenir les librairies qui organisent une programmation culturelle avec des artistes bruxellois francophones et néerlandophones, sans oublier l'international.
- Développer les collaborations avec les opérateurs qui participent à la chaîne du livre, dont la promotion des auteurs bruxellois.

Utiliser l'espace public pour renforcer l'identité culturelle du territoire

Nous attachons une grande importance au fait d'exposer des œuvres d'art sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Pour ce faire, la Ville s'entoure depuis 1997 de l'expertise du « Comité d'art urbain » (CAU). Il s'agit d'une cellule de réflexion pluridisciplinaire composée d'une dizaine de membres qui développent une expertise en matière d'implantation d'œuvres d'art dans l'espace public. Le CAU émet des recommandations pour développer une vision cohérente relative à l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public.

Notre ambition principale est de placer la Ville de Bruxelles à la pointe de l'art public urbain.

Pour ce faire, nous proposons de :

- Mettre en avant le travail d'artistes qui vivent ou travaillent en Région bruxelloise et révéler ainsi le potentiel artistique présent mais méconnu.
- Valoriser les créations artistiques contemporaines exposées en mettant à disposition des Bruxellois et des touristes une présentation détaillée de chaque œuvre d'art sur le site web de la Ville et en créant des parcours d'œuvres d'art afin d'inciter à les découvrir.
- Renouveler régulièrement les œuvres et encourager le public à une rencontre dynamique avec l'art implanté dans la Ville.
- Travailler en étroite collaboration avec l'Urbanisme pour contextualiser les œuvres présentes dans l'espace public, suscitant le débat en matière de féminisation ou décolonisation de l'espace public.

DES LIEUX CULTURELS MODERNES ET ACCUEILLANTS

La Ville a investi historiquement dans de nombreuses structures culturelles dont des théâtres, des centres culturels et des salles de concerts, contribuant ainsi au développement culturel du territoire et à son attractivité. Ces lieux culturels jouent à la fois un rôle central en termes d'éducation culturelle et artistique et en termes de rayonnement et d'excellence de l'offre culturelle bruxelloise.

Garantir un subventionnement suffisant et un équipement de qualité dans ces structures constitue une de nos priorités.

Nous proposons de :

- Indexer de manière automatique les subsides des lieux culturels dits de « première couronne » afin de suivre l'augmentation de l'inflation et leur permettre d'investir davantage dans le champ artistique.
- Soutenir les lieux dans l'expérimentation de la réduction collective du temps de travail (semaine de 4 jours).
- Accompagner la transition écologique des théâtres en finançant les travaux pour le passage au Led.
- Encourager et développer le recyclage des décors.
- Intensifier les partenariats entre, d'une part, les lieux culturels et, d'autre part, les Maisons de Quartier et les Maisons de Jeunes.

VALORISATION DU MATRIMOINE/PATRIMOINE

La Ville de Bruxelles possède un patrimoine/patrimoine exceptionnel dont plusieurs musées qui témoignent de son histoire, de sa culture et de ses traditions.

Ville en mouvement, Bruxelles réinvente son patrimoine pour le redécouvrir et faire face aux défis du 21^e siècle.

Ces principaux défis tournent autour de la croissance démographique et du changement climatique, sans oublier leurs corollaires que sont les enjeux sociaux et sociétaux : question migratoire, inégalités sociales, mobilité, interculturalité, décolonialisme, cultures dégenrées.

Comme nombre d'autres villes, Bruxelles doit aussi faire face à une pression économique qui se traduit par les pressions croissantes des opérateurs privés, le tourisme de masse, la promotion immobilière, les lobbies des institutions internationales. Elle voit par exemple se développer des projets de construction en hauteur qui modifient sa physionomie et changent souvent l'expérience visuelle de la Ville.

Face à tous ces défis la ville de Bruxelles veut garantir un environnement urbain de qualité par la rénovation massive de son patrimoine (voir la Bourse de Bruxelles, devenue un lieu incontournable du centre-ville).

Cette rénovation du patrimoine/patrimoine aura pour mission de combiner durabilité et pragmatisme, respect du bâti existant et stimulation d'une architecture nouvelle de qualité tenant compte du contexte spatial, des gabarits, du paysage et de l'urbanisme environnant.

■ Dans ce cadre, plusieurs projets sont à l'étude ou en développement.

- Le premier concerne la Grand-Place et ses abords : **rénover l'Hôtel de Ville**.
- La **Maison du Roi** doit faire l'objet d'une transformation en profondeur afin de sécuriser sa structure et d'accueillir les collections du musée de la Ville de Bruxelles. C'est le seul édifice de la place à n'avoir pas été rénové depuis sa construction au 19^e siècle et sa transformation en musée.
- Les **fouilles archéologiques** autour de la Bourse ont permis de mettre au jour l'ancien couvent des Frères mineurs du 13^e siècle. L'exploitation didactique, pédagogique, et les visites touristiques sont programmées pour l'année 2024.

De la Grand-Place vers le Sud

Entre la Grand-Place et la Porte de Hal, par le quartier du Sablon et des Marolles vers le Sud, se dresse une série de sites patrimoniaux et de lieux en lien avec notre héritage culturel que la Ville de Bruxelles souhaite mettre en valeur.

- Les **Archives de la Ville de Bruxelles** situées en bas des Marolles dans la rue des Tanneurs. Magnifiquement logées dans un ancien complexe immobilier, le site, riche en trésors d'archives, mériterait une rénovation totale et la construction d'une annexe sur le terrain adossé disponible qui est propriété de la Ville.

- La **Maison Bruegel**, à la rue Haute dans laquelle Pierre Bruegel le Vieux aurait vécu jusqu'à sa mort en 1569. Propriété de l'Etat fédéral, la Ville voudrait y développer un projet pour retracer la vie quotidienne au Moyen Age à Bruxelles. Le lien direct avec la Porte de Hal, tour médiévale de la deuxième enceinte de Bruxelles, permettrait aux deux monuments de se compléter harmonieusement dans des programmations transversales.
- Le **Monument aux Vivants** du sculpteur Maurice Wolf. cette allégorie de la vie bruegélienne et marollienne nécessite une restauration urgente. La sculpture qui représente l'esprit frondeur et libre des habitants est une ode à l'épicurisme et à la vie plutôt qu'à la guerre et à ses morts. Il est aussi le lieu de réunions et de rencontres festives des habitants du quartier.
- Le **musée du CPAS** regorge de trésors. Ses collections artistiques et médicales alimentées par des siècles de dons, de legs et de mécénat divers sont sous-exploitées. Elles méritent d'être exposées au public et de bénéficier d'un programme de diffusion.
- La **Porte de Hal** trône au sommet du matrimoine/patrimoine bruxellois. Cette porte célèbre forme une clé essentielle à la compréhension de l'histoire de la ville. Le musée actuel renferme une collection majeure venue des musées royaux d'art et d'histoire. La volonté de la Ville de Bruxelles est d'y créer aussi un musée du patrimoine et matrimoine immatériels de la cité (cf. infra).
- Le déménagement des **réserves** de la Ville de Bruxelles dans les entrepôts Mobull à Zaventem est sur le point d'aboutir. Nous voulons ainsi assurer l'indispensable préservation des trésors de la ville.

CULTURE ET SANTÉ

La crise sanitaire que nous avons traversée et les chiffres inquiétants en matière de santé mentale en Belgique ont renforcé notre conviction que les pouvoirs publics doivent s'investir dans de nouvelles pratiques pour renforcer le rôle de l'art comme outil de soin et de bien-être. En plus de confirmer le soutien de la Ville à des initiatives déjà existantes, Nous nous engageons à renforcer les liens entre art et santé en créant et pérennisant des projets propres.

Nous proposons de...

Pérenniser et étendre les prescriptions muséales

Sur la base de l'expérience pilote lancée en 2022 en collaboration avec le CHU Brugmann et les musées de la Ville, le projet a été élargi à une trentaine de nouveaux musées et de lieux de soin. Pour la période 2024-2029, nous proposons de joindre Brussels Museum à la réflexion afin de faire croître le projet, par exemple en l'ouvrant à de nouveaux lieux de culture et de soins, et de le pérenniser.

Soutenir les initiatives culturelles dans les hôpitaux, le milieu du soin et les maisons de repos

- Garantir le soutien aux associations qui mènent des projets dans les hôpitaux : Pont des arts, Docteurs Zinzin, les Clowns à l'Hôpital.
- Augmenter le budget destiné à mener des activités culturelles dans les milieux de soins et hôpitaux.

- Continuer à soutenir le CPAS et le Théâtre National pour l'ouverture en 2025 du centre d'art dans la Maison de repos Sainte-Gertrude au cœur des Marolles.
- Désigner une personne référente pour les projets art et santé au niveau du Service Culture.
- Servir d'interlocuteurs privilégiés des hôpitaux et structures médicales souhaitant mettre en place des activités artistiques en leur sein.
- Accorder un tarif préférentiel au personnel médical et à la patientèle des hôpitaux de la Ville désireux d'organiser une sortie culturelle dans les lieux attachés à la Ville.

Mettre en place le projet « Artothèque » visant à mettre à disposition des œuvres d'art dans les chambres des patients hospitalisés de longue durée et les salles communes du personnel médical

Favoriser l'intégration des seniors à la vie culturelle

- Via l'octroi de Tickets seniors à utiliser dans les lieux culturels de la Ville.
- À travers des sessions d'informations dans les maisons de repos.
- Avec l'organisation d'ateliers intergénérationnels dans les lieux culturels attachés à la Ville.

TENDRE VERS LA PARITÉ FEMMES/HOMMES ET UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES MINORITÉS DE GENRES DANS LA CULTURE

Notre objectif est d'atteindre une représentation égale des genres dans le secteur culturel et artistique bruxellois.

Continuer le travail initié suite à la signature de la Charte Egalité des genres

Nous proposons de :

- Créer un cycle de formations afin de sensibiliser et d'outiller les équipes des lieux signataires aux questions liées au genre.
- Elargir les structures signataires à toutes les organisations soutenues financièrement par la Ville de Bruxelles.
- Mettre en place des espaces de rencontres pour échanger les expériences et bonnes pratiques.

Visibiliser le travail des femmes artistes

Nous proposons de :

- Pérenniser l'organisation du Festival FAME qui a pour objectif de visibiliser la création des femmes et des minorités de genre dans les arts de la scène.
- Atteindre la parité femmes/hommes dans les œuvres du parcours Street Art.
- Continuer les rencontres mensuelles des conférences Cultur'elle ayant pour objectif de visibiliser les femmes dans le domaine de la culture.
- Initier un travail d'acquisition d'œuvres sensible au genre par les musées de la Ville.
- Contribuer à une lecture déconstruite des récits et des œuvres exposées dans les musées de la ville.

Réserver l'attribution de subsides aux évènements culturels sensibles au genre

Concrètement, il s'agit de sensibiliser les opérateurs externes aux questions de parité (50% de représentation) et à la question de la mixité (30%) afin que les programmations et les équipes des évènements soutenus par la Ville traduisent aussi notre engagement.

Soutien aux activités culturelles féministes et LGBTQIA+

- Contribuer à la richesse bruxelloise et à une vie culturelle ouverte et militante en soutenant des projets engagés comme le Festival Pink Screens, Cabaret Mademoiselle, le festival Homografia, Les Journées du Matrimoine, Elles tournent, Les Volumineuses, etc.
- Soutenir des projets d'expositions autour des arts et de la promotion de la culture et de l'histoire de la communauté LGBTQIA+.

RICHESSSE DU MATRIMOINE/PATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

Le matrimoine/patrimoine immatériel est d'une richesse exceptionnelle sur notre territoire. Il s'agit à la fois du folklore, de la gastronomie, des coutumes, des traditions populaires... Le folklore bruxellois, très vivant et convivial, perpétue des coutumes et traditions séculaires. Il participe également au dynamisme touristique et économique de la Ville avec des évènements qui drainent des milliers de touristes. Le folklore bruxellois évolue aussi en intégrant et en célébrant la diversité de la population avec la volonté que chacun puisse exprimer son identité et ses origines. L'Ommegang est inscrit au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Nous proposons de :

- Soutenir le processus de reconnaissance au Patrimoine immatériel de l'UNESCO de l'art de la marionnette, en étroite collaboration avec le Théâtre royal de Toone, ainsi que du Tapis de Fleurs.
- Finaliser le projet du musée Porte de Hal qui mettra à l'honneur le patrimoine immatériel bruxellois en collaboration avec les acteurs du folklore local.
- Introduire une demande de reconnaissance auprès de l'UNESCO des traditions liées à Manneken-Pis.
- Soutenir le fonctionnement des ordres, confréries et serments afin qu'elles puissent perpétuer leurs traditions.
- Développer l'évènement Folklorissimo pour l'ouvrir aux coutumes et folklore de l'ensemble des communautés représentées à Bruxelles.
- Repenser la médiation autour de la Zinneke Parade avec les Maisons de Quartier et les Maisons de Jeunes.
- Etudier les possibilités de créer un musée de la marionnette dans le bâtiment jouxtant le Théâtre royal de Toone.

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS LES AUTRES VILLES ET LE RESTE DU MONDE

Si la Ville de Bruxelles confirme sa position de phare culturel européen, il est essentiel de développer une politique culturelle en collaboration avec le nord et le sud du pays ainsi qu'avec les villes étrangères pour renforcer les liens entre les populations et mener des programmes d'échanges artistiques.

Les partenariats culturels garantissent également le rayonnement de notre culture et notre patrimoine culturel au-delà de nos frontières.

Nous proposons de :

- Investir dans la coopération et la diplomatie culturelle en renforçant la participation de la Ville aux réseaux européens et internationaux.
- Mener des partenariats avec des villes belges du nord et du sud, en proposant des tickets couplés pour des musées ou des festivals.
- Participer activement au projet de candidature de Molenbeek 2030.

GOUVERNANCE CULTURELLE

Afin de mettre en œuvre nos projets culturels tout en garantissant la concertation avec le secteur et une bonne appréhension des difficultés rencontrés sur le terrain nous souhaitons améliorer les dispositifs de gouvernance culturelle.

Nous proposons de :

- Créer un conseil culturel bruxellois participatif pour présenter de manière annuelle les projets qui seront menés.
- Améliorer l'information sur les procédures de subventionnement sur le site internet de la Ville et auprès des écoles d'art et académies.
- Accompagner les acteurs culturels dans la mise sur pied de projets culturels, via une personne de référence dans l'administration.
- Conclure un partenariat avec l'Académie des Sciences pour comprendre et analyser les politiques culturelles au niveau local.

Participation

Le constat est aujourd'hui unanime : notre démocratie a besoin d'un nouveau souffle. Il nous faut donc repenser la gouvernance politique, créer un modèle et des outils novateurs. Les buts sont d'informer utilement et en toute transparence les citoyens et usagers de la Ville sur l'état d'avancement des plans adoptés et des projets en cours, et de leur donner les moyens de s'impliquer davantage dans le devenir de leur quartier et de leur ville.

La commune est l'entité la plus proche des préoccupations et de la vie du citoyen. Elle est donc la plus à même de renforcer la citoyenneté, en utilisant les ressources de la démocratie participative. Les mandataires doivent s'inspirer de la somme d'expériences de nos concitoyens, lesquels portent aussi la mémoire de la ville.

En ce sens, nous avons déjà amélioré la mise en ligne d'informations pertinentes à destination des habitants, multiplié les moments de rencontres citoyennes, impliqué directement des panels d'usagers dans les jurys et comités de suivi de petits et grands projets et organisé des consultations d'usagers afin d'entendre leurs demandes et d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chacun. Nous avons également créé des nouveaux supports participatifs en ligne afin de poursuivre le travail de consultation, de concertation et d'implication des habitants pendant les périodes de confinement liées au Covid 19.

Nous avons ainsi institutionnalisé des conseils de quartier, commissions consultatives thématiques (politique des seniors, égalité des chances, LGBTQIA+, personnes en situation de handicap, etc.), organisé des comités « Propreté », des tournées « Sécurité », des réunions des commissions et assemblées générales de quartier dans le cadre des contrats de quartiers durables et contrats « Ecole ». Nous avons systématisé le recours à des panels et jury citoyens dans le cadre de l'élaboration des principaux plans de développement (Plan communal de développement durable, Plan Climat, Plan Eau, projet de Tram 10...). Nous avons créé une Assemblée locale pour le Climat, chargée d'analyser et d'évaluer la politique climatique de la Ville, et multiplié les appels à projets participatifs sur de nombreuses thématiques : augmentation du budget de l'appel à projets participatifs pour financer les initiatives citoyennes et collectives dans tous les quartiers, systématisation des programmes « Made In » dans tous les programmes de rénovation urbaine, augmentation du budget de l'Appel à projets Climats pour mobiliser les acteurs du territoire dans la transition climatique du territoire...

Le service de « Bruxelles Participation » s'est doté d'un « espace visiteurs », qui rapproche les citoyens et la Ville ; il a développé son expertise et son panel de méthodes de mobilisation (réunions de quartier, marches exploratoires, consultations en ligne, etc.) en y ajoutant également le Babbeleur comme outil de participation de terrain et une plateforme de collaboration en ligne « FaireBXLsamen ».

Toutes ces initiatives ont le mérite d'avoir lancé une nouvelle dynamique d'interactions, d'échanges et d'écoute entre les citoyens et les politiques. Elles ont aussi permis aux citoyens de se réapproprier leur rôle d'acteur de premier plan dans les enjeux liés à la cohésion sociale ainsi qu'au vivre et faire ensemble dans leur quartier et, à plus large échelle, dans leur commune.

Nous pensons que ces initiatives ne sont qu'un premier pas. Nous voulons en effet être plus ambitieux que ce soit en termes de capacitation des citoyens désireux de s'investir dans la vie de la cité, en termes de budgets dévolus aux initiatives citoyennes ou d'espace à donner aux citoyens dans le processus décisionnel.

■ **L'information et la reddition de compte comme préalables nécessaires à la mobilisation et à la participation**

Pour prendre part utilement à la gestion de la cité et des affaires publiques, les citoyens doivent d'abord et avant tout être correctement informés.

Qu'il s'agisse de l'offre de services existants, des projets en cours ou programmés ou encore de la situation dans divers domaines de l'action communale, la Ville communique de plus en plus d'informations en ligne via sa plateforme d'opendata, la page BXL Demain de son site Internet ou encore l'outil « Ville à 10 Minutes ». La plupart des plans adoptés sont accompagnés d'objectifs et d'indicateurs SMART destinés à permettre leur évaluation objective périodique et la publication de ces informations en toute transparence.

Dans le respect de la réglementation sur l'accès aux documents administratifs mais aussi sur le respect de la protection des données à caractère privé, nous voulons encore renforcer l'information citoyenne en faisant de la transparence et de l'évaluation objective les règles de base de l'action politique et administrative.

En ce sens, nous souhaitons systématiser la publication des différents plans stratégiques et opérationnels de la Ville et de leur rapport d'évaluation périodique ; nous souhaitons rendre accessible aux citoyens le nouveau Géoportail de la Ville dans lequel toutes les informations disponibles sont organisées par thématiques et cartographiées pour permettre à tout un chacun de s'informer sur un chantier en cours ou programmé dans son quartier.

S'agissant plus spécifiquement des projets urbains portés par la Ville et son CPAS, nous voulons renforcer la qualité de l'information disponible sur le terrain (panneaux d'information sur les projets et chantiers). Grâce aux nouvelles technologies, nous souhaitons également créer un Digital Twin et un Cityverse en ligne permettant de visualiser, de façon immersive et en animations 3D, le rendu et les impacts des différents projets urbains programmés.

■ **Étendre et diversifier les formes de participation citoyenne**

- Généraliser les conseils de quartier à l'échelle des 7 grands quartiers de la Ville et systématiser leur consultation dans le cadre de projets touchant à leur domaine de compétence. Ces conseils de quartier permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine des besoins de la population et aux citoyens qui y participent d'expérimenter la démocratie représentative en exprimant leurs attentes.
- Utiliser les nouvelles technologies pour mieux informer la population sur les grands chantiers.
- Augmenter les budgets mis à disposition des conseils de quartier pour leur permettre de proposer des projets précis, dans une dynamique qui va du bas vers le haut.
- Mettre des espaces, des locaux et du matériel à disposition des associations et collectifs de quartier pour qu'elles puissent se réunir facilement et organiser leur projet.

- Développer une véritable participation inclusive afin que le citoyen puisse collaborer et dialoguer davantage avec les autres internautes, l'administration et ses élus.
- Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, nous voulons renforcer la capacitation, la responsabilisation et la mobilisation du tissu associatif citoyen en lui permettant de gérer en quasi autonomie l'affectation d'un budget participatif : rédaction du règlement de l'appel à candidatures, choix des thèmes et des projets éligibles, composition du jury et méthode de sélection des projets...
- Soutenir les projets citoyens vecteurs de cohésion sociale et d'implication citoyenne dans la vie de quartier à l'instar de la « Fête des voisins ».

Population et Affaires citoyennes

L'administration publique est essentielle au fonctionnement d'une commune en même temps qu'elle en constitue la vitrine. C'est là que se noue le premier contact avec le citoyen et qu'il se poursuit ensuite : l'État civil et la Population sont les premiers et parfois les seuls services de la Ville en relation permanente avec le citoyen. Il est donc nécessaire qu'ils soient tournés vers celui-ci et se distinguent par leur exemplarité.

Le nouveau centre administratif Brucity, ouvert fin 2022, a été totalement pensé afin de garantir à chacun le meilleur accueil en fonction de ses besoins, en ligne, via la digitalisation, aux guichets ou par téléphone. On n'a exclu personne, encore moins celles et ceux qui n'ont pas accès à l'Internet ou maîtrisent mal l'outil numérique (situation d'illectronisme).

L'ouverture de Brucity a accéléré la simplification des démarches administratives pour les usagers (citoyens, entreprises, commerçants...). Elle a amélioré aussi la lisibilité des procédures en réunissant tous ses produits et services à un même endroit, le Front Office. Ce nouveau fonctionnement repose sur un changement de paradigme : c'est à l'administration de s'adapter aux citoyens et non l'inverse. Désormais, les Bruxellois ne doivent plus passer d'un service à l'autre, dans différents bureaux répartis sur plusieurs étages. C'est l'administration qui communique entre ses différents services pour traiter les demandes des citoyens.

Cette nouvelle étape vers une administration plus fonctionnelle s'est traduite également par la distinction des guichets thématiques pour les opérations complexes, sur rendez-vous, et des guichets rapides (attente maximale de 5 minutes) pour les opérations simples, sans rendez-vous, comme le retrait de passeports, cartes d'identité, ou permis de conduire. Cette organisation des flux a permis de réduire les temps d'attente et faciliter les démarches administratives des citoyens.

Il est également proposé un accueil plus personnalisé et inclusif, avec notamment la création d'un coin allaitement, permettant aux jeunes mères de bénéficier d'un endroit confortable et discret pour allaiter leurs nourrissons, la mise à disposition de 4 Kids Corners pour accueillir les familles, ou encore la mise en place de systèmes d'écoute pour les personnes malentendantes. Des bornes numériques accessibles aux personnes à mobilité réduite ont aussi été installées.

Autant d'aménagements, sous cette législature, qui démontrent l'engagement de la Ville de Bruxelles à garantir à l'ensemble des citoyens un accès équitable aux services de son administration.

Parallèlement, la Ville a poursuivi son travail de dématérialisation, via la création de l'espace citoyen MyBxl. Il permet aujourd'hui de commander une gamme étendue de documents et services tels que l'extrait de casier judiciaire, les cartes de stationnement, les services de dératisation ou encore la demande d'enlèvement de tags, et de gérer ses documents de manière autonome, offrant ainsi une plus grande flexibilité dans l'accès 24h/24 et 7j/7 aux services...

Le contact avec le citoyen a été facilité par le regroupement des lignes téléphoniques dans un call center avec numéro unique.

Dans le même temps, la question de la fracture numérique n'a pas été éludée : du personnel a été formé pour guider le public dans l'utilisation des bornes numériques.

Des efforts ont également été fournis pour mieux communiquer avec le citoyen, de manière transparente, par la mise à jour du site web et la diffusion des informations sur les réseaux sociaux.

Concernant les horaires d'ouverture et l'accessibilité physique des services sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles, une permanence a été ouverte le jeudi soir au bureau de liaison de Laeken, tandis qu'un nouveau bureau de liaison est entré en fonction à Neder-over-Heembeek, un quartier qui dispose dès lors de plus de guichets et propose de nouveaux services comme la commande et le retrait des permis de conduire. Enfin, le bureau de liaison de Haren a été aménagé dans des lieux mieux adaptés, offrant ainsi un environnement plus fonctionnel et agréable tant pour les citoyens que pour les agents communaux.

Des bornes self-service MyBXL permettant aux citoyens d'entreprendre leurs démarches de manière autonome et sans passer par les guichets ont été installées au Brucity et dans nos quatre bureaux de liaison (Laeken, NOH, Louise, Haren). Afin d'assurer une couverture de services sur tout notre territoire et dans la continuité de la Ville à 10 minutes, des bornes ont été installées dans d'autres lieux (Marolles, Quartier Européen...).

L'accueil des nouveaux habitants a été renforcé avec l'organisation de soirées de bienvenue et d'information qui leur sont désormais dédiées à Brucity, agrémentées d'une visite explicative des lieux et de démonstrations des bornes MyBXL mises à leur disposition...

A l'Hôtel de Ville, ce sont les nouveaux citoyens belges qui sont reçus au cours d'une soirée d'accueil ponctuée d'une visite des lieux et d'un drink de bienvenue qui consacre ainsi la richesse multiculturelle de notre capitale et de notre patrimoine.

Les Affaires citoyennes suivent et accompagnent nos concitoyens dans les moments heureux de leur vie (mariage, naissance) comme dans les moments plus douloureux. Ils gèrent les constats de décès et les quatre cimetières répartis sur notre territoire : Bruxelles, Laeken, Haren et Neder-Over-Heembeek.

Les cimetières de la Ville ont connu de nombreux chantiers sous la mandature 2018-2024 : installations d'ossuaires permettant d'entamer les travaux de désaturation afin de créer de nouvelles places ; installation d'une nouvelle morgue au cimetière de Bruxelles ; finalisation de la cartographie et de l'inventaire des sépultures de Laeken et de Bruxelles ; début des travaux de rénovation de monuments funéraires classés au cimetière de Laeken ; instauration de nouveaux tarifs plus lisibles pour nos concessions et, enfin, mise en valeur patrimoniale de nos deux cimetières classés (Laeken et Bruxelles) via plusieurs actions (audioguides, visites guidées, expositions...).

■ Offrir au citoyen un service de qualité, efficace, adapté à ses besoins

- Poursuivre la simplification des procédures administratives.
- Garantir aux usagers le choix de la modalité utilisée dans ses démarches administratives (guichet, portail MyBXL, téléphone, email, courrier).
- Veiller à ce que l'ensemble des contenus numériques soit accessible à tous mais aussi accessible de manière matérielle.
- Assurer des services bilingues à tout moment en même temps que nous veillons à la formation linguistique de nos fonctionnaires municipaux.
- Poursuivre le développement de services en ligne et de dispositifs mobiles (bornes, EPN), améliorer en même temps l'accueil des citoyens dans nos guichets physiques et leur accompagnement numérique (accueil personnalisé, agent formés à l'accompagnement des citoyens les plus fragilisés).
- Augmenter le nombre de produits et services disponibles via le portail et les bornes self-service MyBXL.
- Garantir au citoyen un suivi en temps réel, via MyBXL, de ses demandes, en particulier en matière de droit de séjour et d'État civil (déclaration de mariage, naissance...).
- Poursuivre le développement des canaux de communication (site, application, FAQ, FALC) vers les citoyens afin qu'ils puissent obtenir des informations claires, complètes et actualisées sur les procédures administratives liées à l'État civil et à la Population.
- Réduire davantage les délais d'attente pour l'obtention de documents officiels et l'accès aux services et produits, en optimisant les processus internes, en augmentant les effectifs lorsque cela s'avère nécessaire et en assurant un meilleur suivi des demandes de nos concitoyens.
- Garantir le maintien d'alternatives au paiement dématérialisé.
- Engager et former davantage de stewards pour orienter les citoyens au Brucity, en assurant ainsi un accueil plus inclusif.
- Améliorer la signalétique au Brucity et dans les antennes (fléchage).
- Offrir un accueil en anglais aux guichets pour les personnes qui ne parlent ni français ni néerlandais, et proposer une documentation multilingue et en FALC (Facile à Lire et Comprendre).
- Lutter contre le non recours aux droits avec des campagnes de sensibilisation des citoyens sur leurs droits et les services communaux disponibles.
- Œuvrer à l'automatisation des droits en simplifiant les démarches et les formulaires administratifs et développer le principe d'information proactive des citoyens pour les prestations auxquelles ils apparaissent éligibles, d'après les éléments connus de l'administration, via notamment l'intelligence artificielle.
- Améliorer la médiation entre les citoyens et les services de la Ville en cas de litige en engageant un médiateur au sein du département.
- Poursuivre les soirées d'accueil des nouveaux habitants et mettre en place un programme de parrainage des nouveaux arrivants. Des résidents bénévoles pourraient parrainer de nouveaux arrivants, leur faire mieux connaître la Ville et les aider à s'intégrer à la communauté. Ce parrainage permettrait de créer du lien social et de lutter contre l'isolement. familles monoparentales...) en collaboration avec les crèches et les hôpitaux de la Ville.

- Offrir aux jeunes parents une « boîte de naissance » comprenant notamment un guide des services pour les jeunes parents à Bruxelles (infos sur les crèches, les soins de santé, la nutrition des nourrissons, les aides disponibles en matière de burn out parental, d'isolement des familles monoparentales...) en collaboration avec les crèches et les hôpitaux de la Ville.
- Installer des fontaines à eau pour les citoyens au Brucity.

■ Un service public accessible aux personnes plus vulnérables

- Réaffecter le personnel libéré de certaines tâches, grâce à la numérisation, au soutien des publics fragilisés (accueil et accompagnement).
- Maintenir la disponibilité des services de traduction en langue des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes et la boucle à induction (système d'aide à l'écoute) dans leurs interactions avec les services communaux.
- Mettre en place un système de rendez-vous prioritaires pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, leur évitant les files d'attente.
- Renforcer la cellule Home qui se déplace à domicile, en maisons de repos ou dans les hôpitaux pour fournir les services administratifs aux personnes en incapacité de se déplacer au Brucity ou à nos antennes.
- Organiser un service d'aide juridique dans les bureaux de liaison et au Brucity pour fournir des conseils juridiques gratuits aux citoyens sur des questions liées à leur situation administrative.
- Proposer les services d'un écrivain public et d'assistants numériques de première ligne au Brucity et dans nos bureaux de liaison.
- Instaurer un parrainage interculturel, via des habitants bruxellois bénévoles qui offriraient un soutien personnalisé aux personnes ne parlant pas ou difficilement le français ou le néerlandais, ou ayant des difficultés de compréhension, afin de les aider dans leurs démarches administratives et favoriser leur intégration.
- Inventorier les besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre de leurs démarches administratives afin d'y répondre de manière optimale et simplifiée, y compris via des services à domicile.
- Organiser des permanences pour aider nos concitoyens à compléter leur déclaration d'impôts.

■ Un service public à l'écoute de ses citoyens et de leurs besoins

- Pérenniser le groupe de travail « Accessibilité aux élections » pour s'assurer que les élections, soient accessibles à l'ensemble des publics vulnérables (personnes en situation de handicap, seniors - en particulier les résidents des maisons de repos et de soins -, personnes ne maîtrisant pas les outils numériques...).
- Créer un système de feedback en temps réel, via une application mobile ou des bornes interactives à Brucity, permettant aux citoyens de donner leur avis sur les services reçus et de proposer des améliorations instantanément.
- Créer un conseil consultatif des usagers pour faire remonter les demandes d'amélioration de nos services (notamment via des « experts du vécu »), et adapter de cette manière les services et les procédures aux expériences et aux besoins exprimés par les usagers, dont les usagers les plus précarisés.

- Former et sensibiliser en permanence le personnel aux besoins des administrés. Ces formations peuvent viser le service aux usagers, la gestion de situations violentes ou délicates, la sensibilisation aux besoins des différents groupes de population comme les personnes en situation de handicap. Ces formations contribuent à renforcer l'inclusion sociale en garantissant à tous les citoyens, indépendamment de leur origine, condition socio-économique ou genre, un accès égal aux services.
- Instaurer une présence structurelle d'un responsable des Affaires citoyennes au Conseil consultatif de la personne en situation de handicap.

■ **Un service public de proximité via ses bureaux de liaison**

Garantir l'accessibilité des services Etat civil et Population à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire, en augmentant les services et les prestations proposés dans les différents bureaux de liaison des quartiers de la Ville, en fonction de l'évolution démographique et sociologique des quartiers :

- Analyser l'opportunité d'une extension du bureau de liaison de Laeken, en vue d'y installer un bureau des étrangers.
- Analyser la nécessité d'élargir les jours d'ouverture du bureau de liaison de Haren.
- Analyser la possibilité d'implanter une nouvelle antenne dans le quartier Nord.

■ **Nos cimetières : de la conservation de notre patrimoine funéraire à la prise en compte des nouveaux besoins**

- Assurer une permanence du service Décès le weekend et les jours fériés pour les demandes urgentes (rapatriements...).
- Poursuivre le travail de désaturation de nos cimetières afin de proposer de nouvelles concessions.
- Augmenter les plages horaires d'inhumation les vendredis et samedis.
- Proposer au cimetière de Bruxelles des parcelles multiconfessionnelles dont 1 100 concessions pour les citoyens de confession musulmane ; 700 concessions pour les citoyens de confession orthodoxe et enfin, 300 concessions pour les citoyens de confession juive.
- Mettre à disposition des citoyens une salle pour y tenir les cérémonies d'hommage.
- Poursuivre la rénovation des monuments funéraires et sépultures classés ainsi que leur mise en valeur patrimoniale.
- Développer et promouvoir les modes de sépultures écologiques (urnes écologiques...), proposer ces modes de sépulture pour les funérailles des indigents, à charge de la commune.
- Établir un service de recyclage des matériaux funéraires et proposer ainsi aux familles des pierres tombales à prix réduit.

Ressources humaines

La Ville de Bruxelles compte dans son administration, plus de 3.900 membres du personnel ; auxquels s'ajoutent les enseignants et le personnel des institutions scolaires et parascolaires.

Le département des Ressources humaines (RH) est donc un service d'appui essentiel, à l'écoute et qui travaille dans un esprit de coopération. Il permet le bon fonctionnement de tous les autres départements de la Ville de Bruxelles et, par la même occasion, permet à tous nos concitoyens de bénéficier de services de qualité.

Un service public de qualité nécessite un personnel compétent, à l'écoute du citoyen, et accessible à tous. Un service public efficace exige également de s'adapter et d'innover régulièrement dans son organisation.

Durant cette législature, le département des RH a pu démontrer à de nombreuses reprises sa capacité d'adaptation. En effet, notre administration s'est installée dans son nouveau bâtiment *Brucity* qui centralise la majorité des services sur un seul lieu. 1.500 collaborateurs ont ainsi pu découvrir de nouvelles formes d'organisation du travail comme le travail en *open space* et le *flexdesk*, s'approprier l'utilisation de nouvelles technologies, faire avancer la digitalisation et la dématérialisation, sans oublier l'instauration du télétravail.

Pour fournir un service optimal et mettre en œuvre tous ces changements de façon professionnelle et sereine, notre département RH a proposé de nombreuses formations à l'ensemble du personnel, ainsi que du coaching individuel et des supervisions d'équipe en cas de besoin. En plus des formations classiques, la cellule « Formation » a créé la « *Brucity.Académie* », plateforme d'e-learning qui propose des formations très variées en ligne, ce qui permet de les suivre en fonction des disponibilités de chacun et de les revoir si nécessaire. L'objectif est d'offrir aux collaborateurs la possibilité de développer leurs compétences.

Notre département lutte aussi contre l'absentéisme car celui-ci perturbe le bon fonctionnement de notre administration et fait peser la charge de travail sur les collègues en poste, pouvant créer surcharge et/ou démotivation. Si, bien entendu, nous défendons les droits des travailleurs et la sécurité sociale, nous devons en parallèle veiller au bien-être des travailleurs en poste et favoriser, dans la mesure du possible, la reprise du travail. Pour cela, nous devons continuer à développer un environnement de travail qualitatif, motivant et sécurisant.

Des mesures ont donc été prises en matière de bien-être au travail et de stimulation de la motivation des collaborateurs. Des entretiens d'absentéisme ont été élaborés et organisés pour en comprendre les causes, qui peuvent être liées à l'organisation du travail, en expliquer les effets sur l'organisation, préparer une réintégration constructive, expliquer les possibilités de mobilité, envisager une éventuelle adaptation de poste de travail...

En termes de bien-être également, sachant que 21,77% (869) travailleurs de la ville ont plus de 55 ans et vu le relèvement de l'âge de la pension, nous avons accordé une attention accrue au maintien de la motivation des collaborateurs durant les années précédant la retraite et développé une politique RH particulière vis-à-vis de ce personnel.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir établi une série de mesures permettant de faire face à la pénibilité au travail, pour une série de fonctions, et garanti ainsi le bien-être du personnel. Parmi ces mesures, nous sommes fiers d'avoir mis en place la réduction du temps de travail sans perte de salaire, pour les métiers les plus pénibles, à partir de 60 ans, améliorant ainsi grandement les conditions de fin de carrière de notre personnel.

Pour nous, l'égalité de traitement et la reconnaissance positive de la diversité sont des valeurs primordiales. Nous voulons donc que notre administration soit le reflet de notre Ville. Nous nous y sommes attelés et, aujourd'hui, 46% de notre personnel sont des hommes et 54% des femmes. Cet équilibre se retrouve aussi bien à tous les échelons de l'administration : 45% des postes à responsabilités sont occupés par des femmes.

C'est le résultat de diverses actions concrètes qui ont permis d'améliorer davantage la situation de notre administration en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et de traitement équitable des collaborateurs, quels que soient leur origine, leur âge, leur handicap, leur niveau de scolarité ou leur genre. Nous sommes fermement déterminés à poursuivre dans cette voie en proposant un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable à tous nos collaborateurs, et en reconnaissant et en valorisant la richesse des différences qui composent nos équipes.

Pour recruter ou garder du personnel motivé et compétent, il faut bien entendu être un employeur exemplaire et attractif. Une étude de Randstad a placé la Ville de Bruxelles parmi les employeurs les plus attractifs sur le podium des autorités locales. Les critères pris en compte sont l'équilibre travail-vie privée, la sécurité d'emploi, l'accessibilité, les perspectives d'avenir et l'ambiance au travail.

C'est le résultat d'une politique volontariste qui veille au bien-être de ses agents et à l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle.

- > Réduction du temps de travail en fin de carrière pour les agents exerçant un métier pénible.
- > Valorisation barémique.
- > 2e pilier de pension pour les contractuels.
- > Augmentation des chèques repas.
- > Diminution du nombre d'années de travail pour passer à l'échelle barémique supérieure.
- > Allongement des échelles d'ancienneté permettant plus d'augmentation barémique sur une carrière.
- > Généralisation du télétravail pour les fonctions qui le permettent.
- > Extension et assouplissement de la procédure de mobilité interne.

Durant la prochaine législature, les socialistes entendent poursuivre sur cette voie ET...

■ Pour le recrutement :

- Promouvoir une fonction publique forte, inclusive, attractive et valorisante, permettant d'attirer et de garder les talents et transmettre une image positive sur le marché de l'emploi.
- Développer la marque « employeur public exemplaire » (attirer, motiver, retenir les candidats).
- Veiller à la diversité des équipes et des métiers (origine, âge, handicap, genre...) dans tous les services et à tous les niveaux de responsabilité.
- Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap afin de rencontrer l'objectif de 3% de l'emploi total en renforçant les partenariats avec des écoles professionnelles.

■ Pour le Management :

- Diminuer la pénibilité en fin de carrière et valoriser les compétences :
 - Elargir la liste des métiers pénibles qui bénéficient d'une réduction du temps de travail en fin de carrière sans perte de salaire.
 - Étudier la possibilité de proposer d'autres mesures d'aménagement de fin de carrière comme le recours à un planning particulier pour les travailleurs les plus âgés, un système de rotation du travail, adapté...
 - Valoriser les compétences et l'expérience de ces travailleurs en renforçant la formation par les pairs, le mentorat...
- Améliorer le taux de présentéisme en travaillant sur les profils et la motivation.
- Développer une politique de réintégration active et positive des travailleurs absents de longue durée.
- Fusionner certains services d'appui CPAS/Ville pour en améliorer l'efficacité.
- Favoriser la mixité dans les emplois « genrés » (GDP, crèches, balayeurs...) via
 - des campagnes pour attirer des profils,
 - la sensibilisation du personnel à l'accueil d'agents du genre minoritaire,
 - la prise en compte de la diversité dans les différents processus de recrutement et de promotion.
- Renforcer la formation :
 - proposer des mises à jour en fonction de l'évolution des métiers,
 - renforcer l'expertise interne du personnel et le partage d'expertise,
 - améliorer le management des responsables d'équipe,
 - promouvoir les métiers techniques et les qualités de management des dirigeants à tous les échelons.

■ Pour le bien-être des travailleurs :

- Poursuivre la sensibilisation aux différentes formes de harcèlement, renforcer la prévention.
- Maintenir un dialogue social constructif.
- Poursuivre les nominations pour obtenir une stabilité et une continuité du service public.
- Adapter l'offre de service de SoBru (service social des travailleurs).

■ **En tant qu'employeur exemplaire :**

- Accentuer le rôle d'ISP de la Ville en renforçant les contrats d'insertion (art60, stage first, PTP) avec possibilité d'embauche à long terme, en collaboration avec le CPAS et la Maison de l'Emploi.
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation à différentes thématiques de société (égalité H/F, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, lutte contre l'homophobie, développement durable...).
- Donner l'exemple dans l'équilibre travail-vie privée pour le personnel, le développement des compétences, la stabilité de l'emploi, la nomination...

Reconnaître la place et le rôle des aînés dans la société s'inscrit dans la tradition socialiste qui, depuis toujours, a défendu les droits des personnes âgées et veillé, par des réformes sociales, à leur assurer la santé et une existence digne. Se préoccuper encore aujourd'hui de leur sort est une marque de respect, d'empathie et de solidarité intergénérationnelle.

La présence de plus en plus nombreuse d'aînés dans notre société est considérée par la Ville comme un signe de richesse. Ils bénéficient d'une expérience unique et sont, en ce sens, une source irremplaçable d'apprentissage et de conseils pour les plus jeunes. La Ville a un rôle à jouer pour favoriser l'épanouissement des aînés, améliorer leur cadre de vie, mais également favoriser leur participation à la vie politique, culturelle, économique, sociale et associative de leur commune.

Durant de nombreuses années, les aînés cumulent vigueur physique, expérience, disponibilité qu'ils mettent au service de la société. Dans le cercle familial, d'abord, mais aussi à travers leurs implications dans la vie associative, sociale, culturelle, intellectuelle et politique. Vieillir est le destin normal et naturel de l'humanité. Les seniors ne peuvent être réduits à une charge, un coût, des problèmes, même si ceux-ci existent et doivent être pris en compte.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, la part de la population âgée de 80 ans et plus devrait presque doubler entre 2019 et 2050, passant de 4,6 % à 9,8 %. Bruxelles détient pour le moment la population la plus jeune. Les seniors y représentent 13% de la population contre 21% en moyenne sur l'ensemble du territoire belge. Mais plusieurs éléments montrent que la prise en charge des seniors devient un enjeu pour Bruxelles. Selon les prévisions démographiques de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans va augmenter à Bruxelles jusqu'en 2070. De même, le nombre de personnes de 85 ans et plus va lui aussi augmenter.

Les besoins d'accompagnement et de soins de ces derniers sont eux aussi en augmentation. Par ailleurs, toujours selon l'Observatoire, à Bruxelles, les personnes âgées sont plus souvent en situation de précarité. Elles sont deux fois plus nombreuses à déclarer reporter des soins de santé pour des raisons financières que la moyenne belge (10,3% contre 5,1%). Et cette précarité a tendance à s'accroître ces dernières années : en 2020, 12,2% des plus de 65 ans bénéficiaient de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), alors qu'elles étaient 8,7% en 2010. Ce n'est le cas que d'une personne âgée sur vingt (5%) pour l'ensemble de la Belgique, proportion qui n'a pas augmenté depuis 2010.

Enfin, selon l'Observatoire de la Santé et du Social, la Région Bruxelloise compte une plus grande proportion de personnes âgées qui résident en maison de repos. Dans les années à venir, la Ville de Bruxelles sera donc confrontée à une augmentation de sa population âgée, plus vulnérable et plus à risque de dépendance aux soins.

C'est pourquoi la Ville propose un cadre où les seniors actifs peuvent se rencontrer et continuer à s'exprimer, en encourageant la transmission des connaissances à travers des projets développés avec les seniors bénévoles.

Enfin, parce que la perte d'autonomie et la demande de soins adaptés doivent également faire l'objet d'une réponse conséquente, la Ville propose la mise en place de nouveaux types d'habitat, soutient les efforts du CPAS en vue d'accroître son offre de places en maisons de repos et de soins, mais aussi dans la prise en charge des maladies liées à la vieillesse (Alzheimer, troubles mentaux...) ou aux handicaps.

■ Promouvoir une Ville inclusive et renforcer le caractère transversal et participatif de la politique des seniors

La Ville de Bruxelles est membre du réseau des villes « Amies des Aînés » de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Une ville « Amie des Aînés » porte une attention particulière au vieillissement de sa population et essaie activement d'améliorer la santé, d'encourager la participation citoyenne et de favoriser la sécurité des personnes âgées.

Entériner l'idée de la transversalité de la politique des seniors afin de conforter la place des seniors dans la Ville

- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action transversal pour les seniors.
- Intensifier la collaboration existante avec les services de la Ville déjà sensibilisés à la politique des seniors, à travers la création de projets « Senior Friendly » inclusifs à destination des aînés.
- Pérenniser les projets développés par les Maisons de Quartier avec les autres départements de la Ville.
- Maintenir les guichets physiques du Brucity pour garantir une approche humaine des services de la Ville.
- Viser l'excellence du label des Villes Amies des Aînés.

Favoriser la participation des personnes âgées à la société

- Favoriser les offres de quartier que sont les réseaux d'aide informelle et de voisinage. Ces réseaux de voisinage permettent d'organiser des contacts sociaux, de solidarité et d'entraide.
- Continuer à développer le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) à travers des projets mêlant associations, services de la Ville et Maisons de Quartier.
- Soutenir le CCCA de la Ville de Bruxelles dans sa démarche visant à créer un Conseil consultatif régional des aînés.
- Développer le rôle des Maisons de Quartier pour en faire davantage des lieux de rencontres où les personnes âgées sont activement impliquées et capables de prendre des initiatives, à travers les générations et les cultures.
- Pérenniser la tenue des « Café Alzheimer » dans les Maisons de Quartier en collaboration avec la ligue Alzheimer.

Promouvoir la transmission du savoir des seniors

- Créer une plateforme permettant aux anciens travailleurs de la Ville, aujourd'hui pensionnés, de mettre leur compétences développées tout au long de leur carrière à disposition d'employés de la Ville.
- Créer une plateforme proposant des services bénévoles à celles et ceux qui souhaitent apporter de l'aide, quel que soit le domaine : soutien scolaire, gestion d'association, encadrement...
- Développer les activités entre Maisons de Jeunes, Bibliothèques et Maisons de Quartier.

■ Créer les conditions d'un environnement favorable pour un vieillissement actif

Le point de départ de cette politique est de permettre aux personnes âgées de vivre de manière autonome aussi longtemps que possible ; tout en assurant un cadre social et culturel afin de poursuivre une vie citoyenne active.

Accompagner le maintien à domicile des seniors

- Fusionner l'ASBL Service d'aide aux seniors bruxellois avec les Maisons de Quartier pour regrouper les structures qui visent à développer le bien-être des aînés de la Ville.
- Développer l'offre de logements seniors partagés et intergénérationnels et promouvoir ces habitats alternatifs qui favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle (habitats groupés, kangourous...).
- Veiller à ce que les logements dédiés aux aînés comme les maisons de repos ou autres respectent la dignité humaine.

Promouvoir une approche et une gestion des maisons de repos humaines, dignes et accessibles

- Veiller à l'accessibilité financière des maisons de repos et de soins.
- Faire évoluer les maisons de repos et de soins vers de véritables lieux de vie où les personnes âgées rencontrent davantage de gens, sont respectées, plus autonomes et maîtres de leurs décisions et où, avec le personnel, elles participent à la gestion et l'organisation de l'établissement.
- Instaurer une réflexion avec le personnel soignant et les directions autour du déploiement de Tube, une approche participative de gestion des maisons de repos et de soins fondée sur la co-construction entre les résidents et les membres du personnel.
- Veiller à ce que les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soin (MRS) puissent disposer d'un personnel spécialisé, en nombre suffisant en fonction de leurs besoins, et bénéficiant de conditions de travail adéquates.
- Créer un « Délégué aux droits des seniors » (Ombudsman) chargé du contrôle de la qualité de vie dans les MR/MRS publiques.
- Ouvrir les MR/MRS publiques à la vie locale et associative, en créant davantage de ponts avec les associations locales, les Maisons de Quartier et le CCCA.

Favoriser l'inclusion numérique des personnes âgées

- Intensifier les formations à l'utilisation des outils en ligne, notamment des applications (sur smartphones et tablettes), à travers une approche plus personnelle et adaptée.
- Intensifier les formations inclusives à la banque en ligne et aux mutuelles.
- Mettre en place une Helpline à l'aide d'un système de partage d'écran et de prise de contrôle de l'ordinateur pour aider et accompagner les aînés placés devant les difficultés numériques.
- Former des seniors bénévoles à former, à leur tour, d'autres seniors pour leur permettre de rester connectés avec leur Ville.

Renforcer l'axe socio-culturel de la politique des seniors

- Poursuivre la lutte engagée contre toute forme d'isolement et continuer à développer des activités sociales et culturelles toujours plus adaptées.
- Développer des cycles de conférence à destination des aînés sur des sujets qui les concernent.

- Déconstruire les stéréotypes et préjugés envers les aînés et mener une politique transversale de lutte contre les discriminations liées à l'âge (âgisme) avec le tissu associatif, tout en y intégrant une perspective intersectionnelle : femmes âgées victimes de violences, femmes d'origine étrangères, femmes âgées LGBTQIA+, etc.
- Créer un référent « âgisme » au sein de la cellule Égalité des Chances de la Ville, chargé de pérenniser les actions de lutte contre l' « âgisme ».
- Continuer à lutter contre tout type de discrimination en promouvant l'ouverture d'esprit, la bienveillance, la solidarité et la tolérance à tout âge. Il est essentiel de sensibiliser les citoyens au regard bienveillant qu'il convient de porter l'un sur l'autre afin que le genre, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'âge et d'autres caractéristiques ne soient plus des critères d'exclusion.

Promouvoir le bien-vieillir

- Développer l'offre d'activités sportives et culturelles accessibles, diversifiées et inclusives.
- Créer des ateliers de préparation à la retraite afin de permettre aux futurs retraités de poser un regard réaliste sur les changements à venir (finances, santé, développement personnel) et de définir des moyens de bien vivre cette transition.
- Développer les campagnes de sensibilisation autour du dépistage des cancers, de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.
- Désigner et former un « référent-démence » au sein des Maisons de Quartier pour soutenir les malades et leurs familles, et faciliter l'éventuelle transition entre le domicile et l'entrée en maison de repos.

Améliorer la mobilité des aînés et développer un espace public plus inclusif

- Poursuivre la sécurisation des trottoirs.
- Renforcer l'éclairage et assurer un nombre suffisant de passages pour piétons.
- Aménager plus d'espaces verts avec des aires de repos (bancs publics).
- Développer l'offre de drop-zones permettant aux trottinettes électriques en libre-service d'occuper une zone définie dans l'espace public, sans que celle-ci ne gêne la mobilité des seniors.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation à destination des cyclistes concernant les limitations de vitesse et restreindre la circulation des vélos et trottinettes sur certaines zones piétonnes.
- Permettre aux aînés n'ayant pas d'autres alternatives d'utiliser leur voiture et leur garantir, comme à tout autre navetteur, des axes fluidifiés.
- Développer l'efficacité des navettes-shopping et des chèques-taxis.
- Garantir la mise à disposition par la Ville de véhicules (camionnette ou bus) destinés au transport des seniors vers certaines activités de la Ville.

Solidarité internationale

Bruxelles a noué depuis vingt ans un partenariat en République démocratique du Congo avec la commune de Kimbanseke, qui est l'une des communes de la Ville de Kinshasa. Ce partenariat vise à renforcer les services de l'Etat civil et population afin de garantir des droits au citoyen, d'améliorer la gestion des données de la population et l'identification des citoyens par la commune.

Cette législature a permis de construire de nouveaux bureaux d'état civil qui assurent l'enregistrement des naissances, mariages et décès, ainsi que plusieurs maisons de quartier pour un meilleur recensement de la population. Ce partenariat a également favorisé le développement de toute une série de projets connexes au bénéfice de la population locale. Ils visent plus particulièrement l'autonomisation des familles et des femmes, en collaboration avec des associations internationalement reconnues, comme SOS Village d'enfants.

Durant ces six années, nous avons pris l'initiative de développer un projet de santé mentale à Casablanca avec une association locale, impliquant un meilleur approvisionnement en médicaments et un travail de sensibilisation du public. En 2024, un partenariat a également été noué entre la métropole marocaine et le CHU Saint-Pierre.

Avec le soutien de Vivaqua, la Ville de Bruxelles s'est également engagée dans un projet d'accès à l'eau potable en Guinée, dans six zones rurales de la région de Labé. Ces ouvrages comprennent l'installation de système de pompage à l'énergie solaire, d'un château d'eau et d'une centaine de robinets de distribution. Une fois terminés, ils seront confiés à des comités de gestion locaux.

Que ce soit à travers le Conseil consultatif pour la Solidarité internationale, l'appel à projets annuel ou la Quinzaine de la Solidarité internationale, la Ville n'a eu de cesse, durant cette législature, de conforter les liens indispensables avec le tissu associatif, à travers lequel s'exprime l'engagement citoyen et singulièrement celui des nombreuses diasporas représentées à Bruxelles.

Dans un monde de plus en plus connecté et interdépendant, il est aussi indispensable pour la jeunesse de se confronter à d'autres réalités que celle de leur quartier ou de leur commune.

C'est pourquoi la Ville de Bruxelles a encouragé les maisons et associations de jeunes et les écoles de son territoire à s'engager dans des projets de solidarité internationale, en contribuant à leur frais de voyage.

Pour la Ville de Bruxelles, la solidarité internationale doit aussi pouvoir s'exprimer à travers la défense de droits humains. C'est ainsi que, chaque année, la Ville organise un marathon des lettres, qui consiste à proposer une journée de pétitions, dans le cadre du label « Villes Lumières » d'Amnesty International, en faveur de la libération de personnes emprisonnées pour des délits d'opinion. C'est aussi dans ce cadre que la Ville a « adopté » quatre personnes en danger durant la législature.

Enfin, 10 pays, touchés par des catastrophes naturelles ou des guerres, ont bénéficié d'une aide matérielle ou pécuniaire de la part de la Ville dans le cadre d'un fonds d'aide d'urgence.

NOS OBJECTIFS

- Poursuivre les partenariats solides et durables avec les régions du Sud afin d'échanger des bonnes pratiques, de soutenir le développement local et de renforcer la solidarité entre les citoyens, en accordant une attention particulière aux domaines tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et le développement économique local.
- Intensifier le partenariat avec la commune de Kimbanseke (Kinshasa, RDC) et singulièrement les programmes de coopération décentralisée en matière d'état civil et population, de santé, de soutien à l'autonomie financière des femmes par l'agriculture mais aussi à travers des projets culturels et d'éducation citoyenne.
- Soutenir les initiatives visant à promouvoir la justice sociale mondiale, notamment en favorisant un commerce équitable et en s'engageant dans la lutte contre le changement climatique, en partenariat avec les diasporas de la Ville et avec l'appui du Conseil consultatif pour la Solidarité internationale.
- Renforcer les efforts de la Ville de Bruxelles en matière d'aide humanitaire d'urgence en coordonnant les actions avec les organisations internationales et les partenaires locaux selon quatre principes : humanité, neutralité, impartialité et indépendance.
- Organiser annuellement la Quinzaine de la Solidarité internationale afin de promouvoir la compréhension mutuelle et le respect des droits humains à l'échelle mondiale.
- Encourager la promotion de la diversité et de l'inclusion dans tous les aspects de la politique de solidarité internationale de la Ville de Bruxelles, en veillant à ce que les perspectives et les voix des groupes marginalisés soient prises en compte.
- Intégrer l'expertise du département de la Solidarité internationale dans la gestion des partenariats à travers de nouveaux projets qui intègrent d'autres compétences reconnues de la ville (participation citoyenne, développement durable, éducation, service aux citoyens...) en participant à des projets européens avec d'autres métropoles.
- Développer les contacts et nouer un partenariat avec les autorités institutionnelles et académiques de Casablanca, en synergie avec les hôpitaux universitaires de la Ville de Bruxelles. Développer par ce biais des formations reconnues dans le secteur de la santé mentale, sur base des expériences à Casablanca et à Bruxelles.
- Introduire en 2026 un nouveau programme de coopération internationale communale (CIC) avec la Guinée.
- Poursuivre notre partenariat avec les autorités communales de Guinée, dans la région de Labé et/ou à Conakry, répondre aux besoins très importants sur place en termes de formations qualifiantes, gestion des déchets et réseaux d'irrigation pour l'agriculture ; partager notre expertise sur certaines cultures particulières (pommes de terre).

- Encourager les différentes structures de jeunesse de la Ville et les écoles à s'engager dans des projets de solidarité internationale et des stages d'immersion dans les pays du Sud.
- Poursuivre notre travail d'information afin de diriger les achats publics communaux vers des entreprises engagées dans le travail décent (notamment via les labels équitables).
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi réguliers des politiques de solidarité internationale de la Ville de Bruxelles afin de garantir leur efficacité et leur pertinence, en concertation avec les organisations de la société civile et les partenaires internationaux.
- Pérenniser l'appel à projets annuel et y introduire la dimension de partenariats Sud-Sud.
- Impliquer de manière plus importante les diasporas dans nos projets de coopération et notamment nos projets soutenus dans le cadre de la CIC.
- Réserver un budget pour instaurer une politique d'aide et de coopération internationale féministe axée sur l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

Toutes ces mesures doivent permettre de renforcer l'engagement de la Ville de Bruxelles dans la solidarité internationale, et contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus équitable pour tous.

L'informatisation de l'administration de la Ville a connu une évolution majeure au cours de la législature qui se termine.

Tout d'abord, un grand pas a été franchi dans la modernisation de l'informatique au sein de l'administration. L'introduction du télétravail - qui a été accélérée par la pandémie de Covid en 2020 - a eu une portée considérable par la numérisation des dossiers et les outils les plus modernes (office 365, Teams...) ont très vite été généralisés dans l'administration qui dispose aujourd'hui des ressources optimales en technologies de l'information et de la communication (TIC) ; il n'y a plus de différence entre le travail à domicile et le travail au bureau.

Dans les années 2022 et 2023, une autre étape, importante pour le citoyen, a été franchie avec l'introduction du portail citoyen Mybxl et sa plateforme digitale qui témoigne avant tout de la volonté de la Ville d'organiser et d'orienter dorénavant ses ressources informatiques à l'intention des citoyens (citizen-centric) au lieu d'être simplement « réactive » à la demande des différents services.

La réalisation de ce portail citoyen fait partie d'un programme de transformation ayant 3 composantes : la construction et l'ouverture du nouveau bâtiment administratif Brucity, une organisation repensée de l'administration et une transformation ambitieuse des systèmes d'information.

Tous les Bruxellois - les résidents comme les entreprises - ont accès désormais aux produits et services de la Ville par le canal qui leur convient le mieux.

- soit via le portail citoyen « MyBXL » dans lequel ils peuvent trouver leurs données, le statut et l'historique de leurs demandes, soumettre de nouvelles demandes et effectuer des actions en cours;
- soit de manière plus traditionnelle via le centre de contact (courrier, téléphone et, plus tard, nouveaux médias) ;
- soit de manière physique via les guichets à Brucity et dans les Antennes (Laeken, NOH...) .

Les services digitalisés aujourd'hui sont surtout ceux liés aux documents administratifs des citoyens.

Alors que le nombre de demandes via le site Internet était encore de 27 000 en 2021, il est passé à 82 000 demandes en 2023 (et à 43 000 demandes au cours des six premiers mois de 2024). La part des demandes émanant de citoyens via le web est donc passée de 10,5 % en 2021 à 26,4 % en 2024 (pour les six premiers mois). Une moyenne de 560 connexions réussies par jour a été enregistrée au cours des six premiers mois de 2024.

À Brucity, on a également travaillé sur des guichets rapides pour les demandes et les documents simples. Aujourd'hui, le temps moyen de traitement d'un dossier au guichet rapide est de 5 à 6 minutes, ce qui fait l'objet d'un suivi permanent. Pour les dossiers plus complexes, les rendez-vous sont pris soit par téléphone, soit via Internet. Cette nouvelle organisation a permis d'éviter les longs délais d'attente que connaissait l'ancien centre administratif.

■ Poursuivre la vision centrée citoyens

La gamme actuelle de services et de producteurs peut encore être élargie. Quelques exemples prévus à court terme : demande de carte d'identité et de passeport, location de matériel par des associations, changement d'adresse, déclaration de naissance ou de décès, demande de licence de terrasse pour la restauration, demande de primes...

Cela implique l'adoption d'une approche proactive pour comprendre et répondre aux attentes des citoyens via des enquêtes de satisfaction, des tests et évaluations de l'expérience utilisateur et des indicateurs de performance clés (KPI). La Ville s'engagera sur des normes de service claires et transversales (temps de réponse, délai de traitement, temps d'attente, taux de satisfaction. On permettra à l'utilisateur d'avoir un point de contact unique pour communiquer avec la Ville par différents canaux (e-mail, téléphone, courrier, chatbot) traités par un centre de contact intégré et transversal.

Outre l'offre digitale des services de la ville aux citoyens, il convient d'accorder une grande attention afin de rendre les nouvelles technologies accessibles à quiconque tout en favorisant le dynamisme économique de la ville. La Ville continuera à soutenir la création d'un espace de formation et d'incubation à Laeken avec l'association Molengeek qui repose sur trois piliers clés : l'incubateur, les formations en technologies de l'information et les événements inspirants.

■ Exploiter le potentiel des données de la Ville pour améliorer les prises de décision, et augmenter la transparence

La bonne gestion de nos données est une base importante pour le développement d'une ville intelligente. La gestion des données contribue à une meilleure connaissance de la ville, à l'aide à la prise de décision, à l'augmentation de la performance de l'administration et à l'amélioration de nos services et de l'image de la Ville. La Ville de Bruxelles gère une grande quantité de données produites en internes et à l'extérieur, mais le défi consiste à standardiser et à gérer ces données.

Le projet BXLGIS, le géoportail, l'outil « Ville à 10 minutes » et la base de données cartographique des Projets Urbains visent à centraliser la connaissance par la Ville de son territoire, ses équipements et services, et projets urbains en cours ou programmés, et à la diffuser le plus utilement possible à l'attention des décideurs administratifs et politiques, des agents de la Ville et des citoyens et usagers bruxellois.

■ Recours à des techniques innovantes, notamment l'IA

Il faudra Investir dans des projets pilotes afin d'accroître l'efficacité des opérations de la ville et d'éliminer les tâches routinières, comme l'utilisation de l'IA générative dans le traitement de gros volumes de documents ou l'introduction d'un « chatbot » et d'un assistant virtuel dans le centre de contact.

Nos collaborateurs doivent être sensibilisés aux avantages et risques de l'utilisation de l'IA par des démonstrations de l'utilisation de l'IA, des conférences, des formations etc.

■ Garantir la protection des données et la résilience en matière de cybersécurité

L'utilisation de données et de technologies innovantes comporte des risques pour les droits et libertés des citoyens, et pour la sécurité du système d'information. La vie privée, l'égalité des chances, la liberté de circulation, la liberté d'association et la liberté d'expression sont particulièrement touchées par les nouvelles technologies. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose que la Ville, en tant que responsable, mette en œuvre des moyens techniques et organisationnels pour se conformer à des principes de protection des données à caractère personnel.

Il faudra également investir et développer des moyens techniques et organisationnels pour atteindre et maintenir un haut niveau de sécurité et se conformer aux obligations dans la matière.

Bien-être animal

NOS OBJECTIFS

- Aménager des parcs et espaces verts avec des équipements adaptés pour les animaux de compagnie, comme des parcours de jeux, des cours de dressage, des zones de promenade sécurisées, et des points d'eau.
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les responsabilités des propriétaires d'animaux, les besoins spécifiques des différentes espèces, et l'importance de l'adoption plutôt que l'achat.
- Poursuivre le soutien à la fondation Prince Laurent qui offre des soins vétérinaires aux animaux de compagnie des plus nécessiteux
- Collaborer avec des refuges pour animaux et des organisations de protection animale pour améliorer les conditions de vie des animaux abandonnés et promouvoir des adoptions responsables.
- Offrir une prime ou un remboursement partiel pour la stérilisation d'animaux provenant de refuges locaux, pour les frais des soins vétérinaires préventifs, et pour couvrir le coût du microchipping et de l'identification des animaux de compagnie.
- Organiser des événements et ateliers sur le bien-être animal, la formation des animaux, et les meilleures pratiques en matière de soins, destinés aux propriétaires d'animaux de compagnie.